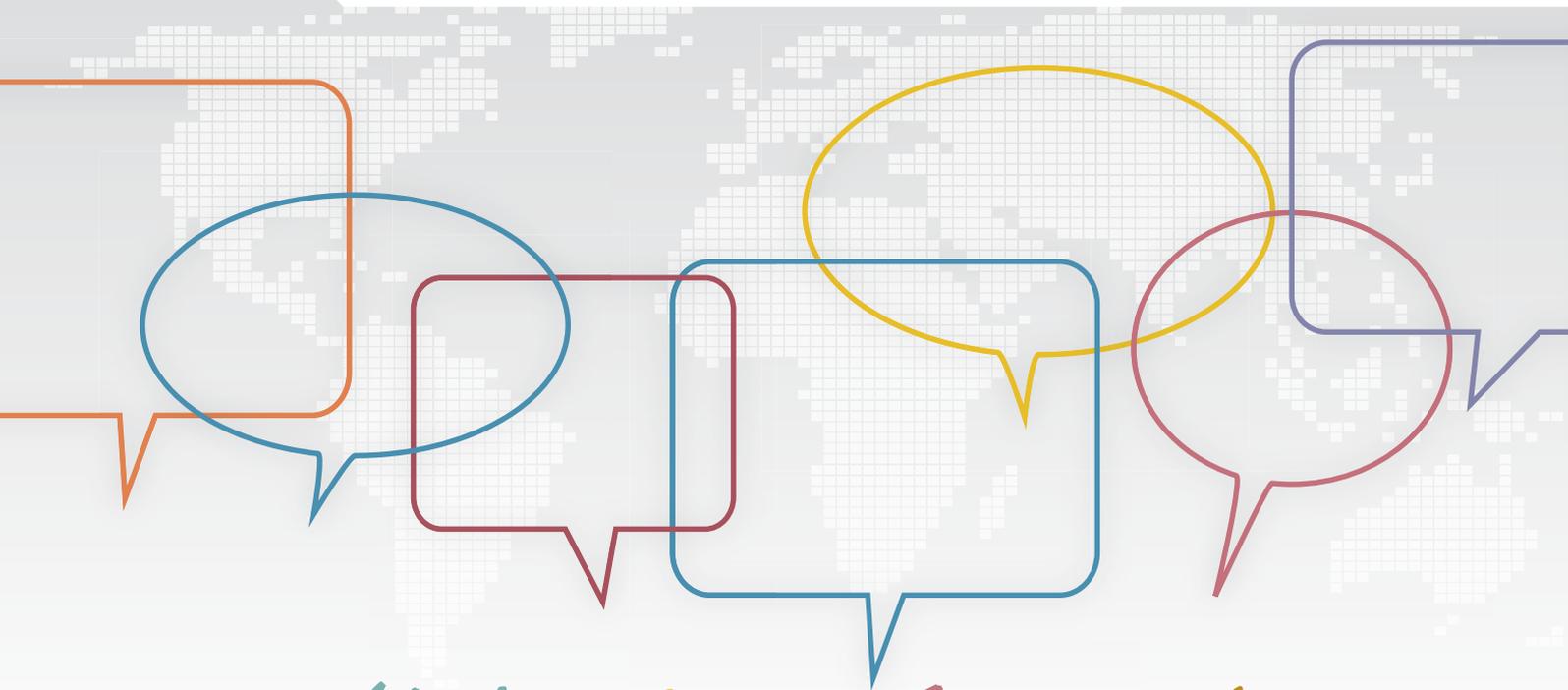




Coopération pour le développement 2011

ÉDITION SPÉCIALE « 50^e ANNIVERSAIRE »



et Atwood Clinton Manning Gurrria Wolfensohn
ino Ogata Kaberuka Soto Pachauri Severino
Clark Bachelet Severino Atwood Ogata Soto
ta Gurrria Clark Wolfensohn Pachauri Bachele
Manning Ogata Atwood Severino Clark Pachauri
Clinton Soto Kaberuka Gurrria Wolfensohn
Pachauri Manning Bachelet Clinton Kaberuka

Coopération pour le développement 2011

ÉDITION SPÉCIALE "50^e ANNIVERSAIRE"



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Coopération pour le développement 2011: Édition spéciale "50^e anniversaire"*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2011-fr>

ISBN 978-92-64-09624-0 (imprimé)
ISBN 978-92-64-09627-1 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © gio_banfi/shutterstock.com

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2012

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Angel Gurría, Secrétaire général,
Organisation de coopération et de développement économiques



L'année 2011 est une date importante dans l'histoire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de son Comité d'aide au développement (CAD), dont elle marque le 50^e anniversaire. Le CAD est en effet un des premiers comités à avoir été mis en place à l'OCDE, ce qui témoigne de l'importance que nos pays membres ont toujours attachée à l'action à l'appui du développement.

L'édition de cette année du *Rapport sur la coopération pour le développement* contient un florilège des vues d'éminentes personnalités ayant acquis une renommée mondiale sur la scène du développement. Toutes ont été amenées à collaborer, d'une manière ou d'une autre, avec le CAD, et nous rappellent à quel point il est essentiel de replacer toutes les décisions gouvernementales dans l'optique du développement, afin de voir en quoi elles peuvent lui faire obstacle ou le favoriser.

Au cours des 50 années écoulées, le CAD a joué un rôle moteur dans le domaine du développement. Grâce à ses efforts, nous en avons beaucoup appris sur les meilleurs moyens d'acheminer l'aide. Comme les autres instances de l'Organisation, le CAD a fondé sa contribution à « des politiques meilleures pour une vie meilleure » sur des méthodes éprouvées : partage de bonnes pratiques, recours aux examens par les pairs pour encourager l'apprentissage mutuel, et fourniture de statistiques fiables et comparables – en l'espèce sur les apports d'aide au développement. Cette démarche est la marque de fabrique du CAD, et de l'OCDE d'une façon générale.

Reste qu'à mesure que la mondialisation gagne du terrain et que la croissance et la richesse s'étendent à de nouvelles régions et économies émergentes, le paysage du développement se transforme lui aussi. De nos jours, le financement du développement ne passe plus uniquement par l'« aide », loin de là, et fait intervenir tout un éventail d'acteurs – gouvernementaux, sans but lucratif et privés – qui appliquent des méthodes et des modalités variées.

Un élément capital au sein de cette diversité est la mobilisation des ressources intérieures. Celle-ci est devenue une source fondamentale de financement du développement même dans les pays à faible revenu. Les envois de fonds des émigrés, les dons privés et les ressources de toutes sortes, en espèces ou en nature, émanant de la société civile jouent également un rôle important et doivent être exploités de manière efficace. On observe par ailleurs un partage grandissant de ressources et compétences entre pays en développement eux-mêmes.

Avant-propos

Angel Gurría

Tel est en particulier le cas des « nouveaux » acteurs étatiques, qui pour certains pratiquent déjà avec succès la coopération pour le développement depuis des années, sinon des décennies, en se fondant sur leurs propres modèles. Parallèlement, à travers l'œuvre des fondations se mettent en place des associations innovantes de financements et de garanties publics et privés. Sans oublier les investissements et les échanges, qui viennent compléter le tableau avec des financements aux conditions du marché ou quasiment passant par divers canaux publics ou privés.

Face à une telle complexité, l'existence d'États stables, capables et responsables est déterminante pour garantir que la croissance économique débouche sur une réelle amélioration des conditions de vie de tous les membres de la société. Soutenir l'émergence de tels États requiert une action bien dosée associant judicieusement diplomatie, défense et développement. Les partenaires doivent rechercher des solutions locales, indigènes, qui s'attaquent aux problèmes de développement à la racine. Il est également essentiel de resserrer les liens entre l'État et la société, et d'aider à construire ou renforcer les principales fonctions et institutions de l'État. Cela implique de collaborer avec un large éventail d'acteurs à tous les niveaux de l'administration.

À l'approche de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement, le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Busan fin 2011 (le 29 novembre-1^{er} décembre) offre une formidable occasion de mettre ces changements en perspective et de galvaniser le soutien politique. Il permettra en effet d'aborder les questions de développement à une échelle bien plus large et d'apprécier le rôle de la coopération pour le développement à la lumière de toute la palette des formes de financement, de connaissance et de partenariat qui voient actuellement le jour. C'est aussi un cadre propice pour encourager une plus grande cohérence des politiques au service du développement et une meilleure coordination entre tous les acteurs du développement. Si nous savons exploiter cette chance, cela nous rapprochera de notre but ultime, à savoir un monde où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide.

Conformément au mandat donné en 2011 par son Conseil réuni au niveau des ministres, l'OCDE s'emploie actuellement à élaborer une ambitieuse stratégie pour le développement à l'échelle de l'Organisation sur la base des connaissances et de l'expérience qu'elle a accumulées depuis 50 ans. Celle-ci vise à aider les pays à atteindre à une croissance durable, plus forte et plus solidaire. Les pays en développement seront ainsi en mesure de dialoguer avec les spécialistes des divers domaines de compétences de l'OCDE, de mettre à profit les données d'expérience et les bonnes pratiques existantes, et de mobiliser leur partenariat et leurs connaissances pour définir leur propre sentier de développement.

Au fil de cette entreprise, le CAD continuera de jouer un rôle de catalyseur. Les efforts qu'il déploie en vue de susciter un accroissement non seulement du volume mais aussi de l'efficacité de l'aide, pour nouer des liens avec tout un éventail d'acteurs et pour faciliter le partenariat entre les spécialistes de différents domaines de compétence de l'Organisation et le monde en développement continueront de contribuer aux « politiques meilleures pour une vie meilleure » que nous nous appliquons à instaurer.



Angel Gurría

Secrétaire général

Organisation de coopération et de développement économiques

Remerciements

Auteurs

J. Brian Atwood
Michelle Bachelet
Helen Clark
Donald Kaberuka
Richard Manning
R.K. Pachauri
Jean-Michel Severino
Hernando de Soto
James Wolfensohn

Rédactrice

Christine Graves

Révisseuse, responsable de la production

Isabel Huber

Graphiste

Peggy Ford-Fyffe King

Bien d'autres encore ont contribué à ce rapport,
qu'ils en soient ici vivement remerciés, en particulier :

Yasmin Ahmad
Federico Bonaglia
Stephanie Coïc
Karen Jorgensen
Concetta Miano
Aimée Nichols
Patti O'Neill
Remy Paris
Simon Scott
Jens Sedemund
Suzanne Steensen
Piera Tortora
Alexandra Trzeciak-Duval
Shannon Wang
Michael Ward
Thomas Winther-Schmidt

Sigles et abréviations

AGOA	<i>African Growth and Opportunity Act</i>
APD	Aide publique au développement
APP	Aide-pays programmable
BRICS	Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud
CAD	Comité d'aide au développement, OCDE
CO ₂	Dioxyde de carbone
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GENDERNET	Réseau du Comité d'aide au développement sur l'égalité hommes-femmes, OCDE
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HCR	Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
ILD	Institute for Liberty and Democracy
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
ONG	Organisation nongouvernementale
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation de Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RDC	République démocratique du Congo
RDH	<i>Rapport sur le développement humain</i> , UNDP
RE4	<i>Quatrième rapport d'évaluation</i> , GIEC
RMP	Revenu national brut
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
USD	Dollar américain

Table des matières

Avant-propos <i>Angel Gurría</i>	3
Remerciements	5
Sigles and abréviations	7
Préface <i>Hillary Rodham Clinton</i>	13
Résumé	15
Introduction : Les moteurs du développement futur <i>J. Brian Atwood</i>	19
L'OCDE à 50 ans : La coopération pour le développement au passé, au présent et au futur	27
Partie I.	
Qu'avons-nous appris en 50 années de coopération pour le développement ?	41
Chapitre 1 Le Comité d'aide au développement de l'OCDE à 50 ans et les nouveaux enjeux d'un monde en pleine évolution <i>James Wolfensohn</i>	43
Chapitre 2 La vraie richesse des nations : Ce que le <i>Rapport sur le développement humain</i> nous a appris <i>Helen Clark</i>	51
Chapitre 3 Le développement et l'aide en Afrique : Quels enseignements pouvons-nous tirer des 50 dernières années ? <i>Donald Kaberuka</i>	63
Partie II.	
L'égalité hommes-femmes, l'autonomisation, les droits de l'homme et l'environnement : Qu'est-ce qui freine les progrès ?	75
Chapitre 4 Femmes et développement : Traduire les engagements en résultats <i>Michelle Bachelet</i>	77
Chapitre 5 L'Amazonie n'est pas Avatar <i>Hernando de Soto</i>	89

Table des matières

Chapitre 6			
Un développement solidaire : Affronter l'avenir			
<i>Sadako Ogata</i>			103
Chapitre 7			
Changement climatique, équité et développement durable : Trouver le juste équilibre			
<i>R. K. Pachauri</i>			109
Partie III.			
Face à l'évolution des enjeux et des objectifs, quel avenir pour l'aide publique au développement ?			119
Chapitre 8			
Le devenir des financements internationaux assortis de conditions libérales			
<i>Richard Manning</i>			121
Chapitre 9			
La résurrection de l'aide			
<i>Jean-Michel Severino</i>			135
Annexe A: Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux			151
Notes relatives aux différents membres du CAD			153
Performance des membres du CAD en matière d'aide			155
Allemagne	160	Irlande	184
Australie	162	Italie	186
Autriche	164	Japon	188
Belgique	166	Luxembourg	190
Canada	168	Norvège	192
Corée	170	Nouvelle-Zélande	194
Danemark	172	Pays-Bas	196
Espagne	174	Portugal	198
États-Unis	176	Royaume-Uni	200
Finlande	178	Suède	202
France	180	Suisse	204
Grèce	182	Union européenne	206
Examens par les pairs des membres du CAD			209
Allemagne	210	Pays-Bas	214
Danemark	211	Portugal	215
États-Unis	212	Examens à mi-parcours	216
Nouvelle-Zélande	213		

Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE		219	
Hongrie	220	République slovaque	222
Islande	220	République tchèque	223
México	220	Turquie	224
Pologne	221		
Notes relatives aux nouveaux membres de l'OCDE		225	
Notes relatives aux donateurs d'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE		227	
Annexe B : Tendances de la coopération pour le développement, 1960-2010		235	
Glossaire		263	
Tableaux			
Tableau 2.1.	Évolution des objectifs internationaux de développement	54	
Tableau 7.1.	Impacts potentiels du changement climatique sur les Objectifs du Millénaire pour le développement	111	
Tableau 9.1.	Différents modes de mobilisation et d'utilisation des ressources financières en faveur du développement	141	
Graphiques			
Graphique 3.1.	Versements nets d'aide publique au développement à l'Afrique, par donneur	65	
Graphique 3.2.	L'aide et autres apports extérieurs en direction de l'Afrique	69	
Graphique 4.1.	Pourcentage de l'aide principalement et majoritairement ciblée sur l'égalité des sexes, par secteur	79	
Graphique 8.1.	Taux de population et de pauvreté, 1960-2008	122	
Encadrés			
Encadré 7.1	Un exemple frappant d'innovation énergétique	116	

Préface

*Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'État,
États-Unis*



Après la Deuxième Guerre mondiale, des dirigeants clairvoyants tels que George Marshall et Harry Truman avaient compris que l'édification d'une Europe plus pacifique et plus prospère exigerait plus que la pose de voies ferrées et la construction d'usines, et nécessiterait l'émergence d'une communauté de vues autour de valeurs économiques privilégiant l'ouverture, le libéralisme, la transparence et une juste concurrence. Aux côtés de leurs partenaires internationaux, ils ont aidé à jeter les fondements de ce qui allait devenir l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Promouvoir un développement durable est depuis toujours au cœur même de la mission de l'OCDE, et en ce 21^e siècle c'est plus important que jamais. Pour notre part, aux États-Unis, nous faisons désormais du développement un pilier de notre politique étrangère et nous nous employons, avec nos partenaires au sein de l'OCDE, à favoriser l'adoption de pratiques plus efficaces dans ce domaine. Au départ, cela implique une prise de conscience du fait que l'aide, si elle demeure essentielle, en particulier dans les cas d'urgence, n'est pas à elle seule garante d'une croissance durable. Il nous faut aider les nations à mobiliser leurs propres ressources, à mettre en place des solutions durables et à être les artisans de leur propre développement.

À la réunion du Conseil de l'OCDE que j'ai eu l'honneur de présider en mai 2011, les pays membres se sont accordés sur une nouvelle approche globale du développement et ont entériné le Cadre pour une stratégie de l'OCDE pour le développement, qui vise à instaurer une croissance plus durable et plus solidaire dans le plus grand nombre de pays. Ce cadre permettra à l'OCDE d'exploiter pour ses travaux sur le développement son savoir-faire inégalé dans deux domaines qui constituent ses principaux atouts : la recherche sur les politiques et la coopération. Il lui permettra aussi d'étoffer ses connaissances en matière de politiques publiques, pour le plus grand profit aussi bien de ses pays membres que des pays en développement, et de fournir à ces derniers des possibilités nouvelles d'apprendre les uns des autres. L'OCDE redoublera d'efforts dans des domaines correspondant aux besoins des pays émergents et en développement, relevant de ses compétences essentielles et où elle peut, sans risque de double emploi, apporter une contribution aux travaux d'autres organisations et d'autres donateurs.

Préface

Hillary Rodham Clinton

Depuis 50 ans, l'OCDE a aidé des économies émergentes à devenir des moteurs de prospérité à l'échelle mondiale et contribué à mieux asseoir le principe d'une concurrence ouverte, libre, transparente et équitable. Des nations qui, il y a seulement quelques générations, étaient paralysées par une pauvreté endémique et des institutions inefficaces représentent aujourd'hui un cinquième des échanges mondiaux. Des millions d'êtres humains ont été délivrés de la pauvreté et des millions d'autres ont vu leur niveau de vie s'améliorer. Cela dit, tout en louant ces accomplissements, nous ne pouvons ignorer les défis qui nous attendent. Nous devons faire davantage pour rehausser l'équité des dispositifs fiscaux, contrer la corruption et aider les gouvernements à mieux respecter leur obligation de transparence. Nous nous employons encore à nous remettre de la crise financière mondiale et à rééquilibrer l'économie internationale. Or, les pressions exercées par le changement climatique, la rareté des ressources, l'inégalité entre hommes et femmes et le chômage persistant, surtout chez les jeunes, risquent de s'intensifier dans les années à venir. Face à l'ampleur de ces défis, il faut des solutions qui reposent sur la coordination et la coopération multilatérales, notamment à travers les travaux de l'OCDE et de son Comité d'aide au développement (CAD).

Dans ces conditions, je ne peux que me réjouir que, pour cette édition spéciale « 50^e anniversaire » du *Rapport sur la coopération pour le développement*, il ait été demandé à des chercheurs et praticiens du monde entier de se pencher sur les enjeux qui risquent d'avoir le plus de conséquences pour le développement, aujourd'hui et dans les décennies à venir. Je forme le vœu que leurs réflexions viennent alimenter un approfondissement du dialogue, suscitent de nouvelles idées et de nouveaux échanges et, au bout du compte, nous permettent de travailler plus efficacement ensemble à l'instar d'une véritable communauté internationale.

Résumé

Le paysage du développement a radicalement changé depuis la création du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1961. À l'époque, la plupart des fournisseurs mondiaux d'aide au développement étaient représentés au sein du Comité. Aujourd'hui, il existe un nombre toujours croissant d'instruments et d'organismes de financement qui ne cessent d'ajouter à la complexité de l'architecture de la coopération pour le développement. Parallèlement, les problèmes d'envergure mondiale qui influent sur les modèles de développement, et sont influencés par eux, sont à l'évidence plus complexes que jamais. Comme le souligne J. Brian Atwood, Président du CAD, dans son introduction, « Les responsables politiques nationaux sont plus que jamais conscients du fait que nombre des problèmes pressants qui se posent à nous à l'échelle mondiale ne peuvent être résolus que grâce à des solutions renforcées en matière de développement — ce qui suppose une coopération pour le développement plus efficace ».

Cette édition spéciale du 50^e anniversaire du *Rapport sur la coopération pour le développement* regroupe des articles d'acteurs renommés sur la scène du développement qui ont, au fil de leurs carrières respectives, contribué à façonner la réflexion sur les questions et les besoins d'importance auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. En guise de présentation de ces contributions, M. Atwood souligne le rôle joué par le CAD depuis 50 ans et met en avant la pertinence persistante de ses travaux face aux défis de demain.

En avant-propos, le Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría explique comment l'OCDE entend répondre à cette évolution du paysage du développement et aux défis nouveaux qui en résultent à travers l'élaboration d'une ambitieuse stratégie pour le développement à l'échelle de l'Organisation. Il insiste en particulier sur la diversité grandissante des modes et des sources de financement du développement, sur les problèmes spécifiques de gouvernance qui se posent dans les États fragiles, et sur le rôle qui incombe aux pays en développement pour faire avancer les choses.

Hillary Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis, qui signe la préface du rapport, rappelle que depuis la naissance de l'OCDE — émanation du Plan Marshall mis en place après la Deuxième Guerre mondiale — le développement a toujours été au centre des travaux de l'Organisation. Louant les progrès accomplis dans ce domaine, elle fait observer que « des nations qui, il y a seulement quelques générations, étaient paralysées par une pauvreté endémique et des institutions inefficaces représentent aujourd'hui un cinquième des échanges mondiaux ». Evoquant ensuite les défis à venir, elle souligne que l'action à l'appui du développement devra intégrer des mesures destinées à contrer le changement climatique, le chômage, l'inégalité entre hommes et femmes et le ralentissement de la croissance dans les pays en développement.

Qu'avons-nous appris en 50 années de coopération pour le développement ?

James Wolfensohn, ancien Président de la Banque mondiale, se penche sur la contribution apportée par le CAD au développement à travers la fourniture de données statistiques, l'analyse des politiques, la conclusion de partenariats et la coordination d'initiatives mondiales à l'appui du développement. Il note cependant que les prochaines décennies seront marquées par de profonds changements : « D'ici 2050, la population mondiale aura dépassé de peu les neuf milliards d'individus – qui vivront pour la plupart dans les pays en développement ; et notre monde sera définitivement placé sous la domination de l'Asie, tant sur les plans démographique qu'économique ». Il appelle le CAD à « continuer à assurer un suivi et à fournir des analyses et des orientations susceptibles de faciliter une adaptation sans heurt à ces changements et de contribuer à la réduction des inégalités et de l'instabilité à l'échelle mondiale ».

Dans son chapitre consacré à la vraie richesse des nations, Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, fournit un historique du Rapport mondial sur le développement humain et de la façon dont il a contribué à influencer sur la notion de développement. Elle constate que, globalement, les individus sont en meilleure santé, plus instruits et plus riches qu'ils ne l'ont jamais été. Par ailleurs, si les inégalités de revenu se sont dans l'ensemble creusées, les écarts entre pays développés et pays en développement quant aux résultats en matière de santé et d'instruction ont diminué. Se tournant ensuite vers l'avenir, elle juge indispensable que tous les partenaires du développement unissent leurs efforts en vue d'assurer la construction d'institutions et de systèmes suffisamment résilients et fiables pour pouvoir répondre aux objectifs visés en matière de développement durable, satisfaire aux exigences des citoyens, faire face aux chocs, promouvoir la cohésion sociale et assurer pacifiquement le règlement des tensions et des conflits.

Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement, met à profit sa connaissance de l'Afrique pour étudier le cas spécifique de ce continent. Il constate que la politique de développement n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a 50 ans et en dégage des enseignements importants. À de nombreux égards, souligne-t-il, l'Afrique fait office de laboratoire d'essai de l'aide, donnant une image fidèle de l'évolution des politiques et des pratiques des donateurs, ainsi que du changement du contexte géopolitique. Il se déclare persuadé que, désormais, le développement nécessite l'instauration d'un dialogue et d'une collaboration reposant sur un véritable partenariat.

L'égalité hommes-femmes, l'autonomisation, les droits de l'homme et l'environnement – Qu'est-ce qui freine les progrès ?

Michelle Bachelet, Sous-secrétaire générale et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), aborde ensuite les questions de l'égalité des sexes, de la justice sociale, de la paix et de la prospérité. Elle affirme qu'un développement efficace ne saurait ignorer ces objectifs. L'aide publique au développement (APD) a contribué à donner aux femmes et aux filles les moyens de faire valoir pleinement leurs droits et de s'imposer en tant que citoyennes à part entière, mais par suite d'un manque général d'investissement dans ces domaines, de nombreux pays accusent encore du retard dans la concrétisation d'importants objectifs de développement. Mme Bachelet recommande de mettre en place des incitations propres à favoriser l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'aide au développement, d'accroître le volume de cette aide et de renforcer les capacités pour ce qui est de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de stratégies qui contribuent efficacement à lever les obstacles qui empêchent les femmes d'exploiter pleinement leur potentiel.

Hernando de Soto, Président de l'Institute for Liberty and Democracy, poursuit sur le sujet de l'autonomisation, concentrant son attention sur les peuples indigènes d'Amazonie, qu'une série de mythes et d'idées reçues continue à marginaliser et à exclure de toute intégration dans l'économie mondiale. D'une façon plus générale, il constate que, dans le monde en développement, des millions d'êtres humains qui vivent des ressources naturelles se heurtent à des obstacles tels que la possession d'un titre de propriété, la reconnaissance de la personnalité juridique et le défaut d'enregistrement légal lorsqu'ils cherchent à participer à l'économie mondiale et à en recueillir les fruits. Si le concept d'autonomisation a sous-tendu le débat au sein de la communauté internationale des donateurs, fait observer M. de Soto, ceux-ci le trouvent difficile à mettre en pratique. Pour promouvoir l'autonomie juridique – condition essentielle pour permettre aux populations pauvres de se protéger des retombées négatives de la mondialisation, tout en tirant le meilleur parti de ses bienfaits – il convient, d'après M. de Soto, de commencer par : comprendre le fossé séparant les secteurs formel et informel, analyser comment ces deux économies parallèles fonctionnent, évaluer les problèmes qui leur sont inhérents et les difficultés de communication dont elles pâtissent, quantifier leurs effets économiques, et imaginer comment les intégrer suivant une seule règle de droit pour créer une économie moderne, productive et fédératrice.

S'appuyant sur son expérience personnelle en tant que Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et plus tard de responsable de l'administration de l'aide japonaise au développement, Sadako Ogata fait valoir que l'état actuel des affaires du monde aggrave les tensions politiques, sociales et économiques auxquelles sont confrontées les populations vulnérables. Elle préconise des politiques et des programmes qui seront profitables à toutes les parties prenantes et qui contribuent à combler le fossé entre catégories sociales. Selon elle, un véritable développement sans exclus doit mettre l'accent sur la sécurité et le bien-être de toutes les populations, dans toutes les situations.

Dans son chapitre, R.K. Pachauri, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, insiste sur la nécessité d'intégrer les aspects politiques, sociaux, économiques et environnementaux de manière à améliorer la capacité des populations d'atténuer les conséquences du changement climatique et de s'y adapter. La lutte contre le changement climatique passe par le règlement simultané de plusieurs problèmes, et un large éventail de modes et d'instruments d'intervention s'offrent aujourd'hui aux gouvernements pour ce faire : intégration des politiques climatiques dans les plans de développement, élaboration de réglementations et de normes, instauration de taxes et de redevances, mise en place d'incitations financières et soutien des activités de recherche-développement, pour ne citer que ceux-là.

Face à l'évolution des enjeux et des objectifs, quel avenir pour l'aide publique au développement ?

Fort de son expérience en tant que Président du CAD (de 2003 à 2008), Richard Manning procède à un examen attentif des apports internationaux assortis de conditions libérales et du rôle que le CAD peut jouer pour renforcer l'efficacité, la responsabilité, la redevabilité et la transparence des futurs programmes d'aide. En prévision de « l'échéance » des Objectifs du Millénaire pour le développement, il prône la définition de nouveaux objectifs en étendant le champ à des domaines tels que les transports, l'énergie, les droits de l'homme et l'autonomisation. Ces nouveaux objectifs, fait-il valoir, devront s'accompagner d'une nouvelle approche de la mesure des apports d'aide ainsi que d'une redéfinition de l'aide publique au développement avalisée par tous les apporteurs de coopération pour le développement.

Résumé

Dans son chapitre, Jean-Michel Severino, ancien Directeur général de l'Agence française de développement, affirme qu'un réexamen en profondeur des objectifs, outils, finalités et modalités opérationnelles de l'aide n'est pas seulement nécessaire et opportun mais aussi inévitable. Les défis mondiaux, amplifiés par les tendances démographiques et le changement climatique, appellent des réponses mondiales, et les politiques de développement comme le financement du développement doivent en faire partie. Toutefois, la façon dont l'aide publique au développement (APD) est actuellement définie et dont les politiques en la matière sont aujourd'hui conçues, avec notamment le cadre global des OMD, n'est pas satisfaisante. Pour avoir une portée globale et s'inscrire dans une perspective véritablement mondiale, ces politiques doivent être repensées de manière à promouvoir une politique sociale mondiale et à favoriser une redistribution planétaire des ressources, des plus riches vers les pauvres. Il conviendrait de redéfinir en conséquence les nouveaux Objectifs du Millénaire pour le développement afin d'y inclure certains aspects des biens publics mondiaux et ne plus privilégier de manière excessive les indicateurs sociaux.

L'annexe consacrée aux profils et efforts des pays membres du CAD a été étoffée et intègre des données inédites à ce jour sur l'APD multilatérale et les contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, le déliement de l'aide, l'aide en faveur de l'égalité hommes-femmes, les apports ciblés sur la mise en œuvre des Conventions de Rio, et l'aide humanitaire.

Enfin, une annexe statistique spéciale du 50^e anniversaire fournit un récapitulatif de l'évolution des apports à l'appui du développement au cours des 50 ans écoulés, avec en particulier des données sur l'APD comparée à d'autres types d'apports, l'APD en pourcentage du RNB par habitant, la répartition de l'APD par donneur, région, type de pays et secteur, ainsi que des indicateurs de la qualité de l'aide.

Atwood

J. Brian Atwood a été élu à l'unanimité
Président du Comité d'aide
au développement en janvier 2011.

De 1993 à 1999, pendant
l'administration du Président William
Clinton, M. Atwood a été
Administrateur de l'Agence des
États-Unis pour le développement
international (USAID). Il a auparavant
dirigé l'équipe de transition
au Département d'État et il a exercé
les fonctions de Under Secretary of
State for Management avant de
prendre la tête de l'Agence USAID.

Pendant l'Administration Carter,
M. Atwood a été Secrétaire d'État
adjoint aux relations avec le Congrès.

En 1981-82, il a été Doyen de la
section « Professional Studies and
Academic Affairs » au Foreign Service
Institute. De 2002 à 2010, M. Atwood
a été Doyen du Hubert Humphrey
Institute of Public Affairs
à l'Université du Minnesota.

Il a occupé préalablement les postes
de Président directeur général
de Citizens International (1999-2002)
et de Président fondateur de l'Institut
national démocratique pour les affaires
internationales (NDI, 1985-1993).

En 2001, il a été membre du Groupe
d'étude sur les opérations de paix
auprès du Secrétaire général des
Nations Unies, M. Kofi Annan.

M. Atwood est entré au Foreign
Service en 1966 et il a servi dans
les ambassades des États-Unis en
Côte d'Ivoire et en Espagne.

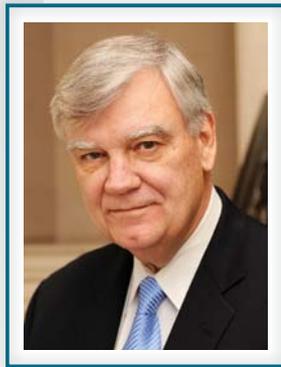
De 1972 à 1977, il a été Conseiller
législatif pour la politique étrangère
et de défense auprès du
Sénateur Thomas F. Eagleton
(démocrate, Missouri).

M. Atwood s'est vu décerner,
en 1999, le *Distinguished Service
Award* du Secrétaire d'État ainsi que
le *President's Award for Outstanding
Service* de l'Université du Minnesota.

Introduction

Les moteurs du développement futur

*J. Brian Atwood, Président,
Comité d'aide au développement, OCDE*



Cinquante années d'expérience accumulées dans un domaine procurent l'éventail de connaissances, souvent acquis de façon empirique, qui permet de s'adapter au changement. Il n'en va pas autrement pour la coopération pour le développement. Au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis la création du Comité d'aide au développement (CAD), nos membres et nos partenaires – gouvernements des pays donateurs, pays en développement, organisations multilatérales, institutions philanthropiques et organisations de la société civile – ont tiré des enseignements non seulement de leurs expériences individuelles mais aussi, et surtout, de leurs interactions les uns avec les autres.

Le concept même de coopération pour le développement est fondé sur l'idée de travailler de concert à la réalisation d'objectifs communs, d'où l'importance fondamentale que revêt la création d'un climat de confiance. Je suis convaincu qu'alors que le CAD continue d'évoluer, la confiance que nos membres ont placée – et qui ne cesse de se renforcer – dans nos partenaires au développement façonnera la contribution à apporter par l'OCDE en tant qu'institution mondiale et que nous continuerons de jouer un rôle central dans le paysage du développement pendant de nombreuses années encore.

De fait, les membres du CAD – les ministères et organismes chargés de la coopération pour le développement – se différencient des autres instances gouvernementales en ce sens que leur propre réussite passe par celle de leurs partenaires. Toutefois, lorsque nous passons en revue les succès que nous avons remportés et les idées qui ont marché ou échoué, nous devons être honnêtes avec nous-mêmes et reconnaître que les mutations du monde actuel peuvent enlever de sa pertinence à une partie de notre expérience.

De nombreuses personnalités ayant contribué tout particulièrement à la réussite de notre action au cours des décennies écoulées apparaissent dans cette publication marquant le 50^e anniversaire du CAD. Je les ai invitées non seulement à réfléchir sur le passé mais aussi à envisager les défis qui se posent à nous aujourd'hui en soulevant des questions propres à stimuler les débats car nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère pour la coopération pour le développement – même si celle-ci se dessine depuis une vingtaine d'années. Vous trouverez ici les points de vue de certains de nos partenaires les plus proches, dont l'autorité intellectuelle dans le domaine du développement et les compétences remarquables en tant que praticiens sont reconnues dans le monde entier. Leurs observations sont le fruit de leur participation directe à la gestion des ambitieux efforts déployés à l'appui du développement.

Le développement : un impératif mondial

« Les responsables politiques nationaux sont plus que jamais conscients du fait que nombre des problèmes pressants qui se posent à nous à l'échelle mondiale ne peuvent être résolus que grâce à ... une coopération pour le développement plus efficace. »

Le 50^e anniversaire du CAD – et de l'OCDE – nous offre de brillantes occasions de progresser dans notre importante mission à l'appui du développement. Les responsables politiques nationaux sont plus que jamais conscients du fait que nombre des problèmes pressants qui se posent à nous à l'échelle mondiale ne peuvent être résolus que grâce à des solutions renforcées en matière de développement – ce qui suppose une coopération pour le développement plus efficace. Les dirigeants mondiaux sont préoccupés par des schémas de croissance économique inégale ; des conditions sanitaires qui menacent d'affaiblir les forces de travail et

de décourager les familles ; la volatilité des prix alimentaires et une répartition inégale des ressources propre à générer de l'instabilité tout en grossissant le nombre d'individus – plus de 1 milliard – souffrant d'une faim extrême ; les changements climatiques qui entravent la production agricole et accroissent le nombre et l'intensité des catastrophes naturelles d'origine météorologique ; et les problèmes de sécurité que la dégradation de ces différents aspects ne fait qu'aggraver.

De nouvelles institutions ont été créées à l'échelle mondiale pour relever ces défis, en particulier le G20, groupe d'une vingtaine d'États-nations et d'organisations internationales mis en place initialement pour examiner en particulier les circonstances ayant précipité la crise financière de 2008. Ce groupe s'intéresse maintenant aux « chocs » potentiels qui pourraient entraîner une nouvelle vague d'agitation et une dégradation des perspectives de croissance. Nos dirigeants s'intéressent plus que jamais au programme d'action en faveur du développement.

Des principes éprouvés

Les travaux du CAD sont également influencés par une autre dynamique, nos partenaires des pays en développement se montrant de plus en plus désireux d'élaborer et de gérer leurs propres stratégies de développement. C'est là une évolution naturelle. Elle a son origine dans des décennies de travaux conduits par les donateurs et leurs partenaires en vue de renforcer les capacités locales et d'affiner le concept de coopération pour le développement.

Ainsi, c'est dans les années 90 qu'on a commencé à abandonner l'approche du développement fondé sur l'offre. Pour la première fois, les donateurs ont avancé le principe selon lequel les apports d'aide ne représentent qu'une partie de la solution à la pauvreté. Tout en réaffirmant que des engagements en

termes de volume étaient essentiels, ils ont fait valoir que des objectifs universels l'étaient tout autant. Et pour que ces objectifs – qui ont pris corps avec les OMD – puissent être réalisés, il fallait que le partenariat instauré évolue, le processus de développement devant être approprié localement afin que des résultats concrets – et durables – puissent être atteints. Toutes les données d'observation renvoyaient à cette nécessité. En tant qu'Administrateur d'USAID (United States Agency for International Aid), j'ai institué un programme conçu pour produire des « ensembles de résultats » et reposant sur des stratégies nationales négociées avec des partenaires locaux issus de ministères ou d'organisations de la société civile. Les accords passés reposaient sur l'exécution d'obligations mutuelles, favorisant ainsi la reddition de comptes. Cette formule a donné de bons résultats là où elle a été appliquée – mais il est difficile de transformer les mentalités dans un environnement administratif.

Au fil du temps, le concept de coopération pour le développement inspiré par le CAD a évolué au point qu'aujourd'hui il se trouve légitimé dans un programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide qui a reçu un soutien sans réserve de la part aussi bien des donateurs que des partenaires. Le premier « Forum de haut niveau », tenu à Rome en 2003, a marqué le début d'un réexamen de nos modalités de coopération pour le développement qui a entraîné un changement majeur des modes de comportement tant dans les pays donateurs que dans les pays partenaires. Mettant à profit l'impulsion ainsi imprimée, les Forums suivants, qui ont eu lieu à Paris en 2005 puis à Accra en 2008, ont rallié un soutien international à un ensemble de principes pour l'efficacité de l'aide¹. Il ressort d'une enquête effectuée récemment auprès de plus de 80 pays en développement que les efforts déployés n'ont pas été vains : de véritables changements se sont produits, comme le confirme une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Cette évaluation corrobore la validité des principes adoptés en présentant des données démontrant clairement que la coopération pour le développement donne des résultats lorsque l'appropriation locale est forte, que les ressources sont allouées par les donateurs d'une manière coordonnée et qu'elles sont alignées sur les stratégies des pays en développement, que les apports d'aide sont prévisibles, et que les systèmes de contrôle sont harmonisés et les transactions transparentes. Nous n'en sommes pas encore là, mais avec l'accent mis sur les résultats et l'importance accordée à la pression par les pairs, nous sommes sur la bonne voie.

L'aide publique au développement et les apports autres

En 2010, le CAD a déclaré avoir versé le volume d'aide publique au développement (APD) le plus élevé qui ait jamais été atteint : près de 130 milliards USD. En cette année historique, la plupart des pays membres du CAD ont honoré des engagements d'aide importants, plusieurs donateurs européens ayant dépassé l'objectif de 0.7 % du PIB par habitant qui avait été fixé pour l'APD dans une résolution des Nations Unies de 1970. Les États-Unis ont alloué le volume d'aide le plus élevé de tous les pays, même si celui-ci ne représentait encore que 0.21 % du PIB par habitant, contre 0.32 % pour la moyenne du CAD. Toutefois, si l'on compare les apports d'APD en 2010 avec les promesses faites en 2005, on constate un écart de 19 milliards USD. Et si d'une manière générale, l'APD allouée à l'Afrique a été considérablement accrue, l'écart par rapport aux engagements pris à l'égard de ce continent n'en reste pas moins très important – environ 14 milliards USD.

« En 2010, le CAD a déclaré avoir versé le volume d'aide publique au développement le plus élevé qui ait jamais été atteint : près de 130 milliards USD ... »

Les augmentations opérées durant cette période ont été en partie dictées par la volonté de soutenir les économies des pays en développement face à la crise financière mondiale. L'accès à l'APD a aidé ces pays à combler le déficit. Le recours à l'APD en tant que stimulant ou moyen de financer un déficit n'a toutefois fait qu'attiser les attaques de ceux qui soutiennent que l'aide publique au développement tend à créer une dépendance. Il est bien sûr plus facile de vendre des ouvrages critiques préconisant la suppression de l'aide que des ouvrages prônant les avantages de la coopération pour le développement. Nous ne saurions toutefois faire fi des critiques : nous savons que tous les programmes financés sur l'APD ne débouchent pas sur l'obtention de résultats, une réforme des politiques et une consolidation des institutions. Et si la dépendance est assurément un problème, il existe contre elle deux antidotes efficaces, à savoir la responsabilité mutuelle des résultats générés par l'aide – ou de l'absence de résultats – et la mobilisation des ressources intérieures.

Le CAD réalise, en collaboration avec le Comité des affaires fiscales de l'OCDE, des études ayant pour objet d'améliorer les systèmes fiscaux des pays partenaires, de renforcer la confiance entre les gouvernements et les citoyens, et de faire en sorte que les entreprises multinationales paient une part équitable d'impôt. De plus en plus, le ratio des recettes fiscales à l'APD, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), sera utilisé comme indicateur d'un développement réussi et de la sortie de la dépendance.

Le CAD et la Direction de la coopération pour le développement travaillent aussi avec différents comités de l'OCDE sur des initiatives concernant les domaines de la sécurité alimentaire, de la croissance verte et du financement de l'investissement. Ces initiatives et d'autres activités « horizontales » lancées dans le cadre de l'OCDE relèvent d'une nouvelle stratégie à l'appui du développement qui a été approuvée et mise en avant lors de la séance spéciale 50^e anniversaire de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres. Cette nouvelle stratégie de développement à l'échelle de l'OCDE bénéficie du plein appui du Secrétaire général, Angel Gurría, et du CAD. Les produits de connaissance qui résulteront de ces activités seront mis à la disposition des partenaires en développement, des ministères chargés de la coopération et de la communauté du développement tout entière.

Un programme d'action appelant un engagement de plus en plus étroit

« Et si personne ne sait réellement ce à quoi équivaut la fragmentation en termes de gaspillage, ... 30 % à 40 % des ressources dépensées pourraient correspondre à des coûts de transaction inutiles, à des doubles emplois ou encore à des occasions manquées concernant l'établissement de partenariats efficaces. »

Alors que le CAD célèbre son 50^e anniversaire, le débat sur le développement est également dominé par la question de l'architecture mondiale de l'aide. Comme le soulignent plusieurs auteurs dans cette publication, la prolifération d'acteurs sur la scène mondiale entraîne une fragmentation et un manque de coordination. Pour les pays partenaires qui souhaitent s'approprier leurs stratégies de développement, cette multiplicité complique la situation. Et si personne ne sait réellement ce à quoi équivaut la fragmentation en termes de gaspillage, d'aucuns estiment que 30 % à 40 % des ressources dépensées pourraient correspondre à des coûts de transaction inutiles, à des doubles emplois ou encore à des occasions manquées concernant l'établissement de partenariats efficaces. Il est donc impératif d'améliorer le système de coordination et d'élargir le partenariat au service du développement.

Pour un nouveau partenariat mondial au service du développement

Le 6 avril 2011, le CAD a donné un caractère officiel à son action visant à développer les partenariats avec d'autres acteurs majeurs de la coopération pour le développement en publiant une déclaration qui a été approuvée lors de sa réunion au niveau des hauts fonctionnaires :

« Nous, membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, reconnaissons le rôle déterminant que de grandes nations n'appartenant pas au Comité ont joué dans les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces nations ont réussi à affranchir de la pauvreté nombre de leurs propres citoyens et ont, à leur tour, assumé leur part de responsabilité dans la poursuite d'objectifs communs de développement, la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Nous saluons la contribution de tous les apporteurs de ressources et de savoir-faire à l'appui de la coopération pour le développement et formons l'espoir de tisser de nouvelles relations avec ces nouveaux partenaires dans le cadre d'un dialogue ouvert, sans conditions préalables. »

Cette déclaration met en lumière la volonté du CAD d'établir « un partenariat mondial à l'appui de la coopération internationale pour le développement » qui englobe les pays développés, émergents et en développement, les fondations du secteur privé et les organisations de la société civile.

Tout en reconnaissant que les méthodes suivies diffèrent sans doute, la déclaration met l'accent sur l'existence d'un but – et d'un intérêt – commun s'agissant de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de la promotion d'une croissance économique durable et solidaire. Il y est souligné dans ce contexte que le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Busan, en Corée, sera une occasion majeure de progresser dans l'établissement de ce « partenariat mondial renforcé ».

Pour le texte complet de la déclaration, voir www.oecd.org/dataoecd/7/3/47652500.pdf ou consulter www.oecd.org/dac/opendoors.

Les nouveaux apporteurs d'aide au développement – des économies émergentes comme la Chine, le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, la Russie et l'Afrique du Sud – doivent faire partie de la solution. Le CAD s'est tourné vers ces pays pour engager avec eux un dialogue sans conditions préalables qui a été officialisé dans une déclaration de mai 2011 publiée par ses hauts représentants (voir encadré). Cette déclaration majeure qui prend en considération les différentes approches du développement suivies traditionnellement dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, s'appuie sur les travaux de diverses instances bien établies comme le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, le Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État, le Groupe d'étude Chine-CAD et le Dialogue de haut niveau entre les institutions du Groupe de coordination arabe et les donateurs du CAD. La stratégie d'engagement a transformé le rôle du CAD en plaçant ce dernier au cœur de l'action menée pour rationaliser l'architecture mondiale de l'aide.

Nous aurons l'occasion de trouver un solide terrain d'entente entre l'ensemble des apporteurs et des bénéficiaires d'une aide au développement lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu à Busan, en Corée, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011. Pas moins de 150 pays seront représentés à Busan, de même que des organisations de la société civile, le secteur privé, des organisations internationales et des instances parlementaires. Ce devrait être la dernière occasion avant 2015 de

rappeler aux dirigeants mondiaux l'engagement qu'ils ont pris à l'égard des OMD, et de renforcer et d'élargir le partenariat mis en place pour les réaliser. S'appuyant sur des données objectives confirmant que les principes précédemment adoptés conservent toute leur pertinence, ce partenariat aura deux objectifs clairs : centrer l'attention sur les priorités définies par les pays en développement – systèmes nationaux et stratégies nationales – et présenter les résultats concrets, coordonnés et mesurables qui ont été obtenus en matière de développement grâce à l'APD, aux ressources allouées par les nouveaux apporteurs d'aide, aux autres types de financement et à la combinaison des politiques intérieures et extérieures qui influent sur le développement, d'une manière positive ou négative.

« Le vaste partenariat que nous espérons ... à Busan mettra à profit la dynamique acquise par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide ... »

Le vaste partenariat que nous espérons voir se dessiner à Busan mettra à profit la dynamique acquise par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide après huit années de travaux. Il y a lieu de penser que cette énergie positive et la volonté politique qu'elle devrait susciter, généreront un effort mondial plus large à l'appui de la réalisation des OMD. Les États et la société civile

devraient aussi se retrouver sur la même voie pour atteindre une nouvelle série d'objectifs de développement au-delà de l'échéance de 2015. Ces nouveaux objectifs devront avoir une portée plus large que les OMD pour établir ce que Richard Manning appelle un « cadre amélioré de lutte contre la pauvreté ou, ce qui serait plus ambitieux, un cadre s'articulant autour des grands défis planétaires » (chapitre 8) et mieux inscrire les objectifs mondiaux dans les contextes nationaux.

Des réflexions propres à alimenter l'avenir

Nous espérons que cette publication constituera une référence incontournable pour tous ceux qui s'emploient à mettre en place la nouvelle architecture de la coopération pour le développement dans la perspective du Forum de Busan et au-delà. Les auteurs que nous avons invités à apporter une contribution sont des penseurs qui conduisent actuellement la réflexion au sein de la communauté du développement et leurs idées sont le fruit d'expériences faites sur le terrain et d'une étude approfondie des informations factuelles disponibles.

Lorsque Sadako Ogata évoque la nécessité de rapprocher l'aide d'urgence et l'aide au développement, et l'intérêt que revêtent un développement « solidaire » et la sécurité humaine, elle s'appuie sur son expérience aussi bien de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés que d'Administrateur de l'Agence japonaise de développement international. Lorsque R.K. Pachauri, lauréat du prix Nobel de la paix, écrit sur la réduction des risques associés au changement climatique par l'adoption de mesures d'adaptation et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, il le fait en tant que directeur d'un institut de recherche sur le développement, et pas seulement en sa qualité de Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les observations que nous livre Jim Wolfensohn sur notre monde en mutation – sur le plan aussi bien économique que démographique – sont le fruit non seulement de son mandat réussi à la tête de la Banque mondiale, mais aussi de sa participation continue à des travaux et études sur le développement. Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili, et Helen Clark, ancien Premier ministre de Nouvelle-Zélande, traitent de l'égalité entre les hommes et les femmes et du développement humain en se plaçant dans la perspective de dirigeants nationaux ainsi qu'en présentant leurs points de vue de responsables respectivement de l'ONU Femmes et du Programme des Nations Unies pour le développement.

C'est fort de son expérience en tant que ministre des Finances du Rwanda, État autrefois en faillite qui a maintenant progressé sur la voie du développement, que Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement, passe en revue les succès et les besoins de l'Afrique en matière de développement. Cette perspective lui confère une grande autorité lorsqu'il prône l'intégration et souligne la nécessité de remédier au manque d'infrastructures dans la région.

Jean-Michel Severino, ancien Directeur général de l'Agence française de développement, analyse les limites de l'aide publique au développement et des OMD, en plaidant avec vigueur pour qu'on rationalise le système actuel et prenne en considération les besoins mondiaux réels qu'un nouveau système efficace doit permettre de satisfaire. Ce faisant, Jean-Michel Severino, tout comme Richard Manning, ancien Président du CAD, ont répondu à ma demande de rédiger des contributions propres à stimuler le débat. Il en est de même pour Hernando de Soto qui – dans le cadre de son Institut pour la liberté et la démocratie – étudie depuis plusieurs décennies les conditions de vie des populations pauvres dans le secteur informel et les possibilités qui s'offrent à eux. Son article est centré sur les plus pauvres parmi les pauvres de la région d'Amazonie et ses conclusions sur l'intérêt qu'il y a à reconnaître les « droits indigènes » traduit sa foi inébranlable tant dans la justice que dans l'esprit d'entreprise des populations pauvres dont les droits sont bafoués.

Je remercie ces guides d'opinion dans le domaine du développement, qui ont tous un emploi du temps très chargé et des talents souvent sollicités, d'avoir participé à cette édition spéciale du Rapport sur la coopération pour le développement. Ils reconnaissent l'importance du rôle que le Comité d'aide au développement a joué au cours des 50 années écoulées et sont conscients du fait qu'un « nouveau CAD » s'attache à instaurer un dialogue pour aider à rationaliser le paysage du développement qui ne cesse de changer chaque jour. Nous sommes dans un monde où des bénéficiaires sont en train de devenir des donateurs, où le Nord va à la rencontre du Sud et où les différenciations qui divisent – au lieu d'unir – sont de plus en plus considérées comme des obstacles au développement. Si nous agissons bien, peut-être que dans 50 ans, le CAD et nombre de ses partenaires auront mené à bien leur mission. Dans l'intervalle, il reste beaucoup à faire pour obtenir de nombreux résultats en matière de développement.

« ... qu'un « nouveau CAD » s'attache à instaurer un dialogue pour aider à rationaliser le paysage du développement qui ne cesse de changer chaque jour. »

Notes

1. Pour promouvoir une aide plus efficace, les cinq principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sont : l'appropriation (les pays en développement définissent leurs propres stratégies de développement, renforcent leurs institutions et luttent contre la corruption), l'alignement (les pays donateurs apportent leur soutien en respectant les objectifs définis dans ces stratégies et utilisent les systèmes locaux), l'harmonisation (les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et partagent les informations afin d'éviter les doubles emplois), la gestion axée sur les résultats (les pays en développement et les donateurs mettent l'accent sur l'obtention de résultats et la mesure de ces résultats) et la responsabilité mutuelle (les donateurs et pays en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement).

L'OCDE à 50 ans :

La coopération pour le développement au passé, au présent et au futur

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent le cadre emblématique du débat international sur le développement. Or, on connaît moins bien l'histoire qui les sous-tend et leur origine dans les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de son Comité d'aide au développement (CAD). Les OMD ne sont qu'un exemple parmi d'autres de la façon dont le CAD contribue à peser sur la réflexion et les pratiques en matière de développement depuis les années 60. Au moment où l'OCDE célèbre son 50^e anniversaire, cet article spécial passe en revue cinq décennies de coopération et d'aide au développement, et examine le rôle joué par l'OCDE et le CAD ainsi que les défis qui nous attendent alors que l'Organisation entre dans son deuxième demi-siècle.

En septembre 2010, près de 140 Chefs d'État et de gouvernement se sont rendus à New York pour participer au Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette manifestation leur a donné l'occasion de passer en revue les progrès accomplis au regard des huit objectifs-clés pour le développement des pays les plus pauvres, qui avaient été définis au tournant du millénaire. Ce que les Chefs d'État et de gouvernement ont entendu n'a été que partiellement encourageant. Le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Angel Gurría a écrit alors : « Sans une impulsion majeure dans les cinq prochaines années, nous échouerons à tenir notre engagement envers les plus pauvres de la planète ».

Reste à savoir si cette impulsion majeure va se concrétiser. Toutefois même si les objectifs ne sont pas pleinement atteints, ils ont déjà aidé à transformer la façon dont on pense le développement et dont on en parle. « Obtenir des Chefs d'État qu'ils centrent un tant soit peu leur attention sur le développement dans la situation économique que nous connaissons aujourd'hui... est terriblement difficile » a déclaré l'ancien Président de la Banque mondiale, James Wolfensohn. « Que les objectifs soient atteints ou non, il est indiscutablement positif d'avoir une structure qui leur rappelle sans cesse que leurs prédécesseurs se sont engagés à atteindre un ensemble d'objectifs et que cela doit être évalué ». En bref, au cours de ces dix dernières années, les OMD sont devenus un cadre de référence très en vue pour débattre des problèmes de développement.

Ce que l'on connaît moins bien, c'est l'histoire qui sous-tend les objectifs et leur origine dans les travaux de l'OCDE, et plus précisément de son Comité d'aide au développement, le CAD. Les objectifs sont peut-être ce que nous connaissons le mieux mais ils ne sont qu'un exemple parmi d'autres de la façon dont le CAD contribue à peser sur la réflexion et les pratiques en matière de développement depuis les années 60. Au cours des 50 dernières années, le CAD est devenu selon ses propres termes « une instance internationale unique en son genre au sein de laquelle des représentants des pays donateurs et des organisations multilatérales... s'emploient ensemble à aider les pays partenaires à faire reculer la pauvreté ». Dans ce rôle, il a travaillé à transformer les relations au cœur du développement international, en particulier au cours des vingt dernières années. « Nous voulions développer le concept de coopération pour le développement », précise le Président du CAD J. Brian Atwood¹. « Cela signifie que nous devons travailler sur cette relation avec nos partenaires pour le développement ... Il ne s'agissait pas de leur dire « nous faisons cela pour vous » mais « nous faisons cela avec vous ». Nous savons que c'est ainsi que l'on obtient des résultats sur le plan du développement ».

Au moment où l'OCDE célèbre son 50^e anniversaire, ce chapitre spécial revient sur cinq décennies de coopération et d'aide au développement et examine le rôle joué par l'OCDE ainsi que les défis qui nous attendent alors que l'Organisation entre dans son deuxième demi-siècle.

Le passé : Des années 60 aux années 2000

La création de l'OCDE au début des années 60 a coïncidé avec une profonde transformation de la façon dont de grandes régions du monde étaient gouvernées. Jusqu'au milieu des années 60, plus de 30 pays d'Afrique et quelques pays d'Asie du Sud-Est ont obtenu leur indépendance. Ces nouveaux pays, en particulier les pays d'Afrique, ont été confrontés à des problèmes considérables. Certains d'entre eux n'avaient de pays que le nom — vestiges du grand découpage colonial plutôt qu'États-nations traditionnels. Plus concrètement, nombre d'entre eux n'étaient dotés que d'infrastructures minimales et en Afrique plus spécialement, avaient peu ou pas accès à la mer. Même certains de ceux dotés de ressources naturelles comme le pétrole ou les diamants allaient bientôt découvrir que ces bienfaits pouvaient aussi être une malédiction.

Aider ces nouveaux États — et d'autres pays en développement — à se construire sur des bases solides était un impératif moral. Il y avait aussi des calculs politiques qui allaient s'accroître à mesure que les deux blocs rivaux de la guerre froide chercheraient à gagner et conserver des alliés au cours des décennies suivantes. Et puis il y avait un exemple récent et solide de la façon dont une aide efficace pouvait remettre sur pied des pays brisés : le Plan Marshall, programme d'aide piloté par les États-Unis, qui avait acheminé vers une Europe brisée par la guerre des centaines de millions de dollars entre 1947 et 1951.

Tout au long des années 50 et 60, une grande partie de l'architecture internationale de l'aide au développement s'est mise en place, notamment avec la création du CAD en 1960² — année également marquée par le lancement de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Comité avait principalement une double mission : d'une part, il devait examiner les méthodes à adopter pour « rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique » et d'autre part, il devait œuvrer en vue d'accroître et d'améliorer les apports d'aide à long terme.

Le nouveau mandat du CAD (2011-15)

« L'objectif général du CAD est de promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide ».

Source : DCD CAD 2010.

Définitions et objectifs : Les années 60

L'une des premières questions qui s'est posée au CAD a été de définir ce qu'était l'aide au développement et d'en déterminer le volume. La première partie du problème peut sembler facile à résoudre mais en fait la définition de ce qui allait devenir l'aide publique au développement (APD) n'a pas été adoptée avant 1969 et finalisée avant 1972. L'un des critères retenus pour définir l'APD était que celle-ci devait provenir de sources publiques et non de sources privées — distinction qui allait se révéler importante au moment de décider combien les pays devaient donner. Dès 1958, le Conseil œcuménique des Églises avait proposé que 1 % de la richesse des pays donateurs aille aux pays en développement mais il ne faisait pas la distinction entre les apports d'origine publique et privée. Craignant d'importantes fluctuations des dons privés, les pays en développement désiraient que soit fixé un objectif concret pour l'aide publique — 0.75 % du revenu national brut (RNB). À la fin des années 60, cette idée a été adoptée par la Commission Pearson, première commission internationale sur le développement international, mais ses membres se sont finalement entendus sur un pourcentage légèrement inférieur : 0.7 % du RNB. La plupart des principaux donateurs du CAD ont souscrit à cet objectif en 1970 mais, depuis lors, seul un petit nombre de pays membres l'ont atteint. Depuis le milieu des années 60, l'APD globale des membres du CAD n'a jamais dépassé 0.4 % du RNB.

Les premières années de l'existence du CAD ont également vu le lancement d'un projet qui ne porterait ses fruits que beaucoup plus tard après « plusieurs décennies de difficultés », selon l'ancien Président du CAD Richard Manning³. L'idée était de mettre fin à l'aide liée — obligation faite aux pays bénéficiaires d'acquiescer des biens et des services uniquement auprès de fournisseurs précis, généralement dans le pays donneur. L'aide étant déliée, les bénéficiaires sont libres de choisir leurs fournisseurs et peuvent utiliser au mieux les fonds alloués au titre de l'aide. En revanche, l'aide liée augmente les prix de nombreux biens et services dans une proportion allant de 15 à 30 %, voire 40 % dans le cas de l'aide alimentaire — réduisant sérieusement l'impact de l'aide au développement. Le problème a été reconnu dès 1970, année où il a fait l'objet d'un « débat considérable » à la Réunion à haut niveau du CAD à Tokyo, mais il a fallu attendre 31 ans pour qu'un ensemble de recommandations sur le déliement de l'aide soit finalement approuvé par le CAD.

Les obstacles au déliement de l'aide étaient énormes. Par exemple (et c'est toujours le cas dans une certaine mesure), les gouvernements donateurs voulaient gagner le soutien de leur opinion publique et de leurs entreprises en faveur de l'APD en s'assurant qu'une partie au moins de ces avantages bénéficié à leurs pays. Mais, selon Richard Manning, cela ne fonctionne plus ainsi : « Stratégiquement, cet argument s'est retourné. Tout le monde pense à présent que l'aide est plus facile à « vendre »

à l'opinion publique non parce qu'une grande compagnie a obtenu un gros contrat mais parce que vous pouvez être vu en train de faire une bonne action d'une manière que l'opinion publique comprend. Il s'agit là d'une évolution fondamentale ». Les efforts en vue de délier pleinement l'aide se poursuivent mais d'importants progrès ont déjà été accomplis : à l'heure actuelle, 86 % de l'ensemble de l'aide des membres du CAD sont notifiés comme étant non liés.

Un amoncellement de nuages : Les années 70 et 80

Les années 50 et les années 60 ont été décrites comme étant les « années glorieuses » de l'aide au développement. Cependant, à l'aube des années 70, une partie de l'enthousiasme et de l'optimisme initiaux ont commencé à retomber. Cette tendance allait s'aggraver — avec des hauts et des bas — au cours des vingt années suivantes, en particulier dans le cas de l'Afrique : « L'héritage colonial s'est étiolé comme l'on pouvait s'y attendre et il a fallu du temps pour que les systèmes authentiquement locaux se mettent en place », remarque M. Manning à propos de la situation africaine. « Les années 70 et 80 ont été désastreuses. La situation n'a fait qu'empirer au lieu de s'améliorer... Les pays étaient déstabilisés sur le plan économique ». Dans les pays développés aussi les années 70 ont été sombres, le choc pétrolier de 1973 tirant le rideau sur les trois décennies de croissance relativement forte qui avaient suivi la Deuxième Guerre mondiale dans bon nombre de pays de l'OCDE.

Dans cette situation de turbulence et de contraction de l'activité économique, les choses ont commencé à changer. Tout au long des années 60, l'aide a été ciblée principalement sur le développement des infrastructures car l'on pensait que cela stimulerait une croissance économique générale. Cependant, à l'aube des années 70, l'idée que la croissance économique à elle seule « résoudre tous les problèmes » a été remise en question. L'aide a été de plus en plus ciblée sur les populations pauvres. Ce changement de priorité s'est reflété au sein du CAD qui en 1977 a rendu publique une déclaration sur « les besoins essentiels de l'être humain » selon laquelle la croissance économique ne saurait seule satisfaire des besoins comme une alimentation suffisante et équilibrée et l'accès à l'éducation. Au contraire, c'est la satisfaction de ces besoins qui jette les bases de la croissance économique future.

L'impact des chocs pétroliers a continué de se faire sentir dans les années 80. Les principaux pays producteurs de pétrole ont vu leurs recettes croître substantiellement tout au long des années 70 à mesure qu'augmentaient les prix du pétrole. Une grande partie de cet argent est allé à des banques occidentales qui l'ont ensuite prêté aux pays en développement, en particulier en Amérique latine. Au début des années 80, le véritable prix de ces emprunts a commencé à se faire sentir car les pays avaient des difficultés à faire face aux remboursements. Ainsi en 1982, les autorités mexicaines ont fini par admettre que leur pays était dans l'impossibilité de rembourser les prêts contractés et d'honorer ses engagements, déclenchant une crise qui allait se répandre sur tout le continent. Les pays d'Afrique eux aussi ont été de plus en plus confrontés à des problèmes d'endettement à compter des années 80. La réponse de la communauté internationale se résumait de plus en plus à deux idées-forces : stabilisation et ajustement structurel. Les donateurs s'attendaient à ce que les pays bénéficiaires « stabilisent » tout d'abord leur économie, par exemple en réduisant les déséquilibres budgétaires puis, dans un deuxième temps, mènent à bien des réformes structurelles fondamentales comme la libéralisation des échanges. L'aide s'accompagnait de toujours plus de « conditions » — dont les avantages à long terme restent contestables.

La genèse des Objectifs du Millénaire pour le développement

Un grand nombre des processus (et malheureusement même des résultats de l'effort international en faveur du développement) retiennent peu l'attention en dehors de la « communauté du développement ». Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) font exception : depuis leur adoption à la fin du siècle dernier, les OMD sont le principal cadre de référence pour débattre du développement — un marqueur pour ce qui a été accompli et ce qui reste à faire.

L'origine des OMD remonte à une période troublée du développement. Vers le milieu des années 90, les niveaux de l'APD diminuaient et les besoins des pays bénéficiaires traditionnels étaient éclipsés par les problèmes des États de l'ancien bloc soviétique. Les membres du CAD souhaitaient élaborer « une nouvelle vision stratégique qui soutienne la pertinence de l'aide au développement dans un monde en mutation rapide » comme l'a écrit Richard Manning. L'exercice de réflexion mené par le CAD en 1995 a apporté un élément essentiel pour bâtir cette vision : l'idée de fixer des objectifs marquants au regard desquels mesurer les progrès du développement.

Les buts et objectifs n'étaient pas nouveaux dans les cercles du développement. Ils figuraient déjà dans les résultats d'une série de conférences appuyées par les Nations Unies au début et au milieu des années 90 et ils étaient appréciés car ils introduisaient un sentiment d'urgence et constituaient une référence permettant de mesurer les progrès accomplis. Le CAD s'est fondé sur ce travail pour élaborer un ensemble concis d'objectifs de développement puis il est allé plus loin et de manière sans doute très frappante, il a défini un objectif ambitieux : réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015.

Étant donné que l'OCDE n'a aucun pouvoir contraignant et que le CAD ne représente qu'une toute petite partie du monde du développement, la viabilité des objectifs définis par le CAD n'était pas assurée : « Il n'aurait pas été surprenant que l'idée de choisir quelques objectifs et dates butoir parmi le très grand nombre de ceux produits par les conférences de l'ONU ne reçoive guère d'écho », note M. Manning. Leur succès est le fruit de deux suites d'événements majeurs : premièrement, le « Groupe d'Utstein », composé des ministres du développement de quatre pays européens, a fortement plaidé la cause des objectifs dans des enceintes comme le G8 et l'ONU ; deuxièmement, l'OCDE a collaboré avec des organisations comme l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en vue d'élaborer des stratégies et des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. La combinaison de ces deux suites d'événements donnera finalement lieu à l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Quelles sont les retombées de ces objectifs ? À certains égards, il est facile d'être cynique : même aujourd'hui, quatre ans avant la date butoir de 2015, il n'est guère réaliste d'espérer que tous les objectifs seront atteints. Cela donne aux critiques des OMD un argument très commode — commode mais injuste d'après Richard Carey, ancien directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE : « L'un des problèmes des OMD, c'est le pessimisme qui les entoure alors qu'il conviendrait de voir les choses différemment et de regarder les progrès qui ont été accomplis ». Même lorsque les avancées sont décevantes, les OMD peuvent être éclairants, selon J. Brian Atwood : « Les objectifs nous aident à comprendre les domaines où nous faisons des erreurs et à prendre les mesures nécessaires pour rectifier le tir ». Les OMD ont également eu pour effet de modifier la façon dont le développement est analysé, aidant, comme l'a indiqué le journal *The Economist*, à faire évoluer le débat pour qu'il se concentre non plus sur les sommes consacrées au développement mais sur les résultats obtenus.

Source : Les paragraphes ci-dessus sont en partie tirés de la chronologie et de l'analyse présentées dans Manning (2009).

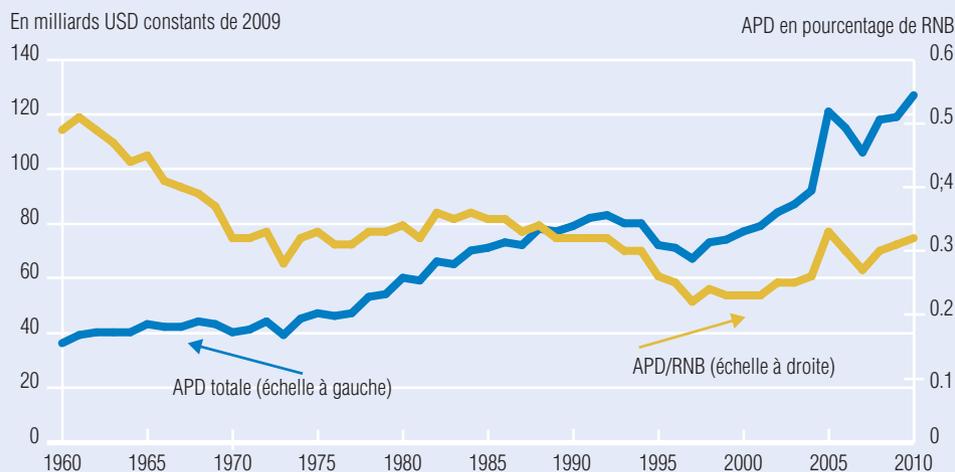
Une autre tendance importante des années 80 a été l'attention grandissante — bien que sporadique — accordée par les médias à l'Afrique, associée à la visibilité croissante des organisations non gouvernementales (ONG). Ce phénomène n'était pas entièrement nouveau : au début des années 70 en effet, la famine qui sévissait au Biafra faisait déjà la une des journaux du monde entier et des manifestations de charité étaient organisées pour collecter des fonds et, d'ailleurs, des ONG importantes comme Médecins sans frontières ont été créées dans les années 70. Cependant, le processus s'est accéléré considérablement dans les années 80, et il a été alimenté en partie par des manifestations très médiatisées comme le concert organisé en 1985 (Live Aid concert) pour collecter des fonds au profit des victimes de la famine en Éthiopie. Cela s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui, les ONG étant de plus en plus présentes. D'un côté, cette évolution a favorisé la collecte de fonds et l'émergence d'idées nouvelles, mais de l'autre elle a considérablement aggravé la complexité et les lourdeurs administratives de l'aide au développement.

Après la chute du mur de Berlin : Les années 90 et 2000

L'effondrement du bloc soviétique à la fin des années 90 a eu d'importantes conséquences pour le monde du développement. D'un côté, certaines des raisons géopolitiques fondant la coopération pour le développement — le désir de garder les pays en développement d'un côté ou de l'autre de la frontière est-ouest — ont été balayées. C'est en partie ce qui explique que l'APD nette réelle a reculé de près de 33 % dans une période de dix ans, alors qu'elle avait augmenté en termes réels tout au long de la majeure partie des années 80. En Amérique latine et en Asie, une grande partie du déficit a été plus que compensée par l'augmentation des apports privés mais tel n'a pas toujours été le cas en Afrique. La chute du mur de Berlin a eu aussi pour conséquence d'attirer l'attention sur la nécessité d'aider les pays d'Europe centrale et orientale dans leur lutte pour faire face à une mutation politique et économique agitée. Les besoins de ces régions étaient bien réels : dans l'ancienne Union soviétique, par exemple, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est passé d'un peu plus de 2 millions en 1987-1990 à un peu moins de 58 millions en 1993-95. Ce nouveau problème a eu pour effet de faire passer les difficultés des régions en développement « traditionnelles » au second rang des priorités internationales.

Au milieu des années 90, l'on parlait de plus en plus de « la lassitude des donateurs » et d'aucuns estimaient, en termes brutaux, que l'aide ne fonctionnait pas. Cette morosité s'est exprimée au sein même du CAD. « Le CAD se sentait dans une situation difficile, et ce, pour plusieurs raisons » rappelle Richard Manning. « Il s'est lancé dans un exercice de réflexion qui revenait entre autres à se poser des questions fondamentales sur la mission qu'il essayait d'accomplir ». Ce processus conduirait à la publication de l'un des textes les plus importants du CAD, *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle* (OCDE 1996), qui synthétise une partie des principales idées du moment sur le développement en deux concepts de base : « Nous nous sommes efforcés de tout mettre dans ce rapport très court », indique James Michel⁴, qui a présidé le CAD dans la deuxième partie des années 90. « Parvenir à un accord sur des partenariats efficaces pour que l'aide donne de meilleurs résultats et fixer des objectifs qui seraient source d'inspiration ». Le rapport sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle* préparerait la voie aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, 2000) (voir l'encadré, p. 29) et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)

Les hauts et les bas de l'aide



Dans l'ensemble, l'APD a augmenté en termes réels depuis les années 60, malgré quelques fléchissements comme au milieu des années 90 lorsque les pays donateurs ont connu une période de consolidation budgétaire après une récession. En 2010, les apports d'aide des pays donateurs membres du CAD étaient légèrement inférieurs à 129 milliards USD, soit le plus haut niveau jamais atteint. En revanche, la trajectoire de l'APD en pourcentage du RNB (qui mesure la richesse nationale des donateurs) est moins nette. Le ratio APD/RNB diminue tout au long des années 60, augmente ou recule tout au long des années 70 et 80 pour diminuer à nouveau au cours d'une grande partie des années 90 avant de repartir à la hausse au début des années 2000.

ainsi que, selon M. Michel, aux pratiques en matière de coopération pour le développement que nous connaissons aujourd'hui. « Je suis convaincu qu'aujourd'hui le cadre international de la coopération pour le développement repose sur ces deux piliers que sont les objectifs de développement axés sur les populations et les principes de l'efficacité de l'aide ».

À la fin des années 90, on a assisté à un brusque regain d'intérêt pour les problèmes de développement. Plusieurs explications à cela : l'une d'entre elles est le succès de la campagne du Jubilee (*Jubilee campaign*) très médiatisée qui a attiré l'attention sur le poids de la dette supporté par bon nombre de pays en développement. Une autre (peut-être plus impérieuse) réside dans les attentats du 11 septembre dont ont été victimes les États-Unis en 2001. Ces attentats ont mis en évidence les liens entre développement et sécurité, point que le Président du CAD de l'époque, Jean Claude Faure, a souligné : « Les événements du 11 septembre ont renforcé la conviction que pour effacer du monde la violence, le terrorisme et les conflits, il faut aussi le libérer de tout phénomène d'exclusion, cause de vulnérabilité et d'inégalité, afin d'en faire un monde où chacun ait sa chance. »

Cela explique en partie pourquoi les dépenses d'aide ont augmenté au cours de la nouvelle décennie tant en termes absolus qu'en pourcentage du RNB. On n'avait moins le sentiment que « pour être efficace, il fallait davantage d'aide mais plutôt que pour être efficace, il fallait que les ressources soient utilisées judicieusement », indique M. Michel. En réalité, l'idée de l'efficacité de l'aide n'est pas nouvelle au CAD : elle avait été soulevée dès 1961 et allait constituer plus tard un pilier essentiel du texte intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle*. En 2005, elle a connu une nouvelle dynamique avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui rassemblait un grand nombre des thèmes sur lesquels le CAD avait travaillé au fil des ans et produisait un ensemble de cinq principes destinés à promouvoir l'efficacité de l'aide, appuyés par des indicateurs concrets pouvant faire l'objet d'un suivi.

Pour les personnes qui ont suivi de près l'évolution des priorités de l'aide au cours des ans, ces principes contiennent sans doute peu de surprises. Mais les autres peuvent bien avoir été étonnées par le rôle que la Déclaration assigne aux pays en développement. L'aide au développement est de moins en moins considérée comme une assistance mais plutôt comme une coopération — un partenariat entre donateurs et pays en développement, ces derniers étant aux commandes. Comme l'a écrit le Président du Rwanda, M. Paul Kagame : « Nous sommes sensibles au soutien extérieur que nous recevons mais ce soutien devrait porter sur ce que nous voulons faire nous-mêmes. Personne ne devrait prétendre se soucier plus que nous de nos pays ou estimer savoir ce qui est bon pour nous mieux que nous-mêmes ».

La Déclaration de Paris puis le Programme d'action d'Accra (2008)⁷ visent à accélérer ce mouvement en faveur d'un retournement du modèle de développement où, selon Richard Carey, « les donateurs mettent au point des projets sans se soucier de ce que les autres font. Nous avons passé 30 ans à bâtir des écoles mais pas à mettre en place des systèmes d'enseignement ». J. Brian Atwood est convaincu que la Déclaration de Paris contribue véritablement à modifier les comportements : « Elle est à présent prise très au sérieux par nos partenaires en développement. La dynamique s'est inversée — ils voient vraiment que ces principes jouent en leur faveur et ils exercent une très forte pression sur les donateurs. Cela est excellent. À franchement parler, l'évolution des comportements parmi les donateurs offre un tableau mitigé, mais il est clair que ceux-ci ne font pas qu'exprimer une adhésion de pure forme aux principes de la Déclaration de Paris ».

Le présent : Un monde totalement changé

L'adhésion officielle de la Corée au CAD le 1^{er} janvier 2010 a marqué un tournant remarquable. Il y a 50 ans, lorsque le CAD a été créé, « la Corée était l'un des pays les plus pauvres de la planète, sortant à peine des ravages de la guerre et tentant de se reconstruire » a alors déclaré Oh Joon, vice-ministre sud-coréen des Affaires étrangères. Dans les décennies qui ont suivi, la Corée a reçu environ 13 millions USD en aide étrangère et elle est devenue un acteur économique majeur sur la scène mondiale — et un donneur d'aide de premier plan. « Pour de nombreux Coréens, y compris pour moi-même, tout s'est passé en l'espace d'une génération », a indiqué le ministre. « Lorsque j'étais enfant, j'allais à l'école élémentaire où nous buvions du lait et mangions du pain de maïs provenant de conteneurs qui portaient la marque "United Nations" ou "US government". Il y a quelques mois, je me suis rendu dans une école maternelle en Mongolie où les enfants étudient avec des livres sur lesquels il est indiqué qu'ils ont été offerts par la République de Corée ».

La Corée n'est pas la seule dans ce cas. Au cours des 50 dernières années, la géographie économique du monde a été bouleversée. Des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil — autrefois considérés comme économiquement sinistrés — sont désormais des géants économiques. Après la récente récession, ils sont devenus des moteurs essentiels de l'économie mondiale. Entre 2005 et 2009, les pays en développement et les pays émergents ont compté pour près des trois quarts dans la croissance mondiale et selon les économistes de la Banque mondiale, leur taille économique dépassera celle des pays développés d'ici 2015. Toutefois, malgré ces progrès d'ensemble, le niveau de vie dans les économies émergentes est très loin de celui qui prévaut dans les pays de l'OCDE : même aujourd'hui, l'Inde compte davantage de pauvres que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Les économies émergentes jouent cependant un rôle majeur en réduisant les niveaux mondiaux de pauvreté absolue : au cours des vingt dernières années, le nombre de personnes dans le monde vivant avec moins d'un dollar par jour est tombé à environ 500 millions.

En bref, la division traditionnelle entre le « Nord » prospère et le « Sud » pauvre a cédé la place à une carte économique complexe où les pays traditionnellement riches sont dépassés par un nombre grandissant de pays dits « convergents ». Selon l'analyse du Centre de développement de l'OCDE, entre 1990 et aujourd'hui, le nombre de pays convergents est passé de 12 à 65. Mais qu'en est-il des autres pays ? L'économiste britannique Paul Collier a forgé l'expression anglaise « the bottom billion » pour désigner les populations qui vivent dans les pays les plus démunis et il nous met en garde : « À mesure que la multitude des pauvres parmi les pauvres s'éloignera d'une économie mondiale de plus en plus sophistiquée, l'intégration sera chose plus difficile et non plus facile ».

Ainsi, l'OCDE et le CAD fêtent leur 50^e anniversaire et se trouvent dans un univers qui ne ressemble en rien au monde dans lequel ils ont été créés. Des progrès énormes ont été accomplis mais des défis tout aussi considérables demeurent. Dans une certaine mesure, ces défis ont été aggravés par la récente récession. Alors que la crise économique a mis en lumière la force relative de pays émergents comme la Chine et l'Inde, elle a révélé la fragilité d'autres pays, en particulier en Europe de l'Est et en Asie centrale. Même en Afrique subsaharienne où la croissance a ralenti mais ne s'est pas totalement arrêtée dans l'ensemble, la récession a été un revers après plusieurs années de performance économique solide.

On craint aussi que les pays développés ne puissent maintenir les niveaux de l'aide alors qu'ils s'emploient à sortir de la récession. En 2010, l'APD des membres du CAD a atteint le montant record de 128.7 milliards USD en termes absolus mais en fait, il manque 19 milliards USD par rapport à la somme qui aurait été collectée si les donateurs avaient respecté leurs engagements antérieurs. Jusqu'ici, les craintes d'un décrochage de l'APD sur fond de restriction budgétaire dans les pays donateurs ne se sont pas concrétisées. Toutefois dans les années à venir, une pression grandissante va s'exercer pour que les donateurs montrent que l'aide donne de bons résultats. Comme le note le Rapport 2010 sur la coopération pour le développement : « En ces temps où l'austérité économique est de rigueur, les citoyens des pays donateurs comme des pays en développement veulent avoir l'assurance que l'aide produit des résultats, qu'elle est rentable et qu'elle n'est pas dilapidée par des gouvernements corrompus ».

L'avenir : Les défis qui nous attendent

Les économies émergentes ne modifient pas seulement l'équilibre économique mondial, elles contribuent aussi à changer le monde de la coopération pour le développement — et dans les décennies à venir, cette évolution se fera sentir encore davantage. Pour l'heure, les membres du CAD comptent pour environ 90 % de l'APD totale, selon l'analyse des Nations Unies, mais au cours des dix années passées, le nombre de donateurs non membres du CAD a beaucoup augmenté pour s'établir à 30. Beaucoup d'entre eux sont situés dans ce que l'on a l'habitude d'appeler « le Sud » et ils contribuent à alimenter la vague des apports « Sud-Sud » dans des domaines comme l'investissement, les échanges et l'aide au développement.

Au cours des 50 dernières années, d'autres acteurs se sont également joints à l'effort de développement dans le monde, apportant de nouvelles idées, une nouvelle énergie et de nouvelles ressources mais ajoutant aussi à la complexité. Dans les années 40, il n'y avait que quatre donateurs bilatéraux. En 2006, selon le *Rapport 2009 sur la coopération pour le développement* : « On estimait à environ 225 le nombre d'organismes d'aide bilatérale, auxquels il faut ajouter 242 organisations multilatérales, dont 24 banques de développement et quelque 40 organismes des Nations Unies, œuvrant dans le domaine de la coopération pour le développement ». L'architecture mondiale de l'aide est donc de plus en plus complexe, rendant de plus en plus difficile pour les pays en développement la gestion de leurs relations avec les donateurs.

Il est difficile d'évaluer la mesure dans laquelle ces apports constituent une aide au développement en partie parce que la plupart d'entre eux ne sont pas notifiés au CAD. Il est clair cependant qu'ils ont déjà un impact important et que cet impact ne va faire que grandir. Comme Eckhard Deutscher, ancien Président du CAD, le fait remarquer, il faut en tenir compte dans la façon dont la coopération pour le développement est analysée et réalisée : « ... leur influence et leur expérience sont trop importantes pour que les apporteurs de coopération Sud-Sud puissent être laissés en marge de l'action à l'appui de l'efficacité de l'aide et du débat international sur la coopération pour le développement ».

Son successeur, J. Brian Atwood, partage cet avis mais va plus loin : le prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu à Busan en Corée (29 novembre-1^{er} décembre 2011) sera l'occasion de repenser la totalité des relations du développement, dit-il : « Je suis convaincu que nous élaborerons une déclaration qui incitera les pays à collaborer plus directement les uns avec les autres » dit-il. « La coopération Sud-Sud sera approuvée mais l'on verra s'exprimer le souhait d'éviter une polarisation — Nord-Sud contre Sud-Sud, donateurs contre bénéficiaires etc. — pour tâcher de parvenir à une responsabilité mutuelle s'agissant des objectifs les plus ambitieux que le monde se soit jamais fixés. Un partenariat pour le développement plus vaste et plus profond, voilà ce que nous espérons. » Le CAD va-t-il continuer de faire partie de ce partenariat ? « Je pense que le CAD n'est pas près de disparaître, ce défi va perdurer malheureusement », répond-il. Cependant, J. Brian Atwood espère qu'à plus long terme le monde ayant réussi à relever le défi du développement, un jour le CAD sera inutile : « Nous travaillons », dit-il, « à ne plus avoir de travail ».

Notes

1. Les propos de M. Atwood ont été recueillis lors d'un entretien avec l'auteur.
2. Le CAD a été initialement créé sous le nom de Groupe d'aide au développement (GAD) en 1960 sous les auspices de l'Organisation européenne de coopération économique qui a précédé l'OCDE.
3. Les propos de M. Manning ont été recueillis lors d'un entretien avec l'auteur.
4. Les propos de M. Michel ont été recueillis lors d'un entretien avec l'auteur.
5. Les propos de M. Carey ont été recueillis lors d'un entretien avec l'auteur.
6. Pour promouvoir une aide plus efficace, les cinq principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sont : l'appropriation (les pays en développement définissent leurs propres stratégies de développement, renforcent leurs institutions et luttent contre la corruption), l'alignement (les pays donateurs apportent leur soutien en respectant les objectifs définis dans ces stratégies et utilisent les systèmes locaux), l'harmonisation (les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et partagent les informations afin d'éviter les doubles emplois), la gestion axée sur les résultats (les pays en développement et les donateurs mettent l'accent sur l'obtention de résultats et la mesure de ces résultats) et la responsabilité mutuelle (les donateurs et pays en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement).
7. Le Programme d'action d'Accra a été adopté lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra (2008) et a été conçu comme un complément à la Déclaration de Paris.

Bibliographie

- Bosco, D. (2010), "An interview with James Wolfensohn", 5 octobre, The Multilateralist blog, *Foreign Policy*, The Slate Group, Washington, consultable à l'adresse suivante : http://bosco.foreignpolicy.com/posts/2010/10/05/a_former_world_bank_president_speaks
- Calderisi, R. (2007), *The Trouble with Africa*, Yale University Press, New Haven et Londres.
- Canuto, O. et M. Giugale (dir. pub.) (2010), *The Day After Tomorrow*, Banque mondiale, Washington, consultable à l'adresse suivante : <http://go.worldbank.org/TPPWANWXR0>.
- Collier, P. (2008), *The Bottom Billion*, Oxford University Press, Oxford et New York.
- DCD DAC (2010), "Mandat du CAD 2011-2015", 18 octobre, consultable à l'adresse suivante : [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2010\)34/FINAL&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2010)34/FINAL&docLanguage=Fr).
- Gurría, A. (2010) "Millennium Development Goals: A job well done?", 20 septembre, OECD Insights Blog, OCDE, Paris; consultable à l'adresse suivante : <http://oecdinsights.org/2010/09/20/millennium-development-goals-a-job-well-done/>.
- Kagame, P. (2009), "Africa has to find its own road to prosperity", 7 mai, *Financial Times*, The Financial Times Ltd., Londres.
- Manning, R. (2009), *Using Indicators to Encourage Development*, DIIS Report 2009:01, Danish Institute For International Studies, Copenhague; consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/55/4/44117550.pdf.
- Moyo, D. (2009), *Dead Aid*, Penguin Books, Londres.
- OCDE (2010a), *Coopération pour le développement : Rapport 2010*, Les Éditions OCDE, Paris; doi : 10.1787/dcr-2010-en.
- OCDE (2010b), *Perspectives du développement mondial 2010 : Le basculement de la richesse*, Les Éditions OCDE, Paris; doi : 10.1787/9789264084728-en.
- OCDE (2010c), *Le CAD vu de l'intérieur*, OCDE, Paris.; consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/43/32/40986871.pdf.
- OCDE (2009a), *Coopération pour le développement : Rapport 2009*, Les Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), "OECD Development Assistance Committee (DAC) welcomes Korean membership", 25 novembre., OCDE, Paris; consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/document/50/0,3343,en_2649_33721_44141618_1_1_1_1,00.html.
- OCDE (2006), *Dates marquantes, Historique du Comité d'aide au développement de l'OCDE*, OCDE, Paris; consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/3/38/1896808.pdf.
- OCDE (2002), *Rapport 2001 sur la coopération pour le développement*, Les Éditions OCDE, Paris.

OCDE (1996), *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle*, Comité d'aide au développement de l'OCDE, Paris ; consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/41/32/15249681.pdf.

OCDE/BAfD (Banque africaine de développement) (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010*, Les Éditions OCDE et la Banque africaine de développement; consultable à l'adresse suivante : www.africaneconomicoutlook.org.

Ramachandran, V. (2010), "India Emerges as an Aid Donor", 5 octobre, The Huffington Post; HuffingtonPost.com, Inc.; consultable à l'adresse suivante : www.huffingtonpost.com/vijaya-ramachandran/india-emerges-as-an-aid-d_b_751008.html.

Riddell, R.C. (2008), *Does Foreign Aid Really Work?*, Oxford University Press, Oxford.

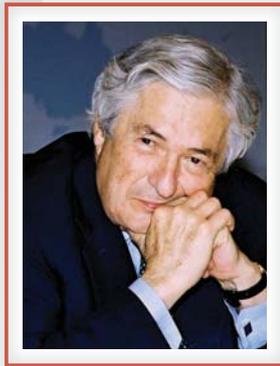


Partie I.
**Qu'avons-nous appris
en 50 années de coopération
pour le développement ?**

James D. Wolfensohn est actuellement Président de Wolfensohn & Company, LLC, un cabinet privé de conseil en investissement ; Président de Citi International Advisory Board ; et Conseiller principal auprès de Citi sur les questions de stratégie mondiale et d'affaires internationales.

M. Wolfensohn a été le neuvième Président du Groupe de la Banque mondiale (1995-2005) et a également occupé la fonction d'Envoyé spécial, en tant que représentant du gouvernement américain, du Quatuor pour le Moyen-Orient pour le désengagement de Gaza (2005-2006). En 2006, il a fondé, au sein de la Brookings Institution, le Wolfensohn Centre for Development dont l'objectif est la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale.

M. Wolfensohn joue un rôle actif dans de nombreuses activités culturelles ou philanthropiques, en tant notamment que Président de l'Institute for Advanced Study, membre et Président du Carnegie Hall à New York, et Président du John F. Kennedy Centre for the Performing Arts à Washington. Il est un membre honoraire du conseil d'administration de la Brookings Institution, membre du Council on Foreign Relations et de la Century Association, ainsi que de l'American Academy of Arts and Sciences et de l'American Philosophical Society.



Chapitre 1

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE à 50 ans et les nouveaux enjeux d'un monde en pleine évolution

James Wolfensohn

Depuis 50 ans, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE suit l'évolution du financement de l'aide au développement et prodigue des orientations sur les politiques les mieux adaptées dans ce domaine, poursuivant ainsi l'objectif d'améliorer la vie des populations des pays en développement. Comme l'écrit James Wolfensohn dans le présent chapitre, le CAD fournit les données et les analyses dont ils ont besoin, et aide les autres institutions à définir leurs objectifs et à concevoir leurs programmes en vue de relever les défis liés au développement. Les prochaines décennies seront marquées par de profonds changements : d'ici 2050, la population mondiale aura dépassé de peu les neuf milliards d'individus – qui vivront pour la plupart dans les pays en développement ; et notre monde sera définitivement placé sous la domination de l'Asie, tant sur les plans démographique qu'économique. Il est dans ce contexte du devoir du CAD de continuer à assurer un suivi et à fournir des analyses et des orientations susceptibles de faciliter une adaptation sans heurt à ces changements et de contribuer à la réduction des inégalités et de l'instabilité à l'échelle mondiale.

La célébration du cinquantenaire du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE constitue une véritable occasion de se réjouir. Depuis 50 ans, le CAD accompagne les changements – et est à l'origine de nombre d'entre eux – de notre conception du développement, coordonne nos actions tout en se faisant le reflet de la marche du monde. Il suit l'évolution du financement de l'aide au développement, veille à ce qu'elle soit la plus efficace possible, et prodigue des orientations sur les politiques d'aide au développement les mieux adaptées, dans le but d'améliorer la vie des populations des pays en développement.

Les 50 faits marquants de ces 50 dernières années, remarquablement mis en valeur sur le site Internet du CAD à l'occasion de son cinquantenaire¹, illustrent le chemin parcouru – ainsi que l'importance du rôle du CAD dans ce qu'est devenue aujourd'hui l'aide publique au développement (APD) et dans les moyens utilisés pour la mesurer ; dans le suivi de l'aide et la sensibilisation à la nécessité d'atteindre l'objectif visant à porter l'APD à 0.7 % du PIB² ; dans les actions entreprises dans les domaines de la dette, de l'égalité des sexes, de la pauvreté et de l'environnement ; dans l'engagement en faveur de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; dans les actions de promotion, pilotées par les pays partenaires, de la transparence de l'aide ; et dans son attachement à faire entendre la voix des États fragiles, dans le cadre notamment de la récente Déclaration de Dili sur la construction de la paix et le renforcement de l'État (2010). Il serait trop long d'énumérer toutes ses réalisations et nous nous limiterons donc à ces quelques faits marquants. Il ne fait aucun doute que l'histoire du développement et la réussite des efforts déployés dans le domaine de l'aide auraient été beaucoup moins fructueuses sans le rôle de coordinateur et de catalyseur joué par le CAD, et sans sa capacité d'adaptation au changement.

Aujourd'hui, le CAD se trouve confronté à de nombreux défis, qui exigeront probablement de lui qu'il élargisse son domaine d'activité et augmente le nombre de ses membres. En octobre 2010, J. Brian Atwood a été élu au poste de Président du CAD, succédant ainsi à Eckhard Deutscher dont le mandat de trois ans avait été très constructif. M. Atwood a une grande expérience et la réputation d'obtenir des résultats concrets. En quittant son poste à la tête de l'un des établissements universitaires les plus renommés des États-Unis pour devenir Président du CAD, il a également mis fin à une carrière prestigieuse au sein de l'administration américaine au cours de laquelle il a occupé les fonctions d'administrateur d'USAID (United States Agency for International Development) de 1993 à 1999. Le sort du CAD est entre de bonnes mains.

Une histoire marquée par des contributions majeures à la sphère du développement

« Selon moi, nulle autre institution n'a contribué plus que le CAD ... pour garantir l'efficacité des programmes d'aide au développement. »

Selon moi, nulle autre institution n'a contribué plus que le CAD aux travaux des experts en développement en mettant à leur disposition les données statistiques et les analyses des politiques nécessaires pour garantir l'efficacité des programmes d'aide au développement. Ce faisant, il a noué des partenariats avec des acteurs non membres de l'OCDE, dont des organismes multilatéraux comme la Banque mondiale, et a piloté les efforts de coordination des

initiatives mondiales en faveur du développement. Je pense en particulier aux deux initiatives suivantes : la création du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, qui rassemble des pays développés et en développement, des organisations internationales et locales, et des acteurs des secteurs public et privé, tous décidés à agir en tant que fer de lance dans les initiatives internationales visant à renforcer l'efficacité de l'aide ; et le Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État, au sein duquel les gouvernements des États en proie à des conflits et en situation de fragilité coopèrent avec leurs partenaires au développement pour mettre en commun leurs opinions et élaborer des solutions adaptées à leur contexte particulier.

Le CAD ne se contente pas de vivre sur ses acquis, mais s'est également lancé dans la constitution de capacités statistiques qui sont fondamentales pour les pays qui cherchent à prendre les rênes de leur propre développement. Il emploie aujourd'hui une méthode qui a fait ses preuves pour aider quelque 120 pays à mettre en place leurs systèmes statistiques, ce qui les aiderait à cibler et à évaluer les répercussions de leurs politiques de lutte contre la pauvreté. À l'heure actuelle, 93 % de ces pays se sont dotés de leur propre stratégie nationale en matière de statistiques.

Sous l'égide du Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, et du Président du CAD, les 24 membres du CAD, ainsi que des observateurs de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se concentrent sur deux objectifs principaux. Le premier vise à développer la coopération internationale en matière de renforcement des capacités des pays en développement de participer pleinement à l'économie mondiale. Le deuxième consiste à fournir, au sein même des pays en développement, une aide permettant à la population de sortir de la pauvreté et de prendre une part plus active à la vie de la société.

Toutefois, le constat que nous tirons à l'occasion de ce 50^e anniversaire – en dépit des nombreuses réalisations décrites précédemment – est malheureusement amer : la moitié de la population mondiale vit encore avec moins de 2.50 USD par jour, dont un milliard avec moins de 1.25 USD.

« Toutefois, ... la moitié de la population mondiale vit encore avec moins de 2.50 USD par jour, dont un milliard avec moins de 1.25 USD. »

De nouveaux défis à l'horizon

La contribution d'Helen Clark à la présente publication (chapitre 2) nous rappelle fort à propos les thèmes abordés dans les *Rapports sur le développement humain* publiés chaque année par le PNUD. Je n'ai guère à ajouter à son analyse et ses commentaires, si ce n'est, une fois de plus, que le rôle moteur du CAD et l'orientation claire de ses nombreux rapports revêtent une importance fondamentale pour les acteurs du développement : ils leur fournissent les données et les analyses dont ils ont besoin, et aident les autres institutions à définir leurs objectifs et à concevoir leurs programmes en vue de relever les défis auxquels nous faisons perpétuellement face.

La brillante contribution d'Helen Clark me permet d'adopter une autre perspective, de porter mon regard sur les décennies à venir et sur les nouveaux défis auxquels nous serons confrontés dans le monde entier. Notre planète est aujourd'hui peuplée de quelque 6.8 milliards d'habitants. Environ un milliard de ces habitants vivent dans des pays riches, le reste d'entre eux peuplant les pays en développement. Pendant près de trente ans – jusqu'en 2002 – la répartition du produit intérieur brut mondial a suivi le schéma inverse, les pays plus développés et moins peuplés s'en arrogeant environ 80 %, alors que 20 % seulement échouaient aux cinq milliards d'individus restants vivant dans le monde à cette époque.

Cette répartition de la richesse mondiale a commencé à se modifier après 2002, et est aujourd'hui de l'ordre de 70 % contre 30 %. La rapide montée en puissance de pays tels que la Chine et l'Inde, ainsi que du reste de l'Asie, est en grande partie à l'origine de ce changement. Il est intéressant de noter que dans les années 1500 et 1815, la Chine et l'Inde représentaient environ 50 % du PIB mondial, et que l'on admet aujourd'hui largement qu'elles devraient atteindre de nouveau cette part d'ici 2050, alors que la proportion de l'Asie dans son ensemble s'élèvera à 65 % du PIB mondial. D'ici là, la part des pays du G7 – qui jusqu'en 2000 s'adjugeaient 65 % du PIB mondial – devrait avoir chuté à 25 % ; les pays membres de l'OCDE devraient quant à eux reculer de leur part actuelle de 80 % à 35 % du PIB mondial.

« Les pays en développement détiennent déjà plus de 70 % des réserves mondiales, la Chine ... avec des avoirs en diverses devises s'élevant à un montant équivalent à 3 mille milliards USD. » Le visage de ce monde nouveau et complexe se dessine dès aujourd'hui clairement : la Chine vient de devenir la deuxième puissance économique mondiale, derrière les États-Unis. Les pays en développement détiennent déjà plus de 70 % des réserves mondiales, la Chine à elle seule en représentant environ le tiers, avec des avoirs en diverses devises s'élevant à un montant équivalent à 3 mille milliards USD.

D'ici 2050, la population mondiale aura dépassé de peu les neuf milliards d'individus, et devra la quasi-totalité de sa croissance aux pays en développement. Les pays de l'OCDE compteront alors un peu plus d'un milliard d'habitants, contre plus de huit milliards pour les pays en développement, à la tête desquels figurera l'Inde. Si ces projections peuvent ne pas être totalement exactes en termes de calendrier et de chiffres, la direction qu'elles indiquent est correcte et il faut nous attendre à ce que notre monde soit, d'ici 2050, clairement placé sous la domination de l'Asie, tant sur les plans démographique qu'économique. Les dix premières puissances économiques de 2000 seront remplacées par la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie, l'Indonésie et le Viet-Nam, entre autres, et la suprématie de l'ancien monde que nous avons fini par considérer comme acquise s'en trouvera considérablement modifiée.

Les organisations internationales, à l'image des institutions de Bretton Woods qui ont ouvert la marche dans ce domaine, devront tenir compte de cette nouvelle donne dans la composition de leurs membres. Cette redistribution au niveau mondial ne manquera assurément pas d'influer sur la composition, le rôle et les travaux du CAD. Déjà, des pays comme le Chili, la Corée, le Mexique et la Turquie sont passés du statut de bénéficiaires de l'aide à celui de membres actifs de l'OCDE, et les changements ne devraient pas s'arrêter là.

L'Afrique et l'environnement

Dans ce monde en pleine transformation, il est important d'évoquer l'enjeu spécifique que représente l'Afrique. Le continent africain compte aujourd'hui entre 800 et 900 millions d'individus ; d'ici 2050, ce chiffre devrait avoisiner les deux milliards, soit près de 20 % de la population mondiale. L'Afrique ne s'occupe aujourd'hui que moins de 2 % du PIB mondial, et les prévisions pouvant faire état d'une croissance notable par habitant ne sont, dans l'hypothèse d'un statu quo, pas prometteuses. Certains pays pourraient atteindre 3-4 % du PIB mondial et les revenus par habitant pourraient passer de 600-700 USD à 3 000-4 000 USD. Il convient de relativiser ces avancées en précisant qu'elles auront lieu dans un monde qui aura lui aussi évolué : au même moment, les habitants de la Chine et de l'Inde devraient disposer de plus de 30 000 USD par an, et les citoyens de nombreux pays européens et des États-Unis

pourront tabler sur plus de 80 000 USD. Si ce scénario se confirme et s'accompagne, comme cela est fort probable, d'une libre circulation de l'information et de l'amélioration des moyens de communication, l'impatience devrait commencer à gagner les habitants des 54 pays du continent africain, dont les revendications de profiter davantage des ressources collectives mondiales pourraient les pousser à employer des moyens pacifiques ou plus radicaux, ou à tenter d'émigrer vers les pays plus riches.

À cet égard, il est impossible de ne pas évoquer les troubles qui secouent actuellement le Moyen-Orient, où plusieurs gouvernements et dirigeants « élus » ou autoproclamés ont été renversés. On ignore combien de temps encore les monarchies et les principautés qui satisfont aux demandes de leur population – à grand renfort de distribution de ressources et de démonstration de leur puissance militaire – pourront conserver leur stabilité.

Enfin, je ne peux clore ce chapitre sans mentionner les enjeux environnementaux auxquels nous sommes tous confrontés : l'épuisement des ressources en eau et le recours à de nouvelles sources d'énergie de manière à réduire notre dépendance à l'égard des hydrocarbures. R.K. Pachauri (chapitre 7) aborde ces questions de manière très compétente dans son chapitre. Je me contenterai de rappeler que ces enjeux peuvent tout aussi bien unir les pays du monde entier qu'engendrer des conflits sur toute la planète.

Une nouvelle génération de solutions

Je tiens à vous préciser que je souscris à l'ensemble des prévisions et des estimations auxquelles j'ai fait référence précédemment. Si elles pèchent par manque de précisions concernant le calendrier des événements qu'elles annoncent, je pense qu'elles montrent clairement l'orientation que notre monde est en train de prendre. Elles décrivent l'enjeu colossal qui attend les pays de l'OCDE, lesquels, selon moi, ne réagissent pas en conséquence.

Examinons pour commencer la question de l'éducation des générations à venir. La Chine et l'Inde comptent chacune plus de 300 000 jeunes étudiant à l'étranger, dont plus de 100 000 aux États-Unis. Les étudiants américains, à l'inverse, continuent d'opter pour l'Europe ou l'Amérique latine lorsqu'ils décident d'étudier à l'étranger. Seuls 13 000 étudiants américains étudient en Chine, et ils ne sont que 3 000 en Inde. J'ai récemment prononcé un discours dans une université à Pékin, devant un public composé de 700 étudiants et membres du corps enseignant. Je me suis exprimé en anglais, sans être traduit. Un conférencier chinois n'aurait sûrement pas eu la même expérience aux États-Unis ou en Europe concernant la connaissance locale de sa langue.

Par les exemples que je viens de citer, je tiens à vous faire comprendre que nous, les Occidentaux, devons nous livrer à une évaluation rigoureuse de la compétitivité de nos systèmes d'éducation afin de réagir de manière adaptée face aux enjeux qui nous attendent. C'est maintenant que nous devons commencer à nous préparer au monde de 2050, qui sera, comme je le rappelle, placé sous le signe de l'Asie. Par ailleurs, en collaboration avec nos partenaires asiatiques, nous devons nous soucier davantage de la situation de l'Afrique afin d'améliorer l'équité et, avec elle, la paix et la stabilité.

« **C'est maintenant que nous devons commencer à nous préparer au monde de 2050, qui sera ... placé sous le signe de l'Asie.** »

Lors de sa nomination à un deuxième mandat de cinq ans le 1^{er} juin dernier, M. Gurría a affirmé : « La recherche de la pertinence reste mon objectif primordial pour améliorer le bien-être de nos citoyens et nous aider à concevoir des politiques meilleures pour des vies meilleures ». Un objectif aussi noble réclame, au cours des décennies à venir, le soutien du CAD dont on

attend également qu'il assume le rôle de chef de file, comme il l'a fait par le passé, et aide les pays du monde entier à négocier une adaptation sans heurt aux nouvelles circonstances. Si l'on se réfère aux travaux qu'il mène depuis 50 ans, on peut attendre du CAD qu'il fournisse des données de qualité, des analyses et des suggestions de mesures destinées à aider l'ensemble des parties prenantes à accepter les nouveaux défis et à promouvoir l'égalité et la stabilité dans le monde entier.

Notes

1. www.oecd.org/cad.
2. L'objectif-phare de l'aide internationale propose de porter l'aide publique au développement (APD) à 0.7 % du revenu national des donateurs. En 1969, la Commission Pearson a proposé de viser 0.7 % du produit national brut (PNB), un objectif adopté dans une Résolution des Nations Unies du 24 octobre 1970. Les membres du CAD ont pratiquement tous adhéré à cet objectif, à l'exception de la Suisse, qui n'est devenue membre des Nations Unies qu'en 2002, et des États-Unis, qui ne se rallient à aucun objectif ou calendrier spécifique, mais soutiennent l'esprit global de la résolution. Suite à la révision du Système des comptes nationaux en 1993, le produit national brut a été remplacé par le revenu national brut (RNB). L'objectif s'exprime par conséquent sous forme d'un ratio APD/RNB.

Clark

Helen Clark est devenue Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en avril 2009, et en même temps la première femme à diriger cet organisme. Elle est aussi Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, instance composée des dirigeants de tous les fonds, programmes et autres services des Nations Unies qui travaillent sur les questions de développement.

Avant sa nomination à la tête du PNUD, Mme Clark a été Première ministre de la Nouvelle-Zélande, poste qu'elle a occupé pendant trois mandats successifs (1999-2008). Elle a pris une part active à la définition d'orientations stratégiques et à la conduite d'actions de sensibilisation sur la scène internationale et dans les domaines économique, social et culturel. Lorsqu'elle dirigeait la Nouvelle-Zélande, ce pays a connu une croissance économique appréciable, de faibles taux de chômage et un niveau élevé d'investissement dans l'éducation et la santé, notamment au profit du bien-être des familles et des personnes âgées. Mme Clark s'est employée à promouvoir avec force le vaste programme de la Nouvelle-Zélande en faveur de la durabilité écologique et de la lutte contre le changement climatique.

En tant que Première ministre, Mme Clark a été membre du Council of Women World Leaders, réseau international d'anciennes et actuelles Présidentes et Premières ministres dont la mission est de mobiliser les femmes exerçant les plus hautes fonctions dans le monde entier pour la mise en œuvre d'une action collective sur des questions qui revêtent une importance déterminante pour les femmes et l'instauration d'un développement équitable.

Chapitre 2

La vraie richesse des nations : Ce que le *Rapport sur le développement humain* nous a appris

Helen Clark



Profitant du 50^e anniversaire du Comité d'aide au développement de l'OCDE, Helen Clark se penche ici sur les progrès au cours des dernières décennies et les défis qui se posent au 21^e siècle dans le domaine du développement humain. Pour ce faire, elle s'appuie sur une riche source d'informations, le Rapport sur le développement humain, que publie chaque année le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui traite de questions aussi diverses que l'égalité entre femmes et hommes, l'eau, les droits humains, le changement climatique et les migrations. Elle prend note du fait que de nos jours, les individus sont en moyenne en meilleure santé, plus instruits et plus riches qu'ils ne l'ont jamais été. Si les inégalités de revenu se sont dans l'ensemble creusées, les écarts entre pays développés et pays en développement quant aux résultats en matière de santé et d'instruction ont diminué. Pour l'avenir, il demeure indispensable que tous les partenaires du développement unissent leurs efforts en vue d'assurer la construction d'institutions et de systèmes suffisamment résilients et fiables pour pouvoir répondre aux objectifs visés en matière de développement durable, satisfaire aux exigences des citoyens, faire face aux chocs, promouvoir la cohésion sociale et assurer pacifiquement le règlement des tensions et des conflits.

Le 50^e anniversaire du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est une excellente occasion de réfléchir sur les enseignements tirés de l'expérience des dernières décennies et de rechercher des moyens de relever avec plus d'efficacité les défis que pose le développement au 21^e siècle. Depuis 1961, le CAD apporte sa contribution au développement mondial en définissant ce qui constitue l'aide publique au développement (APD) et en suivant l'évolution de celle-ci au regard d'objectifs arrêtés en commun. Il s'emploie à faire en sorte que l'aide soit mise en œuvre de façon fructueuse, et il a élaboré des orientations pour encourager l'amélioration des politiques de développement et fait connaître les bonnes pratiques en la matière. En coopérant avec des acteurs de premier plan, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le CAD exerce une influence sur les priorités de l'action internationale en faveur du développement, dont il met constamment en relief la dimension humaine. Les deux institutions ont en fait souvent œuvré de concert pour faire avancer la connaissance de ce domaine.

« ... qu'en définitive, le développement, c'est accroître les possibilités de choix des individus et les moyens qu'ils ont d'en tirer parti – dont leurs libertés politiques et leurs droits de personnes humaines – afin qu'ils puissent ... peser sur les décisions qui les touchent directement. »

Le *Rapport sur le développement humain* (RDH), ouvrage de portée mondiale que le PNUD produit chaque année depuis maintenant vingt ans, constitue une riche source d'informations sur le progrès du développement humain. Dans le premier RDH, publié en 1990, on pouvait lire que « les personnes sont la vraie richesse d'une nation » (PNUD 1990). Exposant leur démarche de façon claire et convaincante, et non sans un certain courage intellectuel, les auteurs de ce rapport ont défait une à une les strates de la pensée orthodoxe sur le développement pour mieux montrer combien il est important de centrer celui-ci sur l'être humain. Ils ont constaté qu'en définitive, le développement, c'est accroître les possibilités de choix des individus et les moyens qu'ils ont d'en tirer parti – dont leurs libertés politiques et leurs droits de personnes humaines – afin qu'ils puissent vivre longtemps et en bonne santé en menant une existence féconde et peser sur les décisions qui les touchent directement.

L'approche du développement humain

Le postulat fondamental dont partaient les auteurs du premier RDH était simple : le développement d'un pays ne doit pas être mesuré d'après le seul revenu national, mais aussi à l'aide d'un concept de portée plus grande, celui de développement humain. Ce rapport présentait donc l'Indice de développement humain (IDH), aujourd'hui bien éprouvé, qui mesurait à la fois l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le niveau de vie.

L'équipe chargée du premier *Rapport sur le développement humain* a reconnu que l'IDH avait ses limites : par exemple, il reposait sur des moyennes nationales qui masquaient l'inégalité de répartition, et il lui manquait ce que les auteurs appelaient une « mesure quantitative de la liberté humaine » (PNUD 1990). Ceux-ci étaient bien conscients que l'approche du développement humain ne pouvait être réduite au champ étroit de l'IDH.

Du fait de l'étendue de l'approche qui le sous-tend, le *Rapport sur le développement humain* façonne depuis vingt ans les débats relatifs à bon nombre des problèmes les plus urgents qui se posent sur la planète. Les RDH ont ainsi traité des questions aussi diverses que l'égalité des sexes, l'eau, les droits humains, le changement climatique et les migrations. Ils ont présenté des recommandations pratiques qui sont devenues partie intégrante du discours dominant sur le développement, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Depuis deux décennies, l'approche du développement humain influence les responsables de l'élaboration des politiques, les universitaires, les chercheurs et les praticiens du développement, et elle continue d'offrir aujourd'hui une assise théorique pour les travaux du PNUD et d'autres acteurs du monde entier.

Une redéfinition du développement au fil des deux décennies

Un rapide examen des *Rapports sur le développement humain* suffit pour constater que bon nombre des enseignements qu'ils contiennent revêtent toujours une importance déterminante pour l'efficacité dans le domaine du développement. Le premier de ces ouvrages préconisait l'adoption de « cibles globales pour le développement humain », notamment d'objectifs pour la lutte contre la pauvreté et la malnutrition et l'amélioration de l'éducation de base, des soins de santé primaires et de l'accès à l'eau potable.

En 1994 déjà, les auteurs du *Rapport sur le développement humain* faisaient valoir que la conception de la sécurité était depuis trop longtemps déterminée par le risque de survenue de conflits entre États, de sorte que celle-ci était assimilée à la maîtrise des menaces susceptibles de peser sur les frontières des pays. Ils ont donné une définition plus large de la notion de sécurité humaine, qui signifiait ainsi « se libérer de la peur et se prémunir contre le besoin » (PNUD 1994). Cette démarche, qui traduisait une rupture radicale avec la pensée classique concernant la paix et la prévention des conflits, revenait à souligner en substance que la sécurité résidait dans le développement et non dans les armes.

« La reconnaissance du caractère indissociable du développement et de la sécurité a amené les donateurs à recentrer leur attention sur une réforme des systèmes de sécurité propre à étayer ... l'action en faveur des OMD ... »

Au cours des années qui ont suivi, le PNUD s'est employé activement, de concert avec les donateurs bilatéraux représentés au sein du CAD, à redéfinir la notion de sécurité de façon à en étendre la portée bien au-delà de la stabilité de l'État et de la sécurité nationale pour l'articuler nettement autour de la protection et du bien être des personnes. La reconnaissance du caractère indissociable du développement et de la sécurité a amené les donateurs à recentrer leur attention sur une réforme des systèmes de sécurité propre à étayer la lutte contre la pauvreté et l'action en faveur des OMD. Plus récemment, le PNUD a apporté une importante contribution aux efforts déployés par le CAD pour faire en sorte que les relations entre l'État et la société soient confortées, et non fragilisées, par les activités des donateurs. Les résultats de ces travaux conjoints ont été exposés dans un important document d'orientation du CAD (OCDE 2011).

En 1995, tirant parti de la dynamique créée par la Décennie des Nations Unies pour la femme, et préalablement à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (4-15 septembre 1995, Pékin, Chine), le *Rapport sur le développement humain* a énoncé un large éventail de propositions inédites visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Reconnaisant

Tableau 2.1. Évolution des objectifs internationaux de développement

Objectifs énoncés dans <i>Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle</i>	Objectifs du Millénaire pour le développement et cibles y afférentes
La proportion de personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté devra être réduite de moitié au moins d'ici 2015. (Objectif 1)	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. (Objectif 1, cible 1.A)
Assurer une éducation primaire à tous les habitants de tous les pays d'ici 2015. (Objectif 2a)	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. (Objectif 2, cible 2.A)
Obtenir des avancées indéniables vers l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes en supprimant toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005. (Objectif 2b)	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. (Objectif 3, cible 3.A)
D'ici 2015, faire chuter des deux tiers, par rapport à leur niveau de 1990, le taux de mortalité des nouveau-nés et celui des enfants de moins de 5 ans dans tous les pays en développement. (Objectif 2c)	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. (Objectif 4, cible 4.A)
Pendant la même période, réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle. (Objectif 2c)	Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle. (Objectif 5, cible 5.A)
Dans le cadre de systèmes de soins de santé primaires, offrir à tous les individus en âge de procréer la possibilité d'avoir accès, le plus rapidement possible et au plus tard en 2015, à la santé génésique, et notamment à des méthodes sûres et fiables de planification familiale. (Objectif 2d)	Rendre l'accès à la médecine procréative universel. (Objectif 5, cible 5.B)
Une stratégie nationale de durabilité environnementale doit être mise en œuvre dans chaque pays en développement d'ici 2005, afin véritablement d'inverser, avant 2015, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national, la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales — forêts, ressources halieutiques, eau douce, climat, sols, biodiversité, ozone stratosphérique — à l'accumulation de substances dangereuses et à d'autres phénomènes importants. (Objectif 3)	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. (Objectif 7, cible 7.A) • Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte. (Objectif 7, cible 7.B)
Un contrat mieux défini pour un partenariat plus efficace (Section II.B)	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. (Objectif 8)

Source : OCDE 1996 et site internet *des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement*, accessible à l'adresse: www.un.org/millenniumgoals.

l'importance du travail non rémunéré, il a présenté la première estimation mondiale de la valeur de la production non monétisée des femmes et des hommes dans le cadre de l'activité économique et de l'activité domestique. Les auteurs de ce rapport ont souligné que « investir dans les potentialités des femmes et leur donner la possibilité de choisir [...], c'est [...] le meilleur moyen de contribuer » au développement économique (PNUD 1995). Ils ont appelé l'attention sur le problème de la violence à l'égard des femmes et préconisé que les viols et les tortures systématiques que celles-ci subissent en temps de conflit soient reconnus comme des crimes de guerre.

La Quatrième Conférence mondiale sur les femmes a fait partie d'un ensemble de manifestations internationales d'un caractère inédit qui ont été consacrées aux questions de développement dans les années 90, dont l'éducation (Jomtien, 1990), l'environnement (Rio de Janeiro, 1992), la population (Le Caire, 1994) et le développement social (Copenhague, 1995). En 1996, dans l'ouvrage intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle*, le CAD a réuni l'essentiel des points d'accord auxquels étaient parvenues ces conférences en un ensemble concis d'objectifs de développement mesurables et se prêtant à un suivi dans le temps (tableau 2.1). Cette initiative a suscité un processus continu de réflexion qui a débouché, en 2005, sur l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans ce contexte, le RDH 2000 est venu apporter à la communauté des tenants des droits humains un cadre théorique destiné à leur permettre d'agir avec plus d'efficacité sur le terrain du « développement » (PNUD 2000). Les auteurs faisaient valoir que, contrairement à ce que d'aucuns affirmaient, le respect des droits humains ne pouvait être considéré comme une retombée du développement, mais qu'il s'agissait plutôt d'une condition déterminante de sa réussite.

Le RDH 2002, qui traitait du renforcement de la démocratie, préconisait non seulement d'agir en faveur de la « bonne gouvernance » et de la mise en place d'institutions publiques efficaces, mais aussi de faire de l'instauration d'une gouvernance démocratique à laquelle tous soient associés une priorité (PNUD 2002). Il constatait que, partout, les individus souhaitent être libres de décider de leur existence, d'exprimer leur opinion et de participer à la prise des décisions déterminantes pour leur vie, point de vue qui prend aujourd'hui une forte résonance en raison des événements politiques récemment survenus au Moyen-Orient.

En 2005, le RDH a présenté des recommandations sur l'aide, le commerce et la sécurité. Y étaient énoncées les exigences fondamentales auxquelles satisfaire pour pouvoir mettre en place des partenariats efficaces à l'échelle mondiale, dont les suivantes : fixer un calendrier en vue d'atteindre l'objectif de 0.7 % pour le rapport de l'aide au revenu national brut (RNB) à l'horizon 2015, s'attaquer au problème de l'endettement non viable, limiter la conditionnalité, faire davantage de place au renforcement des institutions et des capacités nationales et moins aux objectifs macroéconomiques de grande portée, et mettre fin à l'aide liée, système qui oblige les bénéficiaires à utiliser l'aide au développement pour acheter des biens et des services dans les pays donateurs, au lieu de leur permettre de se fournir sur des marchés ouverts.

« ... le rapport APD/RNB à 0.7 % ... aide l'OCDE à remplir sa fonction capitale d'incitation des donneurs à ne pas relâcher leurs efforts en matière de financement du développement ... »

Aux fins de chacune de ces exigences, le CAD s'est servi de sa faculté de rassemblement et de ses dispositifs de suivi de l'aide pour encourager l'action autour de buts définis en commun. L'objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.7 % a été maintes fois réaffirmé par ses membres au niveau le plus élevé. Il sert de référence pour les engagements d'augmentation de l'APD et aide l'OCDE à remplir sa fonction capitale d'incitation des donneurs à ne pas relâcher leurs efforts en matière de financement du développement malgré les crises économiques et les pressions concurrentes qui peuvent s'exercer sur les ressources. De même, l'action du CAD en faveur du déliement de l'aide a été des plus fructueuses puisqu'il y a eu jusqu'à présent déliement de plus de 80 % de l'aide bilatérale (annexe A, graphique A.5). Dans ses efforts en la matière, celui-ci a privilégié les pays les moins avancés.

Du rapport mondial aux rapports nationaux et régionaux

Le PNUD a aussi aidé plus de 140 pays en développement à élaborer leurs propres *Rapports sur le développement humain* à la faveur des travaux qu'ils consacrent à l'étude de leurs problèmes de développement. Plus de 600 rapports nationaux et infranationaux ont été publiés à ce jour, et les bureaux régionaux du PNUD en ont aussi fait paraître plusieurs sur différentes régions du monde.

Parmi ces derniers, les cinq éditions du *Rapport arabe sur le développement humain* commandées par le PNUD avaient appelé l'attention sur bon nombre des problèmes de développement qui ont été en partie à l'origine des soulèvements survenus cette année dans la région des pays arabes. Ces ouvrages, dont le premier a été publié en 2002 et qui sont étayés par les travaux de recherche d'intellectuels et de praticiens du développement arabes et rédigés par eux, ont recensé trois domaines qui constituent pour ces pays d'importants points faibles du point de vue du développement humain : la gouvernance, la situation des femmes, les connaissances.

Le Rapport arabe 2009, intitulé *Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes*, indiquait que près de 30 % des jeunes de la région des pays arabes étaient au chômage (PNUD 2009). Plus de 50 % de la population de cette région ayant moins de 25 ans, des millions de nouveaux emplois sont nécessaires pour que les jeunes puissent voir leurs aspirations se concrétiser. Ceux-ci doivent aussi avoir la possibilité de prendre part à la prise des décisions qui ont une incidence sur leur vie.

Le bilan des 20 ans du rapport mondial

Les auteurs de l'édition du 20^e anniversaire du *Rapport sur le développement humain* ayant pour titre *La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain* ont réaffirmé l'intérêt de l'approche du développement humain pour cerner les diverses tendances et caractéristiques des progrès que connaissent les pays, et pour réfléchir à l'orientation à imprimer à l'action future (PNUD 2010). Ils passent systématiquement en revue les résultats obtenus sur le plan du développement humain dans 135 pays au cours des quarante dernières années, et constatent que des avancées non négligeables ont été accomplies : ainsi, aujourd'hui, les gens sont en moyenne en meilleure santé, plus instruits et plus riches qu'ils ne l'ont jamais été. Depuis 1970, l'espérance de vie moyenne dans le monde est passée de 59 à 70 ans et la scolarisation de 55 % à 70 %, et le revenu moyen par habitant a doublé pour atteindre plus de 10 000 USD par an en termes réels. Les auteurs du RDH 2010 signalent aussi

que, si les inégalités de revenu se sont creusées au cours des quarante dernières années, à quelques exceptions notables près, les écarts entre pays développés et pays en développement quant aux résultats en matière de santé et d'éducation se sont beaucoup réduits.

Des avancées de cette nature ne sont jamais automatiques : elles exigent de la volonté politique, des stratégies judicieuses et un engagement constant de la part de la communauté internationale. Par exemple, les énormes investissements que cette dernière a consacrés aux moustiquaires antipaludéennes et aux antirétroviraux ont eu indéniablement un impact positif sur l'espérance de vie.

Le progrès du développement humain n'a toutefois pas été continu. Les crises économiques, les conflits, les catastrophes naturelles, les épidémies et la mauvaise gouvernance ont tous eu des conséquences néfastes. Trois pays – la République démocratique du Congo (RDC), la Zambie et le Zimbabwe – ont aujourd'hui un IDH moins élevé qu'en 1970. Néanmoins, la RDC et la Zambie ont vu l'une comme l'autre leur indice s'améliorer au cours de la dernière décennie.

Le *Rapport sur le développement humain* du vingtième anniversaire appelle aussi l'attention sur deux autres constats importants : le progrès du développement humain emprunte des voies multiples et diverses ; l'appropriation au niveau national a une importance considérable. Les partenaires du développement peuvent jouer un rôle constructif en œuvrant en faveur d'une planification du développement qui tient compte des intérêts de tous, et notamment du point de vue des pauvres et des populations marginalisées, ainsi qu'en soutenant le renforcement des capacités locales et nationales nécessaires à la mobilisation des ressources, à la fourniture de services et à la prise de décisions fondées sur des données concrètes.

« Les partenaires du développement peuvent jouer un rôle constructif en œuvrant en faveur d'une planification du développement ... »

Observer les principes de base

Au cours de la dernière décennie, cinq pays d'Afrique – Burkina Faso, Éthiopie, Mozambique, Ouganda et Rwanda – ont figuré parmi les dix pays dont l'IDH a progressé le plus. Le problème est de savoir comment transposer une réussite de cette nature à une plus grande échelle et ailleurs afin de faire encore avancer le développement humain. Mais les auteurs du RDH soulignent qu'il faut éviter de rechercher pour ce dernier un modèle unique, et qu'il convient de faire reposer les stratégies nationales de développement non pas sur des règles d'action spécifiques mais sur des principes de portée générale.

Dans le même ordre d'idées, le souci constant que manifeste le CAD d'améliorer la façon dont l'aide est gérée et mise en œuvre a inspiré des accords et des principes internationaux qui servent aujourd'hui à guider les pratiques en matière de développement, parmi lesquels en particulier la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008. Ces plans de marche pour l'efficacité et l'efficacités de l'aide contribuent à assurer la prise en charge par les pays de leur propre développement, à réduire les coûts par la simplification des procédures et à permettre aux donateurs et aux pays en développement d'obtenir des résultats, c'est-à-dire, en peu de mots, à garantir que le développement produise les effets requis pour ceux qui en ont le plus besoin.

Il y a beaucoup de choses que les dirigeants peuvent faire pour améliorer la vie des gens même lorsque la croissance est médiocre. Cette dernière est de toute évidence nécessaire au développement, mais c'est la forme qu'elle prend qui importe le plus. Si elle n'exclut personne, si elle est profitable aux pauvres, si elle est créatrice d'emplois, si elle fait progresser l'accès à un travail décent, si elle touche

les secteurs agricoles et ruraux où les pauvres sont si nombreux à vivre dans le monde en développement, et si elle favorise la protection sociale et assure l'obtention d'un montant de plus en plus élevé de recettes fiscales qui peuvent servir à améliorer la santé, l'éducation et les infrastructures, elle constituera alors un moteur de progrès pour le développement humain.

Mettre les personnes au centre du développement, c'est faire en sorte que le progrès soit équitable et qu'il profite à tous. C'est donner aux individus les moyens d'être des acteurs dynamiques du changement, car le développement aura d'autant plus de chances de prendre corps que ceux-ci auront un véritable droit de regard sur la gestion des affaires qui les concernent et la possibilité d'avoir chacun leur part des fruits des avancées accomplies par leur pays. C'est aussi veiller à ce que les réalisations d'aujourd'hui ne se fassent pas aux dépens des générations futures.

Quarante ans : Les tendances

« ... le creusement des inégalités de revenu constitue la norme dans la majorité des pays. D'importants progrès ont toutefois été réalisés pour la plupart des dimensions de l'autonomisation. »

Passant en revue les grandes évolutions qui ont marqué les quarante dernières années, les auteurs du RDH 2010 observent que le creusement des inégalités de revenu constitue la norme dans la majorité des pays. D'importants progrès ont toutefois été réalisés pour la plupart des dimensions de l'autonomisation. Des changements politiques profonds se sont produits au cours des 40 dernières décennies dans de nombreuses régions du monde, dont une progression particulièrement frappante de la démocratie en Europe et en Asie centrale, ainsi que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des avancées notables ont aussi été enregistrées dans ce domaine en Afrique, en Asie de l'Est et dans le Pacifique.

Les auteurs du RDH constatent en revanche qu'en ce qui concerne la durabilité environnementale, la situation s'est détériorée sur presque tous les plans. Il y a vingt ans, les ministres des pays de l'OCDE chargés du développement et de l'environnement ont entériné les *Lignes directrices sur l'aide et l'environnement* (OCDE 1992), ensemble de principes définis par le CAD en vue de répondre aux menaces liées à l'environnement, comme le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la déforestation et la détérioration des ressources en eau. Récemment, en 2009, le *Document d'orientation pour la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement* élaboré par l'OCDE est venu proposer une ligne d'action à suivre pour assurer l'intégration de cet important sujet de préoccupation dans les principales activités de développement (OCDE 2009). Mais les modes de production et de consommation non viables qui existent sur l'ensemble de la planète demeurent, pour le développement humain, l'un des plus grands défis à relever, comme en attestent le changement climatique, la dégradation de la qualité de l'air et de l'eau et l'appauvrissement de la biodiversité.

Du fait de l'importance que revêtent la protection de la planète et de ses écosystèmes et l'adoption de trajectoires de développement sobres en émissions, et en raison des négociations internationales en cours sur le climat et de la tenue, en 2012, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le Rapport sur le développement humain 2011 traitera essentiellement de la soutenabilité.

De nouveaux indicateurs du développement humain

Le RDH 2010 souligne que « les bonnes nouvelles n'arrivent pas toutes en même temps » (PNUD 2010). Ainsi, certains pays peuvent avoir un IDH élevé et se caractériser néanmoins par une absence d'équité et/ou de démocratie, ou bien appliquer un modèle de développement non viable. Par exemple, la Tunisie s'est classée au septième rang des dix pays les plus performants du monde au regard de l'IDH par rapport à leur point de départ de 1970. Or, les événements qui se sont récemment produits dans ce pays ont montré que le développement humain ne résidait pas uniquement dans l'amélioration de la santé, du niveau d'instruction et du revenu, ce qui renvoie à la définition plus large que recouvre la notion de développement humain, laquelle englobe l'objectif d'accroissement des libertés et des possibilités de choix des individus.

Conformément à la solide tradition d'innovation dans les outils de mesure qui caractérise le RDH, le Rapport 2010 présente un IDH révisé avec trois indices entièrement nouveaux : l'Indice ajusté aux inégalités, l'Indice d'inégalité de genre et l'Indice de pauvreté multidimensionnelle.

Lorsque l'on applique ces nouveaux instruments de mesure qui prennent en compte les inégalités, on constate que l'IDH des pays diminue en moyenne de 22 %, sa baisse étant supérieure à 25 % pour près de 40 % des pays. Il apparaît en outre que les pays ayant un faible indice de développement humain ont aussi tendance à enregistrer les inégalités les plus grandes.

Assurer aux filles et aux femmes des chances égales sur le plan de l'éducation et de l'emploi et la possibilité d'accéder aux services de santé et de participer à la prise de décision constituée, cela va sans dire, un objectif important du point de vue du respect des droits humains. L'Indice d'inégalité de genre montre que les initiatives visant ce but ont aussi des effets positifs sur le développement humain des pays. Pourtant, dans bon nombre d'entre eux, les taux de mortalité maternelle sont très élevés et c'est l'inégalité qui prévaut entre les femmes et les hommes pour toutes les dimensions considérées, de la représentation parlementaire à l'activité rémunérée en passant par l'éducation.

Mis au point par l'association Oxford Poverty and Human Development Initiative avec le concours du PNUD, l'Indice de pauvreté multidimensionnelle représente les divers désavantages que peut subir un ménage de façon concomitante sur le plan de la santé, de l'éducation et du niveau de vie. Cet outil peut aider les responsables de l'élaboration des politiques à mieux cerner la façon dont la pauvreté se manifeste au sein de différentes collectivités, afin de pouvoir définir plus judicieusement les solutions requises et affecter les ressources avec davantage d'efficacité. On estime qu'à peu près un tiers de la population des 104 pays pour lesquels des données sont disponibles, soit environ 1.75 milliard de personnes, est en situation de pauvreté multi-dimensionnelle. Par exemple, ces personnes peuvent vivre dans un ménage dont l'un des membres est atteint de dénutrition, qui a perdu un enfant, dont aucun membre n'a reçu cinq ans d'instruction et/ou dont aucun enfant d'âge scolaire ne fréquente l'école.

« On estime qu'à peu près un tiers de la population des 104 pays pour lesquels des données sont disponibles, soit environ 1.75 milliard de personnes, est en situation de pauvreté multidimensionnelle. »

L'union fait la force

Tout en prenant acte de la réussite qu'ont représentée les *Rapports sur le développement humain* publiés au cours de ces vingt dernières années, ainsi que des progrès accomplis depuis 1970 dans le domaine du développement humain, il importe de rester conscient qu'il reste encore beaucoup à faire pour que tous les individus aient les moyens de s'épanouir pleinement.

Les auteurs du RDH font observer que bon nombre des problèmes qui se posent sur la planète dépassent la capacité d'action des États considérés chacun isolément, qu'il s'agisse de lutter contre la pauvreté, le changement climatique et les épidémies, de promouvoir l'instauration d'échanges commerciaux plus équitables, de renforcer la sécurité alimentaire ou d'assurer le redressement après un conflit.

Il est donc d'autant plus nécessaire de redonner de la vigueur à l'action multilatérale et d'assurer la mise en place de partenariats à long terme fonctionnant avec souplesse, afin d'aider les pays à concrétiser leurs aspirations dans le domaine du développement, notamment à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il y a aussi d'autant plus intérêt à augmenter l'APD et à en améliorer la qualité car elle peut agir comme un catalyseur sur les efforts déployés par les pays en vue de créer les institutions, les systèmes et autres capacités dont ils ont besoin pour améliorer les perspectives qui s'offrent à eux, ainsi que pour attirer l'investissement privé et de nouvelles sources de financement de l'action concernant le changement climatique.

Présent dans l'ensemble du monde en développement, le PNUD s'attache à aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement. Il travaille dans plus de 160 pays et territoires pour faire reculer la pauvreté, promouvoir la gouvernance démocratique, combattre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, faciliter la prévention des crises et le redressement après celles-ci, ainsi que protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

Partout, le PNUD s'efforce de susciter des changements propres à induire les transformations auxquelles les pays aspirent, et de permettre à ceux-ci d'acquérir la résilience nécessaire pour pouvoir surmonter toutes les difficultés auxquelles ils pourront être confrontés.

Faire progresser le développement

Depuis leur création, les *Rapports sur le développement humain* sont le produit d'une réflexion indépendante. Les messages dont ils sont porteurs ne sont pas toujours acceptés partout. Mais s'ils ne traitaient jamais les questions controversées et n'encourageaient pas, en apportant les éléments nécessaires, à débattre des problèmes qui ont de l'importance pour tous, ils ne feraient pas progresser l'analyse du développement.

Alors que nous préparons tous le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu à Busan (29 novembre-1^{er} décembre 2011), il demeure indispensable que l'ensemble des partenaires du développement conjuguent leurs efforts pour aider les pays à progresser dans la réalisation de leurs objectifs de développement humain. La réunion de Busan rassemblera un large éventail de parties prenantes, dont des acteurs de la coopération Sud Sud, des pays partenaires, des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile, des parlementaires, des universitaires et

bien d'autres. Ensemble, il est possible de favoriser la création d'institutions et de systèmes robustes et fiables, qui permettent d'agir pour atteindre les objectifs visés en matière de développement durable, de répondre aux exigences des citoyens, de prendre en temps voulu et de façon résolue les mesures requises pour faire face aux chocs, de promouvoir la cohésion sociale et d'assurer pacifiquement le règlement des tensions et des conflits. Vingt années durant, l'information sur le développement humain a stimulé la volonté de combattre la pauvreté et suscité au sujet du développement des analyses théoriques et des idées qui ont beaucoup contribué à faire progresser ce dernier dans le monde entier.

Le PNUD ne doute pas que sa collaboration avec des partenaires tels que le CAD amènera un renforcement de l'aide au développement et de la coopération pour le développement propre à garantir la poursuite de cette mission.

« Ensemble, il est possible de favoriser la création d'institutions et de systèmes robustes et fiables, qui permettent d'agir pour atteindre les objectifs visés en matière de développement durable ... »

Références

OCDE (2009), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation*, Éditions OCDE. doi : 10.1787/9789264060296-fr.

OCDE (1996), *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle*, OCDE, Paris. Consultable à l'adresse : www.oecd.org/dataoecd/41/32/15249681.pdf.

OCDE (1992), *Lignes directrices sur l'aide et l'environnement*, OCDE, Paris. Consultable à l'adresse : www.oecd.org/document/33/0,3746,fr_2649_34421_24191137_1_1_1_1,00&&en-USS_01DBC.html.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2010), *Rapport sur le développement humain 2010 – La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain*, Nations Unies, New York.

PNUD (2009), *Rapport arabe sur le développement humain 2009 : Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes*, Bureau régional du PNUD pour les États arabes, Nations Unies, New York.

PNUD (2005), *Rapport sur le développement humain 2005 : La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, Nations Unies, New York.

PNUD (2002), *Rapport sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, Nations Unies, New York.

PNUD (2000), *Rapport sur le développement humain 2000 : Droits de l'homme et développement humain*, Nations Unies, New York.

PNUD (1995), *Rapport sur le développement humain 1995 : Égalité des sexes et développement humain*, Nations Unies, New York.

PNUD (1994), *Rapport sur le développement humain 1994 : Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, Nations Unies, New York.

PNUD (1990), *Rapport sur le développement humain 1990 : Définir et mesurer le développement humain*, Nations Unies, New York.

Bibliographie

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2011), *Soutenir le renforcement de l'État dans les situations de conflit et de fragilité : Document d'orientation*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Éditions OCDE. doi : 10.1787/9789264097049-fr.

Donald Kaberuka est le septième Président élu à la tête du Groupe de la Banque africaine de développement.

À ce titre, il préside les conseils d'administration de l'institution : celui de la Banque africaine de développement, et celui du Fonds africain de développement, le guichet concessionnel du groupe.

Avant de rejoindre la Banque, M. Kaberuka a occupé les fonctions de ministre des Finances et de la Planification économique du Rwanda (1997-2005), et est largement reconnu comme étant le principal artisan de la réussite du programme de reconstruction et de réforme économique engagé au lendemain de la guerre. Il a lancé et mis en œuvre des réformes économiques et de gouvernance de grande ampleur dans les domaines fiscal, monétaire, budgétaire et structurel, portant notamment sur l'indépendance des banques centrales du pays. Ces réformes ont permis au Rwanda d'assurer la relance efficace de son économie et d'enregistrer une croissance soutenue, ce qui a permis au pays de bénéficier d'annulations de dettes au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en avril 2005.

En sa qualité de ministre des Finances et de la Planification économique, M. Kaberuka a rempli la fonction de gouverneur du Rwanda à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et à la Banque africaine de développement.

Il a étudié en Tanzanie et au Royaume-Uni, où il a obtenu un master et un PhD en économie à l'Université de Glasgow, en Écosse.

Il parle couramment l'anglais, le français et le swahili.

Chapitre 3

Le développement et l'aide en Afrique : Quels enseignements pouvons-nous tirer des 50 dernières années ?

Donald Kaberuka



Donald Kaberuka reconnaît que la politique du développement n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a 50 ans, et qu'elle continue d'évoluer, une évolution caractérisée par la diversité de ses objectifs, ses acteurs et ses instruments. Le présent chapitre dresse le bilan de l'aide en Afrique dans le but d'en dégager des enseignements, et propose des pistes pour l'avenir. À de nombreux égards, l'Afrique fait office de laboratoire d'essai de l'aide depuis un demi-siècle, donnant une image fidèle de l'évolution des politiques et des pratiques des donneurs, ainsi que du changement du contexte géopolitique. S'agissant de l'avenir, M. Kaberuka souligne que le développement ne se résume nullement à l'aide : la coopération au développement, un véritable partenariat, nécessite l'instauration d'un dialogue et d'une collaboration entre les bénéficiaires, les donneurs traditionnels et les autres, et le secteur privé. Pour conclure, il affirme que l'aide au développement, au même titre que le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ont toujours un rôle de premier plan à jouer en Afrique.

A de nombreux égards, l'Afrique fait office depuis 50 ans de laboratoire d'essai de l'aide au développement, donnant une image fidèle de l'évolution des politiques et des pratiques des donateurs, ainsi que du changement du contexte géopolitique. Si les répercussions de l'aide sont globalement bénéfiques, elles sont difficiles à évaluer indépendamment d'autres facteurs. Au-delà de l'aide à proprement parler, la coopération au développement a encore un rôle positif à jouer en Afrique. Le présent chapitre passe en revue les cinq dernières décennies, en dégager certains enseignements et propose des voies à suivre pour l'avenir.

La politique d'aide au développement

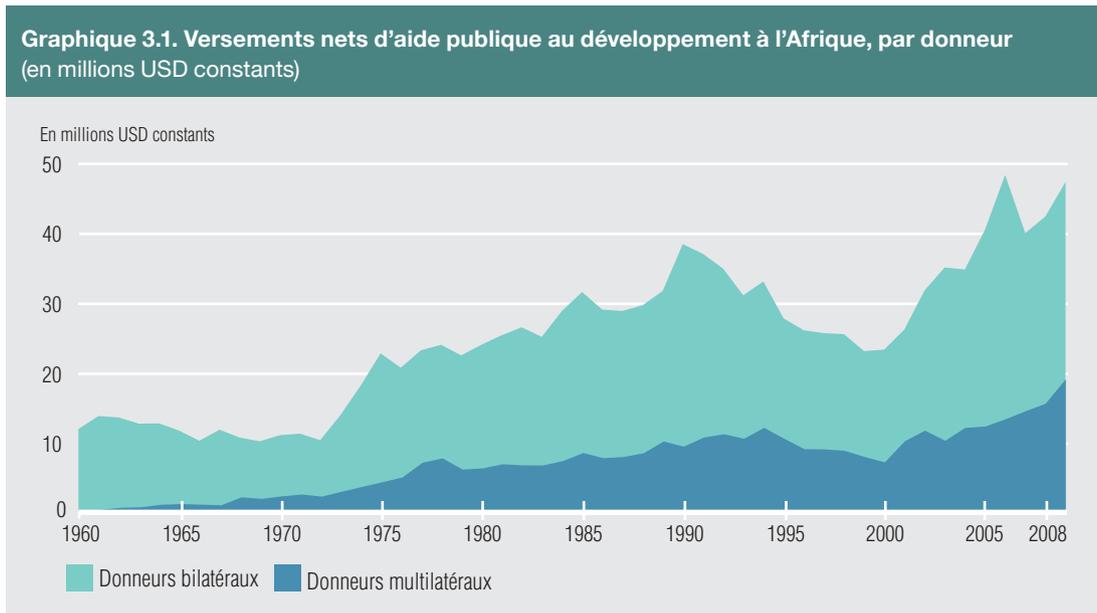
La politique de développement ne cesse d'évoluer. Considérée au départ comme un héritage temporaire de l'ère coloniale, elle consistait en l'apport de financements essentiellement bilatéraux visant à soutenir un modèle de développement dont on imaginait qu'il conduirait à une industrialisation voulue et orchestrée par les gouvernements nationaux. Lorsqu'il est devenu évident que cette aide n'avait pas les effets escomptés sur la réduction de la pauvreté, et n'entraînait pas forcément une amélioration de la santé ou de l'éducation, les donateurs se sont réorientés sur des objectifs socioéconomiques plus directs. Petit à petit, le volume de l'aide alloué aux secteurs sociaux et à la prise en charge des besoins humanitaires et des situations d'urgence a augmenté, en même temps que de nombreux donateurs bilatéraux ont réduit leurs dotations à l'agriculture et aux infrastructures.

Les décennies 80 et 90 ont toutefois vu la dette de l'Afrique exploser sous l'effet des taux d'intérêt élevés. Les donateurs ont réagi en intervenant sur le plan macroéconomique et en imposant leurs conditions : ils sont convenus de soumettre l'allègement de la dette à des recommandations stratégiques plus strictes, d'exhorter les pays à procéder à un ajustement structurel, et de rechercher les moyens de limiter le rôle de l'État et des entreprises publiques. Ces recommandations sont aujourd'hui connues sous l'appellation de « Consensus de Washington ». L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a vu le jour en 1996 pour apporter une solution au fardeau de la dette sous lequel ployaient de nombreux pays africains, et le réduire à des niveaux « viables » sur le long terme.

Ces efforts sont toutefois restés vains, et il est alors apparu clairement qu'un développement efficace passait par une gouvernance solide et des fondements institutionnels. L'aide s'est par conséquent concentrée sur les pays dont les performances étaient considérées comme satisfaisantes. Des « enfants chéris » et des « orphelins » de l'aide ont ainsi vu le jour ; les États fragiles et défaillants ont été délaissés, et peu de cas a été fait des répercussions que leur abandon allait avoir sur leurs pays voisins.

« La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 a établi pour la première fois des critères de comparaison et d'évaluation des pratiques des donateurs. »

Depuis peu, les donateurs sont très portés sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide et sur l'obtention de résultats. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 a établi pour la première fois des critères de comparaison et d'évaluation des pratiques des donateurs. Ces critères ont été revus et actualisés à Accra, en 2008, et ont donné naissance au Programme d'action d'Accra.



Source : Statistiques du CAD de l'OCDE, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514931>

Parallèlement, si la stratégie en matière d'aide était soutenue par une succession d'objectifs quantitatifs de développement, la volonté d'atteindre ces objectifs faisait clairement défaut. En 1970, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé aux pays développés d'accroître leur aide et de déployer tous les « efforts » possibles pour la porter à 0.7 % de leur revenu national brut (RNB) d'ici 1975. En 2002, le Consensus de Monterrey a exhorté les donateurs à « prendre des mesures concrètes » pour atteindre cet objectif, ce dont, pour l'heure, seule une poignée de donateurs peut se prévaloir.

L'accroissement constant de l'aide en direction de l'Afrique jusqu'au début des années 90 a toutefois été suivi par près d'une décennie de recul, puis par un redressement rapide avec la comptabilisation des opérations d'allègement de la dette (graphique 3.1). Ces dernières années, les Sommets du G8 se sont engagés, ou ont réitéré leur engagement, à intensifier leur soutien. Au Sommet de Gleneagles en 2005, les pays du G8 ont ainsi promis de doubler leur aide à l'Afrique d'ici 2010. Si les pressions politiques se sont portées garantes du maintien relativement élevé de ce niveau d'engagement, les objectifs sont quant à eux loin d'être atteints.

Dans un certain sens, l'aide multilatérale garantit une répartition plus équitable de l'aide, sur la base de critères transparents non soumis à de quelconques « affinités » nationales. En tant que proportion de l'aide totale, elle a cependant augmenté lentement, et est passée d'environ un cinquième en 1970 à un quart en 1985, pour se maintenir aujourd'hui aux environs d'un tiers.

On a par ailleurs assisté à une multiplication sans précédent du nombre des acteurs du développement, et notamment des organisations bilatérales, multilatérales, nongouvernementales et philanthropiques. Les objectifs, les acteurs et les instruments se sont multipliés et diversifiés, et les donateurs ont mis en place des programmes et des fonds plus verticaux. Pour autant, l'offre

« On a ... assisté à une multiplication sans précédent du nombre des acteurs du développement, et notamment des organisations bilatérales, multilatérales, nongouvernementales et philanthropiques. »

de solutions pour les pays en développement n'est pas devenue plus vaste : l'aide-pays programme (APP)¹ – c'est-à-dire la proportion programmable de l'aide qui soutient les priorités nationales en matière de développement – assistance technique non comprise, est restée stable à 41 % de l'aide bilatérale brute des donateurs au cours de la dernière décennie.

Cet aperçu succinct met en évidence le fait que les principaux changements de fond en matière d'affectation et de composition de l'aide sont essentiellement dus aux bailleurs, et ce, en dépit des discours vertueux sur l'appropriation et les priorités nationales. Certes, les donateurs ont leurs propres intérêts et doivent rendre des comptes à leurs contribuables, mais leurs actions sont souvent déroutantes, voire contradictoires. Aucune certitude n'a par ailleurs été tirée quant aux modalités d'aide les plus efficaces. Il revient donc à l'Afrique de s'adapter et de réagir en conséquence, et la gestion de cette complexité reste une tâche des plus délicates. Il n'existe pas de stratégie de développement qui convienne à l'Afrique dans son ensemble, un continent immense et d'une grande diversité, constitué de 54 pays.

Le contexte mondial

Le contexte stratégique de l'aide au développement a lui aussi évolué avec le temps, témoignant des intérêts plus vastes des États. La ventilation et la composition de l'aide, ainsi que le fait de lier l'aide à l'approvisionnement du pays donneur, étaient dictés par des intérêts politiques. Les premières années, qui s'inscrivaient dans le contexte de la Guerre froide, étaient marquées par la concurrence palpable entre l'Est et l'Ouest, chaque camp s'efforçant de faire peser son influence sur l'Afrique – notamment en République démocratique du Congo (RDC), en Éthiopie et en Somalie. La chute du Mur de Berlin a mis fin à cette situation, ainsi que l'a illustré l'effondrement brutal de l'aide émanant des grands donateurs dans les années 90.

« ... les soulèvements en Afrique du Nord ont attiré l'attention sur la nécessité d'instaurer une croissance partagée et inclusive, de soutenir la création d'emplois, de renforcer la liberté d'expression et d'accroître la reddition de comptes au niveau national. »

Le sentiment d'interdépendance à l'échelle planétaire a été renforcé par la mondialisation et la libéralisation financière, et la crise financière a démontré de façon frappante la vitesse de propagation des conséquences d'un tel phénomène. On sait aujourd'hui qu'aucun pays n'est à l'abri et que même l'Afrique, le continent le moins intégré, a été touché. Certaines recommandations en vigueur par le passé sur le rôle du marché et de l'État en tant que pourvoyeur d'aide au développement ont été remises en question. Plus récemment, les soulèvements en Afrique du Nord ont attiré l'attention sur la nécessité d'instaurer une croissance partagée et inclusive, de soutenir la création d'emplois, de renforcer la liberté d'expression et d'accroître la reddition de comptes au niveau national.

En dépit de ce qui précède, on ne peut nier que c'est avant tout l'essor économique rapide et continu, du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine, et de l'Afrique du Sud (les BRICS), et en particulier de la Chine, qui a le plus bouleversé le paysage mondial. Bien qu'elles soient considérées comme de « nouveaux donateurs », l'Inde et la Chine en particulier interviennent depuis longtemps en Afrique et à ses côtés. Avec le Brésil, elles sont désormais des partenaires commerciaux de premier plan du continent. Leurs importations de minerais et de matières premières en provenance d'Afrique se sont multipliées au cours de la dernière décennie – les échanges avec le Brésil, par exemple, ont été multipliés par six. Les exportateurs africains bénéficient pour leur part de l'augmentation des prix des produits de base. Les BRICS investissent toujours plus massivement en Afrique, essentiellement dans les secteurs mentionnés plus haut, et font preuve d'un intérêt croissant pour le transfert de technologies et l'apprentissage Sud-Sud.

Le Sommet du G20 qui s'est tenu en 2010 à Séoul a marqué un profond changement de cap. La croissance est désormais le but ultime, et l'accent est mis sur les mesures susceptibles de favoriser ses déterminants. On reconnaît que le progrès dépend de facteurs divers, et qu'il doit être soutenu par une plus vaste cohérence entre les échanges, l'investissement, l'aide, les migrations et la politique nationale. Pour la majorité des pays d'Afrique, l'aide n'est plus le principal apport de ressources. Elle n'est que l'un des éléments faisant partie d'un ensemble d'apports variés comme les envois de fonds des travailleurs à l'étranger, les échanges, l'investissement national et extérieur. L'Afrique ne peut ainsi s'en remettre à l'aide et doit rechercher les ressources supplémentaires qui lui permettront de débloquent l'entrepreneuriat sur l'ensemble du continent.

Au cours des années 60 et 70, les taux de croissance en Afrique n'étaient guère différents de ceux qu'enregistraient les pays asiatiques. L'Afrique a toutefois enchaîné sur près de vingt années de stagnation. La quasi-totalité des économies africaines affichaient des déficits budgétaires colossaux, une inflation à deux chiffres, et ployaient sous le poids de la dette. Les produits de base faisaient cruellement défaut et la pauvreté, endémique, ne cessait de croître. À l'inverse de l'investissement extérieur, la fuite des capitaux était massive. La situation a commencé à s'améliorer à la fin de la décennie 90, avant que la crise financière ne mette un terme temporaire à dix ans de croissance.

Les résultats, comparés aux progrès accomplis en Asie ou mesurés au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement, sont décevants. Certes, quelques domaines ont connu des avancées réelles : le taux d'alphabétisation est passé de 28 % en 1970 à près de 60 % aujourd'hui ; et les taux de scolarisation ont augmenté de façon spectaculaire. Toutefois, les pays africains restent trop nombreux à être cantonnés aux échelons inférieurs de la liste des indicateurs du développement humain (chapitre 2) : sur les 177 pays figurant sur cette liste, les 35 derniers sont des pays d'Afrique subsaharienne.

Malgré tout cela, l'histoire de l'aide à l'Afrique ne peut pas être uniquement considérée comme un échec ou un gaspillage de ressources. Ces dix dernières années, de nombreux pays ont mis en place des politiques économiques beaucoup plus strictes, et sont parvenus à réguler leur inflation, à améliorer leurs finances publiques, leur balance des paiements et leurs conditions économiques. Juste avant la crise financière de 2008, l'Afrique était l'une des régions en développement qui enregistrait la croissance la plus rapide, avec un taux annuel moyen de 5.6 %. Globalement, sa stabilité macroéconomique n'a pas été ébranlée par les augmentations des prix des denrées alimentaires et du carburant. Les réformes politiques et institutionnelles entreprises par la plupart des pays africains ont porté leurs fruits, aidées en cela par l'accroissement des apports d'aide et les remises de dettes.

Aujourd'hui, 26 des 33 pays africains pouvant prétendre à une aide en matière d'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés/d'allègement de la dette multilatérale (PPTE/IADM) ont atteint le point d'achèvement et sont habilités à bénéficier d'un allègement irrévocable de leur dette en vertu de l'Initiative PPTE, et d'une annulation de leur dette dans le cadre de l'IADM. Dans le cadre de cette initiative, le Groupe de la Banque mondiale a versé 2.9 milliards USD (soit 51.3 % du total des engagements qui s'élève à 5.7 milliards USD) en termes nominaux à l'Afrique. D'une manière générale, les pays africains ont bien résisté à la crise financière et commencent déjà à se relever. Le continent a fait preuve d'une capacité de rebondir qu'on ne lui connaissait pas et la majorité des dirigeants africains ont tenu le cap de leurs programmes de réforme. Il peut désormais être un pôle de croissance.

« ... les pays africains ont ... fait preuve d'une capacité de rebondir et ... peuvent désormais être un pôle de croissance. »

De nombreux projets, dont le taux de réussite est globalement positif, viennent illustrer cette avancée. À l'échelle des pays, les performances varient d'un bout à l'autre du continent et dans le temps. On peut toutefois citer des exemples de progrès durable : le Botswana, notamment, s'illustre par ses politiques rationnelles et sa bonne gouvernance ; le Rwanda a pu mettre derrière lui le génocide pour retrouver la stabilité et une croissance annuelle durable ; les progrès accomplis par la Guinée-Bissau lui permettent désormais d'emprunter auprès du guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAfD) des montants plus importants à des conditions moins concessionnelles.

Les enseignements dégagés

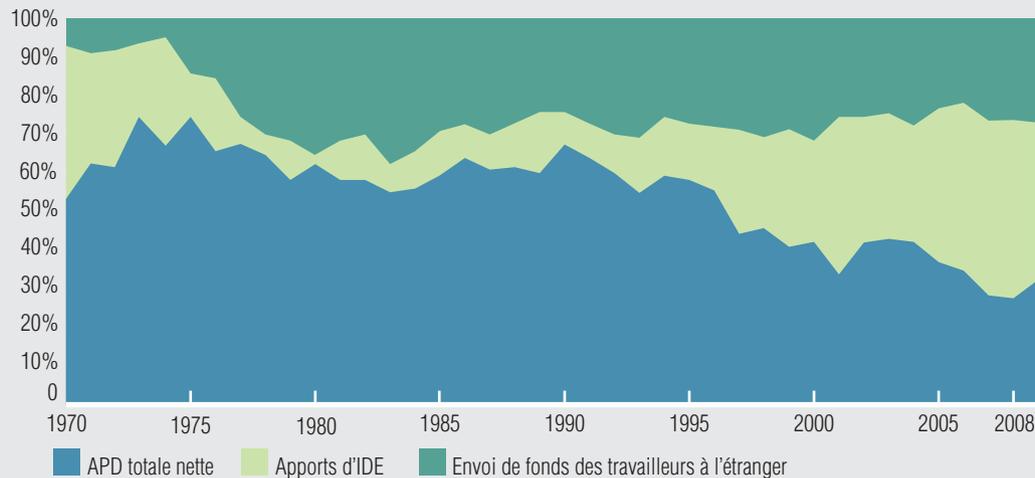
Les 50 années écoulées mettent avant tout en lumière l'attention insuffisante accordée à la promotion de l'intégration. L'Afrique demeure en marge de l'économie mondiale, et ne représente qu'environ 3.5 % des échanges mondiaux. Les 16 pays du continent privés d'un accès à la mer font face à une difficulté supplémentaire, du fait que leur accès au reste du monde dépend également des réseaux de transports des pays côtiers. Une meilleure intégration économique, avec les autres pays africains, aussi bien qu'avec le reste du monde, serait bénéfique à l'Afrique. Il ne fait ainsi aucun doute que l'intégration régionale a en quelque sorte « amorti » les effets de la crise financière, en particulier en Afrique de l'Est.

La création de pôles régionaux d'infrastructure et la mise en commun des ressources permettraient de dégager des économies d'échelle et de diminuer les coûts. Il s'agit toutefois de projets de longue haleine, qui se heurtent souvent à des difficultés d'ordre politique et technique, et qui nécessitent un financement pluriannuel. Or, la majorité des donateurs ne consacrent souvent aux projets régionaux que des ressources restreintes, et même les donateurs multilatéraux ne disposent que de financements limités.

De l'avis général, la croissance en Afrique viendra du secteur privé. Or, ce même secteur privé n'est l'objet que de trop peu d'attention, et ne bénéficie que d'investissements directs limités de la part de la plupart des donateurs. L'indigence des infrastructures – en particulier le caractère inadapté et le manque de fiabilité des sources d'énergie - reste un obstacle majeur au développement du secteur privé. Tenter de pallier le manque d'infrastructures de l'Afrique stimulerait les performances économiques du continent et favoriserait son intégration.

Il est désormais définitivement admis que les infrastructures stimulent la croissance. Les améliorations apportées dans ce domaine ont fait gagner environ un point de pourcentage à la croissance économique par habitant en Afrique entre 1990 et 2005 – soit davantage que la contribution apportée, au cours de la même période, par les politiques structurelles et les mesures de stabilisation macroéconomique. Les investissements nécessaires pour amener les infrastructures de la région au même niveau que celles des autres pays en développement se montent toutefois à environ 93 milliards USD par an – soit 15 % du produit intérieur brut (PIB) de la région – et ce, pendant les dix prochaines années. Seule la moitié de ce montant est pour l'heure assurée. Les sources traditionnelles de financement ne suffiront pas ; l'innovation et les réformes seront essentielles pour dégager des ressources supplémentaires.

Graphique 3.2. L'aide et autres apports extérieurs en direction de l'Afrique
(pourcentage)



Source : Bases de données de la Conférence de la Banque africaine de développement et des Nations Unies sur les échanges et le développement, 2011 et statistiques du CAD de l'OCDE, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932514950>

Nous avons fort heureusement dépassé le stade des premiers débats stériles sur la valeur comparative de l'aide et des échanges, et sur le recours aux crédits mixtes. Des liens positifs existent entre l'ouverture aux échanges et la croissance économique – à condition, bien évidemment, que l'offre suive. Les cycles successifs de négociations commerciales multilatérales ont malheureusement attiré l'attention sur le fait que de nombreux pays à faible revenu peinent à tirer parti de l'accès aux nouveaux marchés et débouchés commerciaux. Les préférences commerciales des pays membres de l'OCDE sont importantes pour l'Afrique, à qui elles ont permis de dégager des bénéfices considérables. Selon différentes recherches, la valeur de ces préférences s'élève à environ 4 % des exportations des pays bénéficiaires, un niveau légèrement supérieur à celui des bénéfices dégagés par les préférences des États-Unis ou du Japon. Cet écart s'explique par des marges préférentielles plus élevées, une couverture plus large des produits de base et des règles d'origine moins strictes.

Maurice constitue un exemple de réussite bien spécifique. En exportant son sucre à des prix supérieurs à ceux en vigueur sur les marchés mondiaux, la République est parvenue à diversifier son assise industrielle, notamment à créer un secteur de l'habillement verticalement intégré capable même de rivaliser avec la concurrence en provenance de Chine. De même, les préférences accordées au titre de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA) ont permis au Kenya, au Lesotho et au Swaziland de développer leur secteur de l'habillement. Les préférences commerciales de l'Union européenne ont aidé le Botswana et le Kenya à renforcer respectivement leurs exportations de bœuf et de produits horticoles vers l'UE. Depuis peu, ces préférences sont remises en cause, en même temps que les pays africains sont exhortés à libéraliser leurs importations, ce qui constitue une démarche risquée pour des pays accusant une faiblesse budgétaire et dépendant des taxes sur les échanges.

Les partenariats public-privé offrent des avantages considérables, même si leur bilan est à ce jour mitigé. Ainsi, environ 40 % des contrats dans le domaine de l'eau impliquant le secteur privé ont été annulés avant leur achèvement ; les concessions ferroviaires comportent elles aussi de nombreuses erreurs d'appréciation, suscitent des espoirs irréalistes et souffrent de sous-capitalisation. Si les taux de rendement sont élevés en Afrique, les investisseurs privés manquent souvent de la connaissance locale et de l'expérience nécessaire pour mener un projet à bon terme. Des dispositifs tels que les garanties ou le co-investissement avec des institutions financières internationales peuvent contribuer à minimiser les risques que courent les bailleurs privés qui investissent dans des contextes difficiles. Des structures de financement innovantes peuvent également doper le rendement de projets dont l'intérêt commercial aurait été sinon inexistant.

Il ressort clairement de ce qui précède que l'Afrique ne doit pas miser exclusivement sur les financements extérieurs pour répondre à ses besoins en termes de développement. Dans les faits, les apports de financement émanant d'autres sources dépassent déjà l'aide, comme le montre le graphique 3.2.

Il est désormais reconnu que l'amélioration du climat de l'investissement est favorable aux investisseurs nationaux et étrangers. Toutefois, davantage d'efforts doivent être consacrés au renforcement des marchés financiers en Afrique, qui dépendent démesurément des banques, sont trop concentrés et non concurrentiels. La préférence est donnée au court terme et les crédits sont coûteux ; les banques ne prennent guère de participation dans le capital des entreprises et les marchés obligataires sont accaparés par l'État. La création de nouveaux instruments pourrait contribuer à mobiliser d'autres sources de financement, à en améliorer l'accès et la mise à disposition. Il faut penser à puiser dans de nouvelles sources de financement, comme les fonds de pension, les fonds souverains et les fonds de capital-investissement. Les obligations sur infrastructures en monnaie locale sont de plus en plus utilisées comme dispositif destiné à mobiliser les ressources nationales sur les infrastructures, notamment par les petits investisseurs. Le manque d'infrastructures, et en particulier dans le domaine de l'énergie, offre des perspectives prometteuses d'investissement.

« De son côté, l'Afrique doit examiner attentivement les bénéfices qu'elle dégage de l'essor rapide des activités d'exploration minérale ... »

De son côté, l'Afrique doit examiner attentivement les bénéfices qu'elle dégage de l'essor rapide des activités d'exploration minérale et de l'augmentation des prix des produits de base. Elle doit également être responsable de l'utilisation qu'elle fait de ces ressources. Le manque d'investissement dont souffre l'Afrique jusqu'à aujourd'hui est paradoxalement une source d'espoir

pour le continent, car des progrès considérables peuvent être faits en matière de perspectives d'emploi, de développement des compétences ou de transfert de technologies. Il convient en outre d'examiner minutieusement les concessions de terrain et les propositions d'investissement dans l'agriculture à grande échelle à des fins d'exportation ou de biocarburants, qui ont trop souvent des conséquences systémiques (comme l'utilisation de ressources en eau déjà déclinantes ou des retombées sur la sécurité alimentaire au niveau national).

Le débat sur le changement climatique a, dans une certaine mesure, été mené séparément de celui consacré au développement. Il s'agit là d'une erreur, car ces deux enjeux sont intrinsèquement liés, en particulier dans le domaine de l'adaptation. Par ailleurs, les pays plus pauvres se trouvent pris dans un

véritable dilemme qui risque de détourner les maigres ressources dont ils disposent pour leur développement au profit de l'action climatique – en dépit du discours officiel selon lequel le financement des actions de lutte contre le changement climatique ne doit se faire au détriment d'aucun autre objectif. Cette question revêt une importance cruciale pour l'Afrique : alors que le continent ne contribue qu'à hauteur de 4 % au réchauffement climatique mondial, il est déjà durement touché par ce changement, doit faire face à des coûts d'adaptation considérables et s'efforce d'atténuer les risques. Selon diverses études, la perte économique pour l'Afrique pourrait être de l'ordre de 1.5 % à 3 % du PIB par an d'ici 2030. L'Afrique doit être pleinement associée aux négociations sur le changement climatique et aux décisions prises dans ce domaine ; son point de vue et ses intérêts doivent être pris en compte. La planification et la stratégie en matière de développement doivent s'adapter en conséquence.

Tous ces enseignements mettent en évidence le fait que la façon dont sont menées les activités de développement en Afrique n'a plus rien à voir avec celle qui avait cours par le passé. Elles nécessitent de nouvelles stratégies, l'établissement de perspectives à plus long terme et de l'innovation. Elles demandent également davantage de transparence, et ce, pas uniquement à l'égard des donateurs. Les événements qui ont eu lieu en Afrique du Nord nous ont rappelé brutalement que le développement macroéconomique ne suffit pas. Il faut réduire les inégalités, apporter des réponses – et rendre des comptes – aux individus qui bénéficient de notre aide.

Les pistes pour l'avenir

Ce que nous enseigne l'exemple de l'Afrique est on ne peut plus clair. Le développement ne se résume nullement à l'aide. La coopération au développement, un véritable partenariat, nécessite l'instauration d'un dialogue et d'une collaboration entre les bénéficiaires, les donateurs traditionnels et les autres, et le secteur privé. Certes, le Comité d'aide au développement de l'OCDE conserve toute son utilité et l'aide au développement reste fondamentale pour l'Afrique, mais elle ne pourra exprimer tout son potentiel que si elle :

- repose sur un véritable partenariat et sur la participation des bénéficiaires à l'élaboration des politiques
- est dictée par les priorités des bénéficiaires et par le modèle de développement dans lequel ces derniers ont choisi de s'engager
- s'inscrit dans une stratégie d'engagement intégrée et globale
- est menée en cohérence et en coordination avec la politique commerciale, la politique de l'investissement, la politique climatique et celle des migrations
- réduit la fragmentation
- veille à améliorer la prévisibilité des apports d'aide et à diminuer son caractère aléatoire
- se traduit par l'amélioration du climat de l'investissement et de la compétitivité de l'Afrique
- agit comme un levier sur l'investissement du secteur privé et stimule les échanges
- produit des résultats sur le terrain
- favorise la reddition de comptes à l'échelon national en Afrique
- soutient l'intégration économique entre les pays africains et avec le reste du monde.

Le CAD doit pour sa part se poser les deux questions suivantes :

Premièrement, qui participe aux débats sur les politiques et à leur élaboration ? Un véritable partenariat ne pourra voir le jour sans la participation des pays africains. Par ailleurs, les donateurs non traditionnels comme les BRICS doivent eux aussi être associés à l'examen et à l'élaboration des politiques. Enfin, ainsi qu'il ressort clairement des recommandations formulées ci-dessus, les débats ne doivent pas porter uniquement sur l'aide, mais établir des liens utiles avec d'autres domaines d'action connexes. Il convient en outre de rechercher les moyens d'associer le secteur privé, les organisations nongouvernementales (ONG) et la société civile.

Deuxièmement, à l'aune de quels objectifs ou de quels critères les progrès accomplis doivent-ils être mesurés ? J'estime pour ma part que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) demeurent des indicateurs importants et sont plus susceptibles que tout autre de mobiliser l'opinion publique. Cela ne m'empêche pas de souhaiter que davantage d'efforts soient consacrés à l'élaboration d'objectifs mesurables et limités dans le temps, à l'échelon des pays – des objectifs qui reflètent les aspirations et les souhaits de chaque société. Ces objectifs pourront ensuite guider l'affectation des ressources et faire office d'indicateurs de progrès, tout en étant un moyen pour les gouvernements bénéficiaires de rendre des comptes à leur population. De même, si l'objectif de 0.7 % du RNB a perdu de son importance et de sa pertinence en tant que mesure unique de l'engagement des pays donateurs, il reste utile en tant qu'indicateur des efforts relatifs consentis par les pays plus riches.

Notes

1. L'APP ne prend notamment pas en compte l'allègement de la dette, l'aide d'urgence, l'aide humanitaire et les frais généraux. Elle est restée stable pendant la dernière décennie, et s'élevait à 54 % de l'aide bilatérale brute des donateurs. Elle a enregistré un faible recul en 2005-06 en raison des opérations massives d'allègement de la dette au cours de ces deux années.



Partie II.
L'égalité hommes-femmes,
l'autonomisation, les droits de l'homme
et l'environnement :
Qu'est-ce qui freine les progrès?

Michelle Bachelet est la première Sous-secrétaire générale et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une organisation qui, sous son égide, soutient et coordonne les activités des Nations Unies consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes aux échelons mondial, régional et national.

Mme Bachelet a occupé les fonctions de Présidente du Chili, de 2006 à 2010. Ambassadrice de longue date du droit des femmes, elle n'a cessé de plaider en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tout au long de sa carrière. Lors de sa présidence, elle a massivement investi dans la réforme des pensions, les programmes de protection sociale à l'intention des femmes et des enfants, ainsi que dans la recherche et le développement. Au cours de son mandat, le nombre des centres d'accueil gratuits de la petite enfance destinés aux familles à faible revenu a triplé, et quelque 3 500 centres de soins pour les enfants ont vu le jour dans l'ensemble du pays.

Mme Bachelet a également occupé plusieurs postes de ministre au sein du gouvernement chilien, et notamment à la Défense et à la Santé. En tant que ministre de la Défense, elle a pris des mesures visant à améliorer les conditions des femmes dans les forces armées et la police. En sa qualité de ministre de la Santé, elle a mené à terme une réforme des soins de santé, et a mis l'accent sur les structures de soins primaires dans le but de fournir aux familles des soins de santé de meilleure qualité et dans des délais plus rapides.



Chapitre 4

Femmes et développement : Traduire les engagements en résultats

Michelle Bachelet

Dans ce chapitre, Michelle Bachelet souligne qu'un développement efficace doit poursuivre des objectifs d'égalité des sexes, de justice sociale, de paix et de prospérité. Elle met en lumière la contribution que l'aide publique au développement (APD) a apportée à l'autonomisation des femmes et des filles, leur donnant ainsi les moyens de faire valoir pleinement leurs droits et de s'imposer en tant que citoyennes à part entière. Les partenariats sur l'égalité des sexes qui se sont instaurés entre les Nations Unies (UN) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont par ailleurs révélés fondamentaux pour mobiliser un soutien accru et obtenir un impact élargi sur les objectifs dans ce domaine, en particulier à l'approche de la date butoir fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, le manque général d'investissement des donateurs, entre autres raisons, a fait prendre du retard aux pays pour ce qui est de leurs engagements en matière d'égalité hommes-femmes. Ce chapitre propose des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour supprimer les obstacles qui empêchent les femmes d'exploiter pleinement leur potentiel, et pour obtenir des résultats en direction d'un développement équitable entre les sexes.

A lors que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) célèbre son 50^e anniversaire, les réalisations à son actif ne manquent pas. L'aide publique au développement (APD) soutient efficacement la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la santé, de l'éducation et du développement des infrastructures dans la quasi-totalité des pays en développement, et en est parfois l'artisan majeur. Toutes les avancées qu'elle a promues doivent beaucoup au partenariat efficace entre le Système des Nations Unies et les membres de l'OCDE.

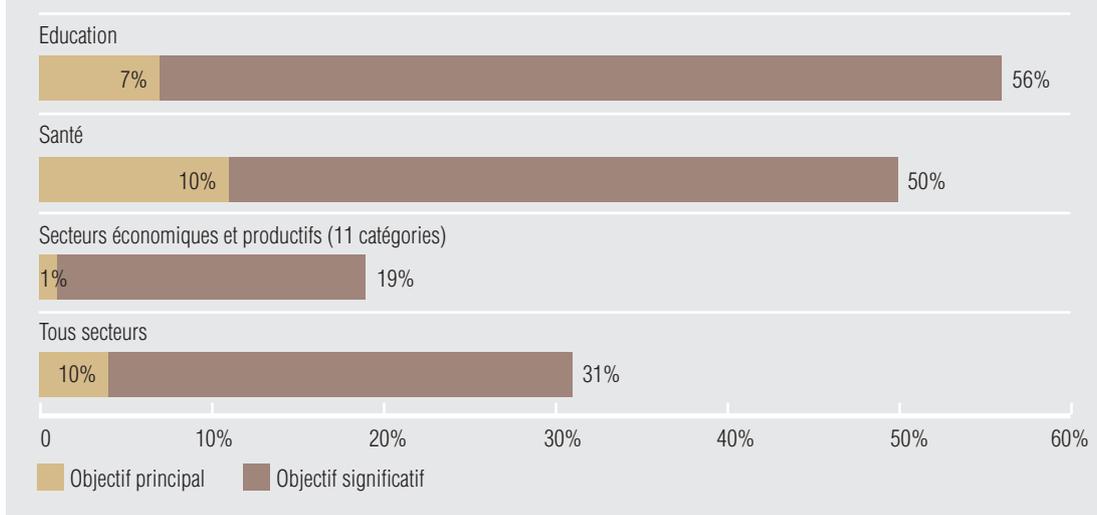
De par ma position de première dirigeante d'ONU Femmes, la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, je suis pleinement consciente du soutien qu'apporte l'APD aux efforts déployés par les pays pour promouvoir l'égalité des sexes. Les fonds versés au titre de l'APD sont une aide majeure à la fourniture des services et à la mise à disposition des informations qui donnent aux femmes et aux filles les moyens de faire valoir pleinement leurs droits et de s'imposer en tant que citoyennes à part entière. Tout aussi important est le soutien apporté par l'APD à l'assistance technique et à l'aide à l'élaboration des politiques, en ce qu'il renforce les capacités des gouvernements et de la société civile des pays partenaires de mettre en place des systèmes de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi des progrès accomplis en direction des résultats au regard du développement.

Pour faire face aux enjeux du 21^e siècle en matière de développement et de sécurité humaine, les membres de l'OCDE et leurs partenaires se sont entendus sur une stratégie d'aide au développement qui repose sur les principes de l'appropriation à l'échelon national et du partage des responsabilités entre l'ensemble des « partenaires au développement », et pas uniquement entre les bénéficiaires de l'aide et les donateurs. Cette stratégie s'inspire des principes énoncés dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, auxquels le Programme d'action d'Accra, rédigé au terme du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Accra, au Ghana, en 2008, a donné un nouvel élan.

La Vision et le Plan d'action que j'ai conçus pour ONU Femmes et qui ont été présentés lors de la création de l'organisation en janvier 2011 reprennent une bonne partie de ces principes et de ces pratiques. Le Plan d'action expose les principes qui régissent les travaux d'ONU Femmes et énumère les domaines thématiques sur lesquels nous ciblerons nos programmes, en collaboration avec le Système des Nations Unies. Il définit également le rôle de chef de file qu'entend assumer ONU Femmes dans l'amélioration de la coordination des mesures prises par les Nations Unies en réponse aux priorités des États membres, et à leur besoin de promouvoir l'égalité des sexes aux échelons national, régional et mondial.

Les cinq priorités thématiques d'ONU Femmes sont les suivantes : renforcer l'autonomisation économique des femmes ; renforcer l'influence, le leadership et la participation des femmes ; mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ; renforcer le pouvoir des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité ; placer les priorités en matière d'égalité des sexes au cœur de la planification et de la budgétisation nationales.

Graphique 4.1. Pourcentage de l'aide principalement et majoritairement ciblée sur l'égalité des sexes, par secteur
 Engagements des membres du CAD en 2008-2009 (pourcentage)



Source : OCDE 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932514969>

La capacité d'ONU Femmes d'améliorer l'efficacité et l'utilité concrète de la réponse apportée par le Système des Nations Unies aux demandes formulées par les pays souhaitant obtenir une aide en vue d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, témoignera de son efficacité. Le Système des Nations Unies doit coordonner et systématiser davantage ses activités pour gagner non seulement en efficacité, en ciblage et en exhaustivité – c'est-à-dire mobiliser plus efficacement les connaissances et le savoir-faire de ses organismes, des gouvernements, de la société civile, de fondations et du secteur privé de manière à aborder les enjeux selon une stratégie holistique – mais également en puissance – à savoir, mener des actions sur tous les fronts afin de donner une véritable impulsion au changement. Cette stratégie d'action globale à l'échelle des Nations Unies nous fournira des enseignements et des modèles précieux.

« Le Système des Nations Unies doit coordonner ... ses activités pour gagner non seulement en efficacité, en ciblage et en exhaustivité ... mais également ... donner une véritable impulsion au changement. »

Parallèlement, le partenariat institutionnel entre les Nations Unies et l'OCDE dans le domaine de l'égalité des sexes – qui rassemble régulièrement les membres du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes et ceux du Réseau du Comité d'aide au développement (CAD) sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) – sera garant de la coopération entre nos organisations en vue du renforcement de leur soutien et des retombées de leurs actions, une nécessité d'autant plus impérieuse que les délais fixés pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) se rapprochent.

Les efforts du GENDERNET ont abouti à l'adoption par les membres du CAD d'un certain nombre de lignes directrices de grande portée sur l'égalité des sexes et la coopération au développement.

Le CAD est également à l'origine des initiatives portant sur la supervision du financement de l'égalité des sexes : il a ainsi élaboré le marqueur relatif à l'égalité hommes-femmes, qui est régulièrement amélioré afin de lui permettre de prendre en compte les lacunes mises au jour et les domaines nécessitant des améliorations. Pour moi, tous ces travaux sont d'une grande utilité. Plusieurs organismes des Nations Unies s'inspirent aujourd'hui des enseignements tirés par le CAD dans le cadre de son utilisation du marqueur relatif à l'égalité homme-femme, et les adaptent à leur fonctionnement interne. ONU Femmes s'efforcera d'instaurer un système global de marqueur des fonds, de manière à permettre aux Nations-Unies, en tant qu'entité globale, de tenir la comptabilité des montants qu'elles investissent en faveur des femmes et des filles.

Ces avancées ne doivent toutefois pas nous faire oublier les progrès qu'il nous reste à accomplir. Le sous-investissement endémique explique, entre autres raisons, le retard considérable que nous accusons au regard d'indicateurs importants de l'égalité des sexes.

Pour quelles raisons les résultats au regard du développement sont-ils difficiles à mesurer en ce qui concerne les femmes et les filles ?

Un développement efficace doit viser des objectifs d'égalité des sexes, de justice sociale, de paix et de prospérité. Le *Rapport 2011 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement*, qui rassemble les recherches et les analyses les plus récentes menées par les divers organismes des Nations Unies, révèle que :

- En 2009, le nombre des filles ne suivant pas un enseignement primaire s'élevait à 36 millions, contre 31 millions de garçons.
- Depuis 1990, le nombre des décès maternels n'a diminué que de 2.3 % par an. Selon les dernières estimations de l'Organisation mondiale de la santé, établies sur la base des tendances actuelles, seuls 14 pays parviendront à réduire la mortalité maternelle de trois quarts d'ici 2015.

Ce rapport, ainsi que d'autres émanant également des Nations Unies, analysent les données disponibles à la recherche d'autres disparités. Ils ont notamment abouti aux conclusions suivantes :

- La proportion des filles non scolarisées en école primaire est plus de deux fois supérieure en milieu rural que dans les zones urbaines.
- Les femmes issues de ménages pauvres ont trois fois moins de chances d'avoir accès à une accoucheuse qualifiée – un facteur essentiel dans la diminution de la mortalité maternelle – que celles issues d'un ménage aisé.
- Le taux de mortalité infantile chez les enfants nés de femmes dotées d'un faible, ou inexistant, niveau d'instruction, est plus de deux fois supérieur à celui des enfants nés de femmes ayant suivi un enseignement secondaire ou d'un niveau supérieur.

ONU Femmes a analysé ces disparités, et en a conclu que les inégalités d'accès aux services, aussi bien entre les femmes qu'entre les femmes et les hommes, ralentissent la réalisation des OMD, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ce sont les femmes et les filles pauvres vivant en milieu rural qui sont le plus souvent laissées de côté. Dans de nombreux pays, le simple fait de vivre en milieu rural – où les taux de pauvreté sont plus élevés et l'accès aux services et aux marchés

moins aisé – est un handicap. Même si certains pays ont atteint la parité en matière d'éducation, les filles habitant en milieu rural continuent d'être exclues, en particulier dans les pays les plus pauvres.

Plusieurs études ont mis au jour les coûts de la discrimination sexuelle et de l'exclusion. L'un des exemples les plus tragiques a trait à la violence faite aux femmes, dont les coûts – en termes de répercussions sur la santé et de productivité sur le lieu de travail – sont colossaux. Aux États-Unis, par exemple, ces coûts sont estimés à 5.8 milliards USD chaque année, alors qu'au Canada – dont la population est moins nombreuse et où les coûts de la santé sont plus bas – ils atteindraient 1.16 milliards USD par an (Nations Unies 2006).

De telles données témoignent de la nécessité de passer en revue les programmes de développement afin de déterminer lesquels pénalisent systématiquement les femmes dans certains secteurs, et d'allouer davantage de ressources aux programmes dont il a été démontré que les résultats sont plus équitables. Ainsi, bien que les femmes en milieu rural représentent la majorité des petits exploitants agricoles et jouent un rôle primordial pour assurer la sécurité alimentaire des pays en développement, les services de vulgarisation agricole restent essentiellement axés sur les hommes propriétaires terriens. Dans de nombreux contextes, les femmes ne sont pas habilitées à accéder à ces services, ou seulement de manière limitée, que ce soit délibérément ou par omission.

Si les politiques des donateurs mentionnent fréquemment les exploitantes agricoles, les ressources affectées à ces dernières ne sont pas à la hauteur des engagements énoncés. D'après les statistiques du CAD, en 2008-09, les membres du CAD ont alloué 7.5 milliards USD aux secteurs de l'agriculture et du développement rural. Lorsque l'on passe ce montant au crible du marqueur relatif à l'égalité hommes-femmes, on s'aperçoit que 3 % du total étaient alloués à des programmes dont l'égalité des sexes était l'objectif principal, et que 32 % étaient affectés à des programmes dans lesquels ce thème n'était que secondaire. Parmi l'aide allouée aux intrants agricoles (tels que le matériel, les machines, les semences), seuls 5 % étaient spécifiquement axés sur l'égalité hommes-femmes (OCDE 2011).

Des mesures telles que des réformes agraires qui prennent en compte la problématique homme-femme ont prouvé leur efficacité. Au Tadjikistan, par exemple, ce sont ces réformes – associées à une assistance juridique, à des formations et au soutien des coopératives de femmes – qui ont permis de faire passer la proportion des femmes dirigeantes d'exploitations agricoles familiales de 2 % à 14 % (ONU Femmes 2010a.). Dans son dernier rapport intitulé *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011*, dont le thème principal est l'égalité des sexes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) observe que la réduction des inégalités entre les sexes dans l'agriculture – en particulier pour ce qui est des écarts de rendement et de productivité entre les hommes et les femmes – permettrait d'obtenir une baisse du nombre des individus souffrant de dénutrition d'entre 12 % et 17 %, soit de 100 à 150 millions d'individus (FAO 2011). Les chiffres ci-dessus mettent en évidence la nécessité pour l'OCDE et ses pays partenaires de non seulement trouver les moyens de traduire en résultats concrets leurs objectifs en matière d'égalité des sexes, mais également d'améliorer la cohérence entre les politiques en faveur du développement social et celles qui ont trait au développement économique – notamment la politique commerciale et la politique de l'emploi – ainsi que les mesures de redressement prises à l'issue d'une crise ou d'un conflit.

« ... la réduction des inégalités entre les sexes dans l'agriculture – en particulier pour ce qui est des écarts de rendement et de productivité entre les hommes et les femmes – permettrait d'obtenir une baisse du nombre des individus souffrant de dénutrition d'entre 12 % et 17 % ... »

Des paroles aux actes : L'exemple du Chili

Des résultats concrets sont à la portée de tous. De nombreux pays ont déjà mis en place des stratégies globales destinées à supprimer les obstacles qui empêchent les femmes de donner la pleine mesure de leurs capacités, et à favoriser ainsi la réalisation des objectifs économiques et de développement social. En tant que Présidente du Chili, j'ai eu l'occasion de montrer les résultats que peuvent donner les politiques de développement social lorsqu'elles sont plus étroitement liées au développement économique.

Après avoir renoué avec la démocratie, le Chili a pu s'appuyer à la fois sur le consensus politique et sur la puissance économique nécessaires pour donner naissance à une société moderne, prospère et stable, à laquelle aspirent l'ensemble des hommes et des femmes. Au cours de ma présidence, nous avons pris plusieurs mesures dans le domaine de l'égalité des sexes, prenant en compte ce faisant les besoins des femmes, mais reconnaissant également que de telles mesures profitent aussi aux familles et à la société dans son ensemble.

L'une des mesures les plus importantes a été la réforme du système de pensions qui, en permettant aux hommes et aux femmes touchant de faibles revenus de conserver leur dignité et une sécurité financière tout au long de leur vieillesse, est devenu un maillon essentiel du filet de sécurité sociale de notre pays. Les femmes, pas uniquement celles qui avaient exercé un emploi rémunéré, mais également les anciennes femmes au foyer qui n'avaient jamais perçu de salaire, en ont été les principales bénéficiaires et représentaient 65 % des pensions vers la fin 2009. Aujourd'hui, le dur labeur exercé par ces femmes tout au long de leur vie a reçu une reconnaissance financière.

Mon gouvernement a par ailleurs reconnu l'importance de la fourniture de services pour faire progresser l'égalité sociale et l'égalité entre les sexes, et a mis en place un vaste réseau de centres d'éducation et d'accueil destinés aux jeunes enfants, et en particulier à ceux issus des ménages défavorisés. Au cours de ma présidence, ce réseau, qui comptait 705 centres gratuits en 2005, en dénombrait 3500 fin 2009. Il a permis aux femmes qui travaillaient ou qui étaient à la recherche d'un emploi d'être assurées que leurs enfants recevaient une éducation et une alimentation saine et se développaient de manière satisfaisante. Entre 2000 et 2009, le taux de participation des femmes à la population active a augmenté de plus de cinq points de pourcentage, pour atteindre 41.8 %.

Dans le domaine de l'emploi, nous avons également mis en place plusieurs mesures visant à renforcer l'autonomie économique des femmes, et notamment des programmes de formation professionnelle – destinés essentiellement aux femmes chefs de famille – des subventions visant à inciter les employeurs à recruter des femmes, et nous avons promulgué une loi sur l'égalité des rémunérations. Au cours de la première année de mon mandat, nous avons instauré un Code des bonnes pratiques en milieu professionnel destiné à l'administration publique, qui énonce les principes à suivre pour garantir l'égalité des sexes.

Face au problème de la violence domestique, nous avons axé nos investissements sur la création de nouveaux centres dispensant des soins et des services de prévention aux femmes, dont 61 nouveaux centres situés dans les régions où les femmes sont le plus touchées par ce fléau. Nous avons modifié

le Code pénal, qui considère désormais le meurtre d'une femme comme un crime de la plus sérieuse gravité, et qui a renforcé les peines de prison le sanctionnant. Nous avons par ailleurs apporté notre soutien à 33 unités d'accueil destinées aux victimes de violence, ce qui a permis à des établissements hospitaliers mieux équipés de fournir des soins médicaux spécialisés.

Nous avons également entrepris des réformes majeures de notre système éducatif, consistant en la création d'un cadre institutionnel moderne et en l'octroi d'aides financières aux élèves les plus défavorisés. Nous avons également misé sur l'avenir en investissant massivement dans le capital humain de la science, de la technologie et de l'innovation, par l'intermédiaire de deux nouveaux fonds : Innovation et compétitivité et le Fonds du bicentenaire pour le capital humain.

Face au ralentissement économique qu'a entraîné la pire crise financière mondiale de ces dernières décennies, nous nous sommes employés à stimuler la reprise économique via un Plan de dépenses budgétaires exceptionnelles d'un montant de 4 milliards USD, financé à partir des fonds recueillis dans le cadre du Fonds de stabilisation économique et sociale. Ce plan nous a permis d'élaborer des projets de relance de l'économie et de créer des emplois tout en préservant le niveau de nos dépenses sociales, en particulier de celles qui sont ciblées sur les familles à faible revenu et celles qui sont dirigées par des femmes. On peut même affirmer que la problématique de l'égalité des sexes s'inscrit en filigrane de l'ensemble de nos mesures de relance. Ainsi, les ménages dirigés par des femmes étaient prioritaires pour nos aides au logement, alors que les services publics de santé fournissaient gratuitement du matériel de puériculture aux mères affiliées au système de santé public.

Toutes ces mesures ont été rendues possibles grâce à la solidité de notre économie et au consensus politique nécessaires pour exercer une conduite responsable des affaires publiques. Même si tous les pays n'ont pas eu cette chance, il est important que les donateurs aident les gouvernements à prendre les mesures qui seront garantes d'un développement reposant sur l'appropriation nationale et qui ne laisse personne de côté.

Trois mesures essentielles en faveur de l'égalité des sexes

Les systèmes de gestion de l'aide au développement et du développement national sont fondamentaux pour permettre la mise en place de stratégies telles que celles décrites précédemment. L'OCDE, ses membres et ses partenaires nationaux peuvent veiller à ce que ces systèmes prévoient, pour obtenir des résultats de développement équitables entre les sexes, les trois mesures essentielles suivantes :

Mesure n° 1 : Concevoir des incitations à l'intégration systématique de la problématique homme-femme dans l'aide au développement.

Les systèmes d'incitations sont fondamentaux pour renforcer les performances des institutions, des programmes et des individus dans le domaine de l'égalité des sexes. Des mesures correctives doivent être prises pour renforcer les capacités et remédier aux lacunes en matière de prise en charge de la question de l'égalité des sexes dans les domaines mis au jour par les examens et les évaluations des performances. Les lignes directrices du CAD manquent pour l'heure d'incitations destinées à promouvoir la mise en conformité. Aucune disposition n'est par ailleurs prévue en cas de non-respect (Molyneux 2007).

Mesure n° 2 : Promouvoir l'investissement dans le renforcement des capacités de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies efficaces.

L'application du marqueur relatif à l'égalité hommes-femmes livre des données intéressantes sur l'importance attachée à la question de l'égalité hommes-femmes dans les secteurs « matériels » comme l'énergie ou les transports, et dans les secteurs plus « immatériels » comme l'éducation et la santé. Même dans des situations d'après-conflit, où plus de la moitié de l'APD allouée aux secteurs de l'éducation et de la santé poursuit des objectifs d'égalité des sexes, les données sont peu nombreuses à indiquer que les autres secteurs y consacrent des ressources importantes. Cette situation donne à penser que les répercussions sur les hommes et sur les femmes du financement des infrastructures, de la sécurité, des débouchés économiques, de l'énergie, des transports et des secteurs productifs comme l'agriculture ou l'industrie, sont encore mal connues.

L'intégration totale et systématique des priorités en matière d'égalité des sexes dans les cadres de développement réclame davantage que de simples lignes directrices ou que la vérification de la présence de certains éléments. Elle passe par une compréhension plus globale des transformations nécessaires des systèmes, des institutions et des stratégies, et par une véritable participation des analystes économiques et des décideurs politiques – ainsi que des experts des questions relatives à l'égalité homme-femme – aux efforts visant à mettre en œuvre ces transformations.

Mesure n° 3 : Accroître l'aide au développement axée sur l'égalité des sexes.

Il convient d'augmenter massivement les montants investis dans la réalisation des objectifs d'égalité hommes-femmes – qu'il s'agisse d'objectifs principaux ou annexes – pour permettre aux pays de progresser dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, deux domaines nécessaires pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cette fin, des dispositifs de financement de l'égalité des sexes, comme des fonds communs (c'est-à-dire la mise en commun des ressources de plusieurs donateurs) peuvent être instaurés. Il est également possible de multiplier les guichets de financement qui sont spécifiquement ciblés sur les priorités des femmes.

Le financement du développement peut également soutenir des mesures de discrimination positive afin de promouvoir l'égalité des sexes, et notamment veiller à ce que les femmes soient davantage favorisées dans le domaine de la fourniture de services. Il a été prouvé que ce type d'actions peut influencer de manière positive sur la mesure dans laquelle le développement profite directement aux femmes. En Afrique subsaharienne, par exemple, la présence d'institutrices est liée à une plus forte participation des filles à l'enseignement primaire. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, une étude des programmes agricoles a révélé que la présence d'agents féminins de vulgarisation agricole jouait un rôle important pour promouvoir la participation des exploitantes agricoles. Des données émanant de 40 pays montrent que la présence de femmes dans les forces de police est positivement liée à l'augmentation du nombre des cas reportés de violences sexuelles (ONU Femmes 2011).

Vision d'avenir

La stratégie qui guide les autorités nationales en matière de planification et de mise en œuvre du développement doit tenir compte du rôle pivot de l'égalité des sexes. ONU Femmes entend profiter du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Busan, en Corée (29 novembre-1^{er} décembre 2011) pour établir une feuille de route destinée à relever les défis de longue haleine auxquels il convient de s'attaquer pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. En coopération avec les Nations Unies, d'autres partenaires au développement et des réseaux qui luttent pour le respect des droits des femmes, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les participants à ce forum ne se contentent pas de reconnaître la place centrale de l'égalité des sexes dans la planification et le financement du développement au niveau national, mais admettent également que les stratégies en vigueur en matière d'intégration systématique de la problématique homme-femme comportent des limites qui relèguent la question de l'égalité des sexes aux confins des préoccupations.

Le programme d'action post-2015 nécessite que les gouvernements et les autres acteurs nationaux, les membres de l'OCDE et le Système des Nations Unies mettent unanimement en avant une vision du développement qui reconnaît les erreurs commises par le passé et qui place l'objectif d'un développement équitable entre les hommes et les femmes au cœur des mesures en faveur de l'efficacité de l'aide.

Dans son premier plan stratégique, ONU Femmes a défini les éléments garantissant la prise en compte, par les plans de développement et les budgets nationaux, de la question de l'égalité hommes-femmes, ainsi que les mesures à prendre pour veiller à intégrer les femmes et leur problématique dans la définition d'un cadre de planification du développement national après les OMD. De par sa position, le CAD peut mettre à profit son expérience et son rôle de chef de file pour doter l'aide au développement d'un cadre cohérent, exhaustif et efficace, destiné à prendre le relais des OMD.

ONU Femmes mise avec impatience sur un partenariat efficace avec le CAD pour donner forme à sa vision pour l'avenir et la traduire en une action et des résultats concrets à l'échelon des pays.

« Le programme d'action post-2015 nécessite ... une vision du développement ... qui place l'objectif d'un développement équitable entre les hommes et les femmes au cœur des mesures en faveur de l'efficacité de l'aide. »

Notes

1. Selon les directives du Système de notification des pays créanciers du CAD, les objectifs principaux (fondamentaux) sont ceux que l'on peut qualifier d'essentiels dans la conception et les retombées de l'activité, dont ils constituent un objectif explicite. On peut les identifier en répondant à la question suivante : « L'activité aurait-elle été entreprise en l'absence de cet objectif ? ». Les objectifs significatifs (secondaires), bien qu'importants, ne font pas partie des raisons principales pour lesquelles l'activité a été entreprise. Une activité non orientée vers l'objectif a été évaluée au regard de l'objectif, mais n'a pas été considérée comme étant axée sur celui-ci. Ce graphique montre le ciblage de l'aide sur l'égalité hommes-femmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, et des secteurs économiques/productifs. L'aide au secteur bancaire, aux entreprises, à l'agriculture, aux transports et à d'autres pans de l'autonomisation économique est en général moins ciblée sur l'égalité hommes-femmes (19 %) que celle allouée à l'éducation (56 %) et à la santé (50 %). Trente-et-un pourcent de la totalité de l'aide ventilable par secteur est axée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Références

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2011), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, FAO, Rome.

Molyneux, M. (2007), "The chimera of success: gender ennui and the changed international policy environment", dans Cornwall, Andrea, *Feminisms in development: contradictions, contestations and challenges*, Zed Books, Londres.

Nations Unies (2010), *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2010*, Nations Unies, New York.

Nations Unies (2006), *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes : Rapport du Secrétaire général, A/61/122/Add. 1* : 137. Nations Unies, New York.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2011), "Aid in support of gender equality and women's empowerment 2008-2009", Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, Paris. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/9/34/47335126.pdf.

ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) (2011), *Progress of the World's Women 2011-2012: In Pursuit of Justice*, Nations Unies, New York.

UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) (2010), *Gender Justice: Key to Achieving the Millennium Development Goals*, ONU Femmes, Nations Unies, New York. Disponible à l'adresse suivante : www.unifem.org/materials/item_detail.php?ProductID=180.

Bibliographie

Budlender, D. (2010), "Price of Peace: Financing for Gender Equality in Post Conflict Reconstruction", Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), New York. Disponible à l'adresse suivante : www.gender-budgets.org/index.php?option=com_joomdoc&task=doc_details&gid=1182&Itemid=189.

CERES (Research School for Resource Studies for Development) (2010), "Gender mainstreaming: On track with gender – taking stock phase", Policy Brief, Development Policy Review Network, Utrecht, Pays-Bas. Disponible à l'adresse suivante : [www.ontrackwithgender.nl/sites/ontrackwithgender.nl/files/file/Policy%20Brief%201%20\(2010\)%20TAKING_STOCK_Gender_Mainstreaming-2.pdf](http://www.ontrackwithgender.nl/sites/ontrackwithgender.nl/files/file/Policy%20Brief%201%20(2010)%20TAKING_STOCK_Gender_Mainstreaming-2.pdf).

FaHCSIA (Department of Families, Housing, Community Services and Indigenous Affairs) (2009), *The Cost of Violence against Women and their Children*, Commonwealth of Australia, Canberra.

OCDE (2010), "Aid in support of gender equality in fragile and conflict-affected states", CAD, OCDE, Paris. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/document/6/0,3746,en_2649_34541_37461446_1_1_1_1,00.html.

UNIFEM (2010), « L'utilisation effective des instruments et stratégies de budgétisation sensible au genre dans le contexte de l'agenda de l'efficacité de l'aide : Dossiers d'information », ONU Femmes, Nations Unies, New York. Disponible à l'adresse suivante : www.gender-budgets.org/index.php?option=com_joomdoc&task=doc_details&gid=914&Itemid=587.

University of Western Ontario (2005), *The Economic Costs of Violence Against Women: An Evaluation of the Literature* (Dossier d'experts pour les Nations Unies 2006), Ontario.

Chapter 5

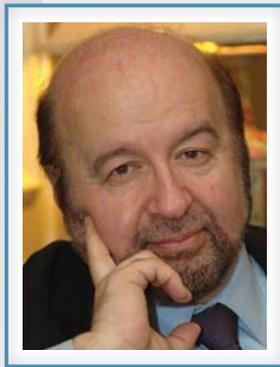
L'Amazonie n'est pas *Avatar**Hernando de Soto*

Hernando de Soto est l'actuel Président de l'Institute for Liberty and Democracy, un centre de réflexion de réputation internationale dont le siège se trouve à Lima, au Pérou, qui a vocation à mettre en place des systèmes juridiques pour aider les pauvres à accéder aux droits de propriété.

M. de Soto a été désigné par les magazines *Time* et *Forbes* comme l'un des plus grands innovateurs dans le monde, et plus de 20 000 lecteurs de *Prospect* et de *Foreign Policy* l'ont classé parmi les 13 premiers « intellectuels publics » mondiaux.

Il a exercé les fonctions de Président du Comité exécutif de l'Organisation des pays exportateurs de cuivre et de Président directeur général de l'Universal Engineering Corporation ; il a également dirigé le Swiss Bank Corporation Consultant Group et occupé le poste de Gouverneur de la Banque centrale du Pérou.

Conseiller des Chefs d'État de plusieurs pays sur les programmes de réforme des droits de propriété, il est l'auteur de *L'autre sentier* et du *Mystère du capital*.



Hernando de Soto fait valoir qu'une série de mythes et d'idées reçues persistent à marginaliser les populations indigènes et à les exclure de toute intégration dans l'économie mondiale. Pourtant, dans l'Amazonie comme dans le monde en développement entier – et pas comme dans le film de science-fiction Avatar – l'histoire est beaucoup plus complexe. Des millions d'êtres humains qui vivent des ressources naturelles se heurtent à des obstacles tels que l'absence de la possession d'un titre de propriété et la reconnaissance de la personnalité juridique lorsqu'ils cherchent à participer à l'économie mondiale et à en recueillir les fruits. Et si le concept d'autonomisation – qui consiste à reconnaître aux exclus le droit de contrôler leurs ressources en s'appuyant sur les mêmes instruments relatifs à la propriété ou à l'exercice d'une activité que ceux dont disposent les riches – a sous-tendu le débat au sein de la communauté internationale des donateurs, ceux-ci le trouve difficile à mettre en pratique. De Soto conteste une série de mythes à l'égard des populations indigènes qui continuent à les marginaliser, et donne en conclusion quelques recommandations à l'intention des pouvoirs publics et des donateurs qui permettraient de donner plus de moyens aux populations pauvres de se protéger des retombées négatives de la mondialisation, tout en tirant le meilleur parti de ses bienfaits.

Dans le très célèbre film de science fiction *Avatar*, une compagnie minière vorace complète pour arracher la population indigène de la planète Pandora à sa patrie sylvestre ancestrale afin d'en exploiter les précieuses ressources. Ses plans sont déjoués quand un ancien Marine américain, membre de l'équipe de mercenaires engagée pour exécuter cette mission, change de camp et prend la tête d'une contre-offensive populaire. Réalisé par l'imaginatif metteur en scène américain James Cameron, *Avatar* a manifestement touché la corde sensible chez le public des cinémas du monde entier. Nous sommes nombreux à avoir adhéré automatiquement aux messages véhiculés par le film, à savoir que les peuples indigènes du monde sont satisfaits de leur mode de vie traditionnel ; qu'ils s'épanouissent dans un état d'harmonie rousseauiste avec leur environnement ; et qu'ils ne voient

certes pas l'intérêt de prendre part à l'économie de marché de leur pays, mondialisation ou pas.

Mais pour les Péruviens, le film avait aussi un arrière-goût de déjà vu. Plus tôt dans l'année, après des semaines de manifestations contre la décision unilatérale du gouvernement d'accorder des concessions à des compagnies minières, gazières et d'exploitation forestière dans l'Amazonie péruvienne, nous avons pu observer des groupes indigènes s'emparer de stations de pompage de pétrole et de gaz pour protéger leur patrimoine. Le 5 juin 2009, le Président Alan Garcia a dépêché la police nationale armée pour reprendre une station de pompage située près de la ville de Bagua, dans la jungle du nord. Les indigènes se sont rebellés, brandissant des lances et des machettes,

action qui s'est soldée par 34 morts, principalement du côté des policiers. Ce déchaînement de violence, tragique, a sidéré le Pérou, provoquant la démission de l'ensemble du gouvernement Garcia.

Il ne faudrait cependant pas confondre l'Amazonie péruvienne et *Avatar*. Ce fut en fait une histoire plus subtile et poignante, celle de milliers de pauvres gens perdant progressivement leur identité sans pour autant apprécier encore les avantages de la mondialisation. Cette dangereuse confrontation entre l'ordre mondial traditionnel et le nouveau n'est pas l'apanage du Pérou ou d'autres régions d'Amérique latine. Elle se produit également en Chine, en Inde et en Afrique, où les populations autochtones et les populations locales protestent contre l'accaparement des terres par des investisseurs privés. C'est ce qui a amené les organisations internationales à ajouter la question des droits indigènes à la liste des menaces qui pèsent sur la stabilité politique du monde en développement.



Hernando de Soto (centre) avec des indigènes Bora à San Andrés, Iquitos.
Photo fournie par l'Institute for Liberty and Democracy.

Pour être franc, en 2009, je ne savais pas grand-chose des communautés indigènes de l'Amazonie péruvienne, qui ne représentent guère plus de 1 % de la population totale du pays. J'ai bien consacré une partie importante de ma carrière à aider les pauvres à accéder aux droits de propriété et d'entreprise, d'abord au Pérou, puis dans d'autres pays en développement, mais j'étais enclin à penser, à l'instar des « experts », qu'il fallait laisser les peuples indigènes de la jungle continuer à vivre selon leurs traditions. Cependant, alors que je suivais le débat politique au lendemain de l'incident de Bagua, je me suis rendu compte que personne au Pérou ne semblait avoir la moindre idée de ce qui, en fait, avait déclenché cette violence. Pour trouver des données concrètes sur ce qui s'était passé, mes collègues de l'Institute for Liberty and Democracy (ILD) et moi-même nous sommes rendus en Amazonie. Nous avons travaillé huit mois sur le terrain, en menant des entretiens approfondis avec les dirigeants de toutes les principales tribus et les chefs des quelque 200 communautés indigènes, et passé encore des semaines à analyser nos observations et à réfléchir à d'autres types de réformes susceptibles d'aider les peuples amazoniens à profiter plus pleinement de leurs ressources. Résultat : j'en suis venu à partager les craintes de nombreux Amazoniens concernant la mondialisation.

Toutefois, à la différence de la solution hollywoodienne, je ne pense pas que la meilleure façon d'aider les peuples indigènes soit de les couper de la mondialisation (dans le film, les mineurs américains qui avaient envahi Pandora ont été arrêtés et renvoyés chez eux dans leurs vaisseaux spatiaux). Ce que veulent réellement les peuples de l'Amazonie n'est ni plus ni moins que ce que recherchent les pauvres de l'ensemble du monde en développement : disposer de leurs droits de manière à ne plus être marginalisés politiquement, avoir voix au chapitre quand il s'agit de leur avenir économique sans pour autant avoir à renier leurs coutumes et leur identité traditionnelle. Voici, en quelques mots, ce que nos recherches ont révélé.

« Ce que veulent réellement les peuples de l'Amazonie n'est ni plus ni moins que ce que recherchent les pauvres de l'ensemble du monde en développement ... »

Les communautés indigènes n'ont pas le contrôle de leurs territoires

Dans leur majorité, les Péruviens supposaient que l'État avait depuis longtemps accordé aux peuples indigènes d'Amazonie un droit de propriété sur leurs territoires. Mais le fait est que seulement environ 5 % des membres des 5 000 communautés de l'Amazonie péruvienne possédaient un titre de propriété leur permettant de contrôler leur territoire et de gérer de qu'il est convenu d'appeler leurs ressources communautaires de manière efficiente et productive. Bien que l'État ait reconnu 1 497 communautés et ait concédé des droits de propriété sous une forme ou une autre à 1 260 d'entre elles (ce qui est assurément un progrès), ces titres n'ont guère d'utilité ni de valeur pour elles, pour les raisons suivantes qui sont au nombre de huit :

1. La majorité des titres des peuples indigènes ne précisent pas l'emplacement exact des propriétés : 80 % ne spécifient pas la démarcation des frontières, n'utilisent pas les coordonnées universelles, ou ne font pas référence à des caractéristiques géographiques qui permettraient d'identifier avec certitude les propriétés dans un système normalisé. En outre, les rares titres qui ont été concédés sont classés dans des registres dépourvus de base géographique.

2. La plupart des titres ne peuvent être facilement utilisés par leurs détenteurs et opposés à des tiers car : ils contiennent des erreurs sur le nom des titulaires ; plusieurs personnes détiennent des titres concernant la même propriété (les cessions successives n'ayant pas été enregistrées), et/ou les limites de la propriété visée par le titre se chevauchent avec celles de propriétés appartenant à d'autres communautés, membres de communauté, titulaires de concessions, forêts en exploitation ou zones naturelles protégées.
3. Les communautés de la jungle ont difficilement accès à la procédure de délivrance de titres de propriété. Celle-ci est extrêmement longue et coûteuse, puisqu'elle représente en moyenne 747 jours de travail pour un coût de 36 095 USD, ce qui équivaut à 186 fois le salaire de base moyen au Pérou.
4. Les entités chargées de délivrer les titres aux indigènes pèchent par un manque d'autorité, de continuité et de capacité opérationnelle. À titre d'exemple, la délivrance des titres, jadis du ressort des sièges des organisations agricoles régionales, a d'abord été confiée à l'organisation nationale de délivrance de titres de propriété sur les terres agricoles (PETT), puis aux toutes nouvelles administrations régionales, ce qui limite énormément la portée et l'efficacité de leur pouvoir.
5. Les communautés n'ont pas de registre officiel local où seraient centralisés les documents et la publication des droits de propriété. Elles n'ont pas non plus les moyens d'enregistrer et de prouver les différentes transactions (location, vente, cession etc.).
6. Il n'est pas possible de déterminer clairement la propriété parce que les règles communautaires permettant d'acquérir et de conserver le statut de membre de la communauté ne sont pas dûment explicitées. Les règles diffèrent d'une communauté à l'autre et les registres de membres ne sont pas régulièrement mis à jour.
7. En donnant à chaque communauté le pouvoir de créer ses propres règles au lieu d'instituer une loi unique pour les peuples indigènes d'Amazonie, l'État a créé quelque 5 000 régimes juridiques souverains qui ne sont pas normalisés.
8. Il découle de ce qui précède que les droits de propriété ne sont reconnus qu'au sein d'une communauté donnée, ce qui rend très difficile leur application en dehors de cette communauté. Par exemple, nous avons observé un cas où un arbre d'acajou avait été vendu au sein du minuscule marché d'une communauté pour trois kilos de sucre seulement, soit environ 3 USD. Si les droits du propriétaire de l'arbre avaient été reconnus en dehors de sa communauté (s'il avait détenu un titre normalisé reconnu par l'économie de marché nationale ou mondiale), la valeur de cet arbre aurait été bien supérieure : à Callao, le port de Lima, par exemple, il aurait valu environ 12 000 USD. En Californie, il aurait pu se négocier jusqu'à 50 000 USD, et, transformé en meubles au design élégant, il pouvait atteindre 200 000 USD.

Les carences juridiques du système actuel de droits de propriété dans l'Amazonie péruvienne entravent considérablement le contrôle des peuples indigènes sur leurs territoires et leurs ressources, et limitent leurs possibilités d'en profiter de manière juste et équitable. Parce qu'ils ne partagent pas les mêmes normes que les autres communautés, sans parler du reste du Pérou ni du monde, les indigènes vivent dans une espèce d'apartheid économique stérile. Chaque communauté est prisonnière de son minuscule ghetto, coupée du monde et incapable de coopérer facilement, en termes économiques, avec les gens des autres communautés et d'ailleurs. Or, la prospérité à laquelle ils aspirent et dont elles dépendent pour se sortir de la pauvreté (les services de santé, d'éducation etc. qui leur font défaut) ne peut être atteinte que grâce aux outils modernes d'une économie de marché.

À défaut d'institutionnaliser la mémoire collective et de mettre en place des mécanismes permettant de les relier aux autres communautés et d'instaurer une division du travail à l'échelle mondiale, ces communautés ne sont pas en mesure de créer une valeur ajoutée significative. Elles ne peuvent pas non plus se protéger de l'agression économique, ni accéder à des volumes importants de crédit, de capitaux ou à la technologie étrangère. Or, ce sont là les outils qui ont apporté la prospérité au monde développé et, sauf à accorder aux peuples indigènes les mêmes droits, ils resteront pauvres et marginalisés. Dans l'incapacité de conserver leur culture et leur identité, ils seront « avalés » par la société dominante.

« Parce qu'ils ne partagent pas les mêmes normes que les autres communautés, sans parler du reste du Pérou ni du monde, les indigènes vivent dans une espèce d'apartheid économique stérile. »

Les peuples indigènes n'ont pas le contrôle de leurs activités économiques

Pour la majorité des peuples indigènes d'Amazonie, créer une entreprise est trop coûteux. Cela représente d'interminables formalités, et les bureaux de l'administration qui délivrent les autorisations nécessaires se trouvent à des jours, voire des semaines de voyage, en canoë, à pied ou en car. Obtenir une licence pour monter un partenariat peut prendre pas moins de 105 jours et coûter jusqu'à 2 120 USD. Faire appliquer un contrat d'une valeur de 31 800 USD peut nécessiter 580 jours de démarches administratives et coûter 7 420 USD, prix tout à fait hors des moyens des indigènes ordinaires.

Ces obstacles empêchent les entrepreneurs, même les plus ambitieux, d'accéder aux outils légaux – personnalité juridique (pour les sociétés), responsabilité limitée, actions, objet social et identité de l'entreprise, garanties et applicabilité des contrats – indispensables pour organiser une entreprise, créer de la valeur ajoutée et protéger les entrepreneurs contre les prédateurs voraces, tout en leur permettant de tisser des liens avec d'autres marchés.

« Sans la possibilité juridique de créer une entreprise ... l'entrepreneur indigène n'est pas en mesure de constituer une hiérarchie de gestion distincte de la famille ou de la communauté ... »

Les exemples abondent. Sans la possibilité juridique de créer une entreprise, par exemple, l'entrepreneur indigène n'est pas en mesure de constituer une hiérarchie de gestion distincte de la famille ou de la communauté, ou d'organiser un groupe suivant des critères purement économiques, sans influence de quelque nature que ce soit. Cela restreint considérablement son accès au capital humain et limite fortement la capacité à conjuguer ressources et personnes n'appartenant pas à la communauté de l'entrepreneur. Dans des cas de ce genre, il n'y a pas moyen de savoir si l'on a affaire à un entrepreneur dont les motifs sont économiques, à un guerrier dont la loyauté va à son chef militaire, à un politicien dont l'action est dictée par son idéologie, à un membre de la communauté agissant conformément à la volonté d'un parent non identifié, ou à un paroissien éclairé par la foi.

De la même façon, un entrepreneur indigène qui n'a pas accès aux avantages de la responsabilité limitée ne peut plafonner le patrimoine personnel qu'il est disposé à perdre en cas de faillite de sa société. Toute initiative engage pleinement sa responsabilité personnelle, et l'entrepreneur risque tout ce qu'il possède, au prix d'un endettement qui peut l'obliger à passer le reste de son existence à travailler pour son créancier, et le réduire de fait à un état d'asservissement (situation qui n'est pas si rare chez les Amazoniens).

Quand le propriétaire amazonien d'une entreprise n'est pas en mesure de diviser la valeur de celle-ci en parts cessibles, chaque fois qu'il se trouve dans l'incapacité de rembourser ne fut-ce qu'une partie de sa dette, c'est toute l'entreprise qui doit être liquidée. Diviser le capital de l'entreprise en parts lui permettrait de ne liquider que la partie de l'entreprise nécessaire pour honorer sa dette ou de l'échanger comme un investissement en capital et, peut-être, de conserver un certain contrôle sur l'entreprise.

Un entrepreneur indigène qui n'a pas les documents officiels attestant de l'existence de l'entreprise n'a aucun moyen de faire connaître les antécédents de celle-ci ou de créer un climat de confiance au-delà des limites de sa propre communauté.

Sans un système de garanties, sur la production de bois d'œuvre, par exemple, la capacité d'un créancier à recouvrer son prêt est amoindrie. Cela limite la capacité d'accès au crédit du propriétaire indigène du bois, sauf pour de très faibles montants ou à des taux d'intérêt très élevés.

Dans le désordre de l'économie mondiale et compte tenu des distances en jeu, la seule parole peut aisément être balayée sans laisser de traces. Les contrats et les documents officiels – écrits et dûment enregistrés – offrent des indicateurs moins abstraits et plus précis que les mots. Et parce qu'ils sont conçus suivant des normes internationales, leur portée géographique est plus vaste. Voici des mécanismes qui correspondent à des fonctions précises : les billets à ordre, les lettres de change et les reconnaissances de dette attestent l'engagement à payer ; les licences et les permis contiennent des autorisations ; les obligations, les actions et les privilèges témoignent de valeurs ; les statuts d'une entreprise attestent son identité ; et les livres de comptabilité en partie double enregistrent les crédits et les débits. Si l'on veut préserver la confiance dans l'épargne et l'investissement, si l'on veut que les réputations s'appuient sur des faits, et si l'on veut que les exploitants et les fraudeurs soient facilement identifiés, tous ces signaux doivent investir la mémoire collective : inscription dans des registres officiels, inscription dans les titres de propriété et les assurances contre le risque, actes sous seing privé, dans les bourses de valeurs mobilières ou autres organismes d'intermédiation, y compris les notaires.

Les mythes d'Avatar

Pourquoi les peuples indigènes ne disposent-ils pas de tels instruments juridiques pour contrôler leur patrimoine et leurs activités économiques ? Parce que de nombreux mythes nous incitent à croire que les indigènes ne veulent pas ou n'ont pas besoin de ce contrôle, ou qu'ils sont incapables d'en user. Mes collègues et moi-même avons recensé ci-après une liste de ces croyances très répandues, suivies de nos commentaires.

Mythe n° 1 : Les peuples indigènes sont communistes.

Au contraire, ils vivent dans un régime économique dominé par la famille et l'individu. Ce point est clairement exprimé par leurs dirigeants et dans leurs documents. Par exemple :

- La Proposition nationale de développement de la région amazonienne, émanant d'organisations des peuples indigènes d'Amazonie, soumise au gouvernement péruvien et approuvée en décembre 2009, stipule que « ni les institutions publiques, ni les ONG ne doivent chercher à promouvoir des modèles d'aquaculture communautaires (fermes piscicoles communautaires) dont il a été prouvé qu'ils ne fonctionnent pas, étant donné que le modèle indigène de production est basé sur la famille ou la famille élargie (groupes d'intérêts) » (PCM 2009).
- Le procès-verbal de la première réunion des Organisations indigènes du bloc nord-est du Marañon tenue en avril 2008 à San Lorenzo, capitale de la Province de Datem del Marañon (Loreto) précise que « nous devons promouvoir le développement économique et créer des incitations en ce sens au niveau de la famille, des associations et au niveau individuel (les entreprises communautaires ne fonctionnent pas) ». Et aussi « le programme économique devrait élaborer des politiques et des stratégies pour faciliter le développement d'initiatives locales, de groupes, de familles et d'individus ».

Mythe n° 2 : Les indigènes sont riches à leur manière.

Les peuples indigènes d'Amazonie ne sont pas riches. En fait, c'est tout le contraire, comme le prouvent les statistiques officielles du gouvernement et les statistiques des Nations Unies :

- Au Pérou, sept indigènes sur dix sont pauvres (OIT 2005) ; cinq sur dix vivent dans une extrême pauvreté.
- Cinq des districts les plus pauvres du Pérou (Balsapuerto, Cahuapanas, Alto Pastaza, Morona-Loreto et Río Santiago-Amazonas) sont situés sur les territoires indigènes de la région nord de l'Amazonie péruvienne (INEI 2007).



Avec comme exemple le film de science-fiction Avatar, de Soto souligne une série de mythes qui continue à marginaliser les populations indigènes et à les exclure de l'intégration dans l'économie mondiale.

Photo fournie par l'Institute for Liberty and Democracy.

- En Amazonie, la pauvreté s'accompagne d'autres carences, en particulier dans le domaine de la santé :
 - L'espérance de vie des populations indigènes est de 20 ans inférieure à celle d'autres groupes sociaux du pays (INEI 1996)².
 - La mortalité infantile des populations indigènes est près de trois fois supérieure à la moyenne nationale : pour 1 000 enfants qui naissent, 16.96 meurent en bas âge contre 6.1 au niveau national (Fuentes et Revilla 2007).
 - La malnutrition chronique – qui entrave gravement le développement intellectuel et physique – touche 50 % des enfants indigènes, d'où de graves difficultés d'apprentissage³.
 - L'anémie pernicieuse touche 40 % des enfants et 58.3 % des femmes enceintes dans la population indigène, ce qui met leur vie en danger (Huaman-Espino et Valladares 2006).
 - Le paludisme, les hépatites B et D, la leishmaniose et d'autres maladies de ce type, qui n'existent pratiquement pas dans les zones urbaines, sévissent au sein des communautés indigènes (Cabezas et al. 2006).
- Quelque 20 000 indigènes de sexe masculin provenant des communautés les plus reculées – souvent avec femme et enfants – employés à des activités extractives illégales, sont victimes du travail forcé (OIT 2005).

Aujourd'hui, les peuples indigènes ont besoin d'une économie prospère pour satisfaire leur demande croissante de biens venant de l'extérieur (depuis les outils et les vêtements jusqu'aux denrées alimentaires) et de services comme l'éducation et la santé. Le peu qu'ils ont a souvent été obtenu au prix de la cession de leur capital naturel – biodiversité, forêts, terres – hypothéquant ainsi leur développement économique futur.

Mythe n° 3 : Les peuples indigènes n'ont pas besoin du reste du monde et préfèrent vivre dans l'isolement.

C'est faux. Aujourd'hui, dans la quasi-totalité des communautés indigènes, on trouve des biens provenant du monde extérieur, depuis les allumettes, le sel, les cordes, les machettes, les haches, les fusils et les hameçons jusqu'aux moteurs, aux radios et à beaucoup d'autres biens mécaniques et électriques. Les moyens modernes de communication, notamment les radios, les téléphones, les télévisions, l'accès à Internet et les canots à moteur figurent en bonne place sur les listes d'articles qu'elles souhaitent se procurer.

Mythe n° 4 : Les peuples indigènes ne veulent ni propriété, ni entreprise.

Dans la quasi-totalité des communautés que nous avons visitées, nous avons trouvé des actes et des cartes expliquant comment ces communautés elles-mêmes délivrent des certificats de possession sur les habitations, les terres arables, les zones de chasse et les transactions commerciales. Ces actes mettent également en évidence le fait que presque toutes les organisations indigènes préfèrent que leur patrimoine soit assorti d'un titre de propriété, comme mesure de protection contre les fréquents litiges autour de l'utilisation des ressources entre les différentes communautés et en leur sein, ainsi que contre les tiers et les envahisseurs, que ce soit les colons, les titulaires d'une concession ou exploitants forestiers. D'après des études de l'École supérieure d'administration des entreprises du Pérou (ESAN), toutes les communautés de la région amazonienne ont des litiges concernant la démarcation des territoires.

Mythe n° 5 : L'octroi de droits de propriété favorise la dégradation de l'environnement.

Au contraire, la déforestation et la dégradation de l'environnement surviennent toutes deux avant tout dans les zones où n'existent pas de droits de propriété bien établis. L'absence de droits de propriété favorise le pillage et l'appauvrissement des ressources – de même que la dégradation des écosystèmes à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires indigènes – ce qui a des effets négatifs sur la biodiversité de la région amazonienne. Des droits de propriété documentés et des entreprises ayant un statut juridique permettent une gestion transparente des ressources. À défaut, il est impossible d'identifier les propriétaires des ressources ou ceux qui en ont la charge, et de sanctionner les pilleurs.

Mythe n° 6 : La vision du monde des indigènes est incompatible avec la mondialisation.

Cette affirmation n'est absolument pas fondée. C'est comme dire que certaines nationalités sont culturellement inaptes à jouer au football ou à surfer sur Internet. Il y a à peine 30 ans, d'aucuns osaient prétendre que la vision du monde de la Chine, de l'Inde et des pays de l'ex-Union soviétique était incompatible avec la mondialisation. Il y a soixante ans, de soi-disant « experts » prétendaient aussi que la société japonaise ne fonctionnerait jamais en dehors du système féodal, et que les Arabes et les Esquimaux ne pouvaient s'organiser qu'à l'intérieur d'une structure tribale. Or, non seulement ces peuples ont vécu la mondialisation sans perdre leur identité culturelle, mais ils ont aussi adapté des innovations empruntées à d'autres cultures, ce qui leur a permis de devenir des moteurs importants de la mondialisation.

Ce que l'on sait avec certitude c'est que, sans droits bien établis sur leurs territoires et leurs activités commerciales, les peuples manquent des ressources dont ils ont besoin pour défendre leur culture, leur vision du monde, leurs coutumes et leurs traditions. Sans ces droits, les Amazoniens risquent d'être « assimilés » et ce, dans des conditions tellement aliénantes qu'ils risquent d'y perdre leur estime de soi et leur sécurité en tant que peuple.

Transcender les mythes par le biais de l'autonomie juridique des peuples

Même si je n'ai pas consacré toute ma vie aux questions indigènes (il n'y a aucun doute là-dessus), je peux dire avec certitude que les centaines de dirigeants indigènes auxquels j'ai parlé n'ont manifesté aucune intention d'être traités comme des antiquités précolombiennes présentées dans les vitrines des muséums d'histoire naturelle, ou comme des invalides incapables de faire face au reste du monde et à la modernité. Leur culture est vivante et s'adapte constamment aux nouveaux environnements et aux situations nouvelles. Pendant les 30 ans où j'ai travaillé dans le monde en développement, j'ai constaté que, quand les exclus du système finissent par obtenir les instruments juridiques, politiques et techniques qui leur permettent de s'organiser et de s'exprimer, ils savent parfaitement bien comment rejoindre le reste du monde et comment le faire dans leur intérêt.

Nos observations confirment qu'à l'instar de la planète Pandora dans Avatar, la région amazonienne est habitée par des gens merveilleux. Toutefois, à la différence de la Pandora virtuelle, l'Amazonie n'est pas un territoire solitaire et auto-suffisant. Elle fait partie du monde réel où la vague irrésistible et montante de la mondialisation est déjà arrivée. Il est temps pour tous ceux d'entre nous qui voulons aider les peuples indigènes – où que ce soit –

« Il est temps pour tous ceux d'entre nous qui voulons aider les peuples indigènes – où que ce soit – d'encourager les gouvernements à leur accorder un accès facile aux droits de propriété et d'entreprise. »

d'encourager les gouvernements à leur accorder un accès facile aux droits de propriété et d'entreprise. C'est à ce moment-là seulement qu'ils seront en mesure d'échanger des signaux entre eux et avec le monde extérieur, de combiner leurs ressources de manière productive et de créer la diversité et la richesse qui leur permettront de se protéger des dangers de la mondialisation tout en tirant profit de ses avantages.

Alors, qu'attendons-nous ?

Les organismes donateurs internationaux savent depuis longtemps que l'autonomisation des pauvres (grâce à l'accès à et au contrôle de leurs biens, surtout parmi les populations indigènes), est déterminante pour la réduction de la pauvreté et le développement humain. En dépit de ce constat, les initiatives à l'appui d'une telle autonomisation (qui donne aux exclus le droit de contrôler leurs ressources avec les mêmes instruments – droits de propriété et d'entreprise – que les riches) ont été difficiles à concrétiser. Et si le concept d'autonomisation a présidé aux débats au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ces dernières années, les organismes donateurs ont eu du mal à le mettre en pratique.

« ... rares sont les organisations prêtes à intégrer systématiquement et massivement l'économie informelle dans l'économie formelle selon des termes que peuvent appréhender politiquement et culturellement les pays en développement et ceux de l'ex-Union soviétique ... »

L'enjeu est de rassembler en un ou en quelques programmes ce que tous les pays développés ont pu réaliser en procédant par tâtonnement au cours des 150 dernières années et qu'ils considèrent aujourd'hui comme acquis. Le fait est que rares sont les organisations prêtes à intégrer systématiquement et massivement l'économie informelle dans l'économie formelle selon des termes que peuvent appréhender politiquement et culturellement les pays en développement et ceux de l'ex-Union soviétique, et de faire en sorte de rallier l'adhésion de leurs mandants. L'organisation à laquelle j'appartiens a appris beaucoup de nos erreurs.

L'idée qui s'impose désormais à nous est que, pour être efficace, tout programme visant à l'autonomie juridique doit réaliser plusieurs choses : comprendre le fossé séparant les secteurs formel et informel, analyser comment ces deux économies parallèles fonctionnent, évaluer les problèmes qui leur sont inhérents et les difficultés de communication dont elles pâtissent, quantifier leurs effets économiques, et imaginer comment les intégrer suivant une seule règle de droit pour créer une économie moderne, productive et fédératrice. Ce sont là des choses que bien peu des gens, pour ne pas dire personne, sont prêts à faire.

Pourquoi ? Parce qu'il ne s'agit pas seulement de fournir des services liés à l'ingénierie, à la gestion de projets, à l'intégration de systèmes ou aux technologies de l'information ; ou bien d'embaucher des vendeurs de matériel et d'aider les entreprises qui fournissent des services liés à l'homologation des droits de propriété spécialisés dans les levés topographiques, l'établissement de cartes ou la modernisation des systèmes d'enregistrement des documents. Les organisations capables de faire cela sont légion. La mise en place d'un programme global de formalisation, c'est faire passer un pays de la féodalité, du patrimonialisme, du tribalisme, ou du mercantilisme à une économie de marché moderne. Un programme permettant ce type de transition doit prendre en compte :

- les archétypes d'identification des peuples et des organisations de l'économie informelle, y compris l'empreinte (signatures, empreintes digitales), l'identification, les marques d'appartenance etc.
- la fongibilité et la traçabilité des documents relevant du secteur informel
- l'ampleur des groupes politiques et économiques détenant le patrimoine informel, qu'il s'agisse d'immobilier ou d'entreprises
- l'ampleur des avantages économiques résultant de la régularisation de la propriété
- l'articulation entre régularisation et macro-infrastructures nécessaires à l'individualisation des droits et des responsabilités des fournisseurs et des usagers des services d'utilité publique, et à la réduction du risque de non-remboursement
- le recensement des divers types d'entreprises du secteur informel et de leur origine
- la localisation des zones géographiques et des filières où les entreprises informelles sont le plus actives
- la création d'un système d'enregistrement légal exclusivement dédié à la transposition sous forme de logiciels et à l'enregistrement des archétypes du secteur informel de chacune des sociétés
- la délivrance massive de titres aux agents économiques du secteur informel en utilisant leurs dirigeants comme des brigades, autrement dit comme des membres de groupes d'étude recueillant des informations sur le terrain, de manière à créer des titres de propriété non sujets à caution
- des plans concrets pour régulariser les prises de contrôle et l'occupation de lieux ou de terres sans titre de propriété.

À la différence des consultants et fournisseurs habituels du secteur public, l'OCDE et ses partenaires sont exceptionnellement bien placés pour regrouper tout ce savoir diffus, nécessaire à n'importe quelle transition vers la modernité. Ce devoir d'autonomisation juridique est plus urgent aujourd'hui que jamais comme l'ont clairement montré la courageuse mobilisation en faveur du changement qui s'est fait jour dans tout le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, les conflits sociaux entre les peuples indigènes et les investisseurs (et la nécessité d'éviter que de tels conflits ne se multiplient), ainsi que la croissance ininterrompue de l'économie informelle dans les pays en développement et ceux de l'ex-Union soviétique où le ressentiment et la colère face à la pauvreté et à l'exclusion du monde du droit ne peuvent que croître.

« ... l'OCDE et ses partenaires sont exceptionnellement bien placés pour regrouper tout ce savoir diffus, nécessaire à n'importe quelle transition vers la modernité. »

Notes

1. Cet article n'aurait pu voir le jour dans les recherches et les conseils de l'équipe de l'Institute for Liberty and Democracy (ILD) : Ana Lucía Camaïora, Bernardo Roca Rey, María del Carmen Delgado, Gustavo Marini, José Álvarez, Luis Triveño, Luis Aliaga, Jackeline Silva, Patricia Aparicio, Jorge Reátegui, Ramiro Rubio, Luis Morales Bayro, Mario Galantini et Gabriel Aguirre.
2. Ce chiffre vaut en fait pour les populations indigènes du monde entier.
3. Selon UNICEF 2009, p. 1 : « Au Pérou, une étude de cas portant sur Río Santiago, province de Condorcanqui dans la région de l'Amazone, a mis en évidence un taux de 56 % de malnutrition chronique chez les enfants de moins de trois ans. » (Traduit de l'espagnol : *En Perú, un estudio de caso en el Río Santiago, provincia de Condorcanqui, región de Amazonas, registró un 56% de desnutrición crónica en menores de tres años.*)

Références

- Cabezas, C. et al. (2006), « *Hiperendemicidad de hepatitis viral b y delta en pueblos indígenas de la Amazonía peruana* », *Revista Peruana de Medicina Experimental y Salud Pública*, 23:2, pp. 114-122.
- Fuentes, D. et D. Revilla (2007), « *Consideraciones Éticas para la Realización de Investigaciones en comunidades nativas de la Selva Amazónica del Perú* », *Revista Peruana de Medicina Experimental y Salud Pública*, 24:1, Lima, p. 53-54. Accessible à l'adresse suivante : www.scielo.org.pe/pdf/rins/v24n1/a09v24n1.pdf.
- Huamán-Espino, L. et C. Valladares (2006), « *Estado nutricional y características del consumo alimentario de la población Aguaruna, Amazonas, Perú 2004* », *Revista Peruana de Medicina Experimental y Salud Pública*, 23:1, Lima, p. 13. Accessible à l'adresse suivante : <http://redalyc.uaemex.mx/pdf/363/36323103.pdf>.
- OIT (Organisation internationale du travail) (2005), *Une alliance mondiale contre le travail forcé : Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, Rapport du Directeur général, OIT, Genève, pp. 39, 41.
- Organisations indigènes du bloc nord-est du Marañon (2008), Procès-verbal de la première réunion des Organisations indigènes du bloc nord-est du Marañon, tenue en avril 2008 à San Lorenzo, capitale de la Province de Datem del Marañon (Loreto).
- ILD (Institute for Liberty and Democracy) (2010), « *The Peruvian Amazon is not Avatar* », ILD, Lima, Peru. Accessible à l'adresse suivante : www.ild.org.pe/index.php?option=com_content&view=article&id=124&Itemid=295&lang=en.
- INEI (Instituto Nacional de Estadística e Informática) (2007), *XI Censo de Población y VI de Vivienda 2007*, *Sistema de Consulta de Indicadores de Pobreza a Nivel de Distrito*, INEI, Lima.
- INEI (1996), « *Proyecciones Departamentales de la Población 1995-2015* », INEI, Lima, Projection relatives au Pérou pour la période 2010-2015. Base de données accessibles à l'adresse suivante : www.inei.gob.pe/biblioineipub/bancopub/Est/Lib0005/n00.htm.
- PCM (Presidencia del Consejo de Ministros) (2009), « *Mesa de Trabajo N° 4 : Propuesta Nacional de Desarrollo Amazónico (Acta del 22 de junio del 2009)* », *Grupo Nacional de Coordinación para el Desarrollo de los Pueblos Amazónicos* (créé par la résolution suprême N° 117-2009-PCM, modifié par la résolution suprême N° 211-2009-PCM) Lima, p. 46, note 29.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2009), « *Hoja de datos: Día de los Pueblos Indígenas del Mundo* », Nations Unies, New York, p. 1. Accessible à l'adresse suivante : www.unicef.org/lac/Hoja_de_datos_30julio%281%29.pdf.

Chapitre 6

**Un développement solidaire :
Affronter l'avenir***Sadako Ogata*

Sadako Ogata est Présidente de l'Agence japonaise de coopération internationale depuis octobre 2003.

Elle a été Présidente du Conseil consultatif sur la sécurité humaine (2003-11), membre du Comité consultatif des Nations Unies sur la prévention des génocides (2006-07) et du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, défis et changements (2003-04) ainsi que Co-Présidente de la Commission sur la sécurité humaine (2001-03). Elle a également été la représentante spéciale pour l'Afghanistan du Premier ministre japonais (2001-04).

De 1991 à 2000, Mme Ogata a occupé le poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Elle a été auparavant l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies concernant la situation des droits de l'homme au Myanmar (1990) et déléguée du Japon auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (1982-85). Mme Ogata a aussi présidé le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (1978-79).

Universitaire de premier plan, Mme Ogata a été Doyenne de la Faculté des études étrangères de l'Université Sofia à Tokyo (1989-91).

Elle est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de Californie à Berkeley, d'une maîtrise en relations internationales de l'Université de Georgetown (Washington D.C.) et d'une licence de l'Université du Sacré-Cœur à Tokyo.



Sadako Ogata revient sur son expérience en tant qu'acteur du développement au nom des populations vulnérables exposées aux tensions politiques, sociales et économiques qui se manifestent aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Elle fait valoir que la mondialisation conjuguée au développement économique et technique creuse les écarts entre les différents groupes de population. Les agences humanitaires et/ou les organismes de développement ont-ils les réponses nécessaires pour relever les défis posés par la rapidité de la mondialisation ? Sont-ils prêts à intervenir ou à s'engager ? Mme Ogata met en valeur la nécessité de politiques et des programmes profitables à toutes les parties prenantes. Elle constate qu'un développement véritablement solidaire, mettant l'accent sur la sécurité et le bien-être de toutes les populations, dans toutes les situations, doit éclairer notre route vers un meilleur avenir pour tous.

Au cours des deux dernières décennies, un processus de mondialisation rapide a révolutionné le mode de vie de la population mondiale. Ces transformations ont eu des incidences sur ma vie privée et professionnelle. Entre 1991 et 2001 inclus, j'ai été chargée, en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la protection des réfugiés et de l'aide à leur réinstallation. Plus tard, lorsque j'ai été nommée responsable de l'administration de l'aide japonaise au développement, j'ai eu pour mission d'orienter l'action menée par mon pays pour aider des populations comptant parmi les plus vulnérables du monde. Tout en étant très différents d'un point de vue conceptuel, ces deux types d'opérations visaient des objectifs identiques, à savoir assurer la sécurité et le bien-être des populations, et renforcer la capacité des États à garantir la sécurité et la stabilité en général.

Des besoins croissants découlant de la multiplication des conflits

En tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ma mission première était de protéger les réfugiés qui fuyaient des conflits touchant de nombreuses régions du monde. La fin de la Guerre froide s'est accompagnée d'une forte augmentation des conflits internes dans le monde entier, avec la dissolution notamment d'États fédéraux, comme l'Union des républiques soviétiques socialistes ou encore la République fédérale socialiste de Yougoslavie, et les bouleversements qui s'en sont suivis dans leurs anciennes républiques. De plus, le processus de décolonisation engagé dans de nombreux pays d'Afrique a généré des conflits liés à des revendications territoriales, à l'existence de groupes d'intérêts ou à l'exercice d'un leadership découlant de raisons historiques, ethniques ou tribales.

« Dans de nombreuses situations de rapatriement, les réfugiés doivent réintégrer un pays déchiré par la guerre et appauvri, et il leur faut souvent recommencer leur vie au côté d'individus qui étaient autrefois leurs ennemis. »

Si le HCR a pour mandat de protéger les réfugiés en dehors de leur pays d'origine, il est également censé les aider lors du processus de rapatriement et de réinstallation. Dans de nombreuses situations de rapatriement, les réfugiés doivent réintégrer un pays déchiré par la guerre et appauvri, et il leur faut souvent recommencer leur vie au côté d'individus qui étaient autrefois leurs ennemis. Cela a été le cas pour les plus de trois millions d'exilés rwandais rentrant de pays voisins, dont deux millions de réfugiés revenant du Congo en 1996. Les agences humanitaires, en particulier le HCR, ont dû

répondre à leurs besoins immédiats en s'employant à réhabiliter et à reconstruire rapidement maisons, écoles et institutions publiques. De fait, le HCR a réhabilité et reconstruit près de 100 000 maisons – dont certaines ont été raccordées aux réseaux d'approvisionnement en eau – centres de soins de santé et écoles.

À cette époque, les organismes de développement se trouvaient dans l'incapacité de répondre rapidement à ce type de besoins. Leur mode opératoire consistait à passer des contrats de renforcement des capacités avec les gouvernements des pays bénéficiaires. Mais dans les situations d'après-conflit, où les capacités du gouvernement bénéficiaire sont faibles ou inadaptées, les organismes de développement ne sont pas toujours à même d'intervenir promptement, même s'ils ont des agents sur

le terrain. Par ailleurs, les gouvernements locaux sont souvent dépourvus des capacités requises pour gérer des travaux de reconstruction au sortir d'un conflit et ils sont encore bien moins en mesure de répondre aux besoins des populations qui ont du fuir leur pays et sont rentrées récemment.

Au Rwanda, l'intervention tardive des organismes de développement est apparue clairement. À l'inverse, le HCR s'est distingué par son entrée précoce sur la scène de la reconstruction. C'était là le signe d'un « décalage » entre les opérations humanitaires et les activités de développement dans les processus de construction de la paix après un conflit, et cela soulignait la nécessité de s'employer à en venir à bout.

Comblent l'écart

Le décalage grandissant entre les opérations humanitaires et les activités de développement a fait l'objet d'un examen minutieux des Nations Unies et des organisations bilatérales. C'est ainsi qu'en 1999, la Brookings Institution – institut de recherche indépendant – a pris l'initiative d'organiser une conférence internationale consacrée à cette question¹. Conscientes de la nécessité de remédier à ce décalage en fournissant une aide mieux intégrée et davantage concertée, de nombreuses agences humanitaires et organisations d'aide au développement ont participé à cette conférence.

À cette occasion, les participants ont réaffirmé que la mission première des agences humanitaires était de sauver des vies et de répondre sans délai à des besoins essentiels tandis que celle des organismes de développement était de renforcer les capacités des pays bénéficiaires. Toutes les parties sont convenues de concevoir ensemble des mesures qui leur permettent de remédier à ce « décalage » et partant, d'accélérer le processus de construction de la paix après un conflit.

Nous avons aussi beaucoup réfléchi, au Japon, aux moyens de contribuer à l'élaboration de politiques et programmes de construction de la paix après un conflit. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui s'était jusqu'alors concentrée sur la formation technique de personnel en tant que telle, a commencé à s'intéresser aux moyens de rattacher plus directement la formation technique à l'action en faveur du développement. Des efforts ont surtout été déployés dans des domaines comme l'éducation, la santé et la création d'emplois. S'agissant des infrastructures, la construction d'écoles, d'hôpitaux et de centres de formation a été rattachée à la mise en œuvre de programmes techniques de formation d'enseignants, de personnel infirmier, de médecins, de travailleurs qualifiés et d'ingénieurs.

Très tôt, le Japon s'est montré prêt à participer à des opérations de construction de la paix en Afghanistan. Si le Japon menait des activités d'aide au développement dans ce pays depuis les années 70, il s'en était désengagé pendant le règne des Talibans pour concentrer ses efforts sur l'aide aux réfugiés afghans, notamment au Pakistan. Avec les attentats du 11 septembre 2001 et les opérations militaires menées par les États-Unis contre les Talibans et Al Qaeda, le Japon s'est rapidement engagé dans des activités de construction de la paix. Il a accueilli, en janvier 2002, la première Conférence internationale sur la reconstruction de l'Afghanistan, démontrant ainsi sa volonté de jouer un rôle majeur dans la réhabilitation et la reconstruction du pays.

« ... la mission première des agences humanitaires était de sauver des vies et de répondre sans délai à des besoins essentiels tandis que celle des organismes de développement était de renforcer les capacités des pays bénéficiaires. »

Cette conférence a été la première conférence internationale sur la reconstruction qui ait rassemblé des participants issus d'agences humanitaires et d'organismes de développement, y compris d'institutions financières. On peut y voir le fruit des efforts déployés précédemment pour combler l'écart séparant les organismes à vocation humanitaire de ceux chargés des activités de développement s'agissant du soutien à la construction de la paix après un conflit. Depuis lors, les tâches complexes que représentent la réhabilitation et la reconstruction en Afghanistan se caractérisent par une étroite coopération entre agences humanitaires et organismes de développement.

Soutien au renforcement de l'État

« ... le succès des opérations de construction de la paix a été favorisé par une coopération accrue entre un large éventail d'instances dirigeantes ... » Outre ce resserrement de la coopération entre agences humanitaires et organismes de développement, le succès des opérations de construction de la paix a été favorisé par une coopération accrue entre un large éventail d'instances dirigeantes – au niveau non seulement de l'administration centrale mais aussi d'un grand nombre d'organismes locaux – ce qui a permis d'étendre les bienfaits de la paix à l'ensemble de la population.

Prenons le cas d'un petit projet local lancé par la JICA à Juba, capitale du Sud-Soudan. En janvier 2005, un accord de paix a été signé au Soudan entre le Nord et le Sud, mettant ainsi fin à une guerre civile qui avait duré plus de deux décennies. Un an plus tard seulement, une équipe locale de la JICA a construit un port fluvial sur le Nil, certes modeste, mais qui présentait l'intérêt d'être le premier. Ce projet répondait à la volonté d'un organisme de développement d'accélérer le lancement du processus de reconstruction. Le port a facilité le retour des réfugiés vers le Sud-Soudan ainsi que le transport de marchandises en provenance des provinces et pays voisins.

La JICA a continué à construire des routes et des systèmes d'approvisionnement en eau à Juba. Elle a également créé un centre de formation d'électriciens et autres artisans. En tant que capitale du Sud-Soudan, Juba jouera un rôle clé dans l'indépendance souhaitée par une large majorité de votants. Le modeste port fluvial construit par un organisme de développement contribue à promouvoir dans une large mesure le renforcement de l'État après des années de conflit et de déplacements de personnes.

Rendre le développement solidaire

Le principe d'ouverture est fondamental pour le développement et le renforcement de l'État. La mondialisation a accéléré la circulation des personnes et des biens. Du fait de ce processus, les barrières entre États ont été réduites au minimum et l'interdépendance entre les pays s'est accentuée. Mais dans le même temps, les problèmes financiers, alimentaires, énergétiques ou autres se posant dans une région ou un pays donné peuvent se propager plus facilement, générant ainsi des crises à d'autres endroits. En outre, la prospérité d'une partie d'un pays, notamment des centres urbains, couplée à la dépression des zones rurales, peut déclencher des crises politiques du type de celle qui a entraîné il y a quelques années, en Thaïlande, des soulèvements civils. Qui plus est, la diffusion mondiale des technologies de l'information – tout en élargissant considérablement la base de connaissances des populations – peut favoriser la propagation de mouvements politiques réclamant des changements de régime, comme c'est actuellement le cas dans de nombreuses régions d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Les agences humanitaires et/ou les organismes de développement ont-ils les réponses nécessaires pour relever les défis posés par la rapidité de la mondialisation ? Sont-ils prêts à intervenir ou à s'engager ?

Mettre l'accent sur « l'ouverture » ne se réduit pas à militer en faveur de réduction de la pauvreté ou de l'allègement de la dette. Si l'ensemble des agences humanitaires et des organismes de développement apportent une aide aux pauvres, aux faibles et aux défavorisés, ce qu'il faut aujourd'hui c'est défendre des politiques et des programmes qui seront profitables à toutes les parties prenantes. Lors de la mise en train de grands projets de construction d'infrastructures, par exemple, il s'agit d'évaluer soigneusement toutes les conséquences négatives éventuelles, et notamment les retombées sur les communautés locales. Il est particulièrement important de faire preuve de beaucoup de doigté lorsqu'on apporte un soutien à des minorités ethniques ou religieuses vivant sous des régimes autoritaires. Dans le même temps, l'intérêt qu'il y a à poursuivre une politique de « développement solidaire » est d'autant plus grand pour les faibles, les pauvres et les défavorisés.

« ... l'intérêt qu'il y a à poursuivre une politique de « développement solidaire » est d'autant plus grand pour les faibles, les pauvres et les défavorisés. »

Les populations d'un grand nombre de pays en développement se composent de divers groupes ethniques, religieux et tribaux, et les responsables des projets de développement doivent étudier de près les incidences de leur aide sur ces différents groupes. Il faut que le Japon, par exemple, accorde une attention particulière aux effets de son aide sur les divers groupes ethniques, religieux ou d'intérêts présents en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient où ses activités d'aide au développement prennent de l'ampleur.

Une référence commune

Dans l'état actuel des affaires du monde, les populations vulnérables sont exposées aux tensions politiques, sociales et économiques qui se manifestent aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Les progrès de la mondialisation conjugués à ceux du développement économique et technique creusent les écarts existant entre les différents groupes de population. La diffusion des technologies de l'information accélère ce processus avec des conséquences variables. Si de nombreux individus en profitent pour s'élever dans la société, pour d'autres, les écarts ne cessent de croître, ce qui les amène à rechercher des mesures de changement radicales.

La mondialisation doit être reconnue comme étant la base commune à partir de laquelle tous les programmes et politiques doivent être formulés. Un développement véritablement solidaire, mettant l'accent sur la sécurité et le bien-être de toutes les populations, dans toutes les situations, doit éclairer notre route vers un avenir meilleur pour tous.

Notes

1. Table ronde de la Brookings Institution sur le thème « *Relief to Development Gap* », 15 janvier 1999.

Rajendra Kumar Pachauri préside le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organe scientifique intergouvernemental lauréat du prix Nobel de la paix qui constitue pour les décideurs et le grand public une source d'informations objectives sur le changement climatique.

Dr. Pachauri est également directeur général de l'Institut TERI (The Energy and Resources Institute), important organisme de recherche indépendant qui effectue des travaux sur l'énergie, l'environnement, la sylviculture, la biotechnologie et la conservation des ressources naturelles.

Dr. Pachauri est un éminent spécialiste des problèmes environnementaux, reconnu internationalement pour les efforts qu'il a entrepris en vue d'enrichir et de diffuser les connaissances sur le changement climatique dû aux activités humaines et pour préparer le terrain en vue de l'adoption des mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Depuis juillet 2009, Dr. Pachauri assure aussi les fonctions de Directeur du Yale Climate and Energy Institute.

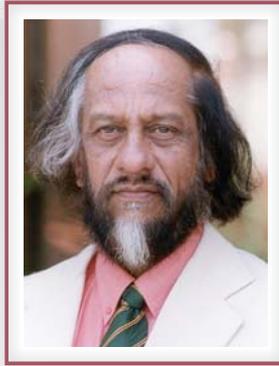
Il participe aux travaux de plusieurs enceintes internationales s'occupant des questions relatives au changement climatique et à ses dimensions politiques. En janvier 2008, Dr. Pachauri s'est vu accorder par le Président de l'Inde le *Padma Vibhushan*, deuxième plus haute distinction du pays, et il a été nommé officier de La Légion d'honneur par le gouvernement de la France en 2006.

Il a en outre été décoré de l'Ordre du Soleil levant, étoile d'or et d'argent, par Sa Majesté Akihito, Empereur du Japon. Dr. Pachauri a aussi été nommé Commandeur de l'Ordre de la Rose blanche de Finlande par le Premier ministre finlandais et Commandeur de l'Ordre de Léopold II par le Roi des Belges.

Chapitre 7

Changement climatique, équité et développement durable : Trouver le juste équilibre

R. K. Pachauri



R. K. Pachauri souligne deux points de référence importants pour la poursuite du débat sur le développement : le concept de développement durable en tant que processus qui intègre les dimensions politiques, sociales, économiques et environnementales du développement et la reconnaissance du fait que le climat de la terre est en train de changer. Ces deux questions fortement liées entre elles sont à l'origine des mesures d'atténuation et d'adaptation qui, appliquées simultanément, peuvent réduire les risques (par exemple dans le domaine de la santé humaine et de la productivité des cultures) tout en augmentant la capacité des populations à faire face aux conséquences du changement climatique. Aborder le changement climatique signifie traiter de front plusieurs problèmes : par exemple, des politiques macroéconomiques et autres non liées au climat, y compris les politiques de développement, peuvent avoir une incidence notable sur les taux d'émission, la capacité d'adaptation et la vulnérabilité à l'égard des changements climatiques. Les gouvernements peuvent mettre en œuvre un large éventail de politiques et d'instruments destinés à lutter contre le changement climatique, par exemple l'intégration des politiques climatiques dans les plans généraux de développement, la définition de réglementations et de normes, l'adoption de taxes et de redevances, la mise en place d'incitations financières et le soutien apporté à la recherche et au développement.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a accompli un remarquable travail en clarifiant les concepts et en guidant la réflexion internationale dans le domaine du développement. La célébration du 50^e anniversaire du CAD revêt une signification particulière. Au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis la création de cette instance, le contexte dans lequel le développement est poursuivi dans diverses parties du monde a considérablement changé, tout comme les facteurs qui détermineront les futures orientations.

“ ... le développement durable intègre les dimensions politiques, sociales, économiques et environnementales du développement. ”

En premier lieu, le concept de développement durable¹ a eu un énorme impact sur la redéfinition des orientations que le monde devrait choisir pour avancer sur la voie du développement. Ce concept a été forgé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Gro Harlem Brundtland, et il a été approfondi lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à

Rio en 1992. À cette occasion, le développement durable a été clairement défini comme un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, l'affectation des investissements, l'orientation du développement technologique et le changement institutionnel sont tous harmonisés, valorisant le potentiel tant présent que futur qui permettra de satisfaire les besoins et les aspirations de l'être humain. Le Sommet de Rio a ainsi explicitement affirmé que le développement durable intègre les dimensions politiques, sociales, économiques et environnementales du développement.

La deuxième évolution – peut-être encore plus profonde – qui a été observée partout dans le monde est une évolution qui a des répercussions majeures sur la structure et le processus du développement, à savoir la reconnaissance d'une réalité scientifique : le climat de la Terre est en train de changer. Le *Quatrième rapport d'évaluation* (RE4) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement que « le réchauffement du système climatique est sans équivoque. On note déjà, à l'échelle du globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen de la mer ». Il souligne aussi que « l'essentiel de l'élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du 20^e siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de gaz à effet de serre (GES) anthropiques ». L'expression « très probablement » indique le fait que cette estimation a plus de 90 % de chances d'être exacte.

Développement durable et changement climatique

Le développement durable est fortement lié à la réalité du changement climatique : s'il peut réduire la vulnérabilité au changement climatique, inversement ce dernier peut entraver les capacités des pays de trouver des modes de développement durable.

Les effets observés et potentiels du changement climatique ont été étudiés à un niveau de détail considérable et région par région dans le RE4. La conclusion du rapport est que les changements climatiques risquent très probablement de ralentir le rythme du progrès sur la voie du développement

Tableau 7.1. Impacts potentiels du changement climatique sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs du Millénaire pour le développement	Exemples de liens avec le changement climatique
Réduire l'extrême pauvreté et la faim (Objectif 1)	<p>Selon les projections, le changement climatique devrait menacer les biens dont disposent beaucoup de populations pauvres tels que la santé, l'accès à l'eau, le logement et les infrastructures. Les modifications affectant les systèmes et ressources naturelles, les infrastructures et la productivité du travail sont susceptibles de modifier la trajectoire et le rythme de la croissance économique en réduisant les possibilités de revenus. Le changement climatique devrait aussi, selon les projections, affecter la sécurité alimentaire au niveau régional, en particulier en Afrique.</p>
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Objectif 3)	<p>Dans le monde en développement en particulier, les femmes sont pour une part disproportionnée engagées dans des activités tributaires des ressources naturelles telles que l'agriculture, qui sont particulièrement sensibles au changement climatique. Étant donné les rôles traditionnels assignés aux femmes auxquelles il revient d'utiliser et de gérer les ressources naturelles, d'apporter des soins et d'accomplir des tâches non rémunérées (agriculture de subsistance), celles-ci se trouvent dans une situation de dépendance à l'égard des ressources les plus menacées par le changement climatique.</p>
Objectifs liés à la santé : Combattre les principales maladies (Objectif 6) Réduire la mortalité infantile (Objectif 4) Améliorer la santé maternelle (Objectif 5)	<p>Le changement climatique est susceptible de provoquer une augmentation de la mortalité et des infections liées aux vagues de chaleur.</p> <p>Il peut aussi accroître la prévalence de certaines maladies à transmission vectorielle (tels que le paludisme et la dengue) et l'exposition à des maladies d'origine hydrique, alimentaire ou et résultant d'une contamination interhumaine (comme le choléra et la dysenterie). Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement sensibles aux maladies à transmission vectorielle et hydrique. L'anémie, conséquence du paludisme, entre pour un quart dans les causes de mortalité maternelle. Le changement climatique peut aussi entraîner une baisse de la quantité et de la qualité de l'eau potable. La malnutrition et l'insécurité alimentaire – causes importantes de mauvais état sanitaire chez les enfants – devraient augmenter en raison de la baisse de productivité, en particulier en Afrique subsaharienne et dans beaucoup d'autres régions situées à des latitudes basses.</p>
Assurer un environnement durable (Objectif 7)	<p>Le changement climatique est susceptible d'altérer la qualité et la productivité des ressources naturelles et des écosystèmes, au risque dans certains cas d'entraîner des atteintes irréversibles. Il peut aussi réduire la diversité biologique et s'ajouter aux facteurs existants de dégradation de l'environnement.</p>

Source : Adapté de OCDE 2009.

durable, soit directement par une exposition accrue à leurs effets néfastes, soit indirectement par une altération de la capacité d'adaptation. En outre, il y est observé que le changement climatique interagira à toutes les échelles avec d'autres sujets de préoccupation évolutifs concernant l'environnement et les ressources naturelles, dont la pollution des eaux, des sols et de l'air, les dangers sanitaires, les risques de catastrophes et le déboisement. De plus, en l'absence de mesures d'atténuation et d'adaptation intégrées, leurs effets conjugués pourraient s'exacerber à l'avenir.

Au cours du prochain demi-siècle, ce processus pourrait compromettre la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international (tableau 7.1).

« Actuellement, peu de plans de promotion de la durabilité prévoient cependant explicitement l'adaptation aux effets des changements climatiques ou le renforcement des capacités d'adaptation. »

En revanche, rendre le développement plus durable peut renforcer la capacité des différentes sociétés à atténuer les conséquences du changement climatique et à s'y adapter. De plus, si l'on réduit la sensibilité par le biais de l'adaptation et si l'on limite l'exposition par le biais de l'atténuation, il est possible de réduire la vulnérabilité au changement climatique. Actuellement, peu de plans de promotion de la durabilité prévoient cependant explicitement l'adaptation aux effets des changements climatiques ou le renforcement des capacités d'adaptation. Par ailleurs, la modification des modes de développement peut certes largement contribuer à l'atténuation, mais il faudra aussi disposer de ressources considérables pour surmonter les multiples obstacles qui se dressent.

Le RE4 prévoit, par exemple, que l'augmentation de la fréquence de divers phénomènes est susceptible d'affecter l'état de santé de millions de personnes. En effet, les événements météorologiques extrêmes peuvent entraîner malnutrition, décès, maladies et blessures ; la hausse des concentrations d'ozone au niveau du sol dans les zones urbaines liée au changement climatique peut provoquer des maladies cardiorespiratoires ; et la répartition géographique de certaines maladies infectieuses peut être modifiée. En dépit des quelques incidences favorables que le changement climatique devrait avoir dans les zones tempérées, dans l'ensemble on s'attend que ces effets soient contrebalancés par les effets sanitaires négatifs de la hausse des températures, en particulier dans les pays en développement. L'éducation, les soins de santé, les initiatives en faveur de la santé publique, les infrastructures et le développement économique, qui influent directement sur la santé des populations, seront décisifs.

En termes de rendement des cultures, on prévoit que des latitudes moyennes aux latitudes élevées certaines cultures verront leurs rendements augmenter légèrement pour des hausses moyennes de la température locale de 1°C à 2°C ; de plus fortes hausses de la température devraient néanmoins réduire ces gains. Toutefois, aux latitudes plus basses – en particulier dans les régions souffrant de sécheresse saisonnière et les régions tropicales – on prévoit que des hausses des températures du même ordre de grandeur réduiront le rendement des cultures, ce qui aggravera le risque de famine. À l'échelle mondiale, des hausses de la température moyenne locale comprises entre 1°C et 3°C devraient stimuler la production alimentaire, tandis que des hausses au-delà de cette fourchette devraient avoir des effets négatifs. Certaines régions sont susceptibles d'enregistrer une diminution des rendements dès 2020. En Afrique, l'évolution et la variabilité du climat pourraient faire chuter le rendement de l'agriculture pluviale de 50 %. On anticipe que l'accès à la nourriture sera gravement compromis dans de nombreux pays africains, avec de lourdes conséquences en matière de sécurité alimentaire et de malnutrition.

Un autre aspect à prendre en considération est que le réchauffement anthropique pourrait avoir des conséquences brusques ou irréversibles selon l'ampleur et le rythme de l'évolution du climat. L'ablation d'une partie des nappes glaciaires qui recouvrent les zones polaires pourrait faire monter de plusieurs mètres le niveau de la mer, modifier profondément la topographie des côtes et provoquer l'inondation des basses terres. En outre, dans les régions côtières, les établissements humains et les habitats naturels subiront des pressions accrues découlant de l'interaction des effets du changement climatique avec le développement et la pollution.

Selon les études dont on dispose, les épisodes de fortes pluies devraient grandement augmenter dans de nombreuses régions, provoquant un risque accru d'inondation qui ne sera pas sans conséquence pour les infrastructures physiques et la qualité de l'eau. Il est probable que jusqu'à 20 % de la population mondiale vivra dans des zones où le risque de crue des cours d'eau pourrait augmenter d'ici aux années 2080. D'autres régions seront confrontées en revanche à la multiplication et l'aggravation des inondations et des sécheresses.

Tous ces facteurs auront des effets défavorables sur le développement durable.

Adaptation et atténuation : Réduire les risques – et les dommages

Il est possible de diminuer, de différer ou d'éviter de nombreux effets du changement climatique grâce aux mesures d'adaptation et d'atténuation. Appliquée seule, aucune de ces deux démarches ne peut éviter toutes les conséquences du changement climatique, mais utilisées simultanément elles peuvent se compléter et réduire sensiblement les risques. Faire face aux changements climatiques suppose un processus itératif de gestion des risques qui prenne en considération les mesures d'atténuation comme les mesures d'adaptation et qui tienne compte des dommages et des avantages connexes, de la durabilité, de l'équité et de l'attitude à l'égard des risques.

Plusieurs obstacles freinent la mise en œuvre des mesures d'adaptation ou nuisent à leur efficacité. La capacité d'adaptation, intimement liée au développement socioéconomique, est inégalement répartie entre les sociétés et au sein de ces dernières. La capacité de s'adapter est un processus dynamique qui est en partie fonction de la base de production dont dispose une société donnée : ressources naturelles et moyens économiques, réseaux et programmes sociaux, capital humain et institutions, mode de gouvernement, revenu national, santé et technologie. Enfin, elle est aussi influencée par de multiples contraintes climatiques et non climatiques ainsi que par les politiques de développement. Même les sociétés dotées d'une grande capacité d'adaptation restent vulnérables à l'évolution et à la variabilité du climat et aux extrêmes climatiques.

« La capacité de s'adapter est un processus dynamique qui est en partie fonction de la base de production dont dispose une société ... : ressources naturelles et moyens économiques, réseaux et programmes sociaux, capital humain et institutions, mode de gouvernement, revenu national, santé et technologie. »

S'agissant de l'atténuation des effets du changement climatique, la modification des modes de vie et des comportements peut concourir à atténuer les effets de l'évolution du climat dans l'ensemble des secteurs. Au cours des deux à trois prochaines décennies, les efforts et les investissements consacrés à l'atténuation auront un impact important, par exemple sur les possibilités de « stabilisation »² des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau relativement bas. Ainsi, des politiques établissant un prix réel ou implicite du carbone³ pourraient inciter les producteurs et les consommateurs

à investir dans des produits, des technologies ou des procédés qui émettent peu de gaz à effet de serre. Cependant, tout retard pris pour décider de la réduction des émissions amenuisera sensiblement les possibilités et accentuera les risques d'aggravation des effets du changement climatique.

Les options d'atténuation comportent aussi une série d'avantages connexes, notamment la réduction des niveaux de pollution de l'air et ses effets sanitaires bénéfiques, l'amélioration de la sécurité énergétique, de plus hauts niveaux d'emploi et une augmentation de la production agricole. Le RE4 a déterminé que pour des niveaux de stabilisation situés entre 445 et 535 parties par million (ppm) équivalent dioxyde de carbone (CO₂) (qui limiteraient la hausse de la température mondiale à une valeur comprise entre 2°C et 2.8°C), le ralentissement de la progression moyenne du produit intérieur brut (PIB) jusqu'en 2030 serait de moins de 0.12 point de pourcentage par an, ce qui correspond à une trajectoire à moindre coût vers des niveaux de stabilisation à long terme et signifie que la baisse du PIB en 2030 serait inférieure à 3 %. Les avantages connexes tels que ceux liés au développement, à la durabilité et à l'équité devraient également être considérés au regard des coûts estimés. De fait, le RE4 a estimé que les possibilités d'atténuation à coût net négatif⁴ offrent un potentiel de réduction annuelle des émissions d'environ 6 Gt équivalent CO₂ en 2030, suffisant pour compenser la hausse anticipée des émissions globales en 2030.

L'atténuation offre donc un ensemble d'avantages qui peuvent être obtenus pour un coût très faible, voire parfois négatif. Par contre, tout retard dans l'action d'atténuation entraîne une hausse des coûts à l'échelle mondiale qui est inéquitable dans certaines régions du monde. Fait peut-être encore plus important, tout retard pour agir pourrait entraîner une augmentation considérable des incidences du changement climatique qui, selon toute probabilité, seraient plus graves que celles que nous avons connues jusqu'ici. Là encore, ces incidences sont susceptibles d'être les plus graves pour certaines des régions et des communautés les plus pauvres du monde. Paradoxalement, dans la plupart des cas, ces communautés n'ont pratiquement pas contribué aux émissions cumulées de gaz à effet de serre dans le passé.

Mettre en place des incitations au changement

Les décisions concernant les politiques d'ordre macroéconomique et d'autres politiques non climatiques peuvent avoir une incidence notable sur les taux d'émission, la capacité d'adaptation et la vulnérabilité à l'égard des changements climatiques. Les gouvernements peuvent mettre en œuvre un large éventail de politiques et d'instruments destinés à stimuler l'atténuation ; parmi ces moyens figurent les politiques climatiques qui doivent être intégrées dans les politiques de développement, les règlements et normes, les taxes et redevances, les permis négociables, les incitations financières, les accords volontaires ; la communication au public des données relatives à l'environnement, par exemple par le biais de l'étiquetage et de la certification ; et les travaux de recherche, développement et démonstration. L'applicabilité de ces mesures dépend de la situation de chaque pays et du contexte sectoriel. Dans de nombreux secteurs, les options envisageables pour faire face au changement climatique peuvent créer des synergies sans nuire aux autres dimensions du développement durable.

Il est crucial également de prendre en compte le couple changement climatique et énergie. On peut avancer avec un degré de confiance très élevé que les activités humaines menées depuis 1750 ont eu pour effet net de réchauffer le climat. Le RE4 a constaté que la cause première des hausses de concentrations de CO₂ à l'échelle mondiale est l'utilisation de combustibles fossiles, et que la plus forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre entre 1970 et 2004 est imputable à l'approvisionnement énergétique, aux transports et à l'industrie. Réciproquement, en termes de disponibilités en ressources, le secteur énergétique lui-même est vulnérable aux effets du changement climatique, en raison par exemple de sa très forte consommation d'eau.

« ... la plus forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre entre 1970 et 2004 est imputable à l'approvisionnement énergétique, aux transports et à l'industrie. »

Compte tenu de l'impact significatif que le changement climatique devrait avoir sur la demande et la production d'énergie, le manque d'accès à l'énergie dans de vastes régions du globe n'a pas suffisamment retenu l'attention tant de la communauté mondiale que de la plupart des gouvernements nationaux. Près de 20 ans après le Sommet de Rio, un milliard et demi de personnes à travers le monde n'ont toujours pas accès à l'électricité dans leur foyer. Bien plus de deux milliards sont tributaires pour la cuisson des aliments de combustibles tirés de la biomasse, souvent de qualité inférieure et ayant des effets très préjudiciables sur la santé de ceux qui sont exposés à leurs émissions nocives.

Étant donné que la population mondiale augmente, et que la plupart des pays en développement sont confrontés aux défis posés par leur dépendance à l'égard du charbon pour assurer le développement de leurs économies à forte intensité énergétique, la demande d'énergie ne peut que continuer de croître. Les politiques visant à remédier au changement climatique qui encouragent l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables peuvent contribuer à la satisfaction de cette demande tout en ayant des retombées économiques intéressantes et en réduisant les émissions de polluants au niveau local. Grâce à des programmes efficaces de gestion de l'offre et de la demande, les pertes lors du transport et de la distribution de l'énergie peuvent être réduites au minimum. En outre, la diversification des sources énergétiques, comme l'utilisation d'énergie importée et d'énergies produites dans le pays, peut contribuer à l'amélioration de la sécurité énergétique. Les mesures de ce genre sont un moyen d'intégrer les considérations relatives au changement climatique dans les politiques de développement tout en réduisant l'intensité énergétique des économies.

Le RE4 a évalué un certain nombre de portefeuilles d'atténuation pour déterminer leur potentiel de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et il a conclu que les économies d'énergie et l'efficacité énergétique font partie des options les plus intéressantes qui s'offrent à nous. D'ailleurs, selon l'ensemble des scénarios de stabilisation évalués, 60 % à 80 % du recul des émissions de gaz à effet de serre proviendraient de la maîtrise de l'approvisionnement en énergie et de la consommation énergétique ainsi que des procédés industriels, l'efficacité énergétique jouant un rôle prépondérant dans de nombreux scénarios. Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique est particulièrement important dans les pays pauvres dépourvus de sources d'énergie modernes, pays qui normalement devraient recourir aux énergies fossiles pour assurer leur développement (encadré 7.1).

Encadré 7.1. Un exemple frappant d'innovation énergétique

Des programmes tels que *Lighting a Billion Lives* (LaBL), lancé par l'organisme indien The Energy and Resources Institute (TERI), apparaissent très prometteurs face aux enjeux complexes auxquels nous sommes confrontés. Cette innovation majeure contribue au développement durable à l'échelle mondiale en relevant le triple défi du changement climatique, de l'énergie et du développement.

LaBL fournit des lanternes solaires très performantes et économiques aux villages qui n'ont pas l'électricité par le biais de diverses mesures, dont certaines marchandes. À travers le programme, des femmes apprennent à créer leur propre entreprise, en utilisant des panneaux photovoltaïques pour charger les lanternes solaires sur leurs toits et en les louant ensuite aux villageois. TERI a étendu le programme à plus de 600 villages en Inde et à beaucoup d'autres ailleurs en Asie.

L'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables permettent des synergies avec le développement durable. Par exemple, dans les pays les moins avancés, la substitution énergétique peut faire reculer la mortalité et la morbidité en réduisant la pollution de l'air intérieur, la charge de travail des femmes et des enfants ainsi que l'utilisation incontrôlée de bois de chauffage et le déboisement qui s'ensuit.

Notes

1. Le développement durable a été défini par la Commission Brundtland en 1987 dans les termes suivants : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (ONU, 1987).
2. Dans le Rapport de synthèse du RE4 du GIEC, la stabilisation est ainsi définie : « Maintien à un niveau stable de la concentration atmosphérique d'un ou de plusieurs gaz à effet de serre (par exemple le dioxyde de carbone) ou d'un ensemble de gaz à effet de serre exprimés en équivalent CO₂. Les analyses ou les scénarios de stabilisation concernent la stabilisation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. »
3. Le prix du carbone est défini dans la contribution du Groupe de travail 3 du GIEC au RE4 comme : « La somme à payer (à une autorité publique sous forme de taxe, ou pour l'échange d'un permis d'émission) pour l'émission de 1 tonne de CO₂ dans l'atmosphère. Dans les modèles et dans le présent rapport, le prix du carbone est le coût pour la société de l'émission évitée d'une unité supplémentaire d'équivalent CO₂. Dans certains modèles, il est représenté par le prix fictif d'une unité supplémentaire de CO₂ émise, dans d'autres par le taux de la taxe sur le carbone, ou le prix des quotas d'émission. Il a aussi été utilisé dans ce rapport pour indiquer le seuil de rentabilité des coûts marginaux de réduction de la pollution dans l'évaluation des potentiels économiques d'atténuation. »
4. La définition des possibilités à coût net négatif dans le rapport de synthèse du RE4 du GIEC est la suivante : « Les possibilités à coût net négatif (possibilités « sans regrets ») sont définies comme solutions dont les avantages (coûts énergétiques réduits, diminution des rejets de polluants à l'échelle locale ou régionale etc.) sont égaux ou supérieurs aux dépenses qu'elles entraînent pour la société, sans tenir compte des avantages liés à la prévention des changements climatiques. »

Références

GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (2008), *Quatrième rapport d'évaluation : Changements climatiques 2007*, Organisation météorologique mondiale, Genève.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2009), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation*, Éditions OCDE, Paris.

ONU (Organisation des Nations Unies) (1987), *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : Notre avenir à tous*, Nations Unies, New York.

The Energy and Resources Institute (2011), *Lighting a Billion Lives*, <http://labl.teriin.org/>.



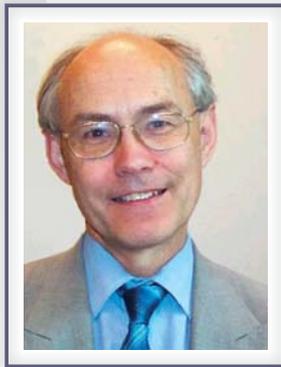
Partie III.

Face à l'évolution des enjeux
et des objectifs, quel avenir pour
l'aide publique au développement ?

Richard Manning est un consultant indépendant spécialisé dans les questions de développement international. Il est également le Président du conseil d'administration de l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex, Vice-Président du conseil d'administration de BBC World Service Trust et attaché de recherche principal au Centre for the Study of African Economies de l'Université d'Oxford. Il a assuré la Vice-Présidence de l'exercice 2010 de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et a joué un rôle de facilitateur pour la conférence d'annonce des contributions à l'Alliance GAVI tenue à Londres en juin 2011.

M. Manning a travaillé, de 1965 à 2003, pour le Department for International Development (DFID) britannique et les organismes qui l'ont précédé. Au cours de cette période, ses affectations l'ont conduit à Lagos et Bangkok, de même qu'à la Représentation permanente du Royaume-Uni auprès de l'Union européenne, puis à la Banque mondiale en tant qu'Administrateur suppléant. En qualité de Directeur général du DFID, poste qu'il a occupé de 1996 à 2003, il a supervisé l'élaboration des deux premiers Livres blancs du gouvernement Travailleiste sur le développement international.

De juin 2003 à janvier 2008, M. Manning a assuré la Présidence du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Il a co-présidé le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au cours duquel a été approuvée la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005.



Chapitre 8

Le devenir des financements internationaux assortis de conditions libérales

Richard Manning

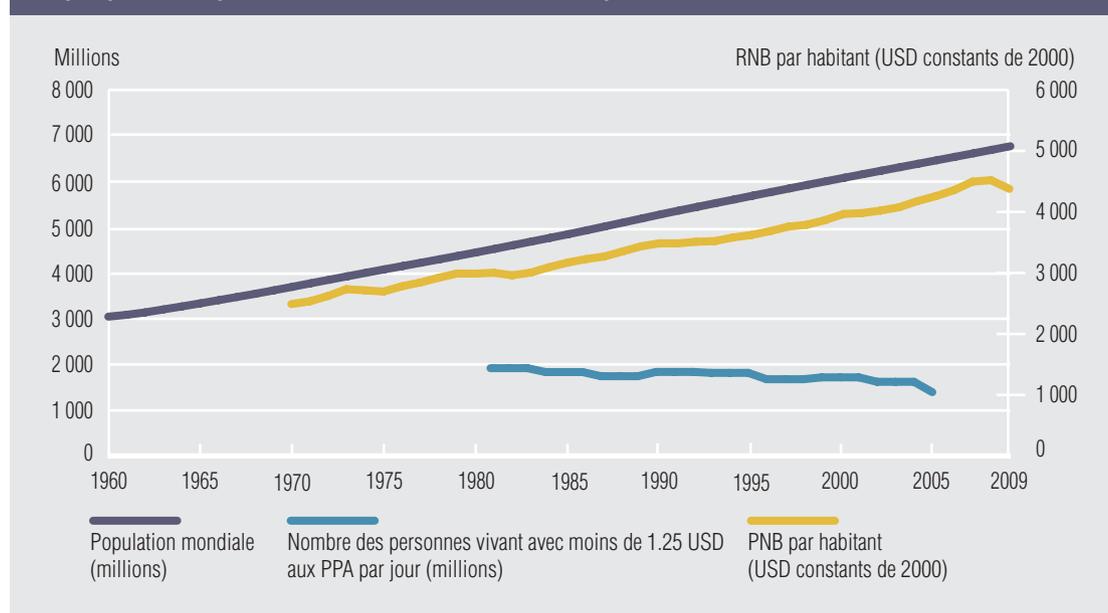
Dans ce chapitre, Richard Manning note qu'en dépit des progrès sensibles enregistrés au cours des 50 dernières années, de fortes inégalités persistent. Si les financements internationaux assortis de conditions libérales resteront indispensables pour quelques décennies encore, les futurs programmes d'aide, explique-t-il, devront faire plus de place à la responsabilité, à la redevabilité et à la transparence.

L'instauration de meilleures pratiques en matière d'acheminement de l'aide demeure une question d'importance, notamment pour les pays tributaires de l'aide. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE peut continuer à montrer la voie, dans le cadre d'un effort collectif d'autodiscipline. Il convient pour ce faire de réviser la définition de l'aide publique au développement (APD) afin de garantir que tous les apports notifiés en tant qu'APD sont véritablement assortis de conditions de faveur, et de parvenir à une position plus consensuelle de l'ensemble des apporteurs de coopération pour le développement quant aux méthodes à retenir pour mesurer les financements alloués à l'appui du développement. Avec la date d'échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015, de nouvelles cibles sont nécessaires – des cibles qui continuent à mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté tout en faisant face aux nouvelles préoccupations telles que les transports, l'énergie, les droits humains et l'autonomisation.

Un 50^e anniversaire est l'occasion idéale de prendre du recul afin de replacer les défis du moment dans la perspective des tendances longues qui sous-tendent le changement. La spécificité la plus marquante du demi-siècle écoulé est qu'au cours de cette période la population mondiale a été multipliée par deux et que, dans l'ensemble, les conditions de vie ne s'en sont pas moins améliorées (graphique 8.1). D'un autre côté, les inégalités se sont aussi grandement creusées. Grâce aux taux de croissance spectaculaires affichés ces derniers temps par certains grands pays parmi les plus pauvres, les inégalités entre nations commencent peut-être enfin à se combler. Reste que la pauvreté absolue demeure le lot d'un cinquième des habitants de la planète. En outre, des pressions grandissantes s'exercent sur la base de ressources naturelles.

Au cours des 50 dernières années, on a aussi observé une maturation et un développement du système international de transferts de financements concessionnels entre États. De nombreux autres facteurs revêtent certes aussi de l'importance pour le développement, et donc pour les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Je me réjouis tout particulièrement, en ma qualité d'ancien Président du CAD, de l'initiative prise récemment en vue de définir une Stratégie pour le développement à l'échelle de l'OCDE, qui abordera certaines de ces questions et dans laquelle le Comité devra jouer un rôle central. Cependant, les travaux sur les apports financiers¹ ont occupé une place essentielle dans les activités du CAD tout au long de ses 50 années d'existence de sorte que je ne chercherai pas d'excuses pour avoir choisi, une fois de plus, de concentrer ici mon attention sur cet aspect.

Graphique 8.1. Population et niveaux de revenu et de pauvreté dans le monde, 1960-2008



Source : Statistiques du CAD de l'OCDE, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514988>

L'aide publique au développement (APD) et les autres instruments internationaux de financement

Les avancées et les problèmes que je viens d'évoquer constituent la toile de fond des mouvements internationaux de capitaux. Si on fait abstraction des financements à caractère purement commercial (qu'il s'agisse de prêts ou d'investissements directs à l'étranger), on peut se poser au sujet de ces flux au moins trois questions qui aideront à mieux les cerner :

- **Qui paie ?** (les contribuables, que ce soit des pays membres du CAD ou d'autres pays y compris du Sud, des fondations, les contributeurs à d'autres organisations non gouvernementales, pour ne citer que ces exemples)
- **Que doivent-ils servir à financer ?** (le développement, une aide humanitaire, des biens publics mondiaux, une entreprise commerciale, des activités de promotion culturelle, des dépenses d'ordre militaire/stratégique etc.)
- **Quel est leur degré de libéralité ?** (sachant que la « libéralité » d'un crédit rend compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport à un prêt au taux du marché).

Au lieu de limiter l'analyse à la seule APD, il vaut mieux la replacer dans le contexte plus large des transferts internationaux de capitaux et tenir compte de ses interactions avec les autres apports. La coopération Sud-Sud, par exemple, se chiffre aujourd'hui à quelque 15 milliards USD par an et les apports à des conditions libérales entrant dans ce total présentent nombre des caractéristiques (en fait souvent probablement toutes) de l'APD². Les transferts financiers internationaux comprennent en outre des apports publics aux conditions du marché, des apports publics destinés à des usages différents de ceux de l'APD (certains éléments des biens publics mondiaux, par exemple), des contributions volontaires privées et des apports à caractère commercial, dont le volume gagne en importance.

Au cours des 50 années écoulées depuis la naissance du CAD, le volume de l'APD a progressé à peu près au même rythme que le revenu national brut (RNB) des pays dont elle provient. Il s'est toutefois fortement contracté dans les années 60, puis à nouveau dans les années 90 pour ensuite se redresser dans la première décennie du siècle en cours (annexe B, graphique B.2). Pour ce qui est de l'origine des apports, les plus gros apporteurs d'APD sont dans l'ensemble les pays d'Europe occidentale membres du CAD, encore qu'à la fin des années 90, le Japon ait brièvement occupé la première place parmi les donateurs et que durant les dix premières années de ce siècle, les États-Unis figurent parmi les pays dont les apports ont le plus augmenté. Globalement, les dons privés, qu'ils émanent de fondations ou du secteur associatif, ont augmenté plus vite que les apports publics – en particulier ceux provenant d'Amérique du Nord, qui ont représenté plus des deux tiers des 22 milliards USD notifiés par les pays membres du CAD en 2009.

L'aide-pays programmable (APP)³, principale composante de l'APD, consentie par les membres du CAD s'est fortement accrue entre 2004 et 2009 ; d'après la toute nouvelle enquête du CAD sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs (qui vient très utilement compléter la ligne des produits du CAD), elle risque cependant de stagner au cours de la période restant à courir jusqu'à 2013 (OCDE 2011)⁴.

Cela dit, les économies émergentes se sont sorties de la crise financière majeure de 2008 avec guère plus de dommages qu'un tassement pendant un ou deux ans des taux exceptionnels de croissance

« Un bon indicateur des progrès enregistrés dans les nations non membres du CAD est le nombre croissant de celles qui sortent de la catégorie des pays à faible revenu pour rejoindre celle des pays à revenu intermédiaire ... »

qu'elles ont affichés pendant la plus grande partie des deux dernières décennies. L'Afrique subsaharienne, en particulier, où se concentre de plus en plus le noyau dur du problème de la pauvreté, paraît être entrée dans une ère de croissance soutenue, propre à transformer les économies de la région en l'espace d'une génération.

Un bon indicateur des progrès enregistrés dans les nations non membres du CAD est le nombre croissant de celles qui sortent de la catégorie des pays à faible revenu pour rejoindre celle des pays à revenu intermédiaire :

11 pays, dont certains de poids comme l'Inde et l'Indonésie, sont passés entre 2005 et 2008 du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire, à l'instar de la Chine, qui, elle, a opéré sa transition en 2003. Aujourd'hui, les trois quarts des pauvres de la planète vivent dans des pays à revenu intermédiaire, dont certains des plus influents n'ont jamais reçu une aide importante au regard de leurs ressources intérieures. Sur un plan pratique, une des conséquences de ces progrès est que des dispositifs comme l'Association internationale de développement (IDA)⁵, qui se sont révélés très efficaces pour réorienter des financements des pays reclassés vers ceux qui restaient dans la catégorie des pays à faible revenu, semblent atteindre l'autosuffisance – tout du moins pour le moment – du fait de la réduction du nombre de nations relevant de leur cœur de cible.

Il est indéniablement utile de s'interroger sur les implications de ces évolutions pour le devenir des financements internationaux assortis de conditions de faveur.

Côté motivations, un équilibre qui se modifie

Commençons par nous pencher sur les motivations des apporteurs « publics » de financements internationaux assortis de conditions libérales, qu'ils soient ou non membres du CAD.

Parmi ces motivations figurent habituellement l'intérêt national – direct ou au sens large – ainsi que l'altruisme. L'intérêt national direct peut concerner le court terme (remporter un marché, se débarrasser de produits en excédent, atteindre un objectif politique spécifique) ou le plus long terme (nouer une relation, soutenir une démocratie émergente). À titre d'objectifs servant l'intérêt national au sens large, on peut citer asseoir la stabilité d'une région, susciter des modes de développement moins gourmands en énergie, ou atténuer, espère-t-on, la pression migratoire. Ces préoccupations plus générales se fondent dans la sphère des biens publics mondiaux. Les motivations altruistes quant à elles recouvrent, pour l'essentiel, la lutte contre la pauvreté et la réponse aux urgences humanitaires.

Le poids respectif de ces diverses motivations semble évoluer d'une manière qu'il est, jusqu'à un certain point, possible d'anticiper. L'intérêt national/mutuel direct revêtira très vraisemblablement une importance prépondérante lorsque l'écart entre les niveaux de revenu national du pays donneur et du pays bénéficiaire est relativement faible (par exemple dans le cas de l'aide consentie par les membres du CAD aux pays à revenu intermédiaire ou des apports de coopération Sud-Sud des donateurs émergents à des pays à faible revenu). Les considérations altruistes paraissent par contre occuper une plus grande place lorsque l'écart entre les niveaux de revenu s'accroît (d'où le ciblage exprès sur la pauvreté d'une grande partie de l'aide fournie par les membres du CAD aux pays les moins avancés, et c'est aussi ce qui explique qu'un accord ait pu se faire pour délier l'aide financière destinée à cette

catégorie de pays et aux pays pauvres lourdement endettés, mais pas celle allant aux pays à revenu intermédiaire ni même à tous les pays à faible revenu). Il se trouve bien sûr des exceptions flagrantes à ce modèle, par exemple en cas d'enjeu stratégique lié à un pays parmi les moins avancés. Il semble également qu'à mesure que les pays s'enrichissent, ils souhaitent davantage que les apports concessionnels dans lesquels ils investissent soient mis au service d'intérêts nationaux plus larges, et plus particulièrement de la fourniture de biens publics mondiaux.

Gérer un monde inégal

Il est probable que dans un monde où le niveau de revenu serait à peu près le même dans tous les pays, les flux internationaux de financements assortis de conditions libérales seraient très restreints – comme c'est actuellement le cas entre pays affichant des niveaux de revenu similaires – et seraient normalement réservés aux situations de crise humanitaire. Dans un tel monde, tous les pays contribueraient certainement à la production des biens publics mondiaux. En revanche, tant que de grandes différences de revenu persistent entre pays, l'APD et d'autres formes d'apports publics à des conditions de faveur perdureront vraisemblablement et c'est des pays les plus riches que devra venir la majeure partie des moyens concessionnels servant à financer à l'échelon international les biens publics mondiaux. Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur les perspectives de voir s'atténuer les inégalités entre pays.

Les chiffres le montrent, les disparités, que ce soit entre pays ou entre individus, se sont creusées au cours des 200 dernières années. Dernièrement, la croissance rapide des économies émergentes a entraîné ce que Martin Wolf a appelé une « convergence notable » (Wolf 2011). Le revenu moyen en Chine, par exemple, est aujourd'hui beaucoup plus élevé relativement à ce qu'on peut observer dans les pays de l'OCDE qu'il y a 20 ans. Même en Afrique, le rythme de croissance du revenu par habitant excède depuis quelques temps celui des pays de l'OCDE. Reste qu'en termes absolus les écarts entre pays demeurent considérables : en 2007, même en Chine, le produit intérieur brut (PIB) par habitant se chiffrait à 5 050 USD (sur la base des parités de pouvoir d'achat), contre 43 200 USD aux États-Unis. Il faudra plusieurs générations dans de nombreux pays, et sûrement dans la majorité des pays les moins avancés, pour parvenir à réduire ces écarts de manière significative.

Les inégalités entre individus sont plus marquées encore que les inégalités entre nations. D'après des estimations récentes, en dépit de la croissance qu'a connue l'économie indienne, le revenu moyen du quintile supérieur de la population indienne demeure inférieur à celui du quintile inférieur de la population des États-Unis. À l'échelle mondiale, les 5 % de personnes qui touchent les revenus les plus élevés reçoivent 37 % du revenu mondial, contre à peine 0.2 % pour les 5 % de personnes qui touchent le moins (Milanovic 2011). Des niveaux de vie assurant le minimum vital, tels ceux que visent à garantir les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), resteront financièrement hors de portée des contribuables de nombreux pays à faible revenu pendant encore des décennies.

En plus de ces inégalités persistantes – qui pourraient certes peut-être s'atténuer au niveau des États – le monde devra, d'ici 2050, accueillir deux à trois milliards d'habitants supplémentaires et, surtout, affronter les conséquences de l'augmentation des niveaux de vie. Autant de facteurs qui, associés au réchauffement climatique, exerceront inévitablement des pressions sur toutes les formes de ressources et d'habitats naturels.

« ... dans un monde où le niveau de revenu serait à peu près le même dans tous les pays, les flux internationaux de financements assortis de conditions libérales seraient très restreints ... et seraient normalement réservés aux situations de crise humanitaire. »

Il n'est pas forcément contradictoire, au niveau global, de s'appliquer à apporter une solution à ces problèmes mondiaux et de tenter de répondre aux besoins des pauvres (qui sont en général les premières victimes du changement climatique et de l'épuisement des ressources). Il existe toutefois un risque que, face au changement climatique, les pays pauvres soient pressés de mener des actions qui bénéficient avant tout à d'autres (comme investir lourdement dans la production, relativement coûteuse, d'énergies propres), avec un surcoût dont on ne peut escompter qu'ils le prennent eux-mêmes en charge. À tout le moins, si l'essentiel des apports publics internationaux à des conditions libérales en vient à servir à financer des « biens publics mondiaux » spécifiques, il deviendra difficile pour les pays tributaires de l'aide d'assurer une gestion équilibrée de leurs dépenses publiques. D'un autre côté, il est impossible d'établir une distinction rigide entre l'APD, avec son objectif essentiel de développement économique et d'amélioration du niveau de vie, et des financements, dans certains domaines au moins, qui auront des retombées bénéfiques se faisant ressentir au-delà du seul pays bénéficiaire.

Tout cela signifie que, globalement, il est probable que continuera de se manifester une « demande à des fins de développement » de financements internationaux libéraux émanant d'un nombre de moins en moins important de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. En parallèle, la « demande de biens publics mondiaux » augmentera vraisemblablement, avec la pression qui en résultera sur les gouvernements des pays les plus riches à apporter dans ce domaine une contribution, sous la forme de financements concessionnels en particulier. En toile de fond de ces évolutions, se dessine une situation budgétaire exceptionnellement difficile pour de nombreux pays de l'OCDE, où les perspectives d'évolution des revenus des électeurs eux-mêmes risquent d'être entachées de davantage d'incertitudes que pendant la période relativement sereine qu'ont formée les années 2001 à 2007. Le défi sera donc d'envergure pour l'APD et, à tout le moins sur le court terme, pour les dons caritatifs privés. Dans le même temps, la capacité des pays pauvres d'accéder à des financements commerciaux continuera probablement de s'améliorer, tout comme celle des économies émergentes de mettre des financements assortis de conditions de faveur à la disposition de leurs partenaires du Sud.

Quatre propositions pour un financement efficace du développement

Dans ces conditions, quel type d'action pourrait inciter à utiliser au mieux les apports publics internationaux concessionnels de façon à exercer l'effet le plus durable sur le développement et la pauvreté ?

Proposition n° 1 : Autodiscipline, transparence et autonomie

S'il est à l'évidence légitime de chercher à servir l'intérêt national, trop se concentrer sur des intérêts nationaux/mutuels à court terme débouche souvent sur des résultats qui ne sont pas durables : des projets de prestige qui deviennent des « cathédrales dans le désert », des technologies qui répondent davantage aux besoins des donateurs que des bénéficiaires, des accords commodes avec des dictateurs arrangeants, entre autres.

Trois lignes d'action peuvent et doivent être poursuivies :

- Promouvoir des règles collectives d'autodiscipline. À l'issue de longues et difficiles discussions durant les années 80, l'OCDE est parvenue, à travers les Nouvelles règles de discipline concernant l'aide liée et le financement mixte (1991, connues comme « l'Accord d'Helsinki »),

à imposer des règles collectives d'autodiscipline dans le recours aux crédits mixtes pour des projets commercialement viables. Cet accord a en fait mis un terme à l'utilisation par les membres de l'OCDE d'une APD liée pour des projets commercialement viables, sauf avec des conditions extrêmement libérales. Il s'est révélé très efficace pour empêcher que l'APD soit détournée de son but premier et vienne alimenter une « course aux contrats ». Élargir la couverture de ce type d'accords à d'autres apporteurs de crédits bonifiés et réduire les possibilités d'échappatoires qui subsistent sont deux pistes importantes pour faire avancer les choses dans ce domaine.

- Améliorer la transparence. Rendre les informations sur les modalités des financements accessibles au grand public est un bon moyen d'inciter les institutions à l'honnêteté, et des normes de transparence internationale pour les fournisseurs d'apports assimilables à une APD seraient hautement souhaitables. L'expérience accumulée dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, un modèle d'innovation dans ce domaine, montre que de telles évolutions prennent du temps mais que rien ne s'y oppose sur un plan technique. Une impulsion plus ferme du pouvoir politique est toutefois nécessaire pour élargir le consensus autour de la nécessité de normes spécifiques de transparence et de leur application.
- Aider les bénéficiaires des activités de coopération à s'organiser pour contester au besoin les décisions des fournisseurs d'apports assimilables à une APD. Cela suppose, par exemple, de renforcer la capacité des ministères des finances de passer au crible les investissements, de soutenir l'établissement de méthodes solides d'évaluation (les organismes internationaux pourraient et devraient faire plus dans ce domaine), et d'aider les pays à refuser l'imposition de conditions malvenues. Cela est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de financements non assortis de conditions de faveur, où un manque de rigueur dans les activités d'emprunt – et l'utilisation du produit de ces emprunts – risque très facilement d'ouvrir la porte à des crises récurrentes de surendettement.

Proposition n° 2 : Un nouveau cadre de résultats, soucieux des réalités locales mais défini au niveau mondial

Les ministres en charge de l'APD réclament à juste titre des preuves de résultats de ces dépenses. Toute la question est de savoir comment fournir des preuves de résultats.

Deux choses sont indispensables :

- Au niveau international, il faut convenir d'un « cadre de résultats ». Ce cadre doit couvrir une période de 10 à 15 ans après l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir 2015. S'il n'est certes pas parfait, le cadre fourni par les OMD s'est révélé essentiel pour promouvoir le lancement de ce qui peut être considéré comme un vaste « projet de lutte contre la pauvreté dans le monde ». Émanation de la Déclaration du millénaire (2000) et du Consensus de Monterrey (2002), cette entreprise a été confortée par les décisions prises en 2005 à Gleneagles et à Bruxelles concernant l'accroissement de l'APD ainsi que par celles issues des Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenus à Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008), et par les efforts déployés en prévision du quatrième prévu à Busan (analysés plus loin dans ce chapitre). Pour la suite, pourrait être choisi un cadre amélioré de lutte contre la pauvreté ou, ce qui serait plus ambitieux, un cadre s'articulant autour des grands défis

« L'éradication de l'extrême pauvreté ... constituerait un élément important de ce cadre, à côté de la fourniture de biens publics mondiaux essentiels. »

planétaires. L'éradication de l'extrême pauvreté (dans tous ses aspects, qui débordent largement la dimension économique) constituerait un élément important de ce cadre, à côté de la fourniture de biens publics mondiaux essentiels. Le nouveau cadre de résultats devrait, à mon sens, différer du précédent sur six points :

- Au lieu d'y énoncer des cibles identiques pour tous « imposées » par New York, il serait préférable de s'entendre sur des objectifs planchers au regard de paramètres clés au niveau mondial. Sur cette base, chaque pays ou groupe de pays pourrait ensuite être encouragé à se fixer ses propres objectifs au regard de ce mêmes paramètres (et éventuellement d'autres). Cela favoriserait considérablement l'appropriation locale.
 - Les objectifs de base devraient renvoyer à des accomplissements – par exemple un niveau minimum d'instruction à atteindre à un certain âge et non plus des taux de scolarisation.
 - La lutte contre la pauvreté devrait plus clairement apparaître en filigrane, de telle sorte que pour atteindre les objectifs on ne puisse se contenter de faire passer juste au-dessus du seuil les personnes qui se situent juste en-dessous. Pour cela, on pourrait notamment prévoir un système de pondération, ou une ventilation systématique des données, au moins par sexe et par catégorie de revenu, ou la fixation de cibles précises pour, par exemple, le quintile inférieur de la population.
 - L'impression donnée par les OMD que le bien-être a priorité sur la croissance durable et l'accès aux services d'infrastructure devrait être corrigée par l'intégration de cibles pour l'accès non seulement à l'eau et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), mais aussi aux transports et à l'énergie.
 - Dans le droit fil de la Déclaration du millénaire, il faut prendre expressément en compte dans le nouveau cadre les considérations liées aux droits de l'homme et à l'autonomisation.
 - L'OMD 8 devrait être remplacé par un ensemble de « conditions habilitantes » (parmi lesquelles la fourniture de financements internationaux libéraux, mais pas seulement) de nature à faciliter la réalisation des nouveaux objectifs et dont l'instauration appelle une action de la part des gouvernements aussi bien des pays riches que des pays pauvres.
- La reddition de comptes sur les résultats des apporteurs (bilatéraux et multilatéraux) de financements de type APD doit s'articuler autour des systèmes mis en place sur le terrain par les utilisateurs de ces apports et non plus d'une pléthore de modalités de suivi et d'évaluation centrées sur les besoins donneurs qui imposent des exigences déraisonnables aux institutions locales. Cela nécessite une réorientation radicale au profit du suivi des données à l'échelon local (ce qui suppose des systèmes statistiques nationaux plus solides et plus réactifs et une multiplication des enquêtes conduites par les pays dans le respect des normes internationales), des cadres de résultats défini et faisant l'objet d'un suivi à l'échelon local, et des évaluations sous l'égide des pays (mais rigoureuses) réalisées avec le soutien d'institutions comme 3IE (International Initiative for Impact Evaluation). Il est encourageant de constater qu'à leur réunion au niveau des hauts fonctionnaires d'avril 2011, les membres du CAD ont reconnu la nécessité d'une telle approche.

Proposition n° 3 : Amélioration de la mise en œuvre – une action collégiale pour le plus grand profit de tous

Des mesures doivent être prises pour rehausser l'efficacité d'acheminement des apports assimilables à une APD de façon à obtenir de véritables résultats qui profitent aux pauvres. Cela implique, en particulier, de remédier à des problèmes tels que le manque d'appropriation locale, le déficit d'alignement sur les priorités locales, la reddition insuffisante de comptes aux parlements et aux citoyens (relativement aux donateurs), le court-circuitage des systèmes locaux (qu'il faudrait au contraire s'employer activement à contribuer à améliorer), la concentration excessive sur le soutien à l'État (au détriment, par exemple, du secteur privé et des groupes communautaires), et l'absence de véritable responsabilité mutuelle (y compris s'agissant de la responsabilité qui incombe aux donateurs d'assurer une prévisibilité raisonnable de leurs apports financiers). Plus un pays est tributaire de financements de type APD plus ces problèmes sont graves.

Tout cela va, bien évidemment, tout à fait dans le sens des programmes d'action arrêtés aux Forums de haut niveau de Rome, Paris et Accra et des questions qui seront débattues au prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu à Busan (29 novembre-1^{er} décembre 2011). Il faut aussi souligner que, même si la dépendance à l'égard de l'aide ne semble pas devoir s'accroître, le problème n'en subsistera pas moins pendant un temps considérable encore, surtout pour trois groupes de pays : les micro-États (pour la plupart de petites îles), dont les possibilités sont limitées sur le plan économique bien que nombre d'entre eux appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire ; les États en proie à un conflit ou sortant d'un conflit ; et un certain nombre d'économies pauvres mais en pleine expansion, qui ont fait relativement bon usage de l'aide et auxquelles les donateurs sont disposés à continuer d'apporter leur soutien de façon durable. Pour ces pays, le programme d'action en faveur de l'efficacité demeure particulièrement pertinent.

Compte tenu de la diversification des apporteurs de financements internationaux concessionnels, le programme d'action en matière d'efficacité de l'aide/du développement pour l'après-Busan devra toutefois être élaboré par l'ensemble des parties prenantes, y compris les apporteurs de financements extérieurs au CAD, et faire une place particulièrement importante aux vues des bénéficiaires de ces fonds. Le CAD a joué un rôle très innovant d'« incubateur » du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, lequel est devenu un instance pluripartite incontournable pour l'examen de ces questions au sein de laquelle les pays bénéficiaires n'ont cessé de gagner en influence ; il convient cependant maintenant de mieux préciser comme les activités du Groupe de travail se raccordent avec les débats sur des questions similaires menés sous les auspices du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement, lequel est à même, en qualité d'instance des Nations Unies, d'exercer une supervision plus rigoureuse sur l'orientation de l'action publique. Les dispositions qui seront prises pour l'avenir devront aussi tenir compte des conclusions qui ressortent du dernier exercice de suivi⁶ concernant « l'efficacité du dialogue autour de l'efficacité » : celui-ci suscite-t-il vraiment des changements de comportement ? Serait-il possible de le recentrer sur un nombre plus restreint de questions très importantes ?

« ... si la dépendance à l'égard de l'aide ne semble pas devoir s'accroître, le problème n'en subsistera pas moins ... pour ... les États en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, et un certain nombre d'économies pauvres mais en pleine expansion, qui ont fait relativement bon usage de l'aide ... »

Proposition n° 4 : L'APD dans le monde d'après 2015

L'éventuel cadre international de résultats qui sera établi pour l'après 2015 devra pouvoir s'appuyer sur une base de ressources appropriée, y compris des apports publics assortis de conditions libérales. Si l'accès à l'aide n'est en aucun cas la seule ou la plus importante « condition habilitante » pour produire des résultats, il restera un élément à prendre en considération, surtout pour les pays les plus pauvres. De bonnes raisons militent donc en faveur d'un réexamen de la notion d'APD, la replaçant dans le contexte plus large évoqué dans les précédents paragraphes, de telle sorte que les changements éventuels puissent intervenir sur le même horizon temporel. Pour revenir sur les questions posées au début du présent article, plusieurs considérations méritent qu'on s'y arrête :

- **Qui paie ?** Un accord sur des définitions de base est indispensable entre les donateurs qui appliquent la définition de l'APD utilisée par le CAD et les apporteurs de coopération Sud-Sud qui estiment que leur contribution, pour importante qu'elle soit, est d'une nature différente.
- **Que doivent-ils servir à financer ?** Diverses questions essentielles doivent être réglées concernant les limites à imposer sur l'utilisation des financements, notamment ceux axés sur les biens publics mondiaux. Est-il approprié de s'en tenir au « développement économique et l'amélioration du niveau de vie » pour la finalité ou faut-il admettre d'autres usages, liés par exemple à la gestion durable de la planète ? Quel traitement faut-il appliquer aux considérations d'« intérêt mutuel », mises en avant par les apporteurs de coopération Sud-Sud mais qui sont loin d'être étrangères aux donateurs traditionnels ?
- **Quel est leur degré de libéralité ?** L'heure est indubitablement venue de revoir la définition existante des apports qui peuvent être considérés comme assortis de conditions de faveur. Cette dernière, qui repose sur un taux d'actualisation invariable, fixé il y a des années et donc dépassé, incite véritablement les membres du CAD à opérer des transactions libérales dont l'opportunité est sujette à caution à seule fin de remplir les objectifs auxquels ils ont souscrits dans le domaine du volume de l'aide, donnant ainsi un très mauvais exemple aux apporteurs d'aide extérieurs au CAD. La logique voudrait que la définition de la libéralité soit alignée sur celle utilisée par le Fonds monétaire international (FMI), ou à tout le moins sur celles appliquée par le CAD de l'OCDE lui-même pour les crédits d'aide liée. Parallèlement, il faut mieux rendre justice au volume considérable d'apports publics qui n'atteignent pas le seuil de libéralité convenu. Les opérations financières assorties d'un faible degré de libéralité sont certes à l'origine de nombreux problèmes (les activités des organismes de crédit à l'exportation ont été pour beaucoup dans la crise de la dette qu'ont connue les pays pauvres dans les années 80 et 90), mais ces apports sont importants pour le développement, au même titre de que ceux des institutions bilatérales de financement du développement ou des banques multilatérales de développement. Leur volume relatif augmentera en outre à mesure que les pays pauvres continueront de progresser au point de pouvoir accéder durablement à ce type de financements, et à des financements aux conditions du marché d'une manière plus générale.

La tâche est complexe et sera source de défis, à la fois pour le CAD et au-delà de la sphère de l'OCDE. Elle risque fort d'ouvrir, par exemple, un débat animé sur le niveau des apports publics assortis de conditions libérales nécessaire pour assurer la concrétisation des résultats visés à travers le cadre établi pour l'après 2015, ainsi que sur les cibles à assigner aux apporteurs les plus riches (et éventuellement aussi les moins riches) de ce type de financements. Elle pourrait aussi conduire à s'interroger sur la notion d'« additionnalité » (par exemple s'agissant des engagements relatifs au financement des biens publics mondiaux), sujet qui, pour faire fréquemment l'objet de débats, n'en doit pas moins donner lieu à un examen plus approfondi que ce n'est habituellement le cas. Certains éléments de ce programme de travail déborderont incontestablement le champ de compétence du CAD. Reste que celui-ci, fort de son demi-siècle d'expérience en matière de comptabilisation des apports internationaux concessionnels, peut et doit jouer un rôle central dans leur traitement.

Notes

1. Une des premières tâches du CAD de l'OCDE a été de déterminer les apports internationaux qu'il allait tenter de maximiser et d'améliorer. Il a décidé de concentrer son attention sur l'aide publique au développement (APD), qu'il a définie comme recouvrant les apports *i)* provenant de sources publiques, *ii)* ayant pour objet de favoriser le développement ou l'amélioration des niveaux de vie, et *iii)* assortis de conditions de faveur. La réflexion du CAD ne se limite bien sûr pas à l'APD : le Comité ne cesse d'approfondir ses travaux sur la formulation des politiques et d'en élargir la portée, et ceux-ci revêtent une importance fondamentale pour aider les pays à s'extraire de la dépendance à l'égard de l'aide.
2. Voir en particulier la déclaration issue de la réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires d'avril 2011, intitulée « Les nouveaux partenariats, une bonne chose pour la coopération internationale pour le développement », www.oecd.org/dataoecd/7/3/47652500.pdf.
3. L'aide-pays programmable représente le montant de l'aide qui peut être programmée à l'avance par le donneur au niveau des pays partenaires. Elle peut être définie, par exclusion, en ôtant du montant total de l'APD brute totale les apports d'aide non prévisibles par nature (aide humanitaire et allègement ou réorganisation de la dette), n'entraînant pas de mouvements de fonds transnationaux (recherche sur le développement dans le pays donneur, sensibilisation aux questions de développement, coût imputé des étudiants, réfugiés dans le pays donneur et frais administratifs), ne s'inscrivant pas dans le cadre d'accords de coopération entre États (aide alimentaire et aide consentie par les collectivités locales des pays donneurs) ou non programmable par le pays donneur lui-même (contributions au budget central des ONG nationales et internationales) ou non susceptible d'être programmée au niveau du pays bénéficiaire (contributions aux partenariats public-privé, pour certains pays, aide en provenance d'autres sources que les agences principales).
4. *L'Enquête 2011 sur les plans de dépenses indicatifs des donateurs* (OCDE 2011) montre que l'APP mondiale devrait augmenter au taux réel de 2 % jusqu'en 2013, contre 8 % par an en moyenne au cours des trois dernières années. La décélération attendue devrait être plus lourde de conséquences encore pour les pays à faible revenu et pour l'Afrique où, selon les projections, l'aide ne devrait progresser que d'environ 1 % par an en valeur réelle, contre un taux réel de croissance annuelle de 13 % au cours des trois années écoulées.
5. L'Association internationale de développement (IDA) est l'entité du groupe de la Banque mondiale qui consent des prêts assortis de conditions de faveur aux pays pauvres.
6. Les progrès accomplis pour transposer dans les faits les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide font l'objet d'un suivi rigoureux à travers les enquêtes de suivi de la mise en œuvre (trois éditions : 2006, 2008 et 2011). Les résultats de ces enquêtes constituent un outil très efficace pour obtenir des pays développés aussi bien que des pays en développement qu'ils rendent des comptes quant à leurs engagements au titre de l'aide. Au fil du temps, le nombre de pays participant à l'enquête est passé de 33 en 2006 à 55 en 2008, pour dépasser 80 en 2011.

Références

Milanovic, B. (2011), *The Haves and the Have-Nots: A Brief and Idiosyncratic History of Global Inequality*, Basic Books, New York.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2011), *OECD Report on Aid Predictability: Survey on Donors' Forward Spending Plans 2011-13* (à paraître), OCDE, Paris.

Wolf, M. (2011), "In the grip of a great convergence", *The Financial Times*, article consulté en ligne le 19 juin 2011. Accessible à l'adresse suivante : www.ft.com/cms/s/0/072c87e6-1841-11e0-88c9-00144feab49a.html#axzz1PfvSB1X4.

La résurrection de l'aide

Jean-Michel Severino

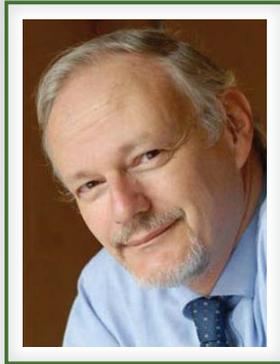
Jean-Michel Severino est gérant de Investisseurs et Partenaires, société de gestion de fonds à impact positif qui se consacre aux petites et moyennes entreprises d'Afrique. Auparavant, M. Severino a occupé les fonctions de

Directeur général de l'Agence française de développement (2001-10), de Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Asie (1996-2001) et de

Directeur du développement au ministère français de la Coopération (1994-96). Il siège aussi à plusieurs conseils d'administration, notamment Danone et France Télécom. M.

Severino est par ailleurs maître de recherche au German Marshall Fund of the United States et à la Fondation FERDI (Foundation for International Economics and Development).

Il est l'auteur de nombreuses publications sur les politiques de développement et l'Afrique.



M. Severino a été membre du Comité consultatif de haut niveau chargé de conseiller la Banque africaine de développement sur sa vision stratégique, ainsi que des comités stratégiques de la Banque ouest africaine de développement, de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de la Commission du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France et du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies. Il est membre du Conseil français des affaires étrangères du ministère des Affaires étrangères.

M. Severino a reçu des distinctions françaises et étrangères, notamment de plusieurs pays d'Asie et d'Afrique, et en 2009 il s'est vu attribuer le Sceptre d'or du développement durable, principale distinction française pour le développement durable.

Du fait des nombreux changements qui ont affecté les motivations et les objectifs de la politique d'aide au cours des dernières décennies, Jean-Michel Severino compare l'aide publique au développement (APD) à une hydre. Pourtant, alors que les facteurs « macrosociaux » complexes à l'œuvre aujourd'hui dans le monde créent de nouvelles raisons de faire appel à la solidarité internationale, Jean-Michel Severino estime qu'un examen en profondeur des objectifs, de l'évaluation, du contenu et des modalités de financement de l'aide au développement n'est pas seulement nécessaire et opportun mais aussi inévitable. Une nouvelle génération d'objectifs communs à long terme doit être élaborée pour définir le rythme de la mobilisation collective en conciliant les préoccupations sociales et les concepts de biens publics et de gestion macroéconomique mondiale, et en centrant l'attention non plus sur les questions de financement uniquement mais sur des approches plus ouvertes. Néanmoins, il ne s'agit pas seulement de définir des objectifs mais aussi de mesurer les résultats au regard de ceux-ci. À cette fin, un nouveau système de mesure international est nécessaire. Jean-Michel Severino prévoit une évolution progressive du financement du bien-être général : les riches de tous les pays qui vont supporter le poids du financement pour les pauvres, par exemple par le biais de la taxation internationale.

L'aide publique au développement – l'APD – est une hydre¹. Dans un texte de 2010, Olivier Ray et moi-même avons annoncé sa mort (Severino et Ray, 2009), et depuis lors, celle-ci n'a cessé d'être confirmée. Les messages de condoléances ont afflué.

Les universitaires, les gouvernements et l'opinion publique ont affirmé à maintes reprises la nécessité de se débarrasser du poids excessif de la politique d'aide ; la conditionnalité opprime, disent-ils, et les apports d'aide créent une dépendance et renforcent la corruption. Dambisa Moyo, dans son livre à succès intitulé *L'aide fatale*, est éloquente à ce sujet (Moyo 2011). D'autres universitaires dénoncent l'efficacité de l'aide – ou son absence d'efficacité – avec une vitalité qui ne cesse d'impressionner. Or, en réalité certains, comme William Easterly, vivent de cette critique. Alors que nous traversons une grave crise économique, les gouvernements mettent à profit ces avis pour réduire les dépenses, accusant les chiens qu'ils souhaitent tuer d'avoir la maladie de l'inefficacité. Cela permet de couper dans les dépenses en toute bonne conscience – comme cela se produit dans tous les pays à l'exception notable et admirable de la Grande-Bretagne.

« L'opinion publique se joint au concert : les gens sont généreux mais ils ne font pas confiance à l'aide publique. » L'opinion publique se joint au concert : les gens sont généreux mais ils ne font pas confiance à l'aide publique. Ils vouent un véritable culte aux organisations non gouvernementales (ONG) bien entendu. Malheureusement, les ONG savent mieux aider directement les populations ayant les besoins humanitaires les plus pressants que faire face aux problèmes difficiles et souvent austères de la croissance.

À présent, les professionnels de l'APD s'y mettent aussi ! Ces dernières années, combien de conférences, combien de réunions ont été organisées, combien de documents ont été écrits sur l'efficacité de l'aide ! À les lire, les critiques de l'aide se sentent confortés dans leur opinion et parfaitement à l'aise : pourquoi soutenir une politique dont l'inefficacité est dénoncée par ses acteurs eux-mêmes ? Les professionnels de l'aide se révèlent être les meilleurs fossoyeurs de leur domaine d'activité.

La vie après la mort

Avec des critiques aussi terribles – qui auraient probablement tué bon nombre de politiques publiques apparemment mieux formulées – il est tout à fait remarquable que l'APD continue de survivre. Si les volumes de l'aide n'explorent pas, la croissance de l'APD demeure impressionnante : en 2010, elle aurait atteint selon les estimations le niveau record de 129 milliards USD (annexe B, figure B.2). À ce montant, il faut ajouter la considérable contribution des apports privés venant des fondations et des ONG. La solidarité internationale n'a jamais été aussi dynamique.

Ce solide soutien s'explique par les motivations et les intérêts qui sous-tendent la politique d'aide menée aujourd'hui.

Au cours de la longue période de guerre froide, la mauvaise conscience postcoloniale et le désir de contenir les ambitions soviétiques dans les pays pauvres ont contribué à maintenir l'aide à des niveaux élevés jusqu'à ce que la chute du mur de Berlin prive l'aide de ses puissantes racines géopolitiques. Si une base compassionnelle est restée, cela n'a pas suffi pour justifier des engagements importants de la part des pays industrialisés. Pourtant, à la fin des années 90, on a observé une nouvelle remontée des niveaux de l'aide, alimentée par une vive prise de conscience de la part des dirigeants des grands pays des « problèmes communs » qui se posent du fait par exemple de l'écart financier croissant entre riches et pauvres, des interdépendances planétaires et du rôle potentiel de l'aide dans la gestion ou la prévention des conflits.

En conséquence, ce que nous appelons aujourd'hui APD a probablement peu à voir avec le type de coopération pour le développement motivée par les préoccupations d'il y a quelques décennies. Nous sommes les témoins d'un profond changement de la fonction de l'APD qui devrait conduire à rebaptiser celle-ci et à l'appeler par exemple « politique sociale mondiale » ou quelque chose comme cela.

Avant la grande vague de mondialisation, tant que l'APD appuyait des objectifs géopolitiques, la performance technique des mesures prises était secondaire. Que l'aide soit efficace ou non n'avait vraiment pas d'importance, par exemple, si elle consolidait des régimes politiques amis. Bien entendu, cette dimension géopolitique n'a pas disparu au 21^e siècle : l'APD continue d'être utilisée – par les diplomates ou les militaires – comme un instrument, comme en Afghanistan ou en Irak.

Néanmoins, une part non négligeable des objectifs de l'aide est de plus en plus liée à des problèmes spécifiques comme le changement climatique, le recul de la biodiversité, l'expansion du VIH/sida et des grandes maladies endémiques, l'inégalité internationale et autres. De plus en plus, l'aide au développement traditionnelle est mobilisée pour résoudre les problèmes de la mondialisation qui sont liés aux relations entre riches et pauvres. Et ces problèmes abondent !

« Néanmoins, une part non négligeable des objectifs de l'aide est de plus en plus liée à des problèmes spécifiques ... le changement climatique, le recul de la biodiversité, l'expansion du VIH/sida et des grandes maladies endémiques, l'inégalité internationale et autres. »

Des biens publics mondiaux aux cargo-dollars

La pertinence de ce nouveau fondement de la solidarité internationale est accentuée par les projections de croissance démographique et l'augmentation du nombre absolu de pauvres, quel que soit le rythme d'expansion économique. Cependant, une nouvelle dimension qui se fait jour revêt une importance considérable : la gestion de l'équilibre « macrosocial » mondial.

1939 a vu le début de la première guerre véritablement mondiale. 2007, en revanche, a marqué le début de la première crise économique véritablement mondiale. Le monde ne sera plus jamais le même ; ces deux événements appellent une nouvelle gouvernance – même si elle est contestée – et toutes deux ont promu – et continueront de promouvoir – un changement profond dans l'équilibre des forces.

Étant donné le type de difficultés qui retiennent notre attention, il existe un problème majeur mais négligé qui découle de la crise économique mondiale : pour la plupart des pays pauvres, la crise a mis fin aux espoirs de réussite économique bâtie sur le modèle de croissance asiatique. Ce modèle a permis à une masse considérable de gens vivant dans l'extrême pauvreté de connaître un changement de conditions de vie spectaculaire. Mais sa reproduction dans un monde de près de 9 milliards d'habitants –

et son extension à la grande majorité des populations pauvres – se heurte désormais à trois grands défis : un problème d'instabilité macroéconomique lié à des déséquilibres financiers excessifs ; un problème de déséquilibre social lié aux inégalités grandissantes provoquées dans les pays riches comme dans les pays pauvres ; et un problème environnemental parce que ce modèle se caractérise par une intensité carbonique élevée.

Les options qui s'offrent ne sont pas évidentes. La logique voudrait que les modèles de développement économique se tournent vers une croissance tirée par les marchés intérieurs, associée à une importante amélioration des performances énergétiques. Des signes de ce changement se font jour, comme en témoigne le dynamisme naissant des échanges Sud-Sud, par exemple, ou les nouvelles politiques économiques de la Chine. Malgré ces signaux, cependant, il est difficile de savoir si un nouveau régime de croissance fondé sur une expansion à faible intensité carbonique, axée sur le marché intérieur – susceptible d'atteindre le même niveau de performance économique qu'en Asie de l'Est par exemple – peut faire son apparition.

« ... la solidarité internationale doit jouer un rôle important en rééquilibrant les facteurs de croissance économique et les échanges macroéconomiques internationaux en période de crise. »

En ce sens, la solidarité internationale doit jouer un rôle important en rééquilibrant les facteurs de croissance économique et les échanges macroéconomiques internationaux en période de crise. La croissance axée sur le marché intérieur se heurte à des contraintes financières – en particulier en ce qui concerne l'épargne et l'investissement – que les modèles tirés par les exportations ne connaissent pas ; l'APD et l'investissement direct étranger (IDE) peuvent jouer un rôle majeur en allégeant ces contraintes. L'accent

que le Sommet du G20 organisé à Séoul a mis sur les infrastructures est un signe positif compte tenu en particulier des importantes contraintes temporelles. Cela devrait donner aux pays émergents un moyen radicalement nouveau d'utiliser les considérables réserves internationales dont ils disposent au service d'une redistribution des rôles politiques : les cargo-dollars asiatiques devraient remplacer les pétrodollars – et nous devrions être en mesure de tirer les enseignements des échecs des années 80.

Si ce que nous venons de dire n'est qu'à peu près juste, alors nous pouvons au moins tirer quatre conclusions importantes : les objectifs de l'APD continueront de se diversifier considérablement et ils devraient être modifiés officiellement ; les mesures doivent évoluer ; la politique devrait également se moderniser et s'adapter à son contenu ; enfin, les volumes de l'aide vont certainement augmenter, conduisant à une transformation des modes de financement.

Examinons ces points l'un après l'autre.

Les nouveaux objectifs mondialisés

À ce point de mon exposé, je souhaiterais prendre un moment pour rendre hommage à J. Brian Atwood, actuel Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Lorsqu'il était à la tête de l'USAID (United States Agency for International Development), il a proposé que les membres du CAD réfléchissent à la mise au point d'une batterie d'indicateurs qui pourraient aider à fixer des objectifs de développement. Dans son esprit, la bonne opinion que le public avait de l'APD était compromise par le manque de clarté sur les véritables objectifs de l'aide.

Cet appel à l'action a conduit, en plusieurs étapes, à l'élaboration et à l'adoption de ce qui allait devenir les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Par la suite, la diffusion des OMD a fourni un soutien idéologique utile aux leaders politiques des pays de l'OCDE qui étaient déterminés à financer la réalisation des objectifs. Elle a contribué à mobiliser l'opinion publique et à soutenir la politique publique et probablement contribué aussi dans une large mesure au développement de la philanthropie privée au cours de ces dix dernières années.

La mise en œuvre des OMD reflète le rôle profondément modifié du développement auquel nous nous sommes référés. Cependant, le rythme d'évolution du monde rend déjà obsolète cet ensemble d'objectifs.

De fait, tels qu'ils sont, les OMD présentent de nombreuses faiblesses techniques : ils sont parfois présentés de manière confuse ; ils mélangent les résultats finals et les moyens de les atteindre ; ils sous-estiment la croissance économique et le revenu et surestiment les dimensions sociales du développement ; ils donnent trop d'importance à certaines questions (la santé par exemple) et ils en minorent d'autres (tels que l'eau) ou en excluent totalement d'autres encore (l'énergie par exemple). De nombreuses réponses peuvent être apportées à l'ensemble de ces problèmes, mais en réalité les OMD cachent bon nombre de problèmes d'ordre politique.

Néanmoins, avec les OMD, le problème le plus important réside dans l'avenir.

D'ici 2015, une nouvelle génération d'objectifs devra être définie, mais le processus de réflexion a à peine été entamé. En réalité, les négociations porteront sur la mise au point d'un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux. Dans un monde où les inégalités explosent, ces objectifs devront prendre la forme d'une politique publique commune représentant des ambitions partagées à l'échelle mondiale parce qu'ils doivent englober les problèmes environnementaux et les déséquilibres macrofinanciers grandissants. Pour débattre des problèmes de pauvreté mondiale, il faudra examiner la convergence de ces tendances macroéconomiques et leur transformation en objectifs publics. De fait, les OMD actuels demeurent enracinés dans une approche sociale du monde ; leur modèle ne tient pas compte des biens publics en général et n'inclue pas non plus la batterie des « préoccupations publiques » liées aux relations entre les habitants riches et pauvres de cette planète.

Si l'on veut que les nouveaux objectifs ne portent pas seulement sur la politique de développement en tant que telle ; si l'on veut qu'ils couvrent l'ensemble des objectifs publics mondiaux et si l'on veut qu'ils correspondent aux réalités de la politique publique, qu'ils mobilisent effectivement les acteurs et fournissent une mesure crédible des performances, alors ils devront évoluer dans deux directions.

Premièrement, ils devront recenser – dans les délais impartis, que ce soit 15 ou 30 ans – les objectifs que nous voulons voir atteints à terme : réduire la mortalité et la morbidité ; accroître l'espérance de vie ; améliorer le revenu et, tout aussi important, réduire les inégalités et limiter notre empreinte environnementale.

Il est particulièrement important d'explicitier ces objectifs car différents moyens politiques permettent de les atteindre : des politiques de santé judicieuses peuvent contribuer à améliorer les revenus ; la politique de l'eau ou l'amélioration des revenus liée à la politique macroéconomique peuvent contribuer à faire baisser la mortalité infantile ; les politiques urbaines peuvent aider à accroître la biodiversité ; et une réforme de la politique

« Il est fondamental de centrer les efforts sur ce que nous voulons obtenir et non sur les moyens qui peuvent ou ne peuvent pas conduire à tel ou tel résultat. »

commerciale peut réduire les émissions de carbone. En bref, il est essentiel de dissocier les résultats que nous voulons atteindre des politiques concrètes de manière à casser les lobbies derrière chaque objectif spécifique. Il est fondamental de centrer les efforts sur ce que nous voulons obtenir et non sur les moyens qui peuvent ou ne peuvent pas conduire à tel ou tel résultat.

Le calage sur le « mouvement des droits », toujours plus fort, constitue le deuxième changement nécessaire. Le droit à l'eau, à l'éducation, à la santé. Ces revendications sont de plus en plus reconnues au plan politique. L'accès universel aux biens et services clés – et pas seulement le recul des inégalités d'accès – devient un droit de l'homme fondamental, issu de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU. C'est la base minimale indispensable à la dignité humaine dans notre siècle, une sorte de filet de sécurité mondial.

Les OMD ne relèvent pas ce défi ; la prochaine génération d'objectifs devra le faire. Ces nouveaux objectifs devraient permettre de recenser un nombre limité de politiques sectorielles, liées aux déclarations mondiales sur les droits ou aux dispositions juridiques permettant d'assurer le « caractère universel » des services considérés. La santé, l'éducation, l'eau, l'énergie et la nature pourraient être les cinq piliers, par exemple : les cinq services de base auxquels tout être humain sur cette terre devrait avoir accès.

Ces nouveaux objectifs devraient avoir pour finalité de définir le rythme d'une mise en œuvre universelle grâce à une mobilisation collective associant nécessairement tous les pays. La viabilité macroéconomique doit être au centre des préoccupations lors de la définition des calendriers : un ensemble de ressources privées et publiques locales, avec un soutien international, devrait établir la crédibilité de l'objectif car il est essentiel de prendre grand soin de ne pas créer des objectifs impossibles à financer, quelle que soit la situation macroéconomique ou démographique.

2015 sera bientôt là. Pourtant la communauté internationale commence seulement à s'intéresser à ce qui est l'un des plus grands enjeux de la politique publique au monde : l'élaboration d'objectifs communs à long terme. Ceux-ci doivent concilier l'approche sociale de la solidarité internationale avec l'approche et les concepts fondés sur les « biens publics » de gestion macroéconomique mondiale. Il est temps de s'atteler à l'élaboration d'objectifs qui nous projetteront dans l'avenir et favoriseront l'alignement de nos instruments.

De l'aide à la politique axée sur les résultats

L'un des problèmes les plus importants de la façon dont la politique fondée sur les biens publics est organisée aujourd'hui réside dans sa boîte à outils.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont trop souvent liés au volume de l'aide, lequel est dans la plupart des cas présenté comme l'unique moyen permettant de réduire la pauvreté dans le monde. C'est demander beaucoup à l'aide. Passer des objectifs aux instruments peut aider les décideurs à embrasser un plus large éventail d'options que l'aide en soi ; cela devrait être au cœur des négociations sur les « nouveaux OMD », même si cela conduit à des débats difficiles.

Tableau 9.1. Différents modes de mobilisation et d'utilisation des ressources financières en faveur du développement

Mobilisation des ressources → ↓ Utilisation des ressources	Financement public, frais récurrents	Financement privé, frais récurrents	Mobilisation ponctuelle	Mise en commun des ressources	Utilisation d'instruments de marché
Utilisation récurrentes	Paiement de services écologiques / systèmes d'imposition	Investissement socialement responsable (financement éthique)	IFFIM (International Finance Facility for Immunisation)	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Initiative (Product) RED*
Investissement	Financement d'infrastructures au moyen de prêts assortis de conditions favorables	Mécanismes pour un développement propre		Mesures pour encourager une utilisation productive des envois de fonds des travailleurs à l'étranger	Fonds d'investissement thématiques des donateurs du premier risque (par exemple microfinance, agriculture)/titres d'emprunt ouverts aux diasporas
Effets de levier		Microfinance	Conversion de dettes en faveur de la santé (Debt-to-health)	Initiatives de mise en commun des achats	Participation au capital
Effets systémiques	Prêts d'appui aux politiques de lutte contre le changement climatique	Mesures pour récompenser le progrès scientifique en matière de développement		Alliance GAVI (anciennement appelée Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination)/UNITAID (pour l'achat de médicaments contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose)	Achats locaux du PAM/Garantie de marché (AMC)
Titrisation/prévention	Programmes de prévention des pandémies	Projets ONG en matière de prévention des conflits	Appels humanitaires aux fonds fiduciaires	Fonds d'urgence/facilité du FMI de protection contre les chocs exogènes	Instruments de garantie et d'assurance

* L'Initiative (Product)RED a été lancée pour faire plus largement connaître le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et collecter des fonds en incitant les plus grandes marques du monde à créer des produits portant le logo (RED). Une partie des bénéfices de la vente de chaque produit labellisé (RED) est directement reversée au Fonds mondial pour financer des programmes contre le VIH/sida en Afrique.

Source : Severino et Ray 2009.

« Définir une nouvelle génération d'OMD devrait offrir l'occasion de ne plus s'intéresser seulement à la finance, quelle que soit son importance, mais aussi à porter l'attention sur des approches englobant l'ensemble des politiques. »

Ce point couvre en fait deux thèmes complémentaires mais distincts : la portée des instruments et les instruments eux-mêmes.

Un grand nombre d'analyses ont déjà été consacrées à la question de la portée des instruments, mais trop souvent celle-ci a été traitée à la rubrique « cohérence » (entre la politique d'aide et les autres politiques publiques). En réalité, cependant, la réalisation des OMD dépend avant tout de l'éventail des politiques mises en œuvre par chaque pays et en second lieu seulement des moyens mis en œuvre par la communauté internationale pour soutenir les politiques nationales. Ceux-ci peuvent couvrir divers domaines depuis

les échanges, l'investissement et les finances jusqu'aux migrations, en passant par la politique de la recherche, la diplomatie et ... les forces armées. En fait, comme l'indique le rapport du Center for Global Development (CGD), intitulé *More than Money : Impact Investing for Development*, les pays industrialisés — et probablement les pays émergents aussi — ne devraient pas seulement rendre compte de leurs efforts d'APD, mais aussi du champ couvert par les instruments et les politiques qui caractérisent leur « propension à favoriser le développement » (Simon and Barmeier 2010). Définir une nouvelle génération d'OMD devrait offrir l'occasion de ne plus s'intéresser seulement à la finance, quelle que soit son importance, mais aussi à porter l'attention sur des approches englobant l'ensemble des politiques. Bien entendu, cela voudrait dire que certains mauvais joueurs dans le domaine de l'APD verraient leur classement s'améliorer pour ce qui est de la « propension à favoriser le développement », mais pourquoi pas ? Si des financiers apparemment généreux sont autorisés à poursuivre d'autres politiques contre-productives, cela n'est-il pas juste ?

Les instruments de l'intervention financière sont une autre question. Les pays de l'OCDE et la société civile utilisent une variété grandissante d'instruments financiers, ce qui crée une tendance dynamique à l'innovation financière qui s'est développée au cours des vingt dernières années (Severino et Ray, 2009) (tableau 9.1). Cependant, il est difficile d'inclure ces innovations dans l'actuel système de notification de l'APD — qui a en fait un effet dissuasif — car les ministères des Finances et les gouvernements en général tendent à favoriser les innovations qui améliorent leur classement sur le plan de l'APD. Comme il est difficile d'encourager les instruments qui ont un effet de levier sur l'aide ou promeuvent les interventions financières du secteur privé, les dons et les prêts assortis de conditions libérales demeurent les catégories ayant une réelle légitimité dans l'actuel système de notification de l'aide. Les pays de l'OCDE devraient être en mesure de notifier l'ensemble des instruments qu'ils utilisent pour soutenir les pays pauvres dans leurs progrès vers la réalisation des OMD, et pas seulement les outils « consacrés » et exclusifs utilisés depuis les années 70.

Dans un nombre grandissant de cas, en fait, l'aide au sens le plus strict du mot peut ne pas contribuer efficacement à la réalisation des OMD, comme l'illustrent les exemples ci-après. Le déficit énergétique des pays d'Afrique subsaharienne coûte probablement au continent un ou deux points de croissance chaque année. Remédier à cette situation ne représenterait pas seulement une contribution inestimable à l'augmentation des recettes publiques, à la santé et à l'égalité hommes-femmes, mais aussi une contribution à la lutte contre les problèmes climatiques si le défi était relevé à l'aide d'énergies propres et dans le souci de l'efficacité énergétique. Mais d'une part, l'énergie ne figure pas parmi des

OMD et d'autre part, la plupart des donateurs n'aiment pas intervenir sur cette question difficile alors qu'ils obtiennent un soutien public plus important en s'occupant de santé et d'éducation. De plus, en dehors des faibles montants qui peuvent être déclarés comme coopération technique, les principaux instruments nécessaires pour s'attaquer à ce problème (transformation des politiques publiques et incitations, mise en place de mécanismes de garantie propres à renforcer le capital local et le secteur privé, et amélioration des conditions locales et internationales de l'investissement) ne peuvent être notifiés en tant qu'APD. Lorsque l'argent public sera nécessaire, il est probable que les prêts assortis de conditions libérales seront plus importants que les dons qui vont rencontrer beaucoup d'obstacles. On ne s'étonnera pas donc qu'au cours de ces dernières années, le problème de l'énergie, malgré son importance déterminante, ne fasse pas partie, loin de là, des priorités des programmes d'aide internationaux et nationaux.

Cela nous amène une fois de plus aux défis essentiels : définir les objectifs, mesurer les résultats par rapport aux objectifs et déterminer quelle est la meilleure combinaison de dispositions financières et sectorielles nécessaire pour atteindre ces résultats. Notre système international de mesure est-il à la hauteur de cette tâche ?

Évaluation des politiques ou politique de l'évaluation

Notre système international de mesure est-il à la hauteur de cette tâche ?

La réponse est non.

Centrons notre attention sur les flux financiers. Actuellement, notre politique publique n'est pas mesurée ; par conséquent notre système ne peut ni la comprendre ni l'expliquer ni la défendre — ou bien uniquement avec des approximations très grossières.

Évaluer la politique publique est simple en principe mais toujours difficile dans les faits. Les définitions officielles de l'APD, par exemple, masquent une grande confusion quant à la mesure du volume de l'aide, des coûts budgétaires d'une politique et des frais administratifs.

Ce manque de précision tient à l'âge du système de mesure. Celui-ci a été défini dans les années 60 et il n'a guère été possible de le refondre car chaque modification devait faire consensus. Aucun pays n'ose proposer d'apporter des changements au système de mesure par crainte que d'autres modifications ne soient proposées et que celles-ci lui soient défavorables.

Il existe pourtant de nombreux domaines où une réforme s'impose. Le champ des activités qui peuvent être déclarées comme relevant de l'APD est à la fois trop vaste (un grand nombre de choses peuvent être comptabilisées dans l'APD, même si le lien avec le développement est ténu) et trop étroit (beaucoup d'instruments novateurs ne peuvent être pris en compte par le système actuel). En conséquence, l'APD ne saisit pas les volumes réels des ressources — qu'elles soient d'origine privée ou publique.

“ ... l'APD ne saisit pas les volumes réels des ressources — qu'elles soient d'origine privée ou publique. Plus important encore, on n'a aucun moyen de savoir quel est le coût réel de la politique d'aide pour le contribuable ... ”

Plus important encore, on n'a aucun moyen de savoir quel est le coût réel de la politique d'aide pour le contribuable : les coûts des prêts assortis de conditions favorables et des restructurations et annulations de dettes sont si opaques et complexes qu'il est impossible d'établir un lien avec les coûts effectifs. En outre, les dépenses administratives font l'objet d'un suivi très approximatif. Cependant, ces questions techniques ne seraient pas très importantes si les modalités de comptabilisation ne déterminaient pas les comportements, d'une part, et, d'autre part, si les chiffres qui en résultent n'étaient pas utilisés par les universitaires et les organismes d'évaluation pour analyser l'efficacité de l'aide.

Une révision de la compatibilité de l'APD est une priorité si nous voulons venir à bout des comportements aux effets négatifs et faire clairement la distinction entre les coûts budgétaires payés par le contribuable et le volume total des engagements financiers de toutes sortes pris pour atteindre des résultats précis. La clarification de cette chaîne est essentielle à un débat informé sur la contribution des volumes financiers à la mise en œuvre d'une politique donnée.

Financer différemment la politique publique

Le champ des politiques publiques mondiales devra être élargi considérablement dans les décennies à venir.

Cet élargissement se produira sans aucun doute, quel que soit le rythme de croissance des pays en développement. Aujourd'hui, les liens entre les politiques mondiales et les problèmes de convergence économique et sociale sont rompus. De plus en plus, comme nous l'avons expliqué, il s'agit davantage de biens publics mondiaux liés non pas tant au niveau de pauvreté dans le monde, mais à un ensemble de problèmes dus à la croissance démographique, à l'augmentation globale des activités économiques et à la persistance d'inégalités internationales.

De fait, dans le monde d'aujourd'hui caractérisé par la mondialisation, le principe du financement des politiques publiques va certainement évoluer tout comme il a évolué à l'intérieur de nos frontières nationales : les financements ne seront pas déterminés par des niveaux absolus de pauvreté ou de richesse mais par des niveaux relatifs. Les inégalités financières entre pays perdureront pendant encore de nombreuses décennies et cela déterminera la nécessité pour les pays riches de financer les pays les plus pauvres du monde — mais pas seulement de les financer, comme on le verra.

Le périmètre de la politique publique va s'élargir de deux façons : pour commencer, le nombre de sujets de « préoccupation commune » va s'accroître comme suite à l'augmentation de la population mondiale, à la densité démographique grandissante sur notre planète et à l'accumulation des problèmes de gestion des relations entre l'homme et la nature en général (on peut appeler cela le « syndrome d'extensivité »). Deuxièmement, l'importance de ces problèmes va croître en intensité.

Dans ce contexte, le niveau des paiements à la charge des riches doit nécessairement augmenter et ce pour trois raisons simples :

Premièrement, dans l'équation des biens publics mondiaux, les pays pauvres sont à la fois victimes (ils souffrent par exemple des conséquences du changement climatique induit par les autres), sources (par exemple, en créant des conflits) et apporteurs de solutions (par exemple, la biodiversité). C'est pourquoi, les compensations, les « transferts aux chaînes les plus vulnérables » et le paiement des services mondiaux sont au cœur des flux financiers publics et privés internationaux grandissants.

Deuxièmement, dans un monde marqué par la mondialisation, les politiques publiques doivent être de plus en plus axées sur les pays les plus démunis. Avec neuf milliards d'individus sur terre, dont huit dans les pays émergents et pays en développement, plus de cinq en Chine et en Inde et deux en Afrique saharienne, la viabilité politique de la mondialisation réside dans son aptitude à intégrer un plus grand nombre de pays dans une croissance à large assise et au rythme rapide. Même dans les pays qui ont une croissance économique réelle ou potentielle, il est essentiel d'assurer une convergence des revenus, et dans ce cadre respecter les limites des ressources environnementales du monde est une question de vie ou de mort. La volonté de payer pour cela sera de plus en plus essentielle et le programme d'action international sera centré non seulement sur la pauvreté mais aussi — et de plus en plus — sur le développement durable et une croissance verte. À cet égard, la conférence Rio+20 de 2012 jouera un rôle majeur dans la formulation du programme d'action en faveur du développement des décennies à venir.

Enfin, au cours des prochaines décennies, nous verrons comment les difficultés politiques, l'isolement et d'autres facteurs continuent d'empêcher de vastes régions du monde d'être associées à la prospérité mondiale. Même dans le meilleur scénario, en 2050 le monde comptera encore plus d'un milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue. Dans l'espace économique intégré mondial qui est en train de se constituer, il conviendra d'instaurer (officiellement ou indirectement) une politique mondiale de la redistribution. Ce filet de sécurité social global devra être en place pendant de longues années et il sera essentiel pour assurer la gestion des problèmes géopolitiques connexes. La gestion et la prévention des crises créeront dans bien des cas les conditions de la redistribution. Aujourd'hui, la façon dont les OMD ont été fixés empêche déjà de nombreux pays pauvres même relativement bien gérés d'atteindre les objectifs. Une aide financière massive est nécessaire pour satisfaire les besoins humains de base de leur population — de plus en plus reconnus comme des droits humains fondamentaux — décrits plus haut. À l'avenir, le besoin d'aide va grandir à mesure que le poids de la démographie et des inégalités mondiales va se faire plus pesant.

L'élargissement du périmètre de la politique publique et l'augmentation des coûts qui en résulte auront des conséquences pour les modes de financement. Jusqu'à présent, les budgets des pays de l'OCDE ont été la principale source de financement de l'aide. Cette situation doit changer et ce pour une raison très simple : moins de personnes pauvres vivant dans les pays riches accepteront de payer pour les nantis vivant dans les pays pauvres.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'évolution de l'économie internationale ne se caractérise pas seulement par l'émergence de pays anciennement pauvres et la persistance d'un grand nombre de pays très pauvres ; elle se caractérise aussi par l'aggravation des inégalités dans chaque catégorie de pays, y compris les pays industrialisés. Jamais auparavant, les différences n'ont été aussi manifestes. Dans les décennies à venir, des situations persistantes d'extrême pauvreté — et un nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté absolue — peuvent parfaitement coexister avec une croissance économique relativement élevée, y compris dans les pays pauvres. Elles peuvent aussi coexister avec des élites riches toujours plus nombreuses, y compris dans les pays les plus démunis.

« ... l'évolution de l'économie internationale ... se caractérise aussi par l'aggravation des inégalités dans chaque catégorie de pays, y compris les pays industrialisés. Jamais auparavant, les différences n'ont été aussi manifestes. »

Cette structure planétaire ne peut que progressivement rééquilibrer le financement du bien-être à l'échelle mondiale, du développement et des biens publics mondiaux ; cette évolution doit être supportée par les riches, qu'ils se trouvent dans les pays émergents, les pays pauvres ou les pays industrialisés.

C'est pourquoi la taxation internationale a un avenir prometteur.

La taxation internationale a été décrite de façon erronée comme un instrument de financement novateur du développement. Elle va sans aucun doute continuer d'offrir des solutions intelligentes à des problèmes politiques extrêmement difficiles, mais la taxation n'a rien de novateur ! Elle est aussi vieille que le monde. La recherche d'une nouvelle base d'imposition, cependant – ciblant les classes les plus riches et les plus favorisées du monde – aboutira à l'instauration de taxes internationales. Et comme la mise au point d'un impôt international sur le revenu peut prendre beaucoup de temps, l'attention se portera sur le patrimoine et les transactions des nantis. Un grand nombre de possibilités sont déjà à l'étude : taxe sur les billets d'avion, sur le transit international, taxe carbone etc. En fait, bon nombre d'options existent déjà.

Le débat international sur l'impôt pour le développement a été introduit dans un contexte de flou idéologique. D'aucuns ont estimé que ses promoteurs cherchaient à camoufler le manque de volonté d'un certain nombre de pays riches de remplir leur devoir en matière d'APD. Cependant, la question est beaucoup plus sérieuse que cela. Les budgets de l'aide des pays de l'OCDE resteront indispensables dans la lutte contre la pauvreté – ou plus généralement dans la politique internationale ou mondiale – pendant encore longtemps et continueront en fait de représenter la majorité des ressources financières. Il sera aussi tout à fait légitime pour les pays ayant des intérêts nationaux en jeu de continuer de financer l'aide au développement en faisant appel à leurs citoyens : pour l'Europe, par exemple, le destin de la rive sud de la Méditerranée est un enjeu régional vital qui mérite que l'on s'implique. Cependant à long terme, nous devons reconnaître l'impressionnante transformation des structures sociales de notre planète qui nécessite une réforme de nos systèmes de financement vieux de plus d'un demi-siècle.

De manière à ne pas conclure

Une fois encore, l'APD est une hydre. Nous pourrions l'appeler la politique « de la renaissance ».

Si elle est morte dans sa définition historique, elle revit sous la forme d'une politique mondiale que le 21^e siècle doit mettre en place tout simplement pour survivre.

Un monde de neuf milliards de personnes avec une société intégrée sur le plan économique et financier a besoin de politiques publiques pour régler ses marchés, permettre aux populations de vivre en paix et garantir l'extension progressive de la prospérité à tous. Ces politiques mondiales sur les problèmes environnementaux, économiques et sociaux entraînent des coûts et ceux-ci doivent incomber aux citoyens les plus riches du monde. Dans le monde de demain, les riches ne vivront pas seulement dans les pays de l'OCDE ; ils vivront tout autour du monde, y compris dans les pays les plus pauvres. Bien entendu, les objectifs de développement continueront dans leur vaste majorité d'être axés sur les pays les plus démunis et viseront à bénéficier aux plus pauvres. À l'avenir cependant, ils devront être conçus en tenant compte de facteurs externes de plus en plus complexes ainsi que des liens croissants entre les destins sociaux des pauvres des pays en développement et des pays de l'OCDE.

Aujourd'hui, les concepts, les cibles, les instruments, les institutions et les modalités d'action relatifs à l'APD sont dépassés par les changements qui se produisent dans un monde caractérisé par un mouvement impossible à arrêter qui est alimenté par la démographie, la croissance et la technologie. Les acteurs de l'APD, publics et privés, doivent reconnaître l'importance de ces transformations et être prêts à s'aligner sur celles-ci, en remettant en question les méthodes ainsi que les objectifs des politiques qu'ils servent. Autrement, ils ralentiront l'émergence des politiques dont nous avons besoin pour bâtir un monde meilleur. L'ancienne APD et ceux qui sont à son service ont un rôle majeur à jouer dans la construction d'un monde nouveau pour l'action des pouvoirs publics, un monde qui n'aura rien à voir avec « public » ou « développement » ou « aide »... mais s'appuiera sur ces concepts.

Tel est le défi auquel nous sommes confrontés. Sommes-nous à la hauteur de la tâche ?

« ... l'APD ... revit sous la forme d'une politique mondiale que le 21^e siècle doit mettre en place tout simplement pour survivre ... »

Notes

1. Pour illustrer son propos selon lequel les motivations et les objectifs de la politique d'aide, en particulier en ce qui concerne l'APD, ont beaucoup changé au cours des dernières décennies, Jean-Michel Severino fait référence à l'hydre, créature de la mythologie grecque à plusieurs têtes. A chaque tête coupée, deux nouvelles poussaient.

Références

Moyo, D. (2011), *L'aide fatale*, éditions JC Lattès, Paris.

Severino, J.-M. et O. Ray (2009), "*The end of ODA: Death and rebirth of a global public policy*", Global Center for Development Working Paper Number 167, Global Center for Development, Washington.

Simon, J. et J. Barmeier (2010), "*More than Money: Impact Investing for Development*", Center for Global Development, Washington.

Bibliographie

Sandor, E. (2011), "*Mapping innovative finance for development mechanisms*", *OECD Journal: General Papers*, Vol. 2010/1, Éditions de l'OCDE. doi : 10.1787/gen_papers-2010-5kgc6cl2x95d.



Annexe A :
Point sur les efforts et politiques
des donateurs bilatéraux

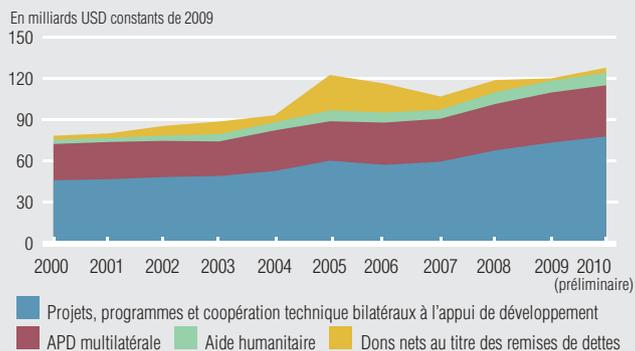


Notes relatives aux différents membres du CAD

Performance des membres du CAD en matière d'aide en 2010

En 2010, les apports nets d'aide publique au développement (APD) émanant des membres du CAD ont totalisé 128.7 milliards USD, soit 6.5 % de plus qu'en 2009. Ce chiffre, le plus élevé jamais enregistré, dépasse même celui de 2005 qui avait été déterminé par des opérations exceptionnelles de remise de dette. L'APD nette a représenté 0.32 % du revenu national brut (RNB) cumulé des membres, soit une part équivalente à celle de 2005 mais supérieure à celle de toutes les autres années écoulées depuis 1992.

Graphique A.1. Composition de l'APD des membres du CAD



L'aide bilatérale destinée aux programmes et projets de développement proprement dit (c'est-à-dire compte non tenu des allègements de dette et de l'aide humanitaire) a progressé de 5.9 % par rapport à 2009 (graphique A.1). Les prêts (+13.2 %) se sont davantage accrus que les dons (+6.8 %).

En 2010, les donateurs les plus généreux, en volume, ont été les États-Unis, suivis par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Japon. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont à nouveau dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB fixé pour l'APD par les Nations Unies. Les pays dont l'APD a le plus augmenté en termes réels entre 2009 et 2010 sont l'Australie, la Belgique, le Canada, la Corée, le Japon, le Portugal et le Royaume-Uni (tableau A.1).

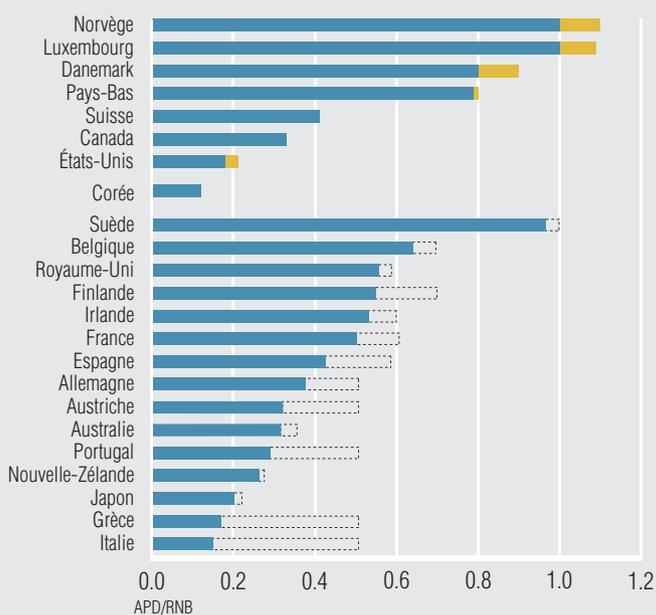
Dans quelle mesure les membres ont-ils tenu leurs objectifs pour 2010 ?

En 2005, au Sommet de Gleneagles (G8) et dans le cadre d'autres instances, les donateurs avaient pris des engagements précis concernant l'accroissement de leur APD. Les membres de l'Union européenne (UE) appartenant au CAD, en particulier, s'étaient fixé l'ambitieux objectif de consacrer chacun à l'APD au minimum 0.51 % de leur RNB en 2010, et plusieurs d'entre eux avaient même envisagé d'y affecter une part plus importante encore.

Le Secrétariat du CAD avait à l'époque réalisé des simulations, récapitulées dans un tableau, afin de déterminer le niveau qu'atteindraient les rapports APD/RNB des membres si ces objectifs étaient tenus¹. On trouvera dans le graphique A.2 une comparaison entre les chiffres ainsi obtenus il y a six ans et les données provisoires concernant la valeur effective de ces rapports en 2010.

La portée des objectifs et engagements souscrits était loin d'être identique pour tous les membres du CAD. Les États-Unis avaient promis de doubler le volume de leur aide à l'Afrique subsaharienne entre 2004 et 2010, objectif qui était plus que concrétisé en 2009 – un an avant l'échéance. Le Canada visait à multiplier par deux le montant de son Enveloppe de l'aide internationale par rapport à son niveau de 2001 et y est parvenu. La Suisse a respecté son engagement de porter son rapport APD/RNB à 0.41 %. L'Australie entendait consacrer à l'aide 4 milliards AUD et l'a fait, mais n'a pas atteint le rapport APD/RNB qu'elle visait en raison d'une croissance plus rapide que prévu de son RNB. La Norvège et le Luxembourg ont fait mieux que ce qu'ils avaient promis, affichant un rapport APD/RNB de 1.10 % et 1.09 %, respectivement, alors qu'ils s'étaient engagés à le maintenir à 1 %. Le Danemark a lui aussi dépassé le niveau résultant des simulations, avec un rapport de 0.90 % en 2010, et les Pays-Bas ont fait un peu mieux que les 0.80 % prévus.

Graphique A.2. Performance observée en 2010 par rapport aux niveaux prévus en 2005



En haut : pays membres du CAD qui ont atteint en 2010 les niveaux prévus en 2005 (les excédents éventuels sont ressortis en jaune) ; la Corée n'était pas membre du CAD en 2005.

En bas : pays membres du CAD qui n'ont pas atteint en 2010 les niveaux prévus en 2005 (avec indications du déficit)

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

Tableau A.1. Apports nets d'aide publique au développement en 2010
(Données provisoires pour 2010)

	2010		2009		2010	Variation en pourcentage de 2009 à 2010 (1)
	APD millions USD courants	APD/RNB %	APD millions USD courants	APD/RNB %	APD millions USD (1)	
					Aux prix et taux de change de 2009	
Allemagne	12 723	0.38	12 079	0.35	13 272	9.9
Australie	3 849	0.32	2 762	0.29	3 096	12.1
Autriche	1 199	0.32	1 142	0.30	1 242	8.8
Belgique	3 000	0.64	2 610	0.55	3 109	19.1
Canada	5 132	0.33	4 000	0.30	4 509	12.7
Corée	1 168	0.12	816	0.10	1 026	25.7
Danemark	2 867	0.90	2 810	0.88	2 931	4.3
Espagne	5 917	0.43	6 584	0.46	6 197	-5.9
États-Unis	30 154	0.21	28 831	0.21	29 852	3.5
Finlande	1 335	0.55	1 290	0.54	1 380	6.9
France	12 916	0.50	12 600	0.47	13 523	7.3
Grèce	500	0.17	607	0.19	509	-16.2
Irlande	895	0.53	1 006	0.54	957	-4.9
Italie	3 111	0.15	3 297	0.16	3 248	-1.5
Japon	11 045	0.20	9 457	0.18	10 574	11.8
Luxembourg	399	1.09	415	1.04	413	-0.3
Norvège	4 582	1.10	4 086	1.06	4 233	3.6
Nouvelle-Zélande	353	0.26	309	0.28	297	-3.9
Pays-Bas	6 351	0.81	6 426	0.82	6 570	2.2
Portugal	648	0.29	513	0.23	674	31.5
Royaume-Uni	13 763	0.56	11 283	0.51	13 475	19.4
Suède	4 527	0.97	4 548	1.12	4 225	-7.1
Suisse	2 295	0.41	2 310	0.45	2 205	-4.5
TOTAL CAD	128 728	0.32	119 781	0.31	127 518	6.5
Effort moyen par pays		0.49		0.48		
Pour mémoire :						
Institutions de l'UE	12 986		13 444		13 546	0.8
Pays de l'UE membres du CAD	70 150	0.46	67 210	0.44	71 726	6.7
Pays du G7	88 844	0.28	81 548	0.26	88 453	8.5
Pays non membres du G7	39 884	0.49	38 233	0.50	39 065	2.2
Economies non membres du CAD :						
Estonie	18	0.10	18	0.10	19	4.7
Hongrie	113	0.09	117	0.10	114	-2.2
Islande	29	0.28	35	0.35	27	-22.6
Israël	141	0.07	124	0.06	139	12.4
Pologne	378	0.08	375	0.09	359	-4.1
République slovaque	74	0.09	75	0.09	77	2.7
République tchèque	224	0.12	215	0.12	225	4.6
Slovénie	63	0.13	71	0.15	66	-7.4
Turquie	967	0.13	707	0.11	875	23.8

(1) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Note: Les données relatives à 2010 sont encore provisoires, la publication des données finales étant attendue en décembre 2011. Les chiffres renvoient à l'année civile pour tous les donateurs et peuvent donc différer de ceux figurant dans les documents budgétaires nationaux basés sur l'exercice budgétaire.

Source : Statistiques du CAD de l'OCDE, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517591>

Parmi les autres États de l'UE, la Belgique (0.64 %), la Finlande (0.55 %), l'Irlande (0.53 %), le Royaume-Uni (0.56 %) et la Suède (0.97 %) ont atteint l'objectif minimum par pays de 0.51 % fixé dans le cadre de l'UE, mais pas tout à fait le niveau qui ressortait des simulations effectuées en 2005. La France (0.50 %) y est presque parvenue, contrairement à l'Allemagne (0.38 %), à l'Autriche (0.32 %), à l'Espagne (0.32 %), à la Grèce (0.17 %), à l'Italie (0.15 %) et au Portugal (0.29 %).

L'APD du Japon a considérablement augmenté en 2010, mais reste un peu inférieure au niveau anticipé en 2005.

La Nouvelle-Zélande – qui compte porter le niveau de son APD à 600 millions NZD pour 2012-13 – a atteint un rapport APD/RNB légèrement en deçà des 0.28 % attendus en 2010.

La Corée n'était pas membre du CAD en 2005 et n'a fait à l'époque aucune promesse concernant l'accroissement de son aide ; depuis cette date, cette dernière a néanmoins augmenté de 56 % en termes réels.

Ajoutées les unes aux autres, ces évolutions se sont traduites par une progression de l'APD de 37 % en termes réels depuis 2004, ce qui représente environ 30 milliards USD (de 2004). Il manque cependant encore quelque 19 milliards USD pour que soient concrétisées les promesses faites en 2005. Sur ce déficit, un peu plus de 1 milliard USD seulement peuvent être imputés au niveau plus faible que prévu des RNB en raison de la crise économique. Les 18 milliards USD restants résultent du fait que les donateurs n'ont pas respecté leurs engagements en matière d'APD.

A Gleneagles, les membres du G8 avaient aussi prévu d'accroître de 25 milliards USD le volume total de l'APD destinée à l'Afrique. Or, au vu des premières estimations, le surplus d'APD qui a pris le chemin de l'Afrique n'excède pas 11 milliards USD. En valeur relative, le déficit est dans ce cas encore plus important que pour le volume global de l'APD. Il s'explique par la médiocre performance de plusieurs donateurs qui affectent une grande partie de leur aide à l'Afrique.

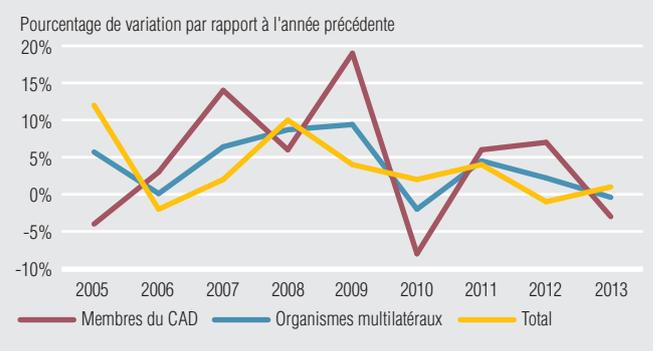
Soucieux de faire en sorte que les objectifs et engagements souscrits en matière d'aide soient clairs, réalistes et réalisables, le CAD a dernièrement adopté une Recommandation sur les bonnes pratiques pour la prise d'engagements (OCDE CAD 2011). Celle-ci vise à aider tous les donateurs à améliorer leurs pratiques en la matière et à renforcer la redevabilité et la transparence.

Évolution de l'aide au-delà de 2010

L'OCDE vient d'achever sa quatrième enquête sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs (OCDE 2011), qui fournit une idée des apports programmés par l'ensemble des donateurs bilatéraux et multilatéraux à l'horizon 2013.

Les réponses à cette enquête tendent à indiquer que la croissance de l'aide va se ralentir. Globalement, l'aide programmable par pays (APP)² devrait progresser à un rythme de 2 % par an, en termes réels, entre 2011 et 2013, contre 8 % par an en moyenne au cours des trois dernières années. Pour l'aide bilatérale des membres du CAD, le chiffre est encore un peu plus faible, avec 1.3 % par an (graphique A.3). Ce ralentissement sera vraisemblablement plus prononcé dans les pays à faible revenu et en Afrique, où les apports d'APP devraient augmenter d'environ 1 % par an en termes réels, contre un taux de croissance annuelle de 13 % au cours des trois dernières années. Dans ces conditions, la croissance de la population risque d'être, dans ces pays, plus rapide que celle de l'aide.

Graphique A.3. Volume global de l'aide programmable par pays émanant des membres du CAD, une tendance à la baisse



Source : OCDE CAD 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932515520>

Notes relatives aux membres du CAD

Les notes relatives aux membres du CAD présentées dans cette section sont classées dans l'ordre alphabétique des pays et contiennent, pour chacun, des graphiques renvoyant aux éléments suivants :

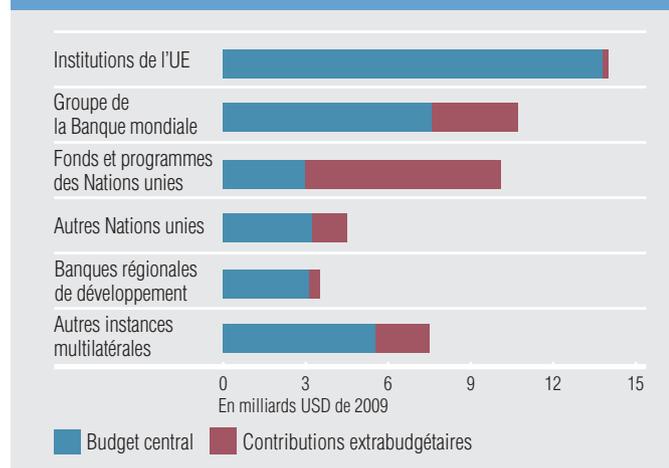
- le volume, net et brut, de l'APD bilatérale
- la répartition de l'APD par groupe de revenu, région et secteur, et les dix principaux bénéficiaires de l'APD brute
- les contributions aux budgets centraux et extrabudgétaires des organismes multilatéraux
- le déliement de l'aide
- l'aide orientée vers l'égalité entre hommes et femmes
- l'aide axée sur l'environnement et le changement climatique
- l'aide humanitaire.

Il convient de signaler que seules des données financières sont disponibles pour 2010 et ce sont ces chiffres qui sont fournis pour les différents membres du CAD. Les analyses et précisions présentées dans les notes par pays s'appuient quant à elles sur les données relatives à la période achevée en 2009. Si la plupart des informations contenues dans ces notes sont relativement simples à comprendre, quelques mots d'explication ne s'en imposent pas moins à propos des données concernant l'aide multilatérale, l'aide non liée, la coopération pour le développement à l'appui de l'égalité hommes-femmes, l'aide axée sur l'environnement et le changement climatique, et l'aide humanitaire.

Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

Tous les membres du CAD acheminent une partie de leur aide vers le système multilatéral et par l'intermédiaire de ce dernier dans des proportions variables. Le plus souvent, ces apports prennent la forme de financements centraux, c'est-à-dire de contributions au budget ordinaire des institutions multilatérales. À côté de cette APD multilatérale, certains membres du CAD choisissent d'accorder, par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, des ressources qui ne transitent pas par leurs budgets centraux et dont l'emploi est réservé à un secteur, un thème, un pays ou une région spécifique. Au cours des six dernières années, l'essentiel de l'aide multilatérale s'est réparti entre cinq catégories d'entités multilatérales : les institutions de l'UE, le Groupe de la Banque mondiale, les Fonds et Programmes des Nations Unies, les autres organismes des Nations Unies et les banques régionales de développement. Les données présentées plus loin dans les notes par pays fournissent, pour chaque membre du CAD, une ventilation de l'aide multilatérale totale en 2009 entre contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires ainsi qu'entre les cinq catégories d'entités multilatérales. Le graphique A.4. récapitule le total de l'APD multilatérale consentie par les membres du CAD et des contributions extrabudgétaires que ces derniers ont acheminées par l'intermédiaire du système multilatéral en 2009.

Graphique A.4. Total de l'aide multilatérale et des contributions extrabudgétaires des membres du CAD aux organismes multilatéraux (abstraction faite de l'UE en tant que donneur), 2009 (milliards USD de 2009)

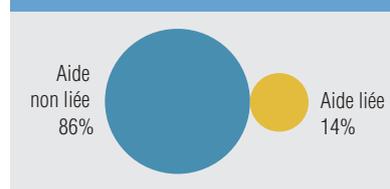


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515539>

Déliement de l'aide

L'aide non liée telle que la définit le CAD comprend les prêts et les dons pouvant librement et intégralement servir à financer des achats auprès de tous les pays de l'OCDE et de la quasi-totalité des pays en développement. Tous les autres prêts et dons sont considérés comme liés, que cette liaison soit formelle ou résulte d'accords informels. Le CAD s'intéresse à la question de la liaison de l'aide depuis sa naissance (1961). Des données sur le degré de liaison de l'aide permettent de déterminer dans quelle mesure les marchés financés au moyen de l'aide des membres sont ouverts à la concurrence internationale. Cette dernière favorise en effet le recours à des sources d'approvisionnement ef-

Graphique A.5. Part de l'aide non liée dans le total de l'aide des membres du CAD, moyenne sur 2008-09 (hors frais administratifs et coopération technique)



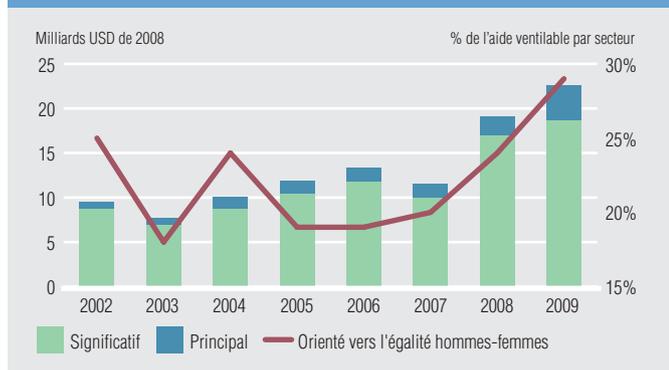
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515558>

moins avancés (PMA). En 2001, il a adopté une Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés, dont le champ d'application a été, en 2008, étendu à tous les pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les données présentées plus loin dans les notes par pays n'en renvoient pas moins au degré de liaison de l'aide bilatérale totale (hors frais administratifs et coopération technique) des membres du CAD, tous pays de destination confondus en moyenne sur la période 2008-09. Le graphique A.5. rend compte de la part moyenne de l'aide non liée dans l'aide totale émanant de l'ensemble des membres du CAD en 2008-09.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

À l'exception des États-Unis³, tous les membres du CAD passent leurs activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes élaboré par le CAD. Ce dernier sert à classer les activités financées par les donateurs en fonction de leur orientation sur l'égalité hommes-femmes. « Principal » signifie que l'égalité hommes-femmes est un objectif exprimé de l'activité et occupe une place centrale dans sa conception. « Significatif » renvoie aux activités dont l'égalité hommes-femmes est un objectif important, mais secondaire. Les informations fournies pour chaque pays à propos de l'APD en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes concernent i) le volume des engagements d'APD destinés à des activités dont c'est un objectif significatif ou l'objectif principal (dans les graphiques figurant dans les notes par pays, celui-ci est représenté par les barres, dont l'échelle est l'échelle de gauche), et ii) le pourcentage de l'APD ventilable par secteur auquel correspond ce volume (des engagements destinés à des activités dont c'est un objectif significatif ou l'objectif principal) (dans les graphiques figurant dans les notes par pays, celui-ci est représenté par la courbe, qui utilise comme étalon l'échelle de droite). Il convient de noter que dans certains cas, les fluctuations observées dans la part de l'aide allouée par un membre du CAD à des activités orientées sur l'égalité hommes-femmes peuvent être dues en partie à la manière dont le marqueur égalité hommes-femmes a été appliqué d'une année sur l'autre.

Graphique A.6. Total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515577>

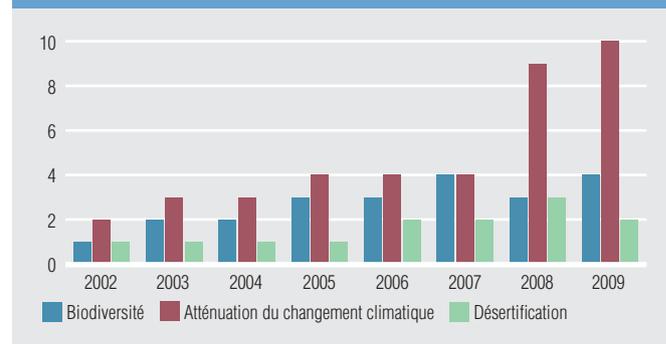
Le graphique A.6 indique le total des engagements d'aide des membres du CAD à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes pour les années 2002 à 2009⁴.

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CBD) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (NU-CLD) ont été négociées et signées dans la période qui a précédé la Conférence de Rio en 1992 (et c'est pourquoi elles sont regroupées sous l'appellation Conventions de Rio) face à des menaces environnementales que les gouvernements jugeaient avoir une portée mondiale. En vertu des Conventions de Rio, les pays signataires se sont engagés à intégrer les principes garants d'un développement durable et les préoccupations liées à l'environnement mondial dans leurs programmes nationaux de développement en même temps qu'à mettre des ressources financières et techniques à la disposition des pays en développement à cet effet. Les pays développés qui ont signé les trois Conventions de Rio ont pris l'engagement d'aider les pays en développement à les mettre en œuvre. Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés marqueurs Rio. Toute activité d'aide notifiée dans le cadre du SNPC doit faire l'objet d'un examen visant à déterminer si les conventions *i)* en constituent l'« objectif principal » ou un « objectif significatif », ou *ii)* n'en constituent pas un objectif. Tous les pays utilisent ces marqueurs à l'exception du Luxembourg. Il convient toutefois de noter que dans certains cas, les fluctuations observées dans la part de l'aide allouée par un membre du CAD à des activités orientées sur l'environnement et l'atténuation du changement climatique peuvent être dues en partie à des variations dans la manière dont les marqueurs de Rio ont été appliqués d'une année sur l'autre.

Le graphique A.7. indique le volume moyen des engagements d'APD de l'ensemble des membres du CAD axés sur les Conventions de Rio au cours de la période 2002 à 2009⁵. Comme le marqueur égalité hommes-femmes, les marqueurs Rio s'appliquent aux engagements et non aux versements effectifs d'APD.

Graphique A.7. Total des engagements des membres du CAD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (milliards USD)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515596>

Aide humanitaire

Globalement, les membres du CAD ont consacré 13.14 milliards USD à l'aide humanitaire en 2009, ce qui équivaut à 14 USD par citoyen de chaque pays du CAD et représente 10.1 % de l'APD totale. Sur ce total, 8.6 milliards USD sont passés par les canaux bilatéraux et le reste a pris la forme de contributions au budget central d'organismes des Nations Unies à vocation humanitaire⁶. Les premiers bénéficiaires de l'aide humanitaire en 2009 ont été le Soudan, les zones sous administration palestinienne et l'Afghanistan. Dans les notes par pays qui suivent, est précisé, pour chaque membre du CAD, le volume global de ses versements d'aide humanitaire en 2009, que ce soit à titre bilatéral ou à travers des contributions au budget central d'organismes des Nations Unies à vocation humanitaire. Y sont aussi exposées les principales caractéristiques de l'aide humanitaire de chacun. Les données sous-tendant cette analyse proviennent de Development Initiatives, qui utilise, en plus des statistiques de l'OCDE, des données émanant d'organismes humanitaires. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Tableau A.2. Apports totaux d'aide humanitaire des membres du CAD, 2009

TOTAL POUR 2009 13.138 MILLIARDS USD
10.1% DE L'APD TOTALE
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES : 1. Soudan 2. Zones/adm. palestinienne 3. Afghanistan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Allemagne

En 2010, l'Allemagne s'est classée au quatrième rang mondial par le volume de ses apports, qui ont représenté près de 10 % de l'APD totale émanant des membres du CAD. Ses versements nets d'APD se sont chiffrés à 12.72 milliards USD, 9.9 % de plus en termes réels qu'en 2009. Rapportée au RNB, l'APD allemande est passée de 0.35 % en 2009 à 0.38 % en 2010, en raison essentiellement d'une augmentation des prêts bilatéraux.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

L'Allemagne s'emploie à recentrer son APD bilatérale sur un nombre plus restreint de pays et de secteurs. Elle a ramené le nombre de ses pays partenaires de 84 à 57 depuis 2006 et continue de le réduire pour le faire tomber à 50. L'Allemagne concentre sa coopération pour le développement sur 11 domaines prioritaires. Au cours des années qui viennent, une part croissante de l'APD allemande devrait prendre le chemin de ses 50 futurs pays partenaires.

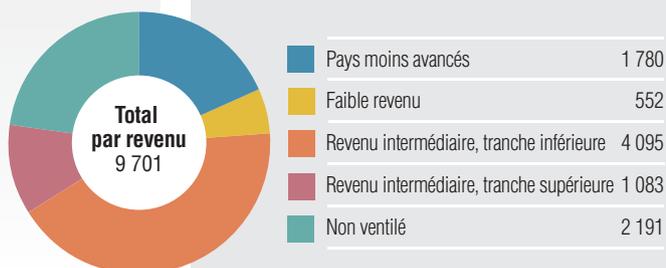
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	13 981	12 079	12 723	5.3%
Prix constants (millions USD de 2009)	13 686	12 079	13 272	9.9%
En euros (millions)	9 693	8 674	9 606	10.7%
APD/RNB	0.38%	0.35%	0.38%	
Aide bilatérale (%)	65%	59%	63%	

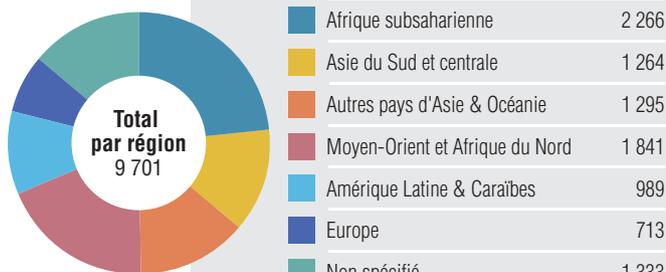
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515007>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Irak	946
2	Chine	566
3	Inde	358
4	Cameroun	336
5	Afghanistan	316
6	Liberia	243
7	Botswana	221
8	Égypte	205
9	Indonésie	198
10	Brésil	172

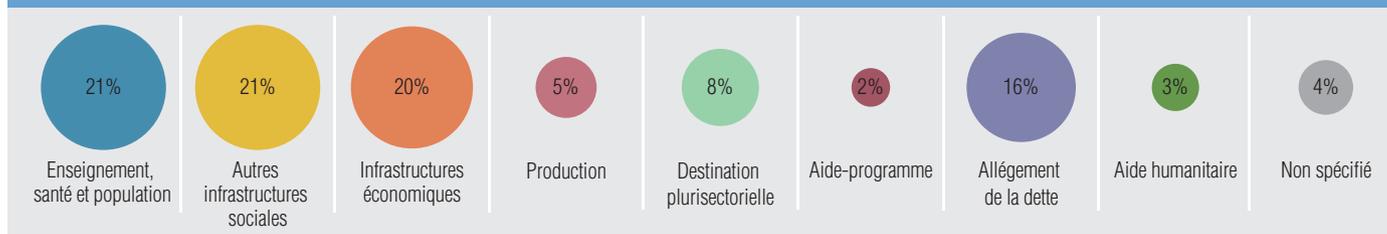
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	26%
10 principaux bénéficiaires	37%
20 principaux bénéficiaires	49%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

IRAK
946 MILLIONS USD

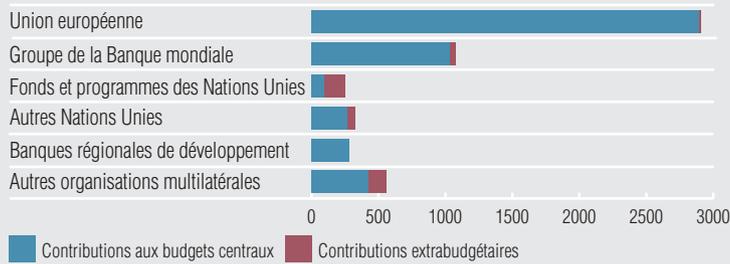
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de l'Allemagne a absorbé, avec 5.0 milliards USD, 39 % de l'APD brute. La même année, l'Allemagne a acheminé 417 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 5.4 milliards USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale allemande.

Graphique A.8. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de l'Allemagne, 2009 (millions USD de 2009)

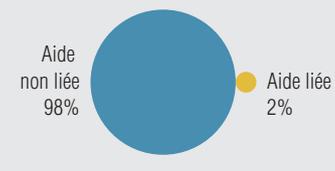


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515615>

Déliement de l'aide

Afin de tenir les engagements inscrits dans le Programme d'action d'Accra, l'Allemagne a mis au point un plan et un calendrier crédibles pour le déliement d'une part plus importante de son aide et elle a bien avancé dans celui de son aide financière et alimentaire. Elle se concentre maintenant sur le déliement de ses apports de coopération technique et d'aide humanitaire.

Graphique A.9. Degré de liaison de l'aide bilatérale allemande, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515634/>

Tableau A.3. Aide humanitaire de l'Allemagne, 2009

TOTAL POUR 2009 :
738.3 MILLIONS USD

6%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Zones/adm. palestinienne
2. Afghanistan
3. Soudan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

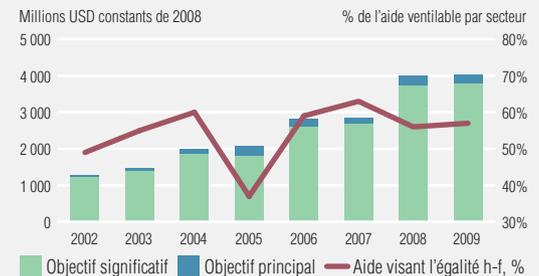
Au total, l'Allemagne a consacré 738.3 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 46 % ont transité par les institutions de l'UE, 22 % par des instances multilatérales, 15 % par des ONG et les 17 % restants par d'autres canaux. L'Allemagne estime efficace la répartition du travail opérée, en matière humanitaire, entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la coopération économique et du développement (BMZ) car ce système permet de faire fond sur les avantages comparatifs des deux organismes, notamment la capacité d'intervention plus rapide du ministère des Affaires étrangères et l'aptitude du BMZ à fournir des financements pluriannuels pour les crises qui se prolongent. L'Allemagne est aussi une fervente partisane d'un renforcement des efforts de réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale, avec notamment la mise en place et la gestion de structures dédiées aux niveaux local, national et régional, et elle s'en fait l'avocate sur la scène internationale.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Le ferme attachement manifesté par l'Allemagne à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes se reflète dans le niveau élevé des engagements d'APD qu'elle affecte à ces domaines.

L'Allemagne ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.9., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 84%.

Graphique A.10. Engagements d'APD de l'Allemagne à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

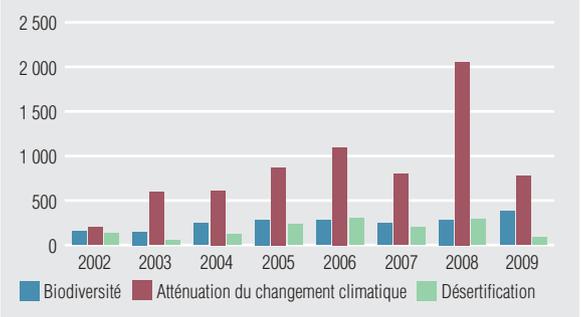


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516945/>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Depuis plus de deux décennies déjà, l'Allemagne veille à intégrer les considérations d'environnement dans tous ses programmes, et le volume de l'aide qu'elle affecte à ce domaine et à la lutte contre le changement climatique atteste de ce souci constant.

Graphique A.11. Engagements d'APD de l'Allemagne ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515653/>

Australie

L'Australie s'était donné pour objectif de consacrer 4 milliards AUD à l'APD en 2010 et y est parvenue. Cette année-là, ses versements d'APD se sont en effet chiffrés à 3.85 milliards USD, soit 12.1 % de plus en termes réels qu'en 2009. Cela représente 0.32 % du revenu national brut (RNB) de l'Australie, contre 0.29 % en 2009. Cet accroissement est le résultat d'une augmentation des dons aux pays les moins avancés. L'Australie s'est engagée à porter son rapport APD/RNB à 0.5 % pour 2015-16.

APD bilatérale

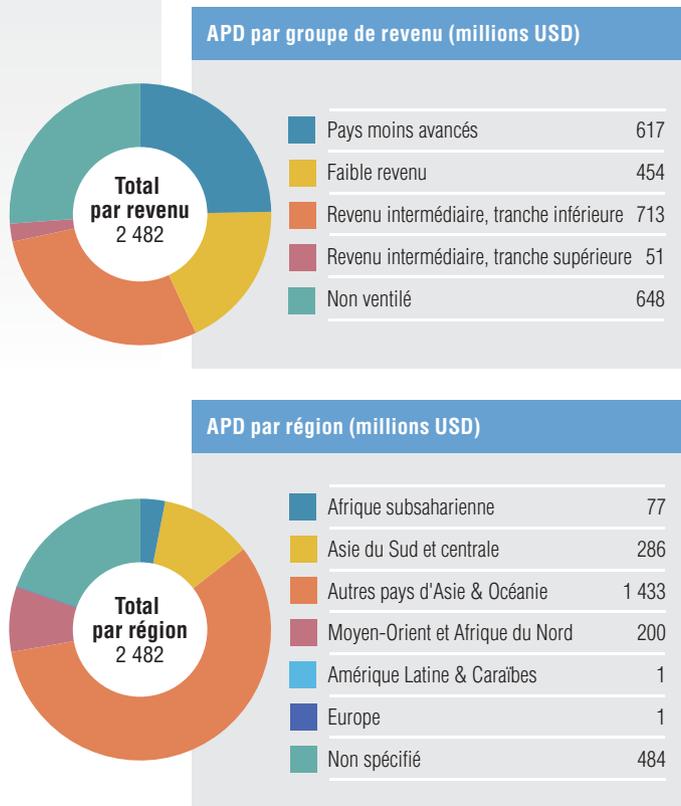
L'aide de l'Australie demeure concentrée sur l'Asie et le Pacifique : les programmes en faveur de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka ont été renforcés et 6 à 7 % des apports prennent désormais le chemin de l'Asie du Sud – et ce pourcentage est vraisemblablement appelé à augmenter encore. L'engagement de l'Australie en Afrique, qui reçoit actuellement 4.9 % des dotations ne peut qu'aller en s'intensifiant à mesure de l'augmentation du budget de l'aide.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	2 954	2 762	3 849	39.4%
Prix constants (millions USD de 2009)	2 809	2 762	3 096	12.1%
En dollars austr. (millions)	3 583	3 535	4 196	18.7%
APD/RNB	0.32%	0.29%	0.32%	
Aide bilatérale (%)	90%	84%	90%	

P = Chiffres provisoires

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932515026>



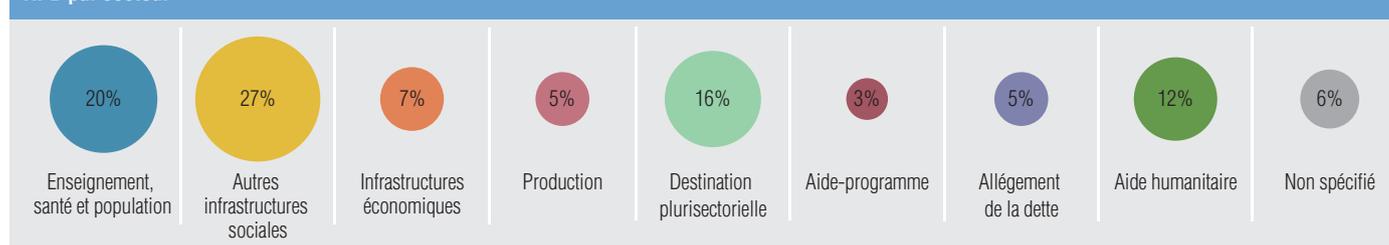
Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)	
1	Indonésie 334
2	Papouasie-Nlle-Guinée 312
3	Salomon, Iles 177
4	Irak 161
5	Afghanistan 118
6	Philippines 85
7	Viêt-nam 71
8	Timor-Leste 68
9	Cambodge 44
10	Bangladesh 43

Memo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	44%
10 principaux bénéficiaires	57%
20 principaux bénéficiaires	68%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

INDONÉSIE
334 MILLIONS USD

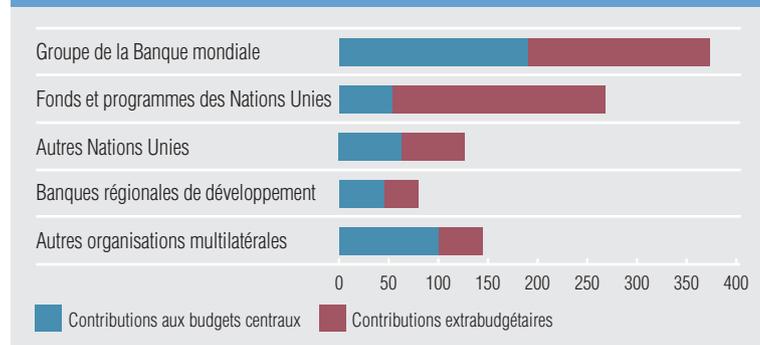
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de l'Australie a absorbé, avec 450 millions USD, 15 % de l'APD brute. La même année, l'Australie a acheminé 542 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 992 millions USD a transité par le canal multilatéral. Le Groupe de la Banque mondiale est le premier bénéficiaire de l'APD multilatérale australienne.

Graphique A.12. APD multilatérale de l'Australie transitant ou non par les budgets centraux des organismes multilatéraux, 2009 (million USD de 2009)

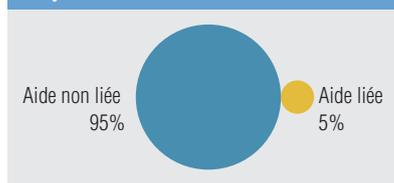


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515672>

Déliement de l'aide

La part de l'aide liée ne cesse de diminuer dans la coopération australienne pour le développement et l'Australie compte finir d'ici peu de délier l'intégralité de ses apports.

Graphique A.13. Degré de liaison de l'aide bilatérale australienne, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515691>

Aide humanitaire

Au total, l'Australie a consacré 347.1 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Elle est un acteur clé dans ce domaine dans la région Asie-Pacifique. Sa réaction rapide en cas de catastrophe naturelle est un point fort, et elle utilise pour ce faire toute une palette de dispositifs, notamment des procédures accélérées de financement pour les partenaires confrontés à une crise, la gestion en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) d'un entrepôt de biens de première nécessité et des procédures normalisées qui permettent le déploiement à bref délai dans les zones affectées de ses équipes, de plus en plus nombreuses, d'intervention rapide. L'Australie a aussi mis au point une politique, et des instruments bien utiles, pour guider ses investissements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

Tableau A.4. Aide humanitaire de l'Australie, 2009

TOTAL POUR 2009 : 341.7 MILLIONS USD
11.7% DE L'APD TOTALE
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES : 1. Afghanistan 2. Indonésie 3. Irak

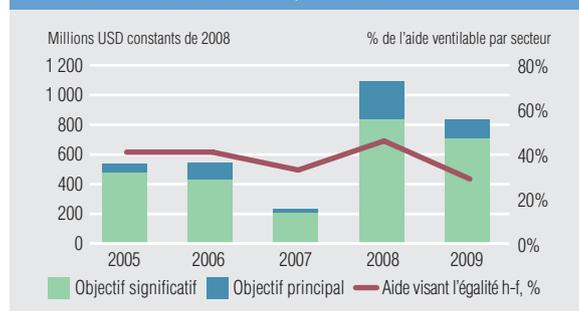
Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

L'évolution de l'enveloppe de l'APD affectée par l'Australie à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes reflète la priorité accordée par le pays à cette question, avec une augmentation des engagements destinées à des activités dont c'est l'objectif principal ou un objectif significatif en 2008 et 2009 par rapport aux trois années précédentes. L'Australie s'est engagée à accroître son soutien dans le domaine de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans les années qui viennent.

L'Australie ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.14., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 87 %.

Graphique A.14. Engagements d'APD de l'Australie à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

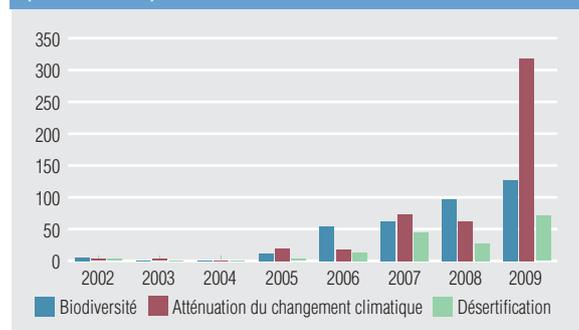


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516964>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La durabilité environnementale est une priorité de premier plan de la coopération australienne pour le développement comme en atteste l'augmentation sensible du volume de l'aide axée sur l'environnement et le changement climatique au cours des trois dernières années.

Graphique A.15. Engagements d'APD de l'Australie ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515710>

Autriche

En volume, l'APD de l'Autriche s'est élevée à 1.20 milliard USD en 2010, ce qui représente 0.32 % du RNB et un accroissement de 8.8 % en termes réels par rapport à 2009. Cette progression est due avant tout à une augmentation des dons au titre des remises de dette.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

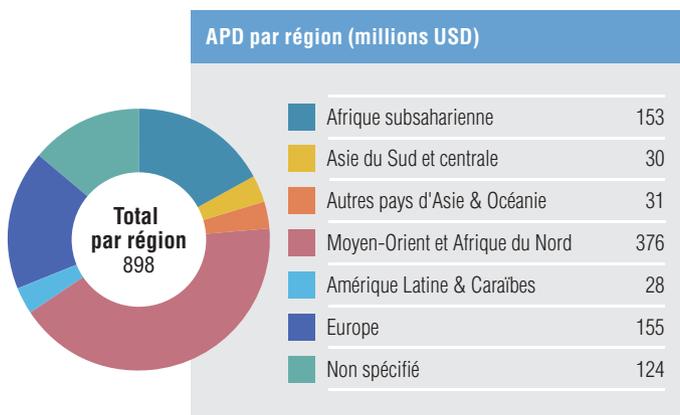
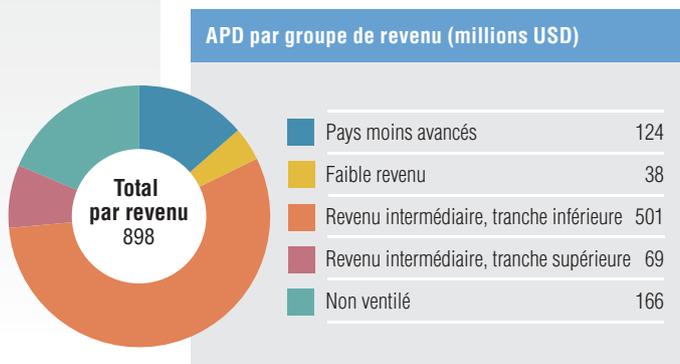
Conformément à son objectif de recentrage de son aide sur un nombre plus restreint de pays partenaires, l'Autriche a répertorié sept pays, du Sud-Est de l'Europe pour la plupart, dont elle entend se retirer. Étant donné la part considérable que les allègements de dette occupent dans l'aide autrichienne au développement depuis 2005, et notamment en 2009 en faveur de l'Irak, peu des pays jugés prioritaires par l'Autriche figurent dans la liste des dix premiers bénéficiaires de l'aide autrichienne, exception faite de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie, de l'Éthiopie et de l'Ouganda.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	1 714	1 142	1 199	5.0%
Prix constants (millions USD de 2009)	1 672	1 142	1 242	8.8%
En euros (millions)	1 188	820	905	10.4%
APD/RNB	0.43%	0.30%	0.32%	
Aide bilatérale (%)	72%	44%	51%	

P = Chiffres provisoires

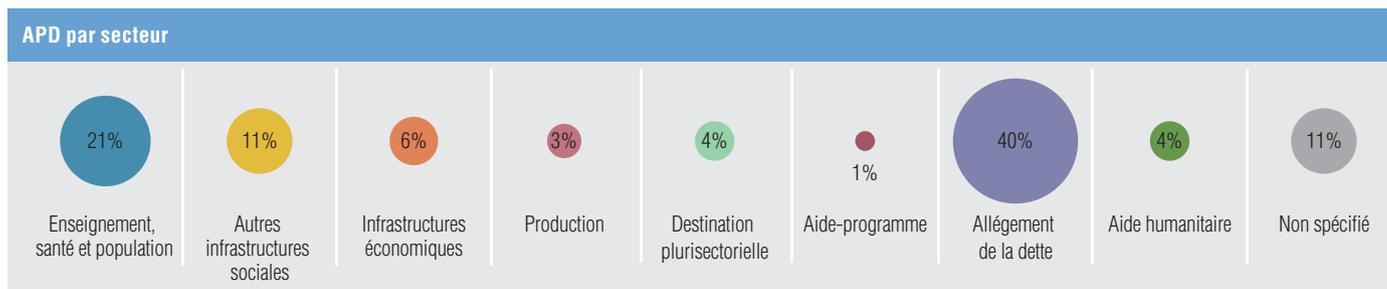
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515045>



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)		
1	Irak	339
2	Bosnie-Herzégovine	33
3	Turquie	27
4	Tchad	24
5	Serbie	23
6	Égypte	20
7	Chine	17
8	Éthiopie	17
9	Ouganda	14
10	Côte d'Ivoire	11

Memo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	50%
10 principaux bénéficiaires	58%
20 principaux bénéficiaires	68%

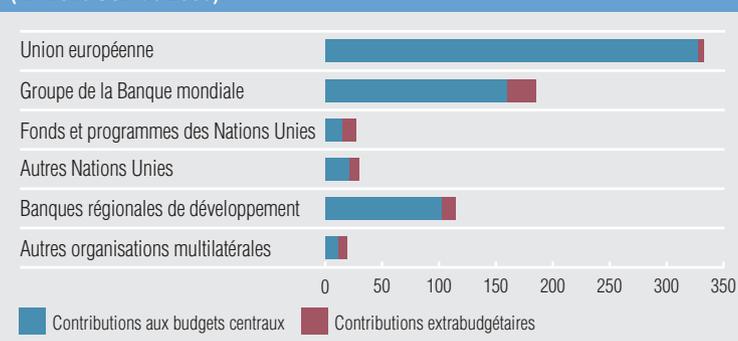
BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
IRAK
339 MILLIONS USD



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de l'Autriche a absorbé, avec 635 millions USD, 54 % de l'APD brute. La même année, l'Autriche a acheminé 75 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 709 millions USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale autrichienne.

Graphique A.16. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de l'Autriche, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515729>

Déliement de l'aide

L'Autriche a délié la majeure partie de son aide aux pays les moins avancés (96.9 % en moyenne sur 2008-09), comme le veut la Recommandation de 2001 du CAD. Près du quart de l'aide bilatérale consentie par l'Autriche au cours de la période 2008-09 était lié. L'Autriche n'a pas de projet précis concernant le déliement de cette aide toujours liée.

Graphique A.17. Degré de liaison de l'aide bilatérale autrichienne, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515748>

Tableau A.5. Aide humanitaire de l'Autriche, 2009

TOTAL POUR 2009 :
77.8 MILLIONS USD

7%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Tchad
2. Zones/adm. palestinienne
3. Éthiopie

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

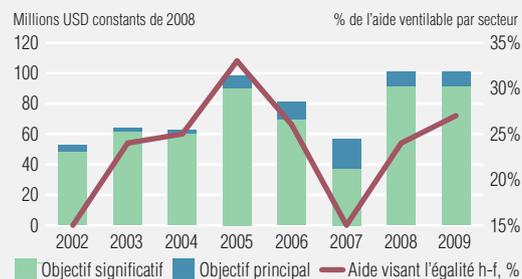
Aide humanitaire

Au total, l'Autriche a consacré 77.8 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Elle donne priorité à ses pays de programme et fait transiter la majeure partie de ses modestes financements humanitaires par les canaux multilatéraux. La gestion de l'ensemble des financements publics dédiés à l'action humanitaire internationale se répartit entre au moins quatre ministères, sans compter ceux administrés par l'Agence autrichienne de développement.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Depuis 2002, on observe une augmentation des apports dans ce domaine, qui est une priorité transversale pour l'Autriche : 27 % de l'aide bilatérale impliquaient des activités en faveur de l'égalité hommes-femmes en 2009. L'Autriche passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.18., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.18. Engagements d'APD de l'Autriche à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

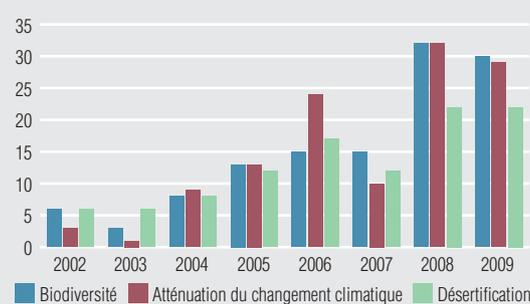


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516983>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'Autriche considère l'action en faveur de l'environnement comme une composante certes transversale mais à part entière de sa coopération pour le développement et, au vu des données sur le marqueur environnement pour 2008-09, concentre son attention sur la préservation de la diversité biologique et l'atténuation du changement climatique.

Graphique A.19. Engagements d'APD de l'Autriche ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515767>

Belgique

Les apports d'APD de la Belgique ont progressé de 19.1 % en termes réels entre 2009 et 2010, où ils ont atteint 3.0 milliards USD. Ce chiffre représente 0.64 % du RNB, contre 0.55 % pour celui de 2009. L'augmentation du volume de l'APD belge en 2010 doit beaucoup à l'accroissement des remises de dette et des dons bilatéraux.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

L'aide belge reste concentrée sur l'Afrique subsaharienne qui en absorbe 44 %. Dans le droit fil de l'attachement manifesté par la Belgique pour l'Afrique centrale, les trois pays de concentration dans cette région – à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda – sont les trois premiers bénéficiaires de l'aide belge. La Belgique a par ailleurs étoffé ses programmes au Togo et au Niger.

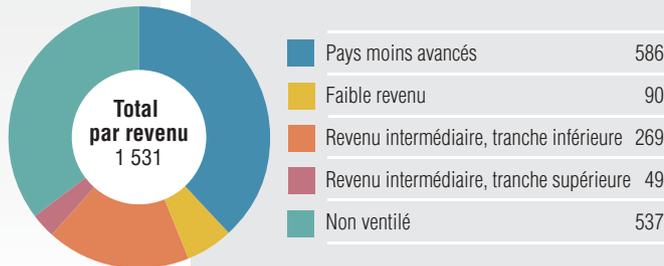
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	2 386	2 610	3 000	15.0%
Prix constants (millions USD de 2009)	2 329	2 610	3 109	19.1%
En euros (millions)	1 654	1 874	2 265	20.9%
APD/RNB	0.48%	0.55%	0.64%	
Aide bilatérale (%)	58%	61%	68%	

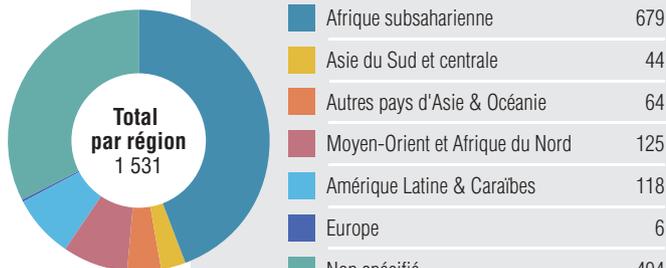
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515064>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Congo, Rép. dém.	176
2	Rwanda	74
3	Burundi	56
4	Irak	52
5	Togo	32
6	Viêt-nam	27
7	Pérou	27
8	Zones/adm.palestinienne	27
9	Niger	25
10	Mozambique	25

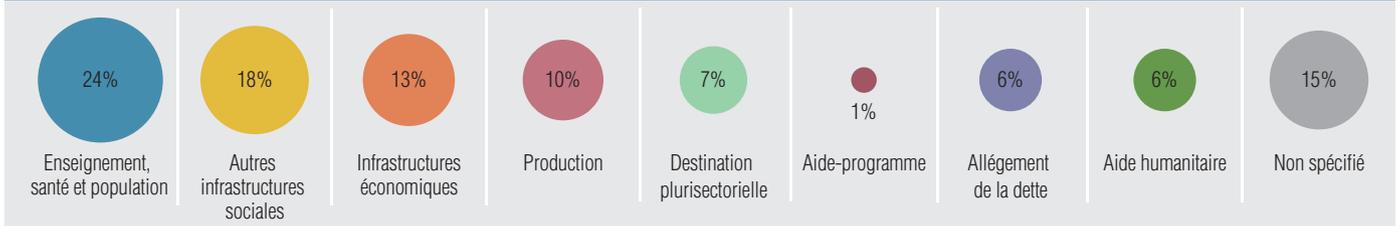
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	25%
10 principaux bénéficiaires	34%
20 principaux bénéficiaires	48%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

CONGO, RÉP. DÉM.
176 MILLIONS USD

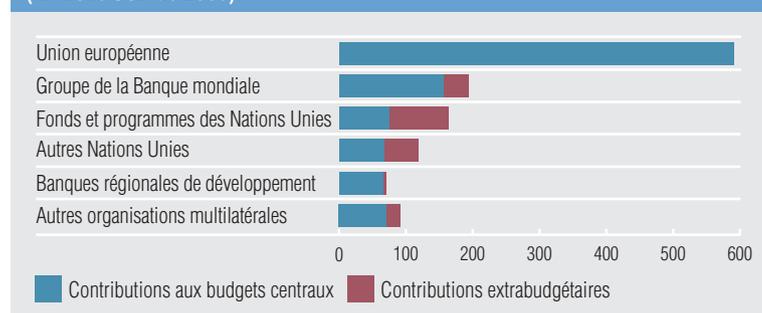
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Belgique a absorbé, avec 1.02 milliard USD, 40 % de l'APD brute. La même année, la Belgique a acheminé 203 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 1.22 milliard USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale belge.

Graphique A.20. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Belgique, 2009 (millions USD de 2009)

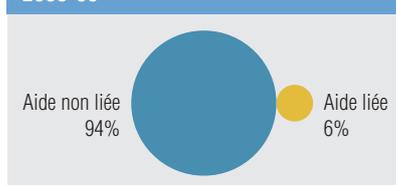


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515786>

Déliement de l'aide

La Belgique a accompli des progrès dans le déliement de sa coopération pour le développement. Sur le total de son APD bilatérale pour la période 2008-09, 94 % étaient non liés.

Graphique A.21. Degré de liaison de l'aide bilatérale belge, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515805>

Tableau A.6. Aide humanitaire de la Belgique, 2009

TOTAL POUR 2009 :
204.6 MILLIONS USD

8%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Rép. dém. du Congo
2. Zones/adm.palestinienne
3. Afghanistan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

Au total, la Belgique a consacré 204.6 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 50 % ont transité par des instances multilatérales, 33 % par les institutions de l'UE, 15 % par des ONG et les 2 % restants par d'autres canaux. Des principes directeurs pour l'aide humanitaire belge ont été finalisés en 2006, qui définissent un cadre général pour la programmation des activités humanitaires. Depuis cette date, la Belgique a nettement relevé le niveau de son budget humanitaire, accru ses contributions aux dispositifs de mise en commun de fonds et regroupé la plupart de ses instruments d'intervention en matière humanitaire au sein d'un même ministère, de sorte que seule son équipe d'intervention rapide – B-FAST – fait désormais l'objet de rapports séparés. Maintenant, elle s'emploie à assurer un meilleur raccordement entre ses activités humanitaires et l'aide au développement ultérieure.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

L'attachement des sphères politiques belges à l'égalité entre hommes et femmes est attesté par une loi de 2007 dans laquelle est pris l'engagement d'appliquer les résolutions adoptées à la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes. Entre 2007 et 2009, les fonds affectés par la Belgique aux objectifs d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes n'ont cessé de s'accroître.

La Belgique ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.22., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 77 %.

Graphique A.22. Engagements d'APD de la Belgique à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2005-09

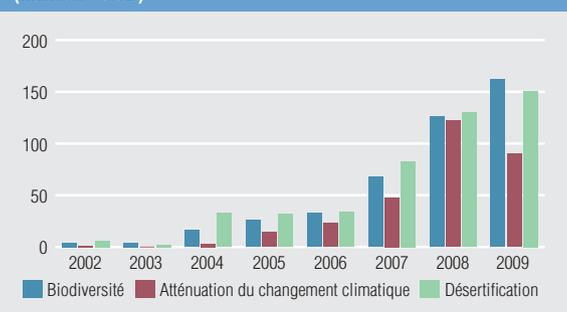


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517002>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'environnement et la lutte contre le changement climatique n'apparaissent pas expressément dans les priorités de la coopération belge pour le développement, mais ce sont des questions transversales dont doivent tenir compte la Coopération belge et les organisations non gouvernementales (ONG) en vertu d'un accord conclu en 2009 entre le gouvernement et ces dernières. Le volume croissant des apports en faveur de la préservation de la diversité biologique et de la lutte contre la désertification témoigne de l'intérêt grandissant porté par la Belgique à ces problématiques.

Graphique A.23. Engagements d'APD de la Belgique ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515824>

Canada

L'APD du Canada s'est accrue de près de 13 % entre 2009 et 2010 sous l'effet d'une progression des dons bilatéraux (du fait en particulier de l'aide d'urgence débloquée après le tremblement de terre en Haïti) et d'une augmentation des contributions à la Banque mondiale. En 2010, elle s'est ainsi élevée à 5.13 milliards USD (0.33 % du RNB).

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

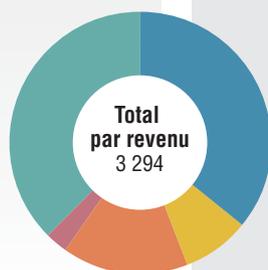
Depuis 2009, le Canada a recentré ses apports bilatéraux sur 20 pays, auxquels il consacre au bas mot 80 % de son aide programmable par pays. Ces pays ont été choisis sur la base des critères suivants : les besoins, la capacité de tirer profit de l'aide et l'adéquation avec les priorités de la politique étrangère canadienne.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

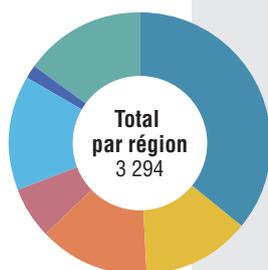
APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	4 795	4 000	5 132	28.3%
Prix constants (millions USD de 2009)	4 423	4 000	4 509	12.7%
En dollars canadiens (millions)	5 156	4 564	5 287	15.8%
APD/RNB	0.33%	0.30%	0.33%	
Aide bilatérale (%)	70%	79%	75%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515083>



Groupe de revenu	Montant (millions USD)
Pays moins avancés	1 187
Faible revenu	272
Revenu intermédiaire, tranche inférieure	517
Revenu intermédiaire, tranche supérieure	90
Non ventilé	1 228



Région	Montant (millions USD)
Afrique subsaharienne	1 180
Asie du Sud et centrale	440
Autres pays d'Asie & Océanie	449
Moyen-Orient et Afrique du Nord	209
Amérique Latine & Caraïbes	471
Europe	51
Non spécifié	493

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Afghanistan	220
2	Haïti	134
3	Éthiopie	120
4	Soudan	94
5	Mali	91
6	Ghana	87
7	Irak	82
8	Mozambique	76
9	Tanzanie	69
10	Bangladesh	67

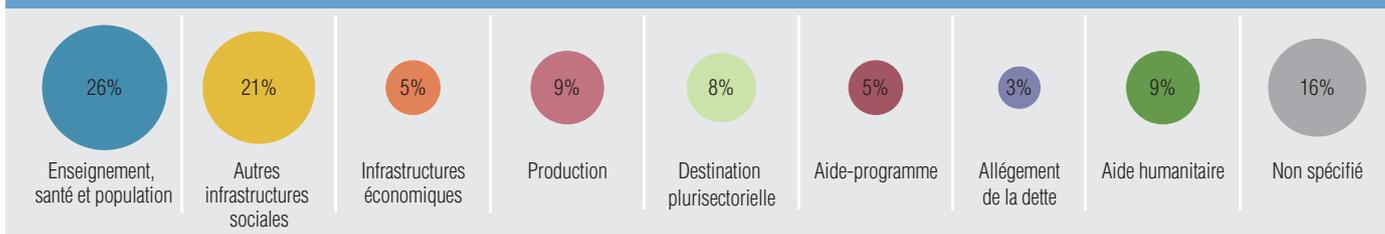
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	20%
10 principaux bénéficiaires	32%
20 principaux bénéficiaires	44%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

AFGHANISTAN
220 MILLIONS USD

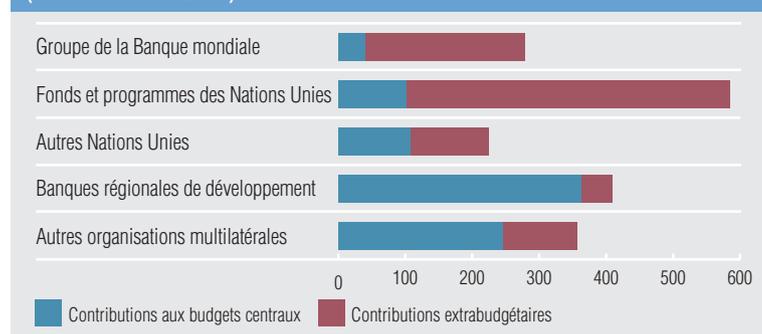
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) du Canada a absorbé, avec 859 millions USD, 25 % de l'APD brute. La même année, le Canada a acheminé 997 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 1.9 milliard USD a transité par le canal multilatéral.

Graphique A.24. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales du Canada, 2009 (millions USD de 2009)

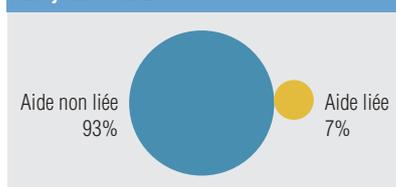


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515843>

Déliement de l'aide

Le Canada a progressé dans le déliement de son aide. L'intégralité de son aide alimentaire est désormais non liée et il s'est engagé à délier toutes les autres formes d'aide, quel que soit le pays de destination, pour 2012-13.

Graphique A.25. Degré de liaison de l'aide bilatérale canadienne, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515862>

Tableau A.7. Aide humanitaire du Canada, 2009

TOTAL POUR 2009 :
425.0 MILLIONS USD

9.9%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Soudan
2. Zones/adm.palestinienne
3. Afghanistan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

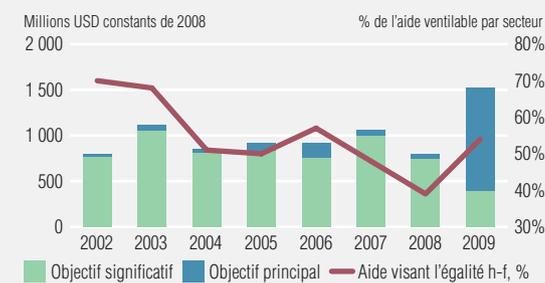
Au total, le Canada a consacré 425.0 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 54 % ont transité par des instances multilatérales, 18 % par des ONG et les 28 % restants par d'autres canaux. L'action humanitaire canadienne se caractérise par une approche pangouvernementale bien coordonnée, un processus normalisé de détermination des dotations en fonction des besoins s'appuyant sur une modélisation de la gravité des crises et la primauté accordée au recours, sans conditions d'emploi, aux canaux multilatéraux de financement. Le Canada a par ailleurs élaboré des lignes directrices pour la collaboration civilo-militaire, auxquelles ont souscrit tous les secteurs de l'administration, afin d'encadrer formellement la démarche générale devant régir l'implication des forces armées canadiennes dans l'action humanitaire.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Le Canada accorde un degré élevé de priorité à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes dans ses programmes comme en atteste le volume relativement important de ses engagements d'APD dans ces domaines.

Le Canada ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.26., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 91 %.

Graphique A.26. Engagements d'APD du Canada à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

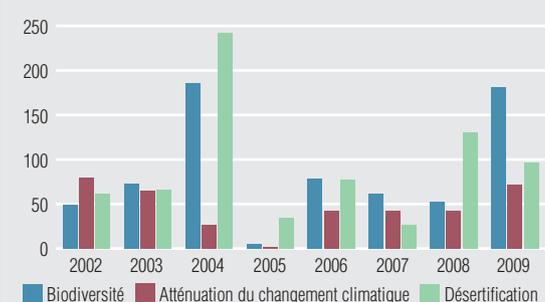


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517021>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Le Canada prête désormais une plus grande attention aux questions liées à l'environnement et au changement climatique, d'où un accroissement du volume de ses engagements d'APD axés sur les objectifs des Conventions de Rio au cours des deux dernières années.

Graphique A.27. Engagements d'APD du Canada ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515881>

Corée

En 2010, les apports nets d'APD de la Corée se sont élevés à 1.17 milliard USD, 25.7 % de plus en termes réels qu'en 2009 où ils avaient totalisé 816 millions USD. Les apports bruts ont été à peine supérieurs, avec un peu plus de 1.2 milliard USD. En 2010, la part de son RNB que la Corée a consacré à l'APD est la plus faible de tous les membres du CAD, avec 0.12 %, mais elle a augmenté par rapport aux 0.10 % de 2009.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

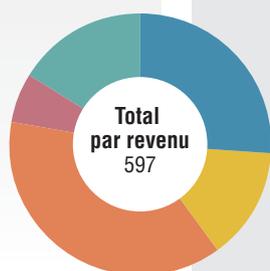
En 2010, l'aide bilatérale a absorbé 76 % de l'APD coréenne, contre 71 % en 2009. Cette APD bilatérale est assez fortement concentrée sur l'Asie de l'Est et l'Océanie (35 % des apports bruts en 2008-09), compte tenu de l'implantation géographique, des priorités et des avantages comparatifs de la Corée. Pour le reste, elle se partage entre diverses régions. L'APD coréenne prend la forme de prêts ou de dons, et la gestion des deux instruments relève d'entités différentes.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

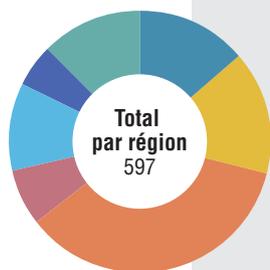
APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	802	816	1 168	43.1%
Prix constants (millions USD de 2009)	723	816	1 026	25.7%
En won (milliards)	891	1 040	1 349	29.8%
APD/RNB	0.09%	0.10%	0.12%	
Aide bilatérale (%)	67%	71%	76%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515102>



Groupe de revenu	Millions USD
Pays moins avancés	157
Faible revenu	82
Revenu intermédiaire, tranche inférieure	225
Revenu intermédiaire, tranche supérieure	37
Non ventilé	95



Région	Millions USD
Afrique subsaharienne	82
Asie du Sud et centrale	92
Autres pays d'Asie & Océanie	212
Moyen-Orient et Afrique du Nord	42
Amérique Latine & Caraïbes	64
Europe	32
Non spécifié	74

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Viêt-nam	60
2	Indonésie	27
3	Angola	27
4	Cambodge	26
5	Philippines	25
6	Mongolie	25
7	Sri Lanka	23
8	Turquie	19
9	Laos	18
10	Afghanistan	14

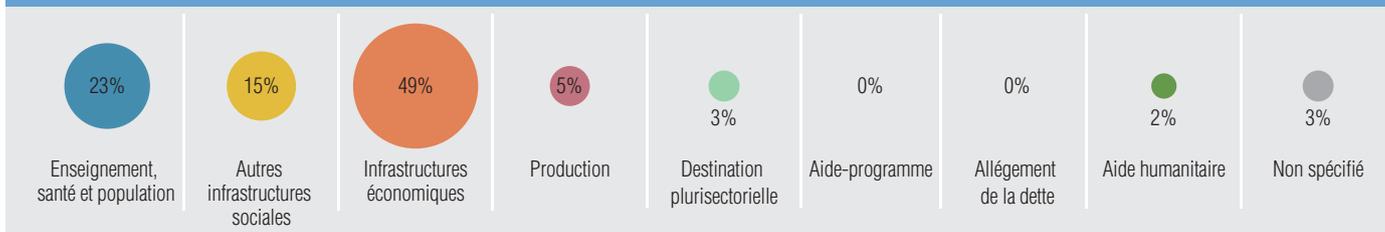
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	28%
10 principaux bénéficiaires	44%
20 principaux bénéficiaires	61%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

VIËT-NAM
60 MILLIONS USD

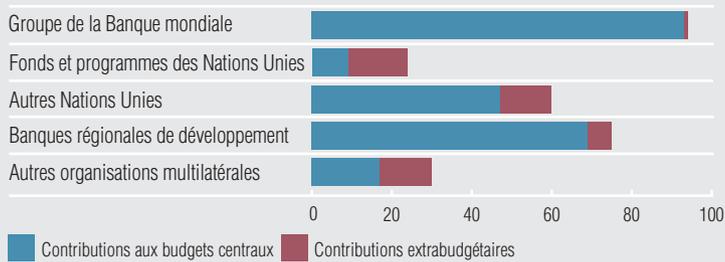
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Corée a absorbé, avec 235 millions USD, 29 % de l'APD brute. La même année, la Corée a acheminé 50 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 285 millions USD a transité par le canal multilatéral. Le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement sont les premiers bénéficiaires de l'APD multilatérale coréenne.

Graphique A.28. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Corée, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515900>

Déliement de l'aide

Plus de la moitié de l'aide coréenne dont le degré de liaison a été notifié était liée en 2008-09. Lorsqu'elle a rejoint le CAD, la Corée s'est engagée à délier une plus grande partie de son aide selon une feuille de route prévoyant le déliement de 75 % de ses apports globaux d'APD à l'horizon 2015 et celui de l'intégralité de son aide aux pays les moins avancés à l'horizon 2012.

Graphique A.29. Degré de liaison de l'aide bilatérale coréenne, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515919>

Aide humanitaire

Au total, la Corée a consacré 21.7 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 88 % ont transité par des instances multilatérales, 4 % par des ONG et les 8 % restants par d'autres canaux. La Corée a redoublé d'efforts dans le domaine humanitaire ces dernières années. Lorsqu'elle intervient dans un cadre bilatéral, c'est principalement à la suite de catastrophes naturelles de grande ampleur, à travers la fourniture de moyens matériels et financiers et l'envoi de secouristes professionnels et de volontaires. Elle commence aussi à recourir aux voies multilatérales, en fournissant directement des financements aux organismes à vocation humanitaire des Nations unies et en contribuant aux appels globaux inter-agences des Nations unies ainsi qu'au Fonds central d'intervention d'urgence.

Tableau A.8. Aide humanitaire de la Corée, 2009

TOTAL POUR 2009 :
21.7 MILLIONS USD

2.4%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Chine
2. Irak
3. Myanmar

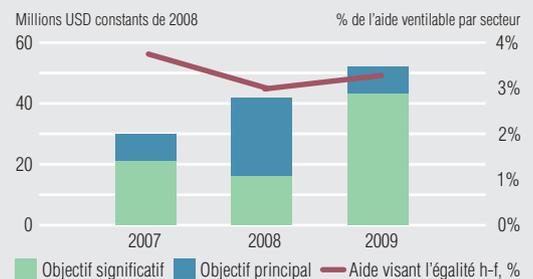
Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La part de son APD que la Corée affecte à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes est limitée, même si elle a légèrement augmenté depuis que ce pays applique le marqueur égalité hommes-femmes, c'est-à-dire depuis 2007.

La Corée passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.30., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.30. Engagements d'APD de la Corée à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2007-09

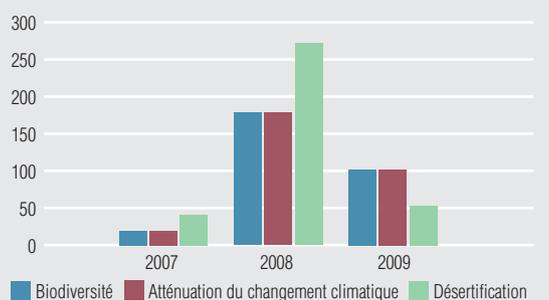


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517040>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La Corée a commencé de fournir des données sur les marqueurs Rio en 2000 et depuis lors la qualité de ces données n'a cessé de s'améliorer. D'une façon générale, la part de son programme d'aide qu'elle consacre aux questions d'environnement est plutôt faible.

Graphique A.31. Engagements d'APD de la Corée ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-09 (millions USD)

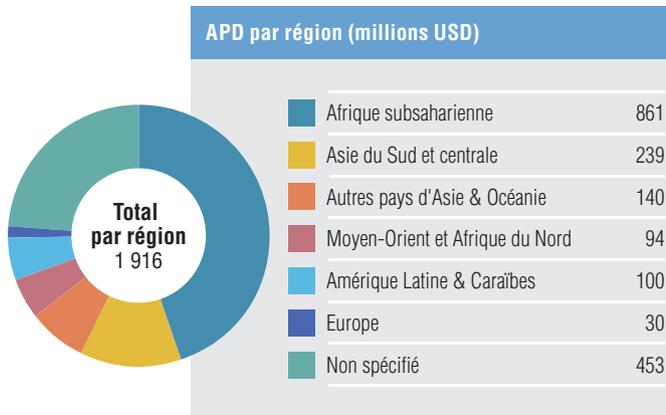
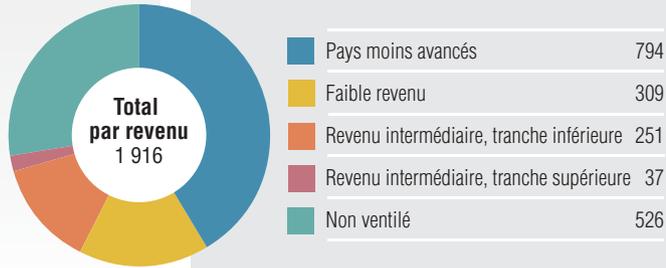


Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515938>

Danemark

Le Danemark est un des cinq donateurs les plus généreux au regard de la part du RNB affectée à l'aide. En 2010, celle-ci s'est chiffrée à 0.90 %, ce qui représente, en volume, une APD de 2.87 milliards USD, en augmentation de 4.3 % par rapport à 2009. Le Danemark est déterminé à ne pas dévier de l'objectif qu'il s'est lui-même imposé de consacrer 0.8 % de son RNB à l'APD. Pour la période 2011-13, il gèlera cependant ses engagements d'aide à leur niveau de 2010 en termes nominaux dans le cadre de l'action qu'il a engagée pour réduire son déficit budgétaire.



Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

Le Danemark reste attaché à apporter une aide aux pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde. En 2009, 60 % de ses versements bruts d'aide bilatérale ont pris le chemin de pays parmi les moins avancés et 21 % supplémentaires celui d'autres pays à faible revenu. L'aide du Danemark est largement concentrée sur l'Afrique subsaharienne, à laquelle ce pays a affecté 59 % de ses apports bilatéraux en 2009.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	2 803	2 810	2 867	2.0%
Prix constants (millions USD de 2009)	2 721	2 810	2 931	4.3%
En couronnes dan. (millions)	14 486	15 023	16 116	7.3%
APD/RNB	0.82%	0.88%	0.90%	
Aide bilatérale (%)	65%	68%	71%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515121>

APD par groupe de revenu (millions USD)

Pays moins avancés	794
Faible revenu	309
Revenu intermédiaire, tranche inférieure	251
Revenu intermédiaire, tranche supérieure	37
Non ventilé	526

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Tanzanie	113
2	Mozambique	96
3	Ouganda	88
4	Ghana	87
5	Viêt-Nam	75
6	Afghanistan	68
7	Kenya	62
8	Nigéria	56
9	Bénin	50
10	Bangladesh	47

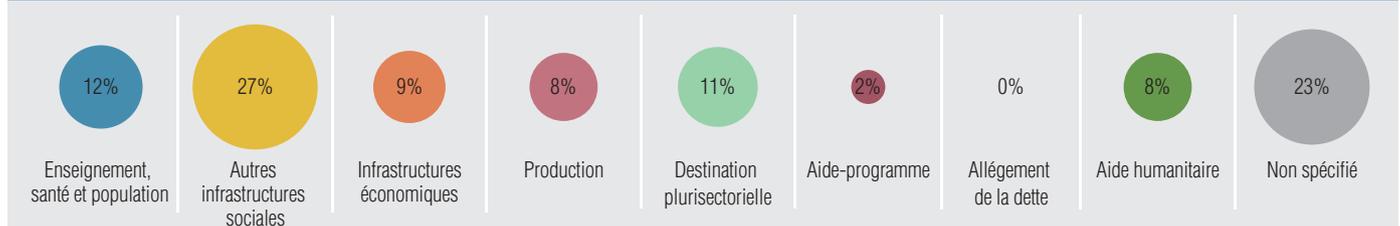
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	24%
10 principaux bénéficiaires	39%
20 principaux bénéficiaires	57%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

TANZANIE
113 MILLIONS USD

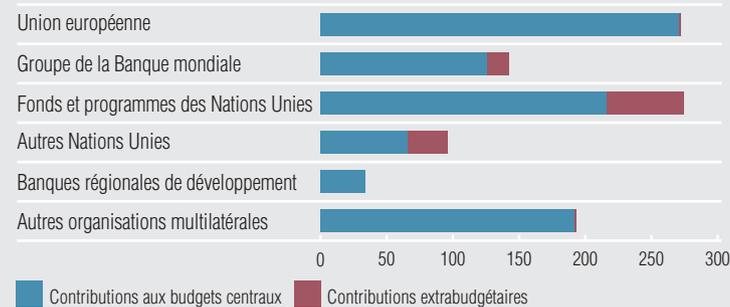
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

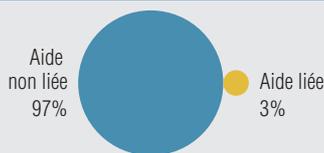
En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) du Danemark a absorbé, avec 904 millions USD, 35 % de l'APD brute. La même année, le Danemark a acheminé 106 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 1.01 milliard USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE et les Fonds et Programmes des Nations Unies sont les premiers bénéficiaires de l'APD multilatérale danoise.

Graphique A.32. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales du Danemark, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515957>

Graphique A.33. Degré de liaison de l'aide bilatérale danoise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515976>

Déliement de l'aide

Le Danemark a progressé dans le déliement de son aide au développement, ses apports d'aide alimentaire et d'assistance technique étant dans leur intégralité non liés depuis 2005 et 2008, respectivement. En 2008-09, la part de son APD totale qui était non liée s'élevait à 97 %, ce qui place le Danemark dans le peloton de tête des membres de l'OCDE pour ce qui est du déliement de l'aide.

Aide humanitaire

Au total, le Danemark a consacré 250.9 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 53 % ont transité par des instances multilatérales, 24 % par des ONG, 15 % par les institutions de l'UE et les 8 % restants par d'autres canaux. La stratégie danoise en matière d'action humanitaire vise à rehausser l'impact des programmes danois en concentrant ces derniers sur des domaines dans lesquels le Danemark possède un avantage comparatif – c'est-à-dire en s'investissant davantage dans un nombre plus restreint de situations de crise tout en réduisant l'éventail des partenaires et des instruments de financement. Dans cette optique, le Danemark rend publics les engagements budgétaires prévus à l'horizon de cinq ans et propose à certains partenaires choisis des financements pluriannuels, ce qui accroît la prévisibilité de ses dépenses humanitaires. Le Danemark veille par ailleurs à intégrer ses activités humanitaires dans ses stratégies par pays afin de favoriser une démarche cohérente à l'égard du soutien du redressement des pays partenaires.

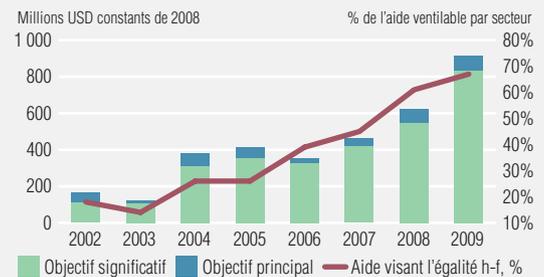
Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

L'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes figurent parmi les priorités des programmes du Danemark, dont les engagements d'APD dans ces domaines ont régulièrement augmenté de 2007 à 2009. Pour cette dernière année, 67 % des apports bilatéraux ventilables par secteur étaient orientés vers l'égalité hommes-femmes, contre 45 % en 2007.

Dans le graphique A.34., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 99 %.

Graphique A.34. Engagements d'APD du Danemark à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

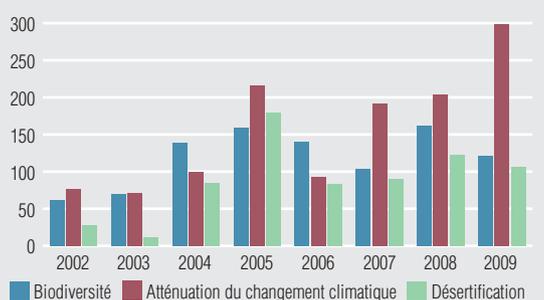


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517059>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La place faite à l'atténuation du changement climatique s'est accrue depuis 2007, ce qui reflète le degré de priorité accordé à cette question par les autorités politiques danoises. L'aide axée sur la préservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification a également absorbé une part relativement élevée de l'APD bilatérale au cours de cette période.

Graphique A.35. Engagements d'APD du Danemark ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)

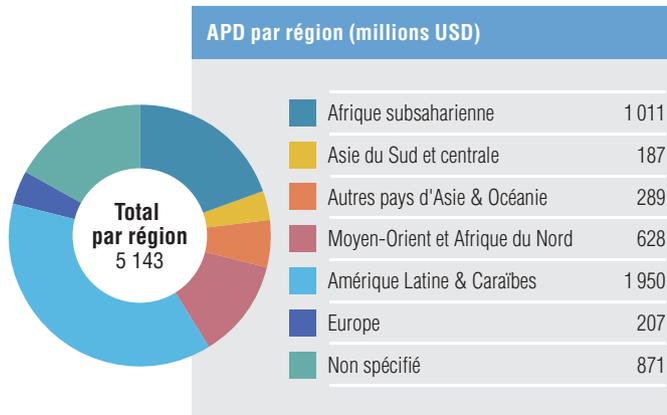
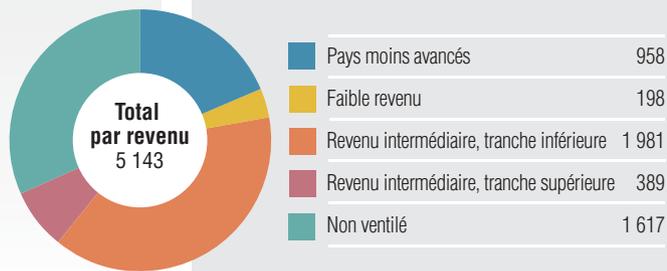


Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515995>

Espagne

L'APD de l'Espagne s'inscrivait sur une tendance régulière à la hausse jusqu'en 2009, mais les lourdes conséquences de la crise économique mondiale ont obligé le gouvernement espagnol à opérer des compressions dans le budget de la coopération pour le développement en 2010. L'aide au développement s'est, cette année là, chiffrée à 5.9 milliards USD, en recul de 5.9 % par rapport à 2009. De son côté, le rapport APD/RNB est revenu à 0.43 %. L'Espagne n'en reste pas moins déterminée à atteindre d'ici 2015 l'objectif de 0.7 % fixé à l'échelon international.



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)	
1	Guatemala 185
2	Maroc 178
3	Nicaragua 164
4	Honduras 159
5	Colombie 125
6	Pérou 120
7	Turquie 115
8	El Salvador 106
9	Zones/adm.palestinienne 101
10	Bolivie 98

Memo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	16%
10 principaux bénéficiaires	26%
20 principaux bénéficiaires	42%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
GUATEMALA
185 MILLIONS USD

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

L'aide espagnole reste centrée sur l'Amérique latine et les Caraïbes, qui en récoltent 40 %. Parallèlement, l'Espagne porte une attention grandissante aux PMA ; elle a en particulier étoffé ses programmes en Afrique subsaharienne au cours des cinq dernières années, lesquels absorbent désormais 27 % de ses dotations, et cette tendance devrait se poursuivre.

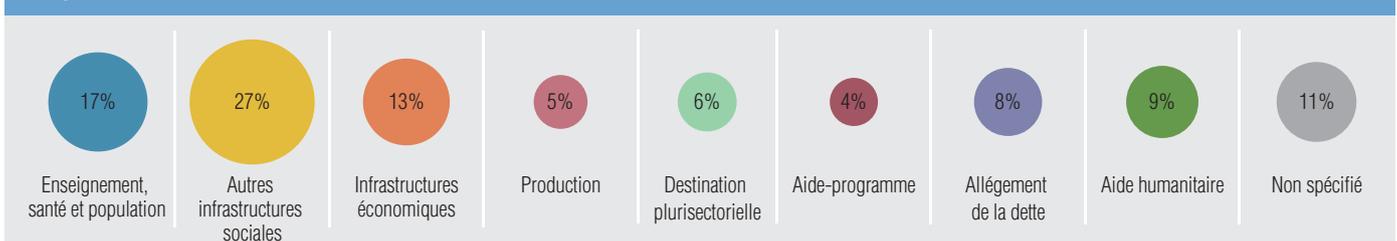
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	6 867	6 584	5 917	-10.1%
Prix constants (millions USD de 2009)	6 670	6 584	6 197	-5.9%
En euros (millions)	4 761	4 728	4 467	-5.5%
APD/RNB	0.45%	0.46%	0.43%	
Aide bilatérale (%)	70%	68%	68%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515140>

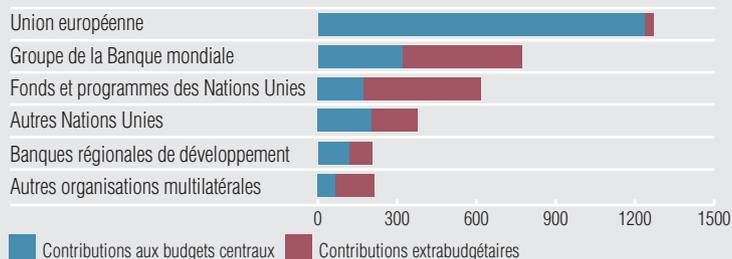
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de l'Espagne a absorbé, avec 2.1 milliards USD, 32 % de l'APD brute. La même année, l'Espagne a acheminé 1.4 milliard USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 3.5 milliards USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale espagnole.

Graphique A.36. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de l'Espagne, 2009 (millions USD de 2009)

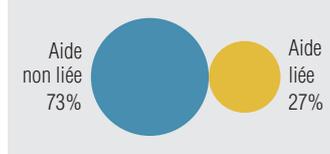


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516014>

Déliement de l'aide

L'Espagne fait partie des membres du CAD qui doivent encore progresser dans le déliement de leur coopération pour le développement, dans le cadre de laquelle elle continue de privilégier ses propres entreprises nationales pour les achats de biens et services. Cela dit, elle a pris des mesures concrètes – avec notamment la création d'un nouveau fonds d'aide non liée appelé FONPRODE – en vue de délier l'intégralité de ses apports dans un proche avenir.

Graphique A.37. Degré de liaison de l'aide bilatérale espagnole, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516033>

Tableau A.10. Aide humanitaire de l'Espagne, 2009

TOTAL POUR 2009 :
649.4 MILLIONS USD

9.7%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Éthiopie
2. Somalie
3. Zones/adm. palestinienne

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

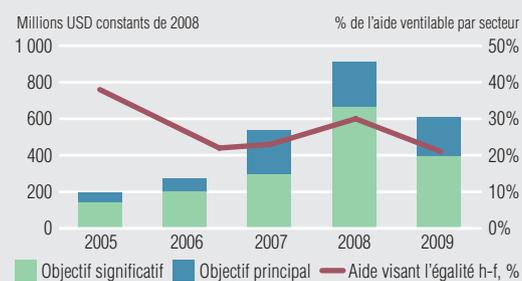
Au total, l'Espagne a consacré 649.4 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 52 % ont transité par des instances multilatérales, 25 % par les institutions de l'UE, 11 % par des ONG et les 12 % restants par d'autres canaux. L'Espagne s'est attachée, innovant parfois, à repenser et affiner son vaste programme humanitaire, afin de proposer, soit directement soit par l'intermédiaire de partenaires, une aide souple et stratégique à travers divers instruments novateurs. Il en résulte une démarche innovante et efficace en matière d'intervention rapide, l'Espagne s'employant en parallèle à encourager l'utilisation plus précoce de financements destinés au développement dans le cycle des réponses aux crises. Elle s'applique par ailleurs à inscrire sa collaboration avec ses partenaires dans une optique stratégique et ouverte, leur fournissant des financements souples, s'étalant souvent sur plusieurs années, privilégiant l'obtention de résultats et promouvant la responsabilité mutuelle. Elle prône aussi la coopération triangulaire avec les donateurs émergents.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Même si l'égalité hommes-femmes est une priorité de la politique espagnole de coopération pour le développement, la part des engagements d'APD ventilable par secteur allouée à des activités orientées vers l'égalité entre hommes et femmes a oscillé entre 21 % et 40 % au cours de la période 2005-09. Le chiffre le plus faible (21 %) est celui de 2009.

L'Espagne ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.38., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 96 %.

Graphique A.38. Engagements d'APD de l'Espagne à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2005-09

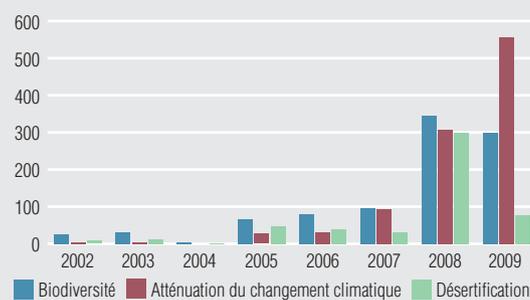


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517078>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Les ressources naturelles (environnement et changement climatique) constituent une des quatre premières priorités de la coopération espagnole pour le développement. Cela est confirmé par l'accroissement notable des financements effectués par l'Espagne à la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique dans le cadre de sa coopération pour le développement depuis 2007.

Graphique A.39. Engagements d'APD de l'Espagne ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516052>

États-Unis

Les États-Unis sont à l'origine d'environ le quart de l'aide mondiale au développement et demeurent le plus généreux, et de loin, des donateurs du CAD avec des apports qui ont atteint le niveau record de 30 milliards USD en 2010, contre 28.8 milliards USD en 2009. En pourcentage du RNB, l'APD a représenté 0.21 % en 2010.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

Les États-Unis affectent l'essentiel de leur aide (87 %) à la coopération bilatérale et mettent encore en œuvre des activités dans quelque 120 pays en développement. Ils ont notamment accru leur aide aux pays à faible revenu, dont la part a atteint 55 % en 2009. Ils affectent aussi une part plus élevée de leur aide aux États fragiles que la plupart des autres membres du CAD. Ce sont par ailleurs eux qui donnent le plus, à titre bilatéral, pour le secteur de la santé.

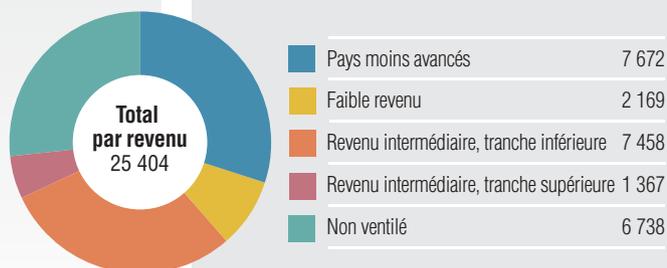
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	26 437	28 831	30 154	4.6%
Prix constants (millions USD de 2009)	26 679	28 831	29 852	3.5%
APD/RNB	0.18%	0.21%	0.21%	
Aide bilatérale (%)	90%	87%	87%	

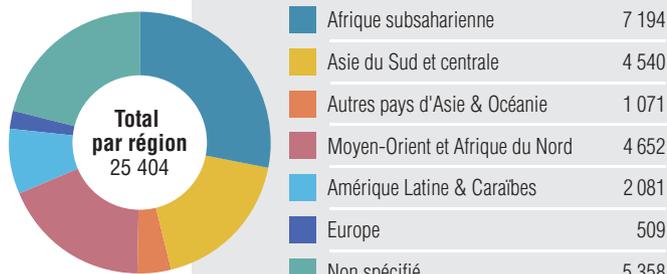
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515159>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Afghanistan	2 549
2	Irak	2 544
3	Soudan	901
4	Éthiopie	769
5	Zones/adm.palestinienne	667
6	Colombie	645
7	Égypte	552
8	Kenya	516
9	Pakistan	484
10	Afrique du Sud	451

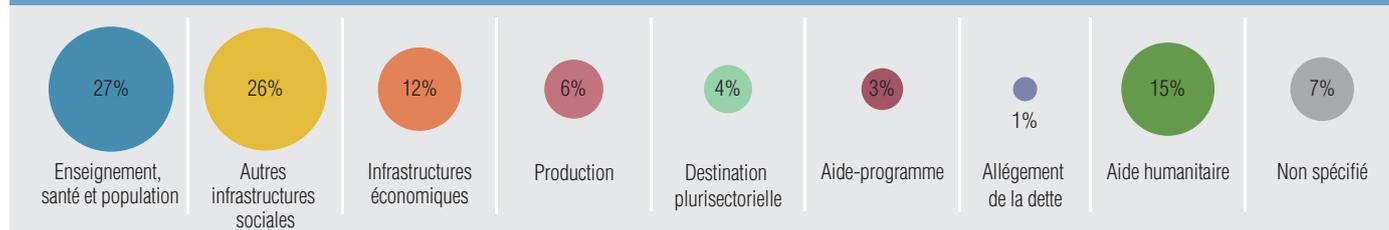
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	29%
10 principaux bénéficiaires	40%
20 principaux bénéficiaires	52%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

AFGHANISTAN
2 549 MILLIONS USD

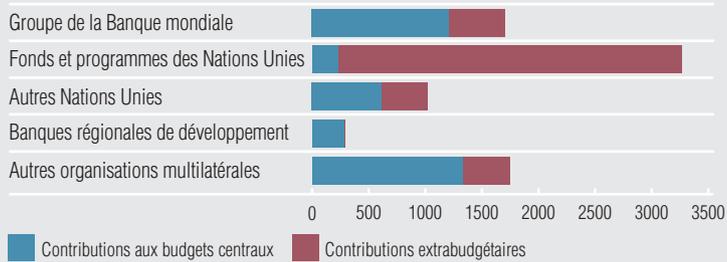
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) des États-Unis a absorbé, avec 3.7 milliards USD, 12 % de l'APD brute. La même année, les États-Unis ont acheminé 4.3 milliards USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 8.0 milliards USD a transité par le canal multilatéral.

Graphique A.40. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales des États-Unis, 2009 (millions USD de 2009)

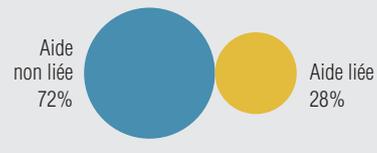


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516071>

Déliement de l'aide

S'ils ont nettement progressé dans la mise en œuvre de la Recommandation de 2001/2008 du CAD sur le déliement de l'aide, les États-Unis lient encore plus du quart (28 %) de leur aide à la fourniture de biens et services américains (moyenne sur 2008-09).

Graphique A.41. Degré de liaison de l'aide bilatérale américaine, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516090>

Aide humanitaire

Au total, les États-Unis ont consacré 4.32 milliards USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 61 % ont transité par des instances multilatérales, 28 % par des ONG et les 11 % restants par d'autres canaux. En matière d'aide humanitaire, les États-Unis font preuve de réactivité, de souplesse, de rapidité et de générosité – leurs concours sont les plus élevés au monde ; ils possèdent sur le terrain un personnel nombreux, expérimenté et dévoué, collaborent étroitement avec la communauté humanitaire et se font de plus en plus entendre sur la scène internationale. Les réorientations stratégiques opérées récemment offrent aux États-Unis l'occasion de mettre à profit les bonnes pratiques existantes afin de remédier aux incohérences de leurs programmes d'aide humanitaire et de mieux raccorder les instruments d'aide humanitaire et d'aide au développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Les États-Unis ont pris des dispositions prometteuses en vue de réformer leur aide alimentaire d'urgence, rendant désormais possibles les achats au niveau local ou régional, les transferts en espèces et l'utilisation de bons d'alimentation. Les autres donateurs pourraient par ailleurs utilement s'inspirer de leurs méthodes en matière de formation.

Tableau A.26. Aide humanitaire des États-Unis, 2009

TOTAL POUR 2009 :
4.32 MILLIARDS USD

15.3%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Soudan
2. Éthiopie
3. Somalie

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

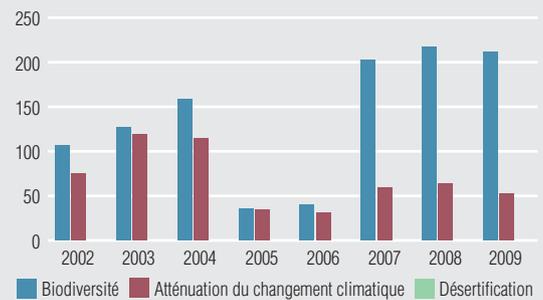
Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Chacun s'accorde à reconnaître que les États-Unis constituent un modèle pour ce qui est de l'aide orientée vers l'égalité hommes-femmes.¹⁰ Cela dit, on ne dispose actuellement d'aucune donnée qui puisse en attester. Les États-Unis ont réexaminé leurs méthodes de collecte des données sur le marqueur égalité hommes-femmes et entendent les modifier radicalement afin d'assurer la fiabilité et la validité de leurs statistiques. Ils comptent recommencer à fournir des données sur le marqueur égalité hommes-femmes à partir de 2011 sur la base de ces nouvelles méthodes.

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Les États-Unis s'investissent beaucoup dans l'action en faveur de l'environnement. Ils ont établi des règles précises concernant la prise en compte des considérations d'environnement dans la coopération pour le développement et s'emploient maintenant à y assurer aussi l'intégration de celles relatives au changement climatique. Depuis 2007, les données que les États-Unis fournissent au CAD sur les marqueurs Rio se sont améliorées ; ils seront ainsi mieux à même de suivre leurs apports axés sur le changement climatique à l'avenir.

Graphique A.42. Engagements d'APD des États-Unis ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516109>

Finlande

En 2010, l'APD de la Finlande s'est chiffrée à 1.34 milliard USD, soit 0.55 % du RNB. Le volume de l'APD finlandaise n'a cessé d'augmenter au fil de la dernière décennie, et entre 2009 et 2010 elle a marqué un accroissement en termes réels de 6.9 %, imputable principalement à une progression des dons bilatéraux.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

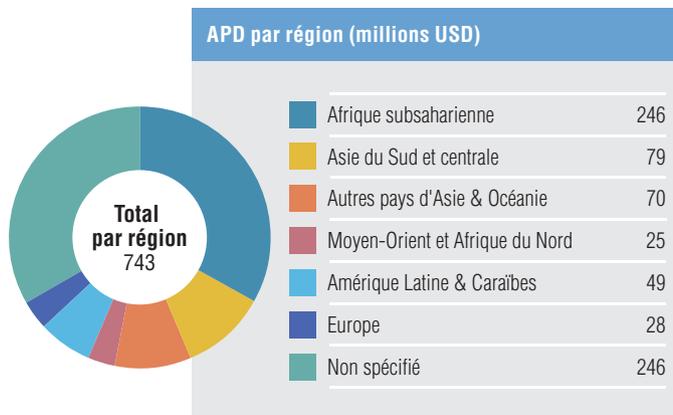
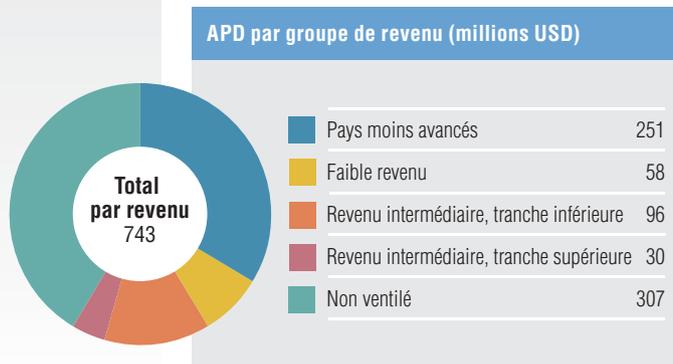
Au cours des cinq années écoulées, la Finlande a accru la part de son aide bilatérale qu'elle affecte aux pays à faible revenu et à l'Afrique subsaharienne. L'aide bilatérale finlandaise n'en continue pas moins de se répartir entre de nombreux bénéficiaires dont les 20 premiers s'en partagent moins de la moitié. D'un point de vue sectoriel, cette aide reste concentrée sur les infrastructures sociales.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	1 166	1 290	1 335	3.5%
Prix constants (millions USD de 2009)	1 137	1 290	1 380	6.9%
En euros (millions)	808	926	1 008	8.8%
APD/RNB	0.44%	0.54%	0.55%	
Aide bilatérale (%)	59%	61%	62%	

P = Chiffres provisoires

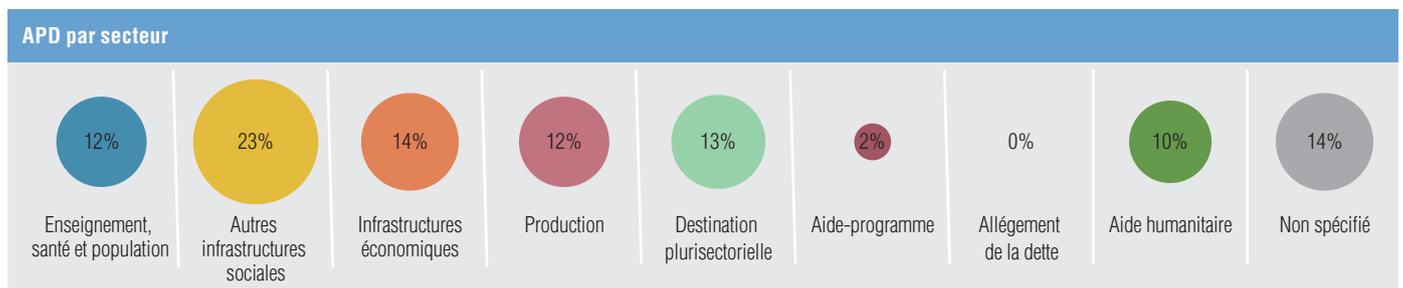
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515178>



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)	
1	Tanzanie 49
2	Mozambique 42
3	Viêt-Nam 28
4	Afghanistan 27
5	Zambie 21
6	Éthiopie 20
7	Népal 19
8	Kenya 17
9	Nicaragua 16
10	Afrique du Sud 14

Memo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	22%
10 principaux bénéficiaires	34%
20 principaux bénéficiaires	45%

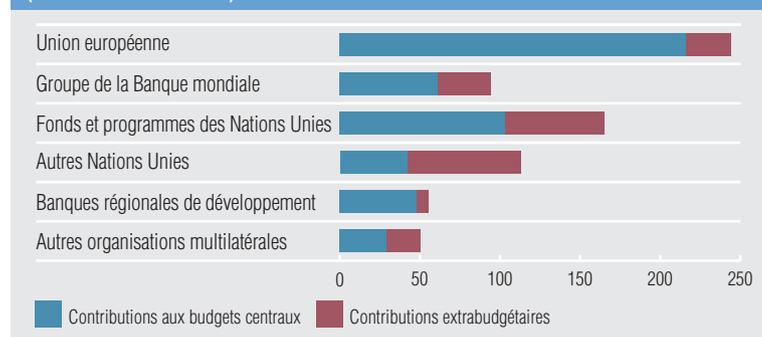
BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
TANZANIE
49 MILLIONS USD



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Finlande a absorbé, avec 499 millions USD, 40 % de l'APD brute. La même année, la Finlande a acheminé 222 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 721 millions USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale finlandaise.

Graphique A.43. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Finlande, 2009 (millions USD de 2009)

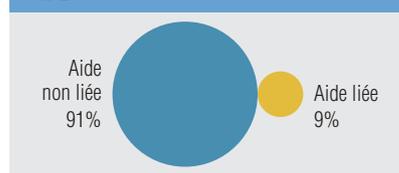


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516128>

Déliement de l'aide

L'aide bilatérale finlandaise est en grande partie non liée (91 % en moyenne sur la période 2008-09).

Graphique A.44. Degré de liaison de l'aide bilatérale finlandaise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516147>

Tableau A.12. Aide humanitaire de la Finlande, 2009

TOTAL POUR 2009 : 154.5 MILLIONS USD
11.7% DE L'APD TOTALE
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES : 1. Afghanistan 2. Soudan 3. Pakistan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

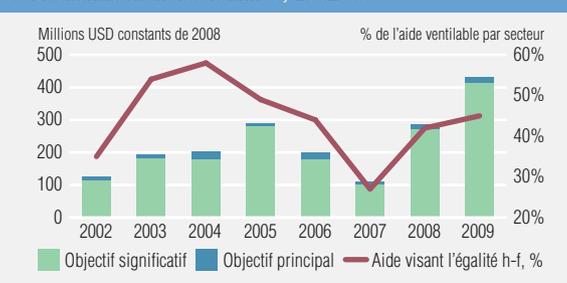
Au total, la Finlande a consacré 154.5 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Une grande partie de ces fonds passe par des canaux multilatéraux parmi lesquels sont privilégiées quelques organisations, du système des Nations Unies principalement, ou par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ou des ONG finlandaises. En vertu des directives établies, la part de l'aide humanitaire est fixée à entre 10 et 15 % de l'APD finlandaise, niveau un peu supérieur à la moyenne du CAD. En cas de crise grave, l'Unité chargée de l'aide humanitaire peut bénéficier de financements non utilisés inscrits à d'autres postes du budget de la coopération pour le développement ou, exceptionnellement, de ressources extrabudgétaires accordées par le parlement.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La Finlande fait de l'égalité entre hommes et femmes un des trois thèmes transversaux essentiels de sa coopération pour le développement. Entre 2002 et 2009, les engagements d'APD centrés sur cette question ont en fait affiché de grandes variations. Par contre, depuis 2007, une part plus importante de l'APD a été affectée à ce domaine et les dotations orientées vers l'égalité hommes-femmes ont atteint un niveau record en 2009 avec plus de 400 millions USD.

La Finlande passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.45., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.45. Engagements d'APD de la Finlande à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

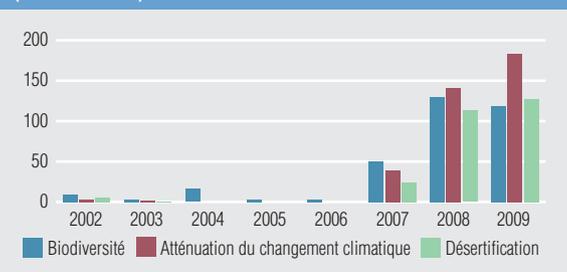


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517097>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La Finlande insiste sur l'intégration des considérations d'environnement dans les activités de coopération pour le développement depuis le milieu des années 80, et fait de cette question, à côté de celles de l'égalité hommes-femmes et des groupes vulnérables, un thème transversal essentiel de sa coopération pour le développement. Les engagements d'APD en faveur de l'environnement – et plus particulièrement de l'atténuation du changement climatique – ont considérablement augmenté en 2007 et continuent de progresser depuis cette date.

Graphique A.46. Engagements d'APD de la Finlande ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516166>

France

Le volume d'APD de la France s'est élevé à 12.9 milliards USD en 2010. Le volume d'aide de la France a progressé de 7.3 % en termes réels par rapport à 2009. Cela lui permet d'atteindre un pourcentage de 0.5 % du produit national brut alloué à l'aide publique au développement.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

En 2009, l'aide bilatérale de la France a représenté 56 % du total de son aide, une part plus faible que la moyenne des années précédentes. La France a adopté en 2010 un document cadre de politique de coopération au développement. L'Afrique y est désignée comme priorité géographique, et devra bénéficier de 60 % de l'effort budgétaire par le biais de dons et bonifications de prêts. La France a par ailleurs décidé de cibler l'aide sur cinq priorités sectorielles : i) la santé, ii) l'éducation et la formation professionnelle, iii) l'agriculture et la sécurité alimentaire, iv) le développement durable, v) le soutien à la croissance.

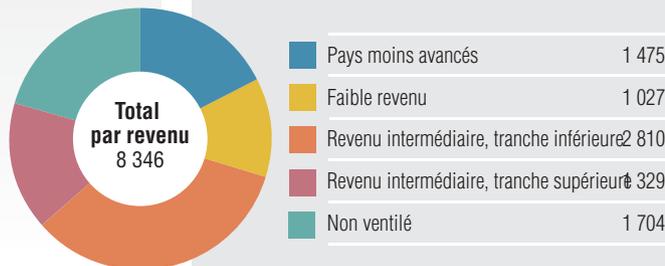
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	10 908	12 602	12 916	2.5%
Prix constants (millions USD de 2009)	10 586	12 602	13 523	7.3%
En euros (millions)	7 562	9 049	9 751	7.8%
APD/RNB	0.39%	0.47%	0.50%	
Aide bilatérale (%)	61%	57%	60%	

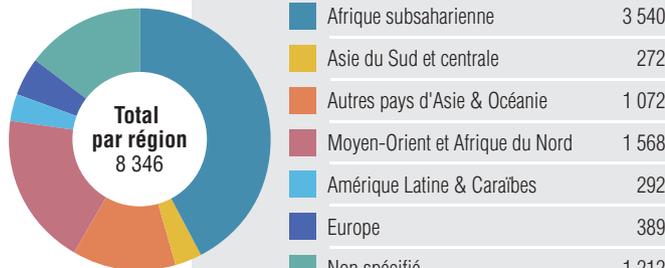
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515197>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Côte d'Ivoire	657
2	Mayotte	514
3	Chine	346
4	Maroc	345
5	Indonésie	263
6	Tunisie	253
7	Congo, Rép.	253
8	Turquie	248
9	Cameroun	241
10	Liban	210

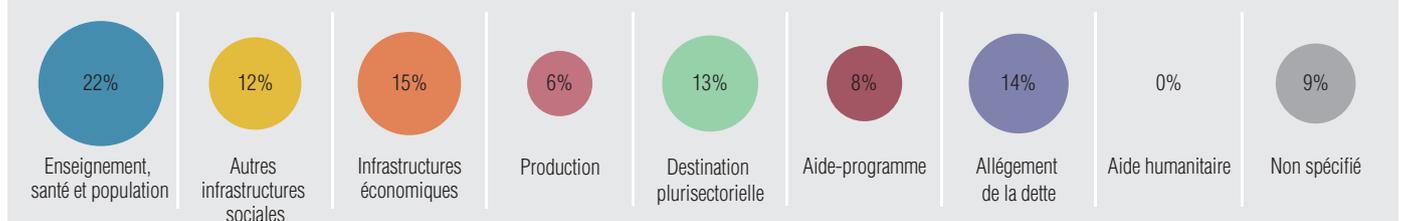
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	25%
10 principaux bénéficiaires	40%
20 principaux bénéficiaires	58%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

CÔTE D'IVOIRE
657 MILLIONS USD

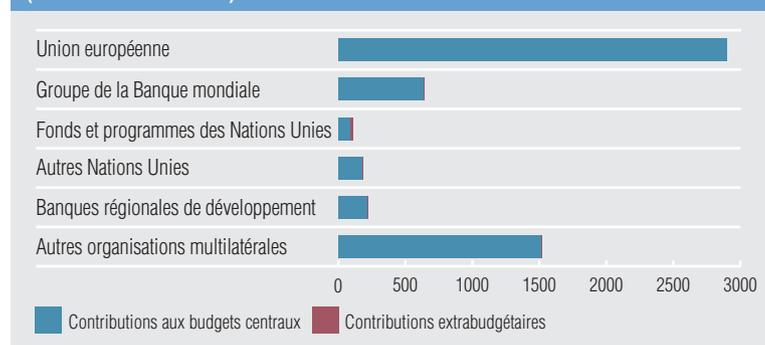
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la France a absorbé, avec 5.5 milliards USD, 41 % de l'APD brute. La même année, la France a acheminé 49 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 5.5 milliards USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale française.

Graphique A. 47. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la France, 2009 (millions USD de 2009)

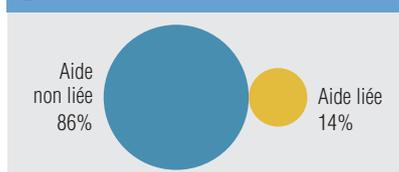


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516185>

Déliement de l'aide

L'aide de la France est largement déliée (86 %). En particulier, toute l'activité de l'Agence Française de Développement est déliée, quel que soit le pays partenaire.

Graphique A. 48. Degré de liaison de l'aide bilatérale française, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516204>

Tableau A.13. Aide humanitaire de la France, 2009

TOTAL POUR 2009 : 407.9 MILLIONS USD
4.1% DE L'APD TOTALE
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES : 1. Pakistan 2. Zones/adm. palestinienne 3. Afghanistan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

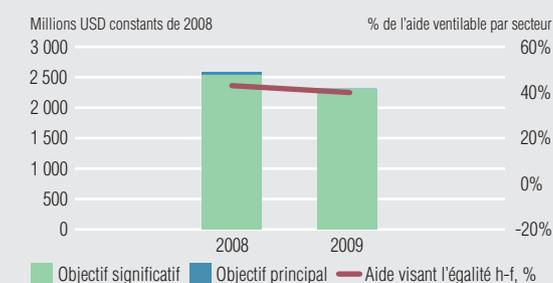
Au total, la France a consacré 407.9 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Elle adopte une conception élargie de l'action humanitaire intégrant, outre l'intervention d'urgence, la prévention, la préparation et l'amorce du redressement. Les organismes humanitaires des Nations Unies voient dans la France un donneur régulier et engagé, et ses contributions ne sont pour la plupart pas réservées à un usage prédéterminé. La France prête une grande attention à l'évaluation, domaine dans lequel elle a mis au point un cadre tri-directionnel afin de favoriser i) l'évaluation systématique des différentes activités, ii) l'évaluation globale des programmes lancés en réponse à des crises majeures, et iii) des évaluations thématiques, couvrant plusieurs programmes, autour de sujets d'intérêt stratégique.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La France a renforcé depuis 2006 son effort d'intégration de l'approche genre dans sa coopération internationale et un document d'orientation stratégique Genre a été validé en décembre 2007, qui privilégie l'approche droit. La France utilise maintenant le marqueur égalité homme femme, ce qui permettra à l'avenir de quantifier cet effort et d'évaluer l'impact de cette stratégie.

La France ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.49., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 92 %.

Graphique A.49. Engagements d'APD de la France à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2008-09

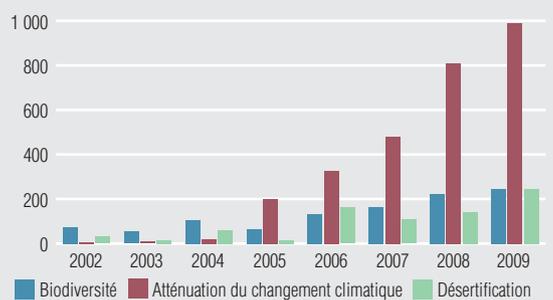


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517116>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

La France a défini le développement durable comme l'un des axes stratégiques de son document cadre de coopération au développement. Elle a développé des stratégies spécifiques, en particulier concernant la protection de l'environnement, dont la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Graphique A.50. Engagements d'APD de la France ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516223>

Grèce

En 2010, la Grèce a consenti pour 500 millions USD d'APD, 16 % de moins en termes réels qu'en 2009. Ce montant représente 0.17 % de son RNB. Les perspectives d'évolution du volume de l'aide grecque à l'horizon 2013 ne sont pas encourageantes compte tenu de la grave récession que traverse le pays et du plan d'austérité qu'il met actuellement en œuvre avec le soutien du Fonds monétaire international, de l'Union européenne et de la Banque centrale européenne.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

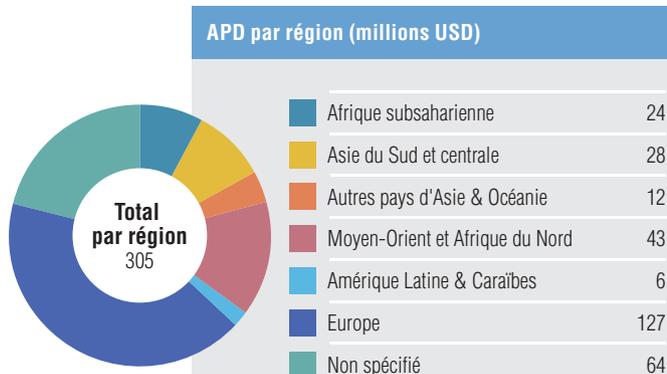
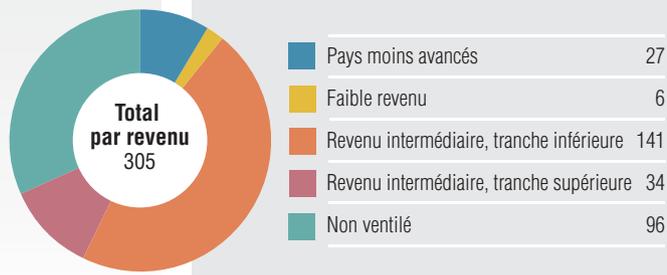
Les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale de la Grèce sont ses voisins des Balkans, dans le droit fil de la priorité accordée par le pays à cette région. L'Albanie vient à la première place avec 21 % de l'APD bilatérale en 2009. Sauf pour les cinq premiers bénéficiaires de son aide, la Grèce est un donneur bilatéral de faible importance pour les pays en développement.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	703	607	500	-17.7%
Prix constants (millions USD de 2009)	688	607	509	-16.2%
En euros (millions)	488	436	378	-13.4%
APD/RNB	0.21%	0.19%	0.17%	
Aide bilatérale (%)	44%	49%	41%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515216>



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Albanie	63
2	Serbie	19
3	Kosovo*	16
4	Afghanistan	14
5	Égypte	14
6	Zones/adm.palestinienne	9
7	Turquie	6
8	Syrie	5
9	Bosnie-Herzégovine	5
10	Chine	4

Memo : % de l'APD bilatérale brute

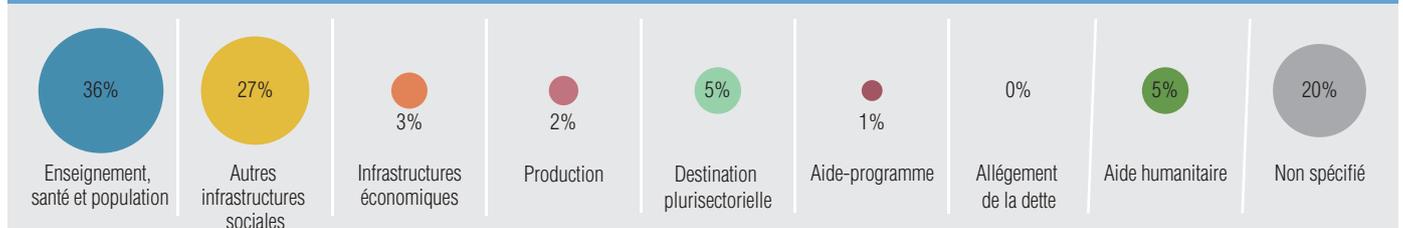
5 principaux bénéficiaires	41%
10 principaux bénéficiaires	51%
20 principaux bénéficiaires	61%

*L'APD brute vers le Kosovo était de 33 millions USD en 2009. Avant cela, le Kosovo n'était pas répertorié indépendamment sur la liste du CAD des bénéficiaires d'APD, et l'aide vers le Kosovo était comprise dans l'aide vers la Serbie.

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

ALBANIE
63 MILLIONS USD

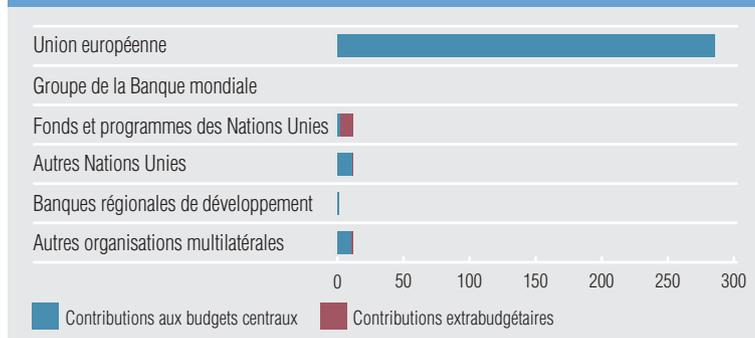
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Grèce a absorbé, avec 310 millions USD, 53 % de l'APD brute. La même année, la Grèce a acheminé 14 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 324 millions USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale grecque.

Graphique A.51. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Grèce, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516242>

Déliement de l'aide

La Grèce respecte totalement la Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés ; cela dit, plus de la moitié de son aide bilatérale était liée au cours des deux années 2008 et 2009.

Graphique A.52. Degré de liaison de l'aide bilatérale grecque, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516261>

Aide humanitaire

Au total, la Grèce a consacré 50.3 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. L'aide humanitaire grecque se situe à un carrefour important, Hellenic Aid entreprenant de définir un nouveau cadre juridique et un nouveau plan stratégique pour guider à l'avenir ses activités humanitaires. Le resserrement des liens avec les objectifs généraux de la coopération grecque pour le développement et avec les avantages comparatifs de la Grèce sera une composante essentielle du processus ainsi engagé. La Grèce doit rester réaliste dans ses aspirations, étant donné les contraintes qui pèseront vraisemblablement sur elle à court terme, en particulier sur le plan budgétaire, sans parler de la lourdeur de ses procédures administratives et de la nécessité dans laquelle elle se trouve de renouer avec la communauté humanitaire.

Tableau A.14. Aide humanitaire de la Grèce, 2009

TOTAL POUR 2009 :
50.3 MILLIONS USD

8.1%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Kosovo
2. Nord du Sahara
3. Zones/adm. palestinienne

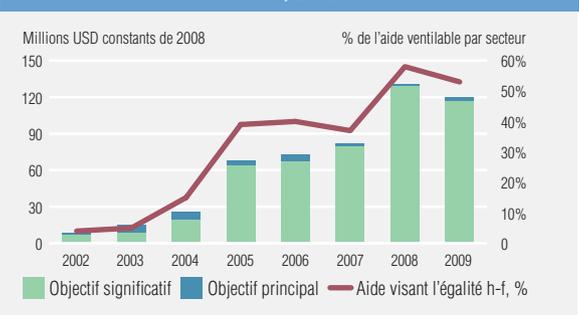
Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Depuis 2002, la Grèce a accru ses engagements d'aide en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes. Sur l'ensemble de son programme d'aide, 53 % des activités étaient orientées vers l'égalité hommes-femmes en 2009, notamment celles visant le secteur de l'éducation. Ce chiffre reflète le degré de priorité accordé par la Grèce à la « participation des femmes au développement ».

La Grèce passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.53., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.53. Engagements d'APD de la Grèce à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

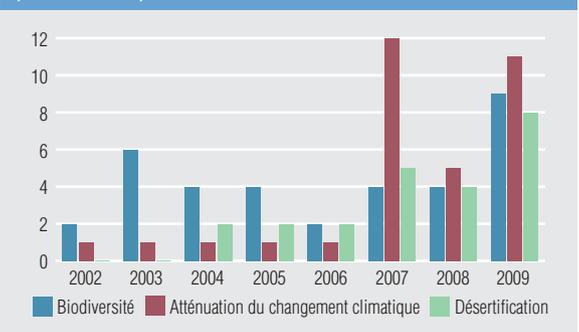


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517135>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Depuis 2007, la Grèce prête davantage attention aux questions liées à l'environnement et au changement climatique. La part de ses apports axés sur l'environnement n'en est pas moins revenue, entre 2008 et 2009, de 11 % à 6 % de son aide bilatérale ventilable par secteur.

Graphique A.54. Engagements d'APD de la Grèce ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516280>

Irlande

En volume, l'aide de l'Irlande s'est montée à 895 millions USD en 2010, soit 0.53 % du RNB. Les apports d'aide au développement ont fléchi de 4.9 % par rapport à 2009 par suite de difficultés budgétaires. Ce recul est néanmoins moins prononcé que celui observé en 2009. Le programme du nouveau gouvernement (2011) confirme la détermination de l'Irlande à porter à 0.7 % pour 2015 la part de son revenu national consacrée à l'aide.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

Comme le veut son attachement affiché à faire reculer la pauvreté et la vulnérabilité et à ouvrir des possibilités nouvelles aux pauvres, en Afrique en particulier, l'Irlande concentre son aide sur un nombre limité de pays d'Afrique subsaharienne parmi les moins avancés : en 2008-09, cette région a absorbé 80.6 % de ses versements totaux et ces apports ont été principalement axés sur les secteurs sociaux – éducation, santé et population, et autres infrastructures sociales.

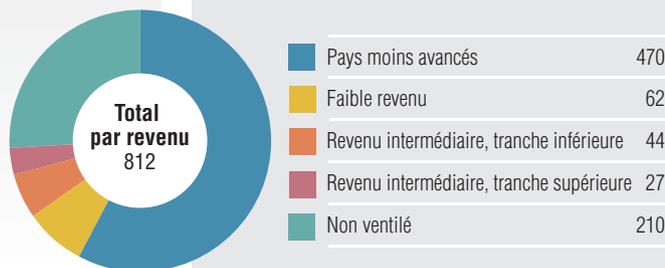
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	1 328	1 006	895	-11.0%
Prix constants (millions USD de 2009)	1 230	1 006	957	-4.9%
En euros (millions)	921	722	676	-6.4%
APD/RNB	0.59%	0.54%	0.53%	
Aide bilatérale (%)	70%	69%	67%	

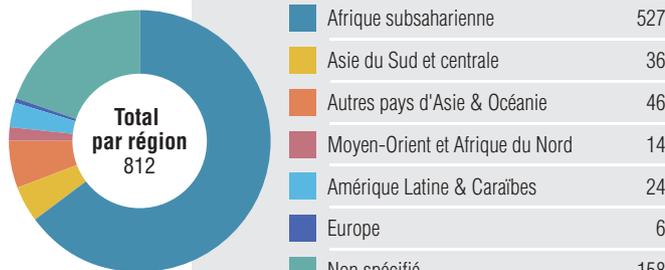
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515254>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Ouganda	73
2	Mozambique	69
3	Éthiopie	63
4	Tanzanie	60
5	Zambie	41
6	Viêt-nam	26
7	Malawi	23
8	Afrique du Sud	22
9	Soudan	20
10	Lesotho	19

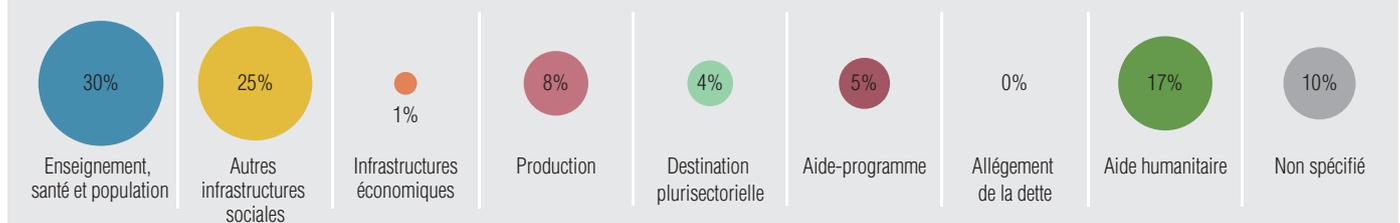
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	38%
10 principaux bénéficiaires	51%
20 principaux bénéficiaires	64%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

UGANDA
73 MILLIONS USD

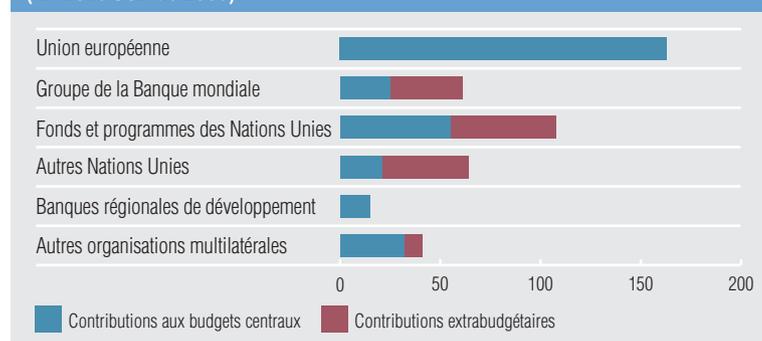
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de l'Irlande a absorbé, avec 313 millions USD, 31 % de l'APD brute. La même année, l'Irlande a acheminé 141 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 454 millions USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE et les Fonds et Programmes des Nations Unies sont les premiers bénéficiaires de l'APD multilatérale irlandaise.

Graphique A.55. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de l'Irlande, 2009 (millions USD de 2009)

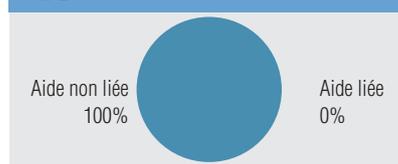


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516299>

Déliement de l'aide

L'aide au développement de l'Irlande est intégralement non liée.

Graphique A.56. Degré de liaison de l'aide bilatérale irlandaise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515463>

Aide humanitaire

Au total, l'Irlande a consacré 152.9 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Elle promeut une approche centrée sur la pauvreté et la vulnérabilité qui ancre solidement son action humanitaire dans un programme plus vaste de lutte contre la pauvreté, ce qui lui permet de traiter à la fois les causes et les symptômes des crises. Elle recourt largement à la mise en commun de fonds et aux mécanismes de financement conjoint et a élaboré un cadre stratégique pour son soutien au système des Nations Unies. Elle a par ailleurs lancé une initiative majeure visant à combler les lacunes – au niveau du matériel, des financements, des compétences essentielles et de la formation – qui entravent la capacité de la communauté internationale d'intervenir rapidement dans les cas d'urgence.

Tableau A.15. Aide humanitaire de l'Irlande, 2009

TOTAL POUR 2009 : 152.9 MILLIONS USD
14.1% DE L'APD TOTALE
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES : 1. Afrique subsaharienne 2. Rép. dém. du Congo 3. Soudan

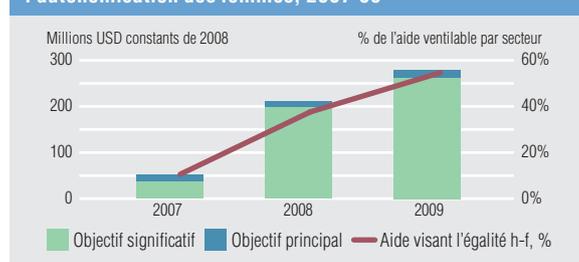
Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Dans le droit fil de l'action qu'elle mène au niveau international pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence basée sur le sexe, le renforcement des moyens d'action politiques et économiques des femmes et l'accès équitable à l'éducation et aux services de santé, l'Irlande a élargi depuis 2007 la place faite dans son aide bilatérale à l'égalité hommes-femmes, à laquelle elle en consacre 53 %.

L'Irlande passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.57., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.57. Engagements d'APD de l'Irlande à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2007-09

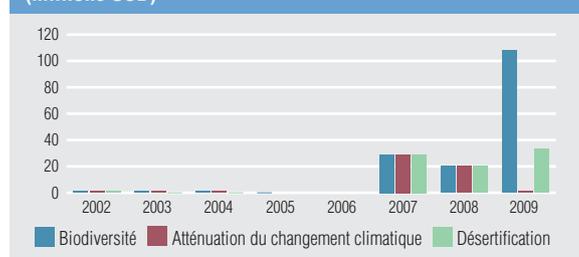


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517154>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'Irlande traite l'environnement et le changement climatique comme des questions transversales et les données qu'elle fournit sur le marqueur environnement sont en voie d'amélioration depuis 2007. En 2009, la part de ses dépenses axées sur l'environnement s'est établie à 22 % ; sur ce total, on note une augmentation significative des engagements en faveur de la diversité biologique et une diminution de ceux en faveur de l'atténuation du changement climatique. Comme elle porte aussi une attention grandissante au problème de la faim et aux activités connexes, l'Irlande a en fait renforcé son soutien aux efforts de lutte contre la faim et de préservation de la diversité biologique.

Graphique A.58. Engagements d'APD de l'Irlande ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516318>

Italie

L'Italie a dispensé pour 3.1 milliards USD d'APD en 2010, ce qui représente 1.5 % de moins en termes réels qu'en 2009 et 0.15 % de son revenu national brut.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

Le désir affiché par l'Italie de concentrer ses efforts sur les situations de conflit et d'après-conflit transparaît dans la liste des dix premiers bénéficiaires de son APD brute. L'Italie a aussi promis d'affecter au moins la moitié de son aide à l'Afrique subsaharienne comme c'était le cas dans le passé (52.7 % en moyenne sur la période 2003-04), mais elle n'est pas en bonne voie d'atteindre cet objectif, seulement 28.5 % de ses apports ayant pris le chemin de cette région au cours de la période 2008-09. Par contre, ses versements d'aide au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord ont considérablement augmenté, passant de 17.8 % en moyenne en 2003-04 à 43.8 % en 2008-09.

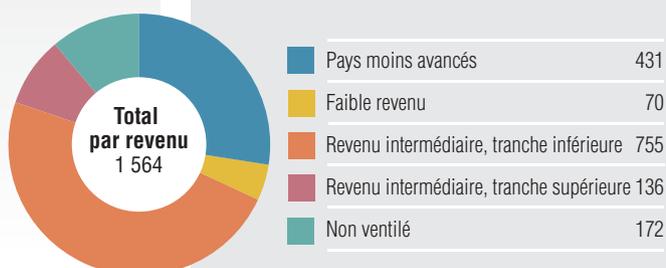
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	4 861	3 297	3 111	-5.7%
Prix constants (millions USD de 2009)	4 794	3 297	3 248	-1.5%
En euros (millions)	3 370	2 368	2 349	-0.8%
APD/RNB	0.22%	0.16%	0.15%	
Aide bilatérale (%)	38%	27%	30%	

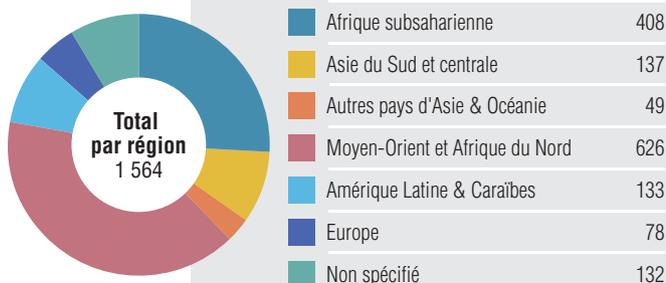
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515273>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Irak	429
2	Afghanistan	92
3	Éthiopie	60
4	Zones/adm.palestinienne	55
5	Liban	48
6	Albanie	43
7	Liberia	38
8	Côte d'Ivoire	34
9	Mozambique	30
10	Soudan	27

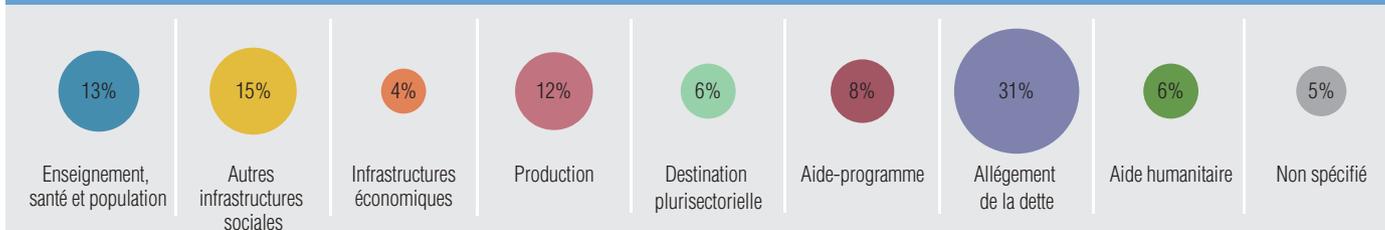
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	44%
10 principaux bénéficiaires	55%
20 principaux bénéficiaires	66%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

IRAK
429 MILLIONS USD

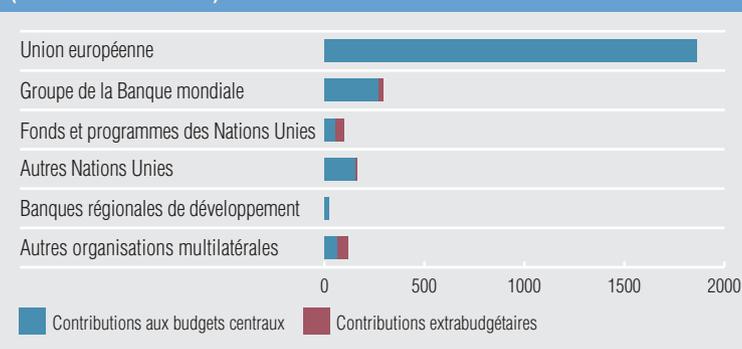
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de l'Italie a absorbé, avec 2.4 milliards USD, 73 % de l'APD brute. La même année, l'Italie a acheminé 134 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 2.6 milliards USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale italienne.

Graphique A.59. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de l'Italie, 2009 (millions USD de 2009)

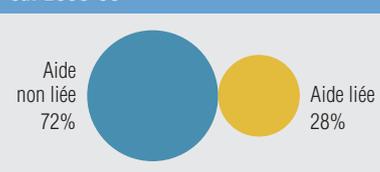


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516337>

Déliement de l'aide

L'Italie a délié 80 % (moyenne sur 2007-09) de son aide bilatérale aux pays les moins avancés comme le veut la Recommandation de 2001 du CAD. Plus du quart de son aide bilatérale était cependant lié en 2008-09. L'Italie n'a pas de projet précis concernant le déliement de cette aide toujours liée.

Graphique A.60. Degré de liaison de l'aide bilatérale italienne, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516356>

Aide humanitaire

Au total, l'Italie a consacré 360.7 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Le soutien de l'Italie au système humanitaire international passe par l'octroi de fonds à divers partenaires et le déploiement de personnels et de stocks d'urgence italiens. A travers ces mécanismes, l'Italie dispose d'un éventail diversifié d'options pour soutenir l'effort humanitaire international. Dans la pratique, les financements humanitaires italiens se répartissent à parts à peu près égales entre les canaux multilatéraux (y compris l'Union européenne) et bilatéraux. Reste que les contributions fournies par l'Italie à ses principaux partenaires humanitaires fluctuent grandement au fil du temps, ce qui nuit à leur prévisibilité.

Tableau A.16. Aide humanitaire de l'Italie, 2009

TOTAL POUR 2009 : 360.7 MILLIONS USD
11.4% DE L'APD TOTALE
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES : 1. Irak 2. Zones/adm. palestinienne 3. Afghanistan

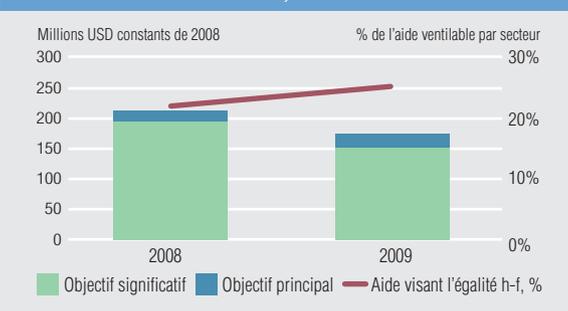
Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Pour l'Italie l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes constituent un thème transversal prioritaire. Depuis 2008, l'Italie passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes (dans le graphique A.61., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %).

En 2009, 23 % de l'aide bilatérale italienne étaient orientés vers l'égalité hommes-femmes.

Graphique A.61. Engagement d'APD de l'Italie à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2008-09

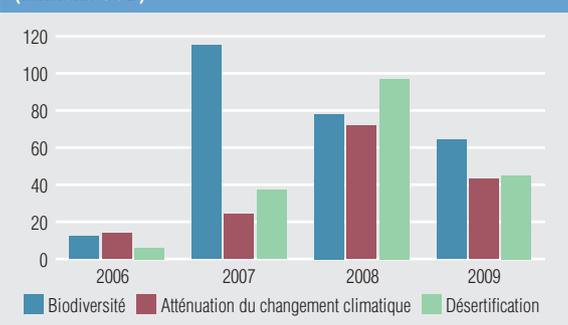


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517173>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Les engagements d'APD de l'Italie en faveur de l'environnement ont augmenté depuis 2006, évolution qui reflète la décision prise par l'Italie en 2007 de faire de l'environnement un secteur prioritaire. La part de l'aide ciblée sur des objectifs d'environnement s'est établie à 41 % en 2009, soit 2 points de plus qu'en 2008.

Graphique A.62. Engagements d'APD de l'Italie ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2006-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516375>

Japon

En 2010, le Japon a consenti pour plus de 11 milliards USD d'APD nette, considérablement plus que les 9.46 milliards USD de l'année précédente par rapport auxquels ce chiffre représente un accroissement de 11.8 % en termes réels. Pour 2010, le rapport APD/RNB du Japon s'établit à 0.20 %.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

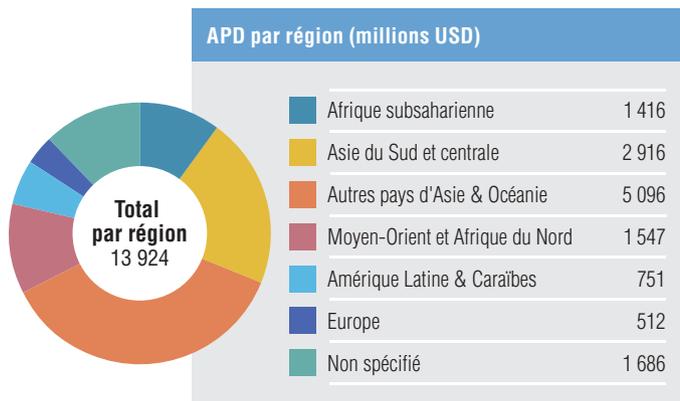
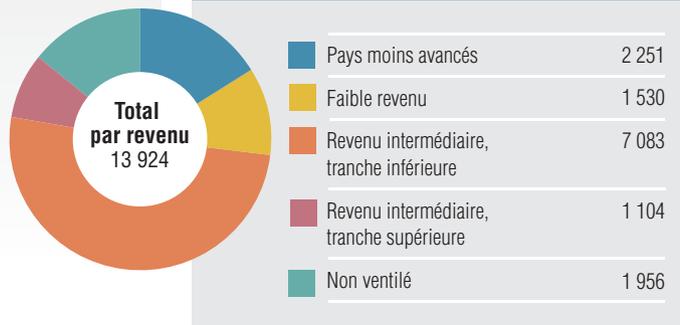
L'aide bilatérale absorbe environ les deux tiers du budget total d'APD du Japon, avec 66 % en 2010. En 2008-09, la part qui en est allée aux pays les moins avancés a été de l'ordre de 16 %, et celle de l'Afrique subsaharienne a représenté environ 10 %, contre 37 % pour celle de l'Asie du Sud-Est et de l'Océanie. Cette concentration sur l'Asie explique la faiblesse relative des dotations aux pays les moins avancés par rapport à ce qu'on observe chez certains autres membres du CAD et tient à l'implantation géographique du Japon. Depuis quelques années, l'aide bilatérale consentie par ce dernier à l'Afrique subsaharienne a néanmoins considérablement augmenté.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	9 601	9 457	11 045	16.8%
Prix constants (millions USD de 2009)	10 541	9 457	10 574	11.8%
En yen (milliards)	994	883	969	9.7%
APD/RNB	0.19%	0.18%	0.20%	
Aide bilatérale (%)	71%	65%	66%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515292>



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

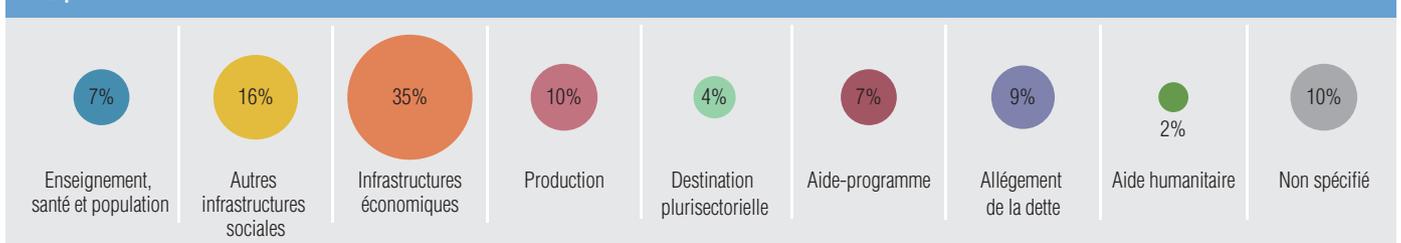
1	Indonésie	1 370
2	Inde	1 240
3	Chine	1 200
4	Viêt-Nam	1 104
5	Irak	974
6	Philippines	580
7	Bangladesh	508
8	Turquie	428
9	Sri Lanka	341
10	Afghanistan	272

Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	42%
10 principaux bénéficiaires	58%
20 principaux bénéficiaires	68%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
INDONÉSIE
1 370 MILLIONS USD

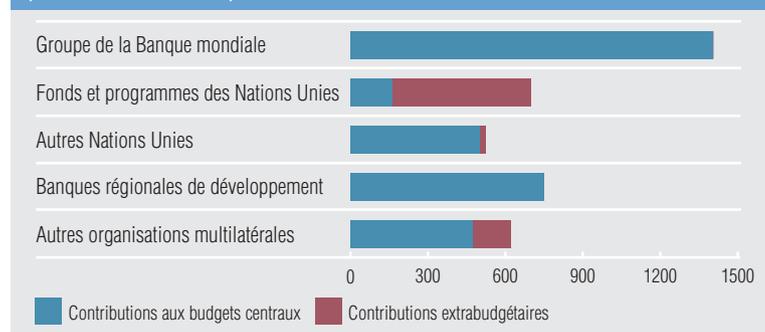
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) du Japon a absorbé, avec 3.3 milliards USD, 19 % de l'APD brute. La même année, le Japon a acheminé 713 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 4.0 milliards USD a transité par le canal multilatéral. Le Groupe de la Banque mondiale est le premier bénéficiaire de l'APD multilatérale japonaise.

Graphique A.63. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales du Japon, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516394>

Déliement de l'aide

En moyenne, 96 % de l'aide japonaise était non liée en 2008-09 (sur cette moyenne la part de l'aide liée était un peu plus élevée en 2009 qu'en 2008).

Graphique A.64. Degré de liaison de l'aide bilatérale japonaise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516413>

Tableau A.17. Aide humanitaire du Japon, 2009

TOTAL POUR 2009 : 269.5 MILLIONS USD
3.2% DE L'APD TOTALE
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES : 1. Afghanistan 2. Soudan 3. Pakistan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

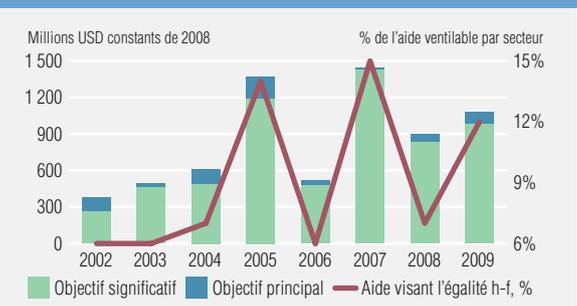
Au total, le Japon a consacré 269.5 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Sur le plan stratégique, en matière d'action humanitaire, le Japon opère une distinction entre les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexe. S'agissant des premières, il constitue un modèle mondial pour ce qui est de l'atténuation des risques et des secours, aidant les pays partenaires à assumer la responsabilité première de la réduction des risques de catastrophe en œuvrant à l'amélioration de leurs connaissances, à leur développement institutionnel et au transfert de technologies. Il possède aussi des équipes d'intervention pouvant être déployées à tout moment et des stocks de produits de première nécessité. S'agissant des situations d'urgence complexe, il adopte une attitude plus prudente, dans le droit fil du principe de neutralité politique inscrit dans sa Constitution de 1947, et concentre essentiellement ses activités sur la construction de la paix.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La problématique hommes-femmes était un objectif significatif d'au moins 10 % des activités d'APD japonaise en 2008 et 2009. Une faible part de l'APD japonaise sert cependant à financer des projets spécifiquement axés sur l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes.

Le Japon ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.65., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 95 %.

Graphique A.65. Engagements d'APD du Japon à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

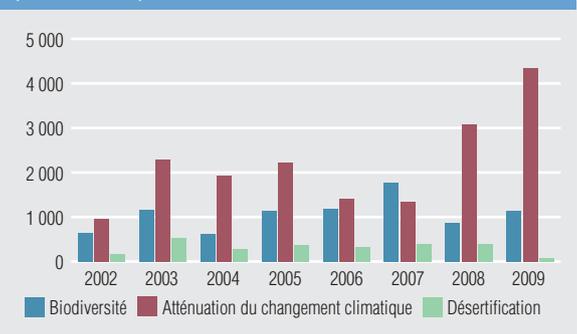


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517192>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'atténuation du changement climatique constitue depuis longtemps une priorité de l'APD japonaise. Ces dernières années, les activités dans ce domaine ont absorbé une part conséquente de l'aide et en 2009 les engagements d'APD du Japon à ce titre se sont élevés à 4 milliards USD.

Graphique A.66. Engagements d'APD du Japon ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516432>

Luxembourg

Le Luxembourg est un des membres du CAD parmi les plus généreux au regard de la part de son RNB qu'il affecte à l'APD. En 2010, ses apports nets d'APD se sont chiffrés à 399 millions USD, soit 1.09 % du RNB.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

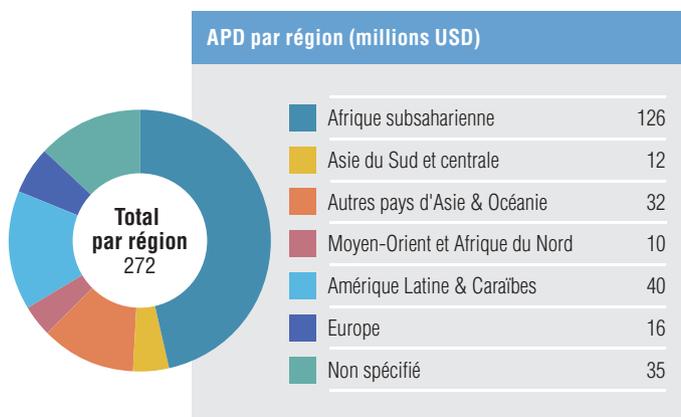
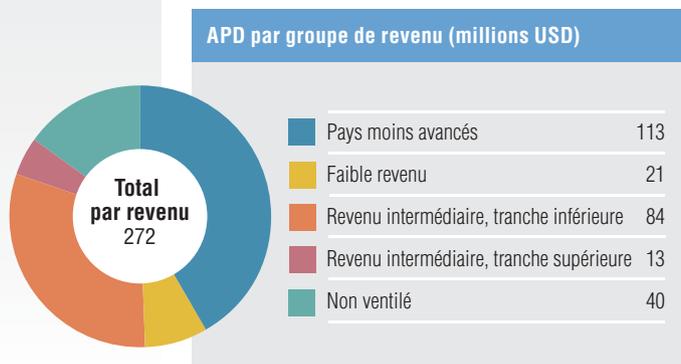
Une part importante de l'aide bilatérale luxembourgeoise prend le chemin des pays les moins avancés. La plupart des partenaires prioritaires du Luxembourg ont bénéficié de sa part d'apports bilatéraux accrus grâce à sa rigoureuse politique de concentration géographique. Le Luxembourg consacre une forte proportion de son APD aux secteurs sociaux.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	415	415	399	-3.7%
Prix constants (millions USD de 2009)	399	415	413	-0.3%
En euros (millions)	288	298	301	1.2%
APD/RNB	0.97%	1.04%	1.09%	
Aide bilatérale (%)	67%	64%	66%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515311>



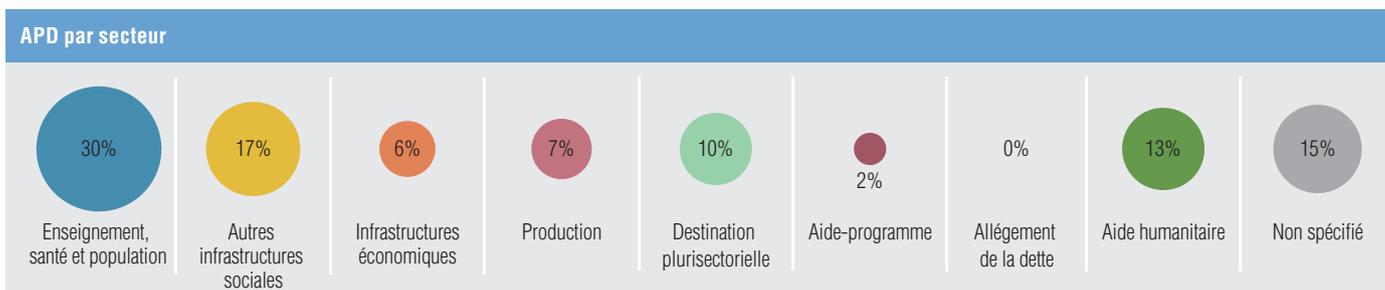
Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Sénégal	22
2	Mali	21
3	Cap-Vert	17
4	Viêt-Nam	15
5	Nicaragua	14
6	Burkina Faso	14
7	El Salvador	12
8	Laos	11
9	Niger	11
10	Namibie	8

Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	33%
10 principaux bénéficiaires	54%
20 principaux bénéficiaires	70%

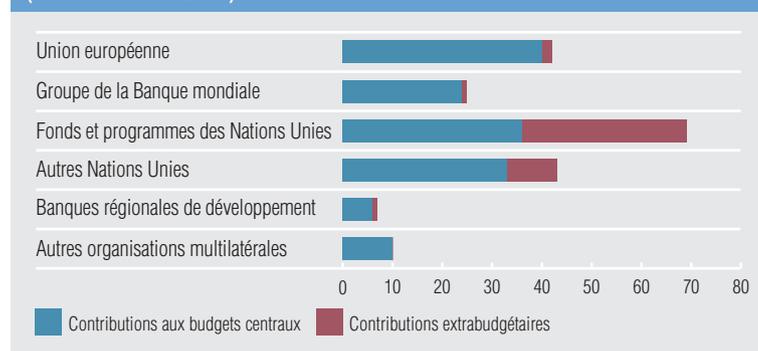
BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
SÉNÉGAL
22 MILLIONS USD



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) du Luxembourg a absorbé, avec 149 millions USD, 34 % de l'APD brute. La même année, le Luxembourg a acheminé 48 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 196 millions USD a transité par le canal multilatéral.

Graphique A.67. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales du Luxembourg, 2009 (millions USD de 2009)

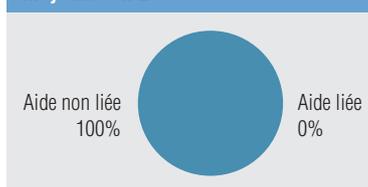


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516451>

Déliement de l'aide

L'aide du Luxembourg est toujours non liée dans son intégralité.

Graphique A.68. Degré de liaison de l'aide bilatérale luxembourgeoise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932513582>

Tableau A.18. Aide humanitaire du Luxembourg, 2009

TOTAL POUR 2009 :
61.4 MILLIONS USD

14.1%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Afrique subsaharienne
2. Soudan
3. Zones/adm. palestinienne

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

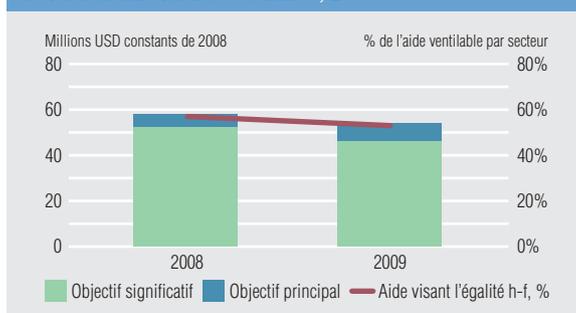
Aide humanitaire

Au total, le Luxembourg a consacré 61.4 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Même s'il reste modeste en valeur absolue, le programme d'aide humanitaire du Luxembourg est particulièrement prisé de ses partenaires. Les principales caractéristiques en sont un recours minimal à la préaffectation, des accords de financement pluriannuels avec des organismes multilatéraux et quatre grandes ONG, une primauté au dialogue bilatéral, des contributions notables au Fonds central d'intervention d'urgence, et des procédures administratives allégées. Grâce à ses solides réseaux de communication et d'information, le Luxembourg est par ailleurs en mesure de suivre les évolutions en temps réel ce qui lui permet d'adapter rapidement ses programmes.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Le Luxembourg a fait de l'égalité entre hommes et femmes un des quatre thèmes transversaux autour desquels il entend articuler ses efforts. Il n'a cependant commencé à fournir des données sur le marqueur égalité hommes-femmes qu'à partir de 2008 et ne passe pas toutes ses activités au crible de ce dernier (dans le graphique A.69., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 52 %). Au vu des données disponibles, en 2009 plus de la moitié (53 %) des engagements d'APD du Luxembourg étaient destinés à des activités axées sur l'égalité hommes-femmes.

Graphique A.69. Engagements d'APD du Luxembourg à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517211>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Le Luxembourg a fait de l'environnement un des quatre thèmes transversaux autour desquels il entend articuler ses efforts. Cependant, il ne passe pas ses activités au crible des marqueurs Rio concernant l'environnement et l'atténuation du changement climatique.

Norvège

En 2010, la Norvège a affiché un rapport APD/RNB de 1.1 %, un exploit. Elle se situe au neuvième rang mondial parmi les donateurs, avec 3.5 % du total de l'APD émanant des membres du CAD. En 2010, ses apports nets d'APD se sont élevés à 4.58 milliards USD, 3.6 % de plus en termes réels qu'en 2009. Cet accroissement résulte principalement de l'intensification de ses efforts de promotion des énergies propres et de la réduction de la déforestation.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

L'aide bilatérale de la Norvège est de plus en plus centrée sur un petit nombre de priorités thématiques d'envergure mondiale : environnement et changement climatique, santé mondiale, énergies propres, société civile, prévention des conflits et construction de la paix. Tout en continuant de concentrer ses activités bilatérales sur 32 pays partenaires, la Norvège s'oriente vers une démarche thématique dans ses relations avec ces derniers.

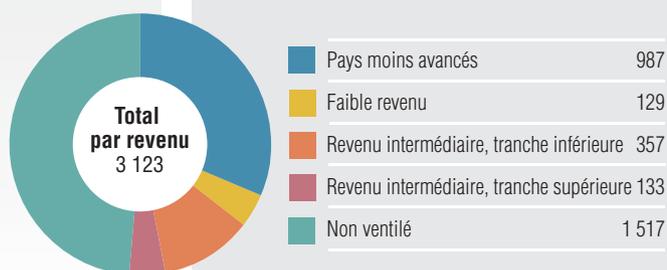
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	4 006	4 086	4 582	12.1%
Prix constants (millions USD de 2009)	3 495	4 086	4 233	3.6%
En couronnes norvégiennes (millions)	22 862	25 653	27 697	8.0%
APD/RNB	0.89%	1.06%	1.10%	
Aide bilatérale (%)	77%	78%	79%	

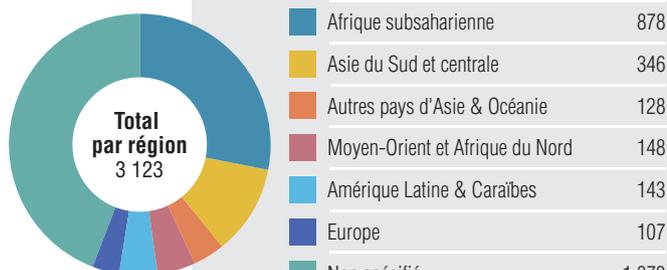
P = Chiffres provisoires

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932515330>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Afghanistan	122
2	Tanzanie	122
3	Zones/adm.palestinienne	108
4	Soudan	106
5	Mozambique	89
6	Ouganda	71
7	Zambie	68
8	Malawi	64
9	Népal	44
10	Somalie	39

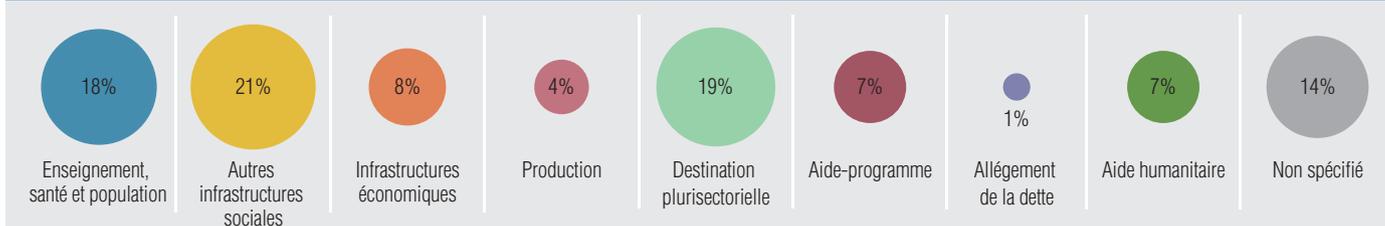
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	18%
10 principaux bénéficiaires	27%
20 principaux bénéficiaires	36%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

AFGHANISTAN
122 MILLIONS USD

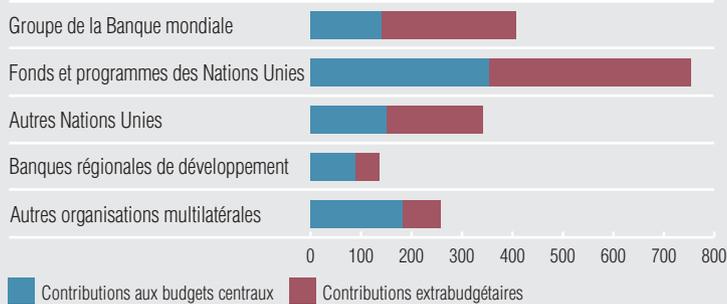
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Norvège a absorbé, avec 918 millions USD, 23 % de l'APD brute. La même année, la Norvège a acheminé 977 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 1.9 milliard USD a transité par le canal multilatéral. Les Fonds et Programmes des Nations Unies sont les premiers bénéficiaires de l'APD multilatérale norvégienne.

Graphique A.70. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Norvège, 2009 (millions USD de 2009)

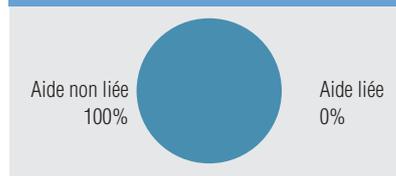


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/88893251648>

Déliement de l'aide

L'aide de la Norvège est non liée dans son intégralité.

Graphique A.71. Degré de liaison de l'aide bilatérale norvégienne, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516508>

Tableau A.19. Aide humanitaire de la Norvège, 2009

TOTAL POUR 2009 :
426.4 MILLIONS USD

9.2%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :
1. Soudan
2. Afghanistan
3. Zones/adm. palestinienne

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

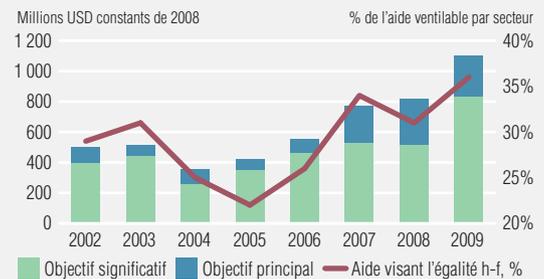
Aide humanitaire

Au total, la Norvège a consacré 426.4 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. Sa stratégie en la matière prône une démarche holistique et confirme son attachement à l'amélioration du professionnalisme et des capacités d'exécution de ses principaux partenaires – au sein du système Nations Unies en particulier. L'importance qu'elle attache à ces principes est attestée par la part considérable de son aide humanitaire qu'elle achemine par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ainsi que par le soutien qu'elle apporte au Fonds central d'intervention d'urgence.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La part de ses engagements d'APD ventilable par secteur que la Norvège a affecté à des activités orientées vers l'égalité hommes-femmes a oscillé entre 28 % et 36 % au cours de la période 2002-09. Le chiffre le plus élevé, 36 %, est celui de 2009. La Norvège passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.72., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100%.

Graphique A.72. Engagements d'APD de la Norvège à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

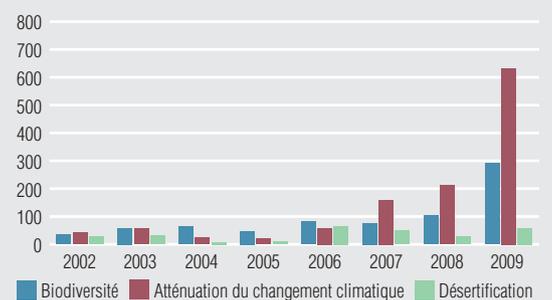


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517230>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Depuis 2005, la part de l'APD norvégienne consacrée aux questions relatives à l'environnement et au changement climatique n'a cessé d'augmenter. Un nouveau livre blanc présenté au parlement norvégien en 2010 montre en quoi environnement et développement sont inextricablement liés et définit une politique qui garantit la cohérence entre ces deux domaines d'intervention.

Graphique A.73. Engagements d'APD de la Norvège ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516527>

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a déboursé pour 353 millions USD d'APD nette en 2010, ce qui représente 3.9 % de moins en termes réels qu'en 2009. Son rapport APD/RNB a lui aussi un peu diminué, de 0.28 % en 2009 à 0.26 % en 2010. En dépit des fortes pressions qui pèsent sur ses finances publiques, la Nouvelle-Zélande prévoit de continuer d'accroître ses dépenses d'APD selon un plan à moyen terme qui doit en porter le niveau à 416 millions USD pour 2012/13.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

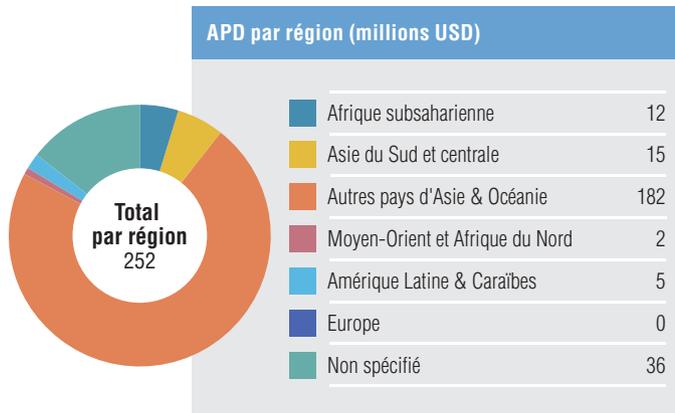
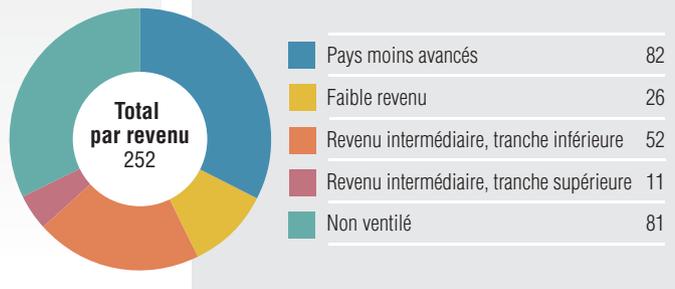
L'aide bilatérale absorbe 73 % du programme néo-zélandais de coopération pour le développement. Elle est largement concentrée sur le Pacifique et l'Asie du Sud-Est, régions qui occupent toutes deux une place centrale dans la politique étrangère de la Nouvelle-Zélande. Un certain nombre des partenaires prioritaires de la Nouvelle-Zélande dans ces régions appartiennent à la catégorie soit des pays les moins avancés (PMA) soit des autres pays à faible revenu (PFR). C'est pourquoi une part importante de l'APD néo-zélandaise va aux PMA et aux PFR. Parallèlement, la Nouvelle-Zélande axe depuis toujours principalement son aide sur les infrastructures et services sociaux.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	348	309	353	14.1%
Prix constants (millions USD de 2009)	320	309	297	-3.9%
En dollars de NZ (millions)	503	494	490	-1.0%
APD/RNB	0.30%	0.28%	0.26%	
Aide bilatérale (%)	80%	73%	78%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515349>



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

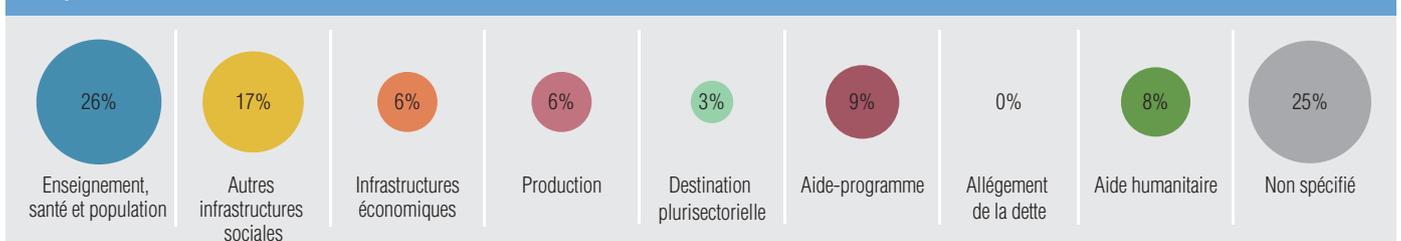
1	Salomon, Îles	24
2	Papouasie-Nlle-Guinée	16
3	Tokelau	15
4	Vanuatu	13
5	Niue	10
6	Samoa	9
7	Indonésie	9
8	Tonga	7
9	Viêt-Nam	6
10	Afghanistan	6

Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	31%
10 principaux bénéficiaires	46%
20 principaux bénéficiaires	59%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
SALOMON, ÎLES
24 MILLIONS USD

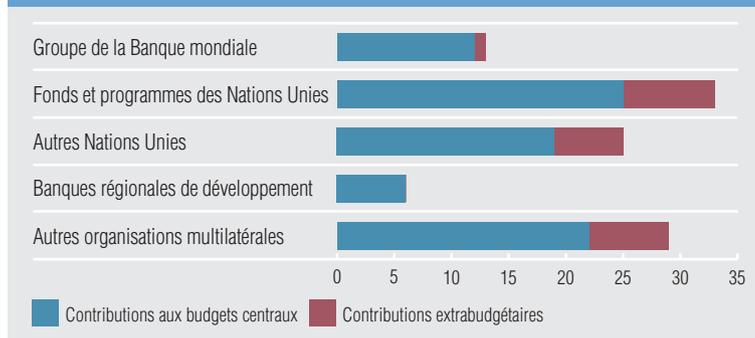
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Nouvelle-Zélande a absorbé, avec 83 millions USD, 23 % de l'APD brute. La même année, la Nouvelle-Zélande a acheminé 23 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 106 millions USD a transité par le canal multilatéral.

Graphique A.74. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Nouvelle-Zélande, 2009 (millions USD de 2009)

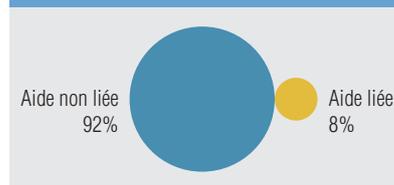


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516546>

Déliement de l'aide

L'aide néo-zélandaise est en grande partie non liée (92 %). Les seuls éléments encore liés sont le coût des réfugiés en Nouvelle-Zélande et les dispositifs d'acheminement basés sur le territoire national comme les bourses et le déploiement d'unités de la New Zealand Police.

Graphique A.75. Degré de liaison de l'aide bilatérale néo-zélandaise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516565>

Tableau A.20. Aide humanitaire de la Nouvelle-Zélande, 2009

TOTAL POUR 2009 :
28.9 MILLIONS USD

8.7%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :
1. Samoa
2. Afghanistan
3. Fidji

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

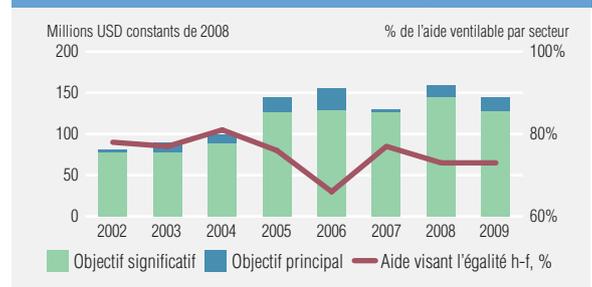
Au total, la Nouvelle-Zélande a consacré 28.9 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. En cas de catastrophe dans le Pacifique, la Nouvelle-Zélande intervient rapidement et efficacement et pèse plus que son poids dans les instances et discussions internationales consacrées à l'action humanitaire. Elle est considérée comme un partenaire utile, ouvert au dialogue sur les grands défis humanitaires, qui a peu recours à la préaffectation et fournit des financements centraux à certains organismes des Nations Unies ainsi que des contributions au Fonds commun mondial du CERF, et aussi des dotations globales, adaptables et pluriannuelles, aux ONG. La Nouvelle-Zélande apporte aussi à plusieurs îles du Pacifique un concours financier pour le renforcement des capacités de leurs services chargés de la gestion des catastrophes naturelles.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La Nouvelle-Zélande considère l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme et l'environnement comme des préoccupations transversales et s'efforce de les intégrer dans son programme d'aide et dans son dialogue international. Elle a mis au point des outils d'analyse appropriés et fournit systématiquement des données sur ses activités en faveur de l'égalité hommes-femmes, dont il ressort que celle-ci est l'objectif principal ou un objectif significatif de nombre de ses programmes.

La Nouvelle-Zélande passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.76., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.76. Engagements d'APD de la Nouvelle-Zélande à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

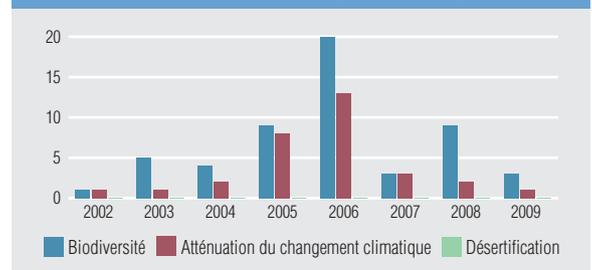


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517249>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'environnement est une des trois thématiques transversales retenues par la Nouvelle-Zélande. Étant donné l'éventail et l'importance des risques de catastrophe naturelle auxquels sont soumises de nombreuses îles du Pacifique, la Nouvelle-Zélande se doit d'intégrer la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique à toutes les étapes du cycle de vie de tous ses projets /programmes afin de réduire la vulnérabilité face au changement climatique et de s'assurer que les conséquences futures de ses activités sont prises en considération.

Graphique A.77. Engagements d'APD de la Nouvelle-Zélande ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516584>

Pays-Bas

En 2010, les Pays-Bas se sont classés à la sixième place parmi les donateurs, avec 4.9 % du total de l'APD émanant des membres du CAD (en totalité sous la forme de dons). Les apports nets d'APD des Pays-Bas se sont élevés à 6.35 milliards USD, soit 2.2 % de plus en termes réels qu'en 2009. Rapportés au RNB, ils ont cependant légèrement diminué, revenant de 0.82 % en 2009 à 0.81 % en 2010.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

Les Pays-Bas recentrent de plus en plus leur APD bilatérale sur un nombre restreint de pays, d'Afrique subsaharienne pour la plupart, et de secteurs. Les programmes sont gérés par les ambassades, qui bénéficient de vastes pouvoirs décentralisés et sont très appréciées pour leur souplesse et leur réactivité face aux besoins des pays partenaires.

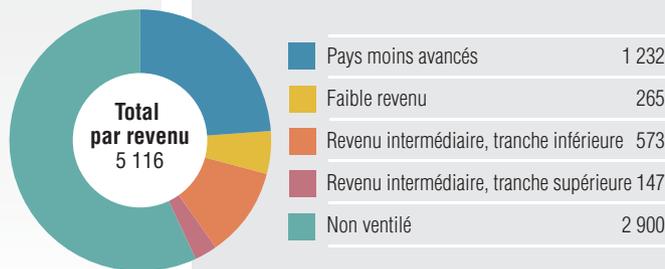
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	6 993	6 426	6 351	-1.2%
Prix constants (millions USD de 2009)	6 740	6 426	6 570	2.2%
En euros (millions)	4 848	4 615	4 795	3.9%
APD/RNB	0.80%	0.82%	0.81%	
Aide bilatérale (%)	74%	75%	75%	

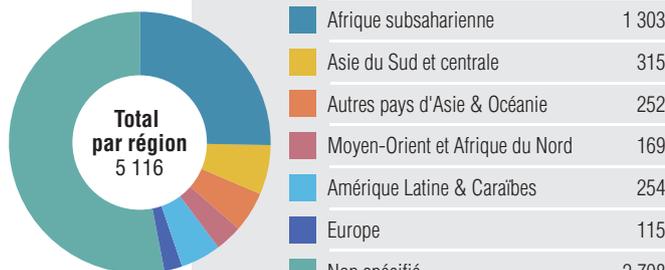
P = Chiffres provisoires

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932515368>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Indonésie	165
2	Afghanistan	130
3	Soudan	127
4	Ghana	109
5	Mozambique	103
6	Éthiopie	100
7	Suriname	92
8	Tanzanie	89
9	Mali	78
10	Bangladesh	78

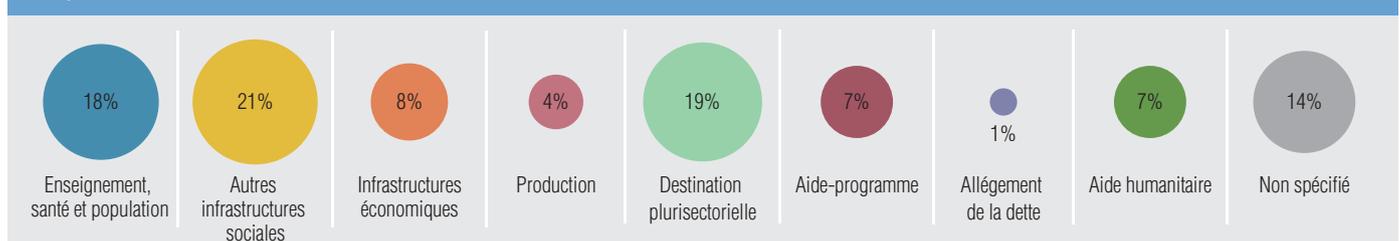
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	12%
10 principaux bénéficiaires	21%
20 principaux bénéficiaires	32%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

INDONÉSIE
165 MILLIONS USD

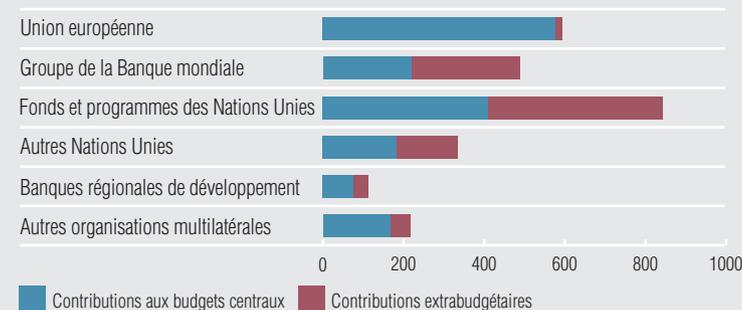
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) des Pays-Bas a absorbé, avec 1.6 milliard USD, 25 % de l'APD brute. La même année, les Pays-Bas ont acheminé 957 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 2.6 milliards USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE et les Fonds et Programmes des Nations Unies sont les premiers bénéficiaires de l'APD multilatérale néerlandaise.

Graphique A.78. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales des Pays-Bas, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516603>

Déliement de l'aide

Les Pays-Bas ont progressé dans l'élimination de l'aide liée de leur programme de coopération pour le développement et se montrent à la hauteur des engagements qu'ils ont souscrits en vertu de la *Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide* et du Programme d'action d'Accra.

Graphique A.79. Degré de liaison de l'aide bilatérale néerlandaise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516622>

Aide humanitaire

Au total, les Pays-Bas ont consacré 526.0 millions USD à l'aide humanitaire 2009, dont 66 % ont transité par des instances multilatérales, 16 % par des ONG, 14 % par l'Union européenne et les 4 % restants par d'autres canaux. Les Pays-Bas mènent une action importante, conçue de manière stratégique, dans le domaine humanitaire, et jouent un rôle clé dans le renforcement du système humanitaire mondial. En particulier, ils privilégient les apports de fonds aux organismes multilatéraux et le recours aux dispositifs de mise en commun de fonds placés sous l'égide des Nations Unies. Les partenaires reconnaissent qu'ils ont fait œuvre utile en plaçant pour le renforcement du système et que leurs efforts dans ce domaine conservent toute leur pertinence et doivent être poursuivis.

Tableau A.21. Aide humanitaire des Pays-Bas, 2009

TOTAL POUR 2009 :
526.0 MILLIONS USD

7.9%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

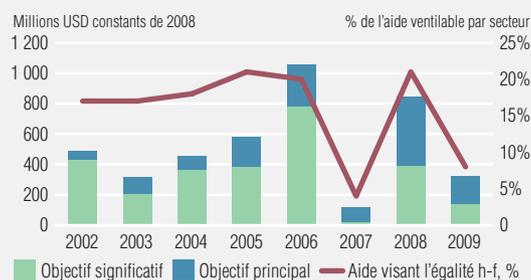
1. Afghanistan
2. Soudan
3. Rép. dém. du Congo

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La part de leurs engagements d'APD ventilable par secteur que les Pays-Bas affectent à des activités orientées vers l'égalité hommes-femmes a augmenté régulièrement de 2003 à 2006, mais ne cesse de fluctuer depuis lors. Les Pays-Bas passent toutes leurs activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.80., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.80. Engagements d'APD des Pays-Bas à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

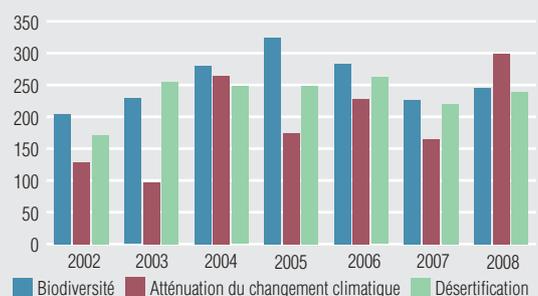


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517268>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'attention prêtée par les Pays-Bas à l'environnement et à l'atténuation du changement climatique se reflète dans le niveau élevé de leurs engagements d'aide en faveur de ces domaines ces cinq dernières années.

Graphique A.81. Engagements d'APD des Pays-Bas ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-08 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516641>

Portugal

En 2010, l'APD nette du Portugal s'est chiffrée à 648 millions USD, en hausse de 31.5 % en termes réels par rapport à 2009. Pour sa part, le rapport APD/RNB s'est établi à 0.29 %.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

En 2010, l'aide bilatérale a absorbé 61 % du budget d'APD du Portugal, contre 54 % en 2009. La répartition géographique de ces apports fait ressortir un taux de concentration parmi les plus élevés de tous les membres du CAD. La majeure partie en va à six pays lusophones, situés en Afrique pour cinq d'entre eux et en Asie pour le dernier. De ce fait, une part importante de l'APD bilatérale portugaise prend le chemin de pays parmi les plus pauvres. Depuis quelques années, le Portugal a étoffé son programme de « lignes de crédit », dans lequel les six pays susmentionnés occupent une moins large place que dans les programmes de don et de coopération technique.

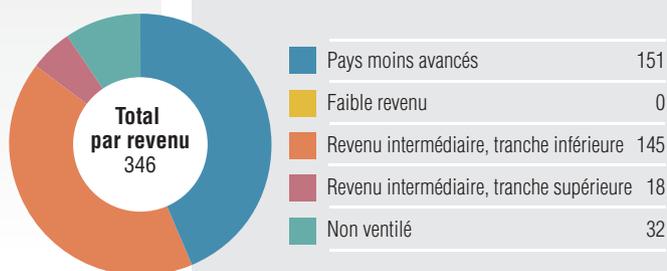
APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	620	513	648	26.4%
Prix constants (millions USD de 2009)	600	513	674	31.5%
En euros (millions)	430	368	489	32.9%
APD/RNB	0.27%	0.23%	0.29%	
Aide bilatérale (%)	60%	54%	61%	

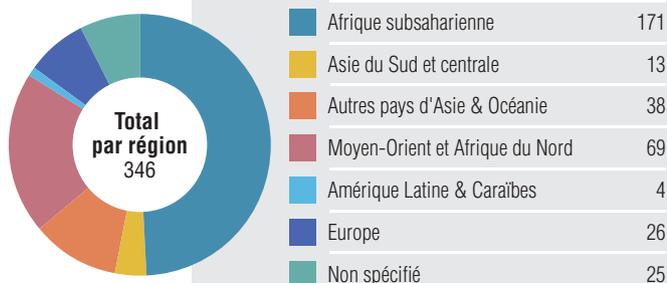
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515387>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Cap-Vert	64
2	Maroc	58
3	Mozambique	48
4	Timor-Leste	37
5	Angola	19
6	Guinée-Bissau	16
7	Sao Tomé et Príncipe	14
8	Bosnie-Herzégovine	14
9	Afghanistan	13
10	Liban	10

Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	65%
10 principaux bénéficiaires	84%
20 principaux bénéficiaires	90%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

CAP-VERT
64 MILLIONS USD

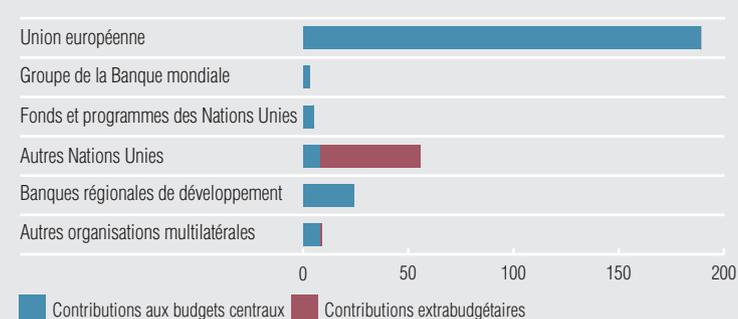
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) du Portugal a absorbé, avec 236 millions USD, 42 % de l'APD brute. La même année, le Portugal a acheminé 50 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 286 millions USD a transité par le canal multilatéral. Les institutions de l'UE sont les premières bénéficiaires de l'APD multilatérale portugaise.

Graphique A.82. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales du Portugal, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516660>

Déliement de l'aide

Plus de la moitié des apports d'aide du Portugal étaient liés en 2008-09. Cela tient en grande partie au programme de lignes de crédit (voir l'encadré sur l'examen 2010 de l'aide du Portugal à la fin de la présente fiche pays).

Graphique A.83. Degré de liaison de l'aide bilatérale portugaise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516679>

Aide humanitaire

Au total, le Portugal a consacré 24.9 millions USD à l'aide humanitaire en 2009. La programmation de ces apports se fait pour l'essentiel au cas par cas, encore que leur enveloppe puisse être complétée par des crédits supplémentaires en cas de crise majeure. Le Portugal a mené à bien des interventions efficaces face à certaines catastrophes récentes : les enseignements de ces expériences pourraient utilement inspirer ses actions futures d'aide humanitaire, notamment en ce qui concerne la coordination interministérielle et la préparation aux catastrophes.

Tableau A.22. Aide humanitaire du Portugal, 2009

TOTAL POUR 2009 :
24.9 MILLIONS USD

4.7%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Liban
2. Cap-Vert
3. Zones/adm. palestinienne

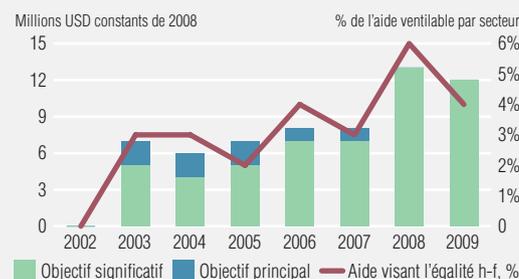
Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

La part de son APD que le Portugal affecte spécifiquement à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes est limitée. En 2009, le pourcentage des engagements d'APD ventilable par secteur alloué à des activités orientées vers l'égalité hommes-femmes est tombé à 4 %, contre 6 % l'année précédente.

Le Portugal passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.84., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.84. Engagements d'APD du Portugal à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

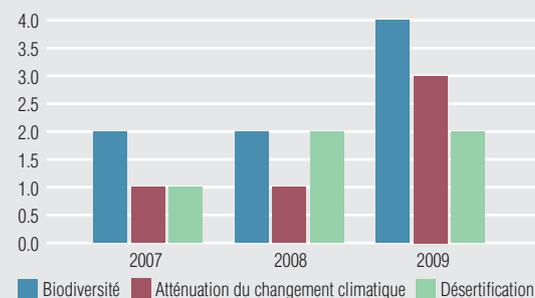


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517287>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'action en faveur de l'environnement n'occupe en règle générale qu'une part restreinte dans le programme d'aide du Portugal.

Graphique A.85. Engagements d'APD du Portugal ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2007-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516698>

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a déboursé pour 13.8 milliards USD d'APD nette en 2010. En valeur réelle, cette dernière a augmenté de 14.5 % en 2008-09 et de 19.4 % en 2009-10. L'APD a représenté 0.56 % du RNB du Royaume-Uni en 2010.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

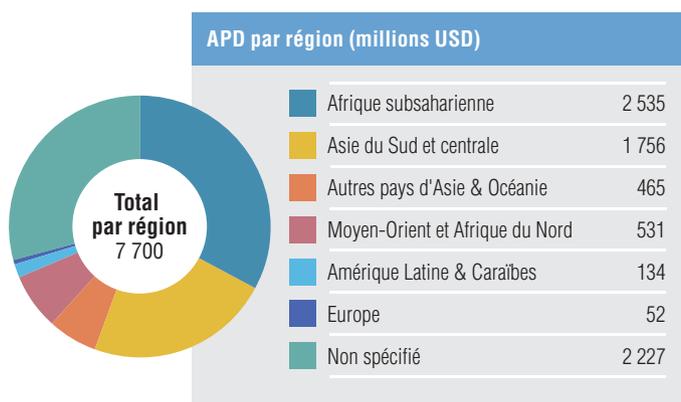
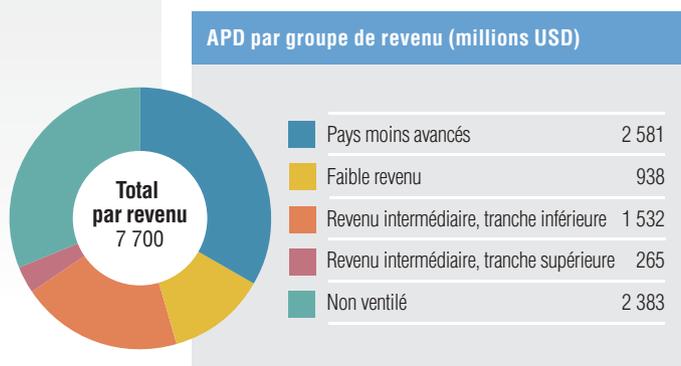
L'aide bilatérale a absorbé 64 % de l'APD totale du Royaume-Uni en 2010. Bien que la part des pays à faible revenu (PFR) y ait fléchi ces dernières années par rapport au niveau record de 79 % atteint en 2006, le programme bilatéral de Department for International Development (DFID) reste fortement concentré sur ces pays, ce qui témoigne de la persistance de l'attention prêtée à la réalisation des OMD. Parallèlement, une place grandissante est faite aux États fragiles, qui se heurtent à des difficultés particulières pour progresser vers les OMD. De même, la répartition sectorielle de l'APD bilatérale britannique demeure largement déterminée par les OMD. La part qui en est affectée aux infrastructures et services sociaux n'a cessé de s'accroître au fil du temps.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	11 500	11 283	13 763	22.0%
Prix constants (millions USD de 2009)	10 067	11 283	13 475	19.4%
En livres sterling (millions)	6 356	7 223	8 912	23.4%
APD/RNB	0.43%	0.51%	0.56%	
Aide bilatérale (%)	64%	66%	64%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515406>



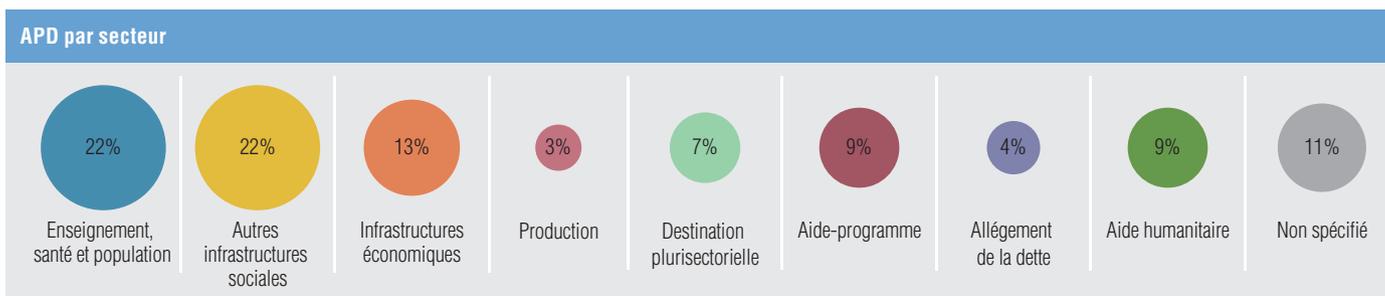
Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1 Inde	708
2 Irak	344
3 Afghanistan	323
4 Éthiopie	298
5 Bangladesh	251
6 Soudan	246
7 Pakistan	239
8 Tanzanie	236
9 Congo, Rép. dém.	209
10 Nigéria	202

Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	25%
10 principaux bénéficiaires	40%
20 principaux bénéficiaires	55%

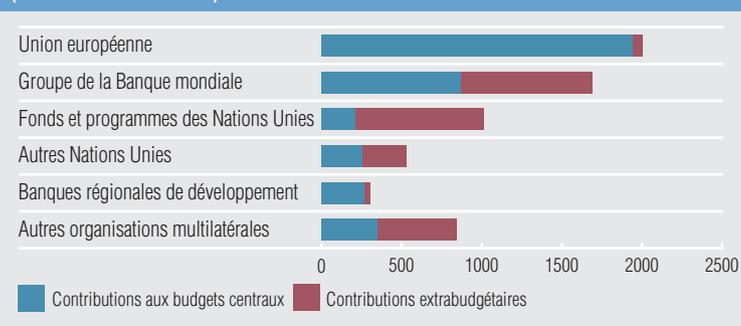
BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
INDE
708 MILLIONS USD



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) du Royaume-Uni a absorbé, avec 3.9 milliards USD, 36 % de l'APD brute. La même année, le Royaume-Uni a acheminé 2.5 milliards USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 6.4 milliards USD a transité par le canal multilatéral. En mars 2011, les autorités britanniques ont achevé leur examen de l'aide multilatérale. A l'avenir, le niveau des financements que le Royaume-Uni acheminera par l'intermédiaire des organisations multilatérales sera déterminé en fonction des objectifs poursuivis par chaque institution et de ses propres ambitions.

Graphique A.86. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales du Royaume-Uni, 2009 (millions USD de 2008)

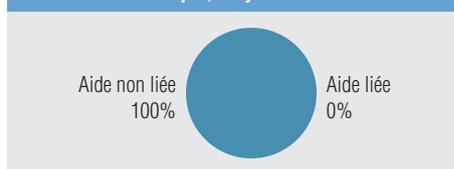


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516717>

Déliement de l'aide

L'aide du Royaume-Uni est non liée dans son intégralité.

Graphique A.87. Degré de liaison de l'aide bilatérale britannique, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516736>

Tableau A.23. Aide humanitaire du Royaume-Uni, 2009

TOTAL POUR 2009
1.17 MILLIARD USD

8.9%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :
1. Soudan
2. Congo, Rép. dém.
3. Myanmar

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

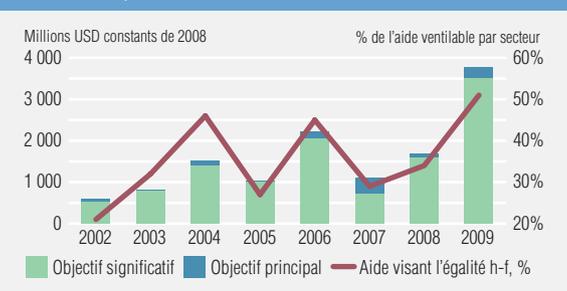
Au total, le Royaume-Uni a consacré 1.17 milliard USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 44 % ont transité par des instances multilatérales, 30 % par les institutions de l'UE, 17 % par des ONG et les 9 % restants par d'autres canaux. Il est un acteur de premier plan au sein du système humanitaire international, aussi bien au niveau de la formulation des politiques qu'en termes financiers. Près des deux tiers de ses concours sont soit libres de toute condition d'utilisation, soit assortis de conditions peu contraignantes, et ont souvent un caractère pluriannuel ce qui en accroît la prévisibilité. Le Royaume-Uni est considéré comme un chantre dévoué des principes devant régir l'action humanitaire et a joué un rôle déterminant dans le lancement et l'orientation de la réforme des Nations Unies dans ce domaine. Le récent examen des interventions d'urgence du DFID a débouché sur des idées intéressantes à propos de la priorité à accorder à la résilience et au redressement dans le programme d'aide humanitaire.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Depuis 2007, le Royaume-Uni a redoublé d'efforts pour mieux intégrer les considérations d'égalité entre hommes et femmes dans ses programmes⁷. Ces efforts ont été fructueux puisque le pourcentage d'activités ayant l'égalité hommes-femmes comme objectif principal ou significatif a augmenté. La part des engagements d'APD ventilable par secteur à des activités orientées vers l'égalité hommes-femmes s'est accrue entre 2007 et 2009.

Le Royaume-Uni ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.88., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 83 %.

Graphique A.88. Engagements d'APD du Royaume-Uni à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

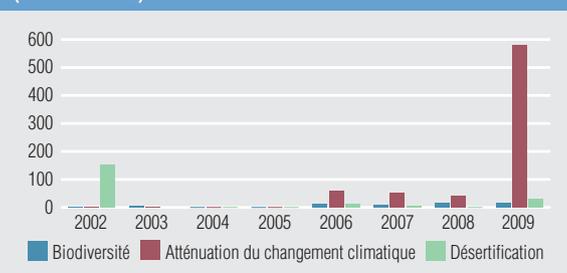


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517306>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Le Royaume-Uni reconnaît l'importance grandissante et l'urgence qu'il y a à s'attaquer au problème du changement climatique et aux conséquences qui en découlent pour la croissance et la lutte contre la pauvreté⁸. Il a créé un fonds (l'International Climate Fund) doté de 2.9 milliards GBP sous forme d'APD sur la période 2011-12 à 2014-15 en vue d'aider les pays en développement à s'adapter face au changement climatique, à protéger les forêts et à instaurer un modèle de développement économe en carbone⁹.

Graphique A.89. Engagements d'APD du Royaume-Uni ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516755>

Suède

Pendant la période 2005 à 2010, la Suède a consacré chaque année plus de 0.9 % de son RNB à l'APD. En 2010, son rapport APD/RNB s'est par exemple établi à 0.97 %. Cela représente des apports nets de 4.5 milliards USD, chiffre un peu inférieur à celui de 2009, mais qui implique quand même un recul de quelque 7 % en termes réels.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

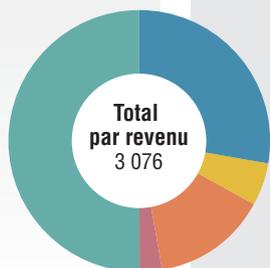
L'APD bilatérale absorbe les deux tiers du budget global de l'aide de la Suède. Même si dans les documents d'orientation une place privilégiée est accordée à la lutte contre la pauvreté et à l'Afrique subsaharienne, la part de l'aide bilatérale suédoise notifiée comme destinée à l'Afrique subsaharienne et aux pays les moins avancés n'a pas augmenté de façon notable au cours des cinq dernières années. D'après les chiffres fournis par la Suède, en 2008/09 sur le total de ses apports bruts d'aide bilatérale, 28 % seraient allés aux pays les moins avancés et 29 % à l'Afrique subsaharienne.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

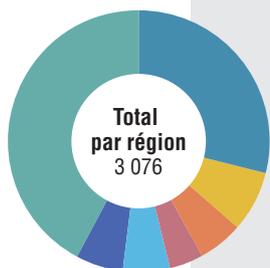
APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	4 732	4 548	4 527	-0.5%
Prix constants (millions USD de 2009)	4 219	4 548	4 225	-7.1%
En couronnes suéd. (millions)	31 607	34 713	32 602	-6.1%
APD/RNB	0.98%	1.12%	0.97%	
Aide bilatérale (%)	66%	66%	64%	

P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515425>



Groupe de revenu	Montant (millions USD)
Pays moins avancés	855
Faible revenu	167
Revenu intermédiaire, tranche inférieure	436
Revenu intermédiaire, tranche supérieure	81
Non ventilé	1 536



Région	Montant (millions USD)
Afrique subsaharienne	889
Asie du Sud et centrale	230
Autres pays d'Asie & Océanie	172
Moyen-Orient et Afrique du Nord	130
Amérique Latine & Caraïbes	183
Europe	175
Non spécifié	1 296

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Tanzanie	111
2	Mozambique	109
3	Afghanistan	77
4	Zones/adm.palestinienne	69
5	Kenya	66
6	Congo, Rép. dém.	65
7	Soudan	60
8	Ouganda	58
9	Éthiopie	46
10	Bangladesh	42

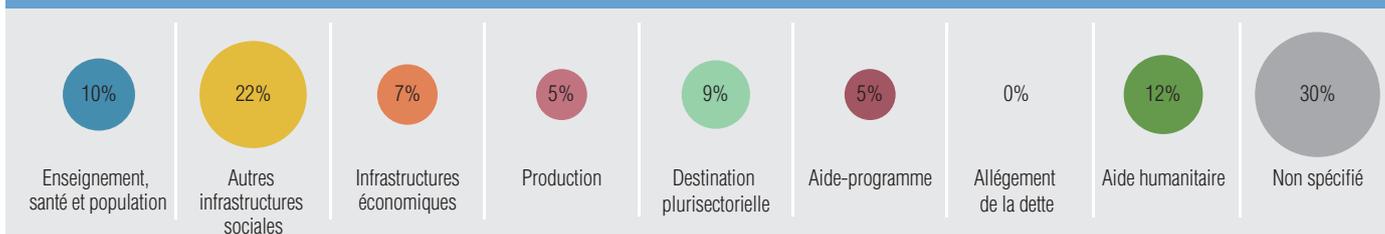
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	14%
10 principaux bénéficiaires	23%
20 principaux bénéficiaires	33%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

TANZANIE
111 MILLIONS USD

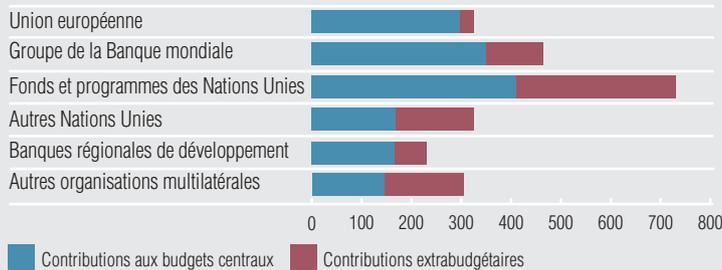
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Suède a absorbé, avec 1.5 milliard USD, 34 % de l'APD brute. La même année, la Suède a acheminé 838 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 2.4 milliards USD a transité par le canal multilatéral.

Graphique A.90. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Suède, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516774>

Déliement de l'aide

L'aide bilatérale de la Suède est non liée dans son intégralité.

Graphique A.91. Degré de liaison de l'aide bilatérale suédoise, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516793>

Tableau A.24. Aide humanitaire de la Suède, 2009

**TOTAL POUR 2009 :
639.9 MILLIONS USD**

**30.3%
DE L'APD TOTALE**

**PRINCIPAUX
BÉNÉFICIAIRES :**

1. Rép. démocratique du Congo
2. Zones/adm. palestinienne
3. Soudan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

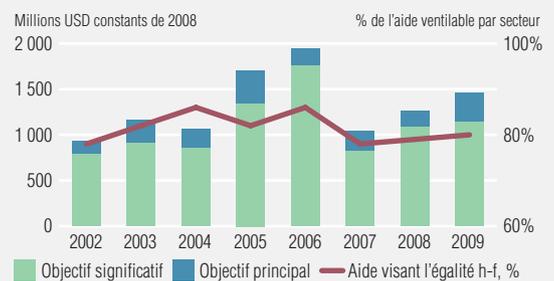
Aide humanitaire

Au total, la Suède a consacré 639.9 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 63 % ont transité par des instances multilatérales, 24 % par des ONG, 8 % par les institutions de l'UE et les 5 % restants par d'autres canaux. La Suède est regardée comme un donneur fiable dans le domaine humanitaire en raison du volume aussi bien que de la qualité de ses concours financiers. Dans le droit fil du ferme attachement manifesté par la Suède pour le multilatéralisme, les financements sont pour l'essentiel acheminés par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies et des organisations du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. La Suède s'applique à mieux raccorder l'aide humanitaire et l'aide au développement en intégrant des personnels humanitaires dans ses équipes-pays et en proposant à ses partenaires des financements pluriannuels. La rapidité d'intervention est garantie par un dispositif qui permet de préaffecter des fonds à des partenaires préalablement agréés, sans compter les solides moyens d'intervention du MSB, le service de la protection civile.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Une part relativement conséquente de l'aide suédoise va à des activités en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, ce qui témoigne du degré de priorité accordé par la Suède à ces questions. La Suède passe toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.92., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est donc de 100 %.

Graphique A.92. Engagements d'APD de la Suède à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

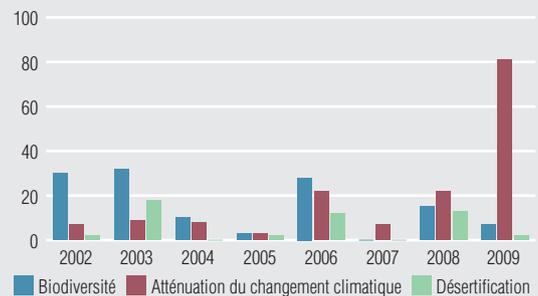


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517325>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'attachement de la Suède à l'atténuation du changement climatique se reflète dans le niveau record de ses engagements d'APD dans ce domaine en 2009 au vu des marqueurs Rio. Par contre le soutien apporté par la Suède aux deux autres grands axes d'action liés à l'environnement, à savoir la préservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification va s'amenuisant.

Graphique A.93. Engagements d'APD de la Suède ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516812>

Suisse

En volume, l'aide de la Suisse s'est chiffrée à 2.3 milliards USD en 2010, soit 4.5 % de moins en termes réels qu'en 2009, et ce, en raison du fléchissement du montant des opérations d'allègement de dette. La part du RNB consacrée à l'aide publique au développement s'est ainsi établie à 0.41 %, contre 0.45 % en 2009.

Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

La part de l'APD bilatérale brute est restée stable, aux alentours de 75-76 % de l'APD totale ces dernières années. Dans la répartition de ses concours, la Suisse privilégie nettement les pays les moins avancés, qui ont reçu 44 % de ses versements bruts d'APD bilatérale par an en moyenne sur la période 2008-09, et continue d'honorer ses engagements envers l'Afrique puisque 41 % de ses versements d'aide bilatérale ont pris le chemin de pays d'Afrique subsaharienne au cours de la même période. Bien que le Togo et l'Irak ne figurent pas parmi les partenaires prioritaires de la Suisse, ils apparaissent néanmoins dans la liste des principaux bénéficiaires de l'aide helvétique en 2008-09 en raison des allègements de dette d'une ampleur exceptionnelle dont ils ont bénéficié ces années là.

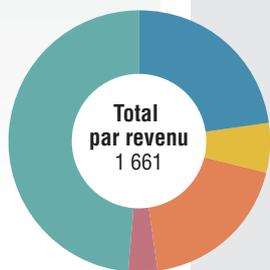
En dépit de la place qui y est faite aux infrastructures et services sociaux, l'aide de la Suisse reste parsemée entre de nombreux secteurs et thèmes.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	2 038	2 310	2 295	-0.6%
Prix constants (millions USD de 2009)	2 067	2 310	2 205	-4.5%
En francs suisses (millions)	2 234	2 504	2 393	-4.4%
APD/RNB	0.44%	0.45%	0.41%	
Aide bilatérale (%)	76%	76%	75%	

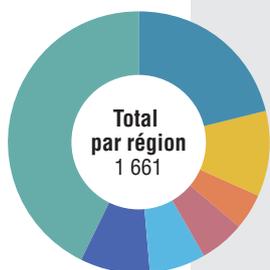
P = Chiffres provisoires

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515444>



APD par groupe de revenu (millions USD)

Pays moins avancés	381
Faible revenu	101
Revenu intermédiaire, tranche inférieure	313
Revenu intermédiaire, tranche supérieure	59
Non ventilé	807



APD par région (millions USD)

Afrique subsaharienne	353
Asie du Sud et centrale	173
Autres pays d'Asie & Océanie	74
Moyen-Orient et Afrique du Nord	96
Amérique Latine & Caraïbes	116
Europe	141
Non spécifié	708

Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Togo	80
2	Irak	47
3	Serbie	34
4	Tanzanie	27
5	Mozambique	24
6	Népal	23
7	Viêt-Nam	23
8	Kosovo*	22
9	Burkina Faso	22
10	Bangladesh	20

Memo : % de l'APD bilatérale brute

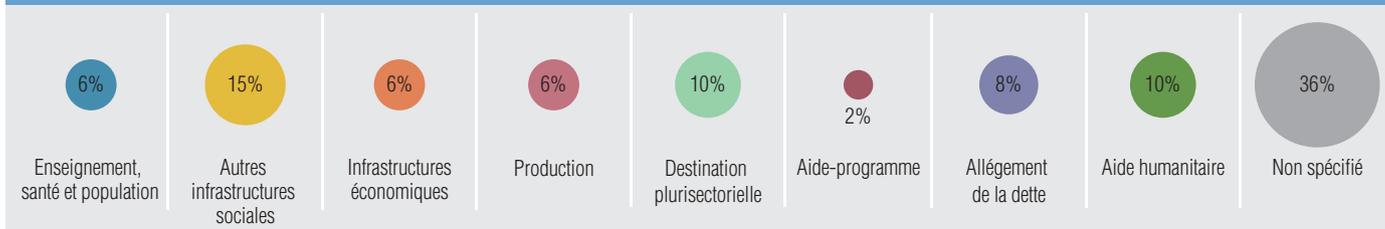
5 principaux bénéficiaires	13%
10 principaux bénéficiaires	19%
20 principaux bénéficiaires	30%

*L'APD brute vers le Kosovo était de 33 millions USD en 2009. Avant cela, le Kosovo n'était pas répertorié indépendamment sur la liste du CAD des bénéficiaires d'APD, et l'aide vers le Kosovo était comprise dans l'aide vers la Serbie.

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

80 MILLIONS USD
TOGO

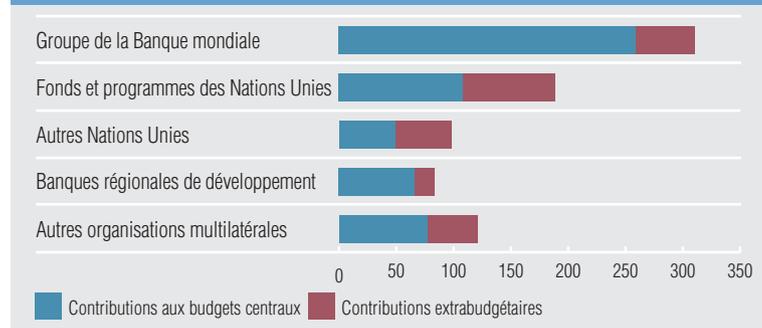
APD par secteur



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

En 2009, l'APD multilatérale (destinée à alimenter le budget central des institutions concernées) de la Suisse a absorbé, avec 559 millions USD, 26 % de l'APD brute. La même année, la Suisse a acheminé 246 millions USD supplémentaires par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions extrabudgétaires de sorte qu'un total de 806 millions USD a transité par le canal multilatéral. Le Groupe de la Banque mondiale est le premier bénéficiaire de l'APD multilatérale helvétique.

Graphique A.94. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de la Suisse, 2009 (millions USD de 2009)

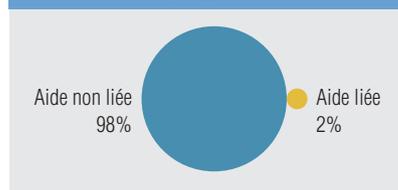


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516831>

Déliement de l'aide

L'aide de la Suisse est en quasi-totalité non liée (98 %) et son aide aux PPTE et aux PMA est non liée dans son intégralité.

Graphique A.95. Degré de liaison de l'aide bilatérale suisse, moyenne sur 2008-09



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516850>

Tableau A.25. Aide humanitaire de la Suisse, 2009

TOTAL POUR 2009 :
183.7 MILLIONS USD

8.7%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX
BÉNÉFICIAIRES :

1. Zones/adm. palestinienne
2. Soudan
3. Jordanie

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

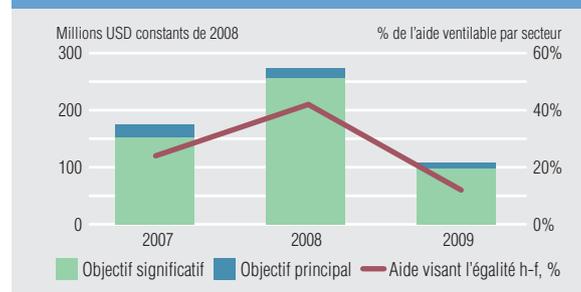
Au total, la Suisse a consacré 183.7 millions USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 50 % ont transité par des ONG, 38 % par des instances multilatérales et les 12 % restants par d'autres canaux. En matière d'action humanitaire, la Suisse adopte une démarche holistique couvrant quatre grands domaines d'activité : la prévention et la préparation, les secours d'urgence, la reconstruction/remise en état, et la sensibilisation. Dans ce domaine, les stratégies, priorités et procédures de la Suisse sont strictement alignées sur les obligations résultant du droit humanitaire international, comme il sied à l'État dépositaire des Conventions de Genève. La Suisse s'est aussi beaucoup investie dans les efforts visant à promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la coopération pour le développement et a mis au point pour favoriser le redressement des méthodes utiles reposant sur l'apport d'espèces.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

En 2008, une évaluation de la performance de la Suisse s'agissant de la prise en compte systématique des considérations d'égalité entre hommes et femmes a fait apparaître que, si des progrès avaient été accomplis, l'intégration de cette problématique dans les programmes était inégale et encore regardée dans une large mesure comme optionnelle. Face à ce constat, la Suisse a pris des mesures rigoureuses, insistant fermement sur l'importance de l'égalité des sexes et fournissant des orientations stratégiques claires.

La Suisse ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.96., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 87 %.

Graphique A.96. Engagements d'APD de la Suisse à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2007-09

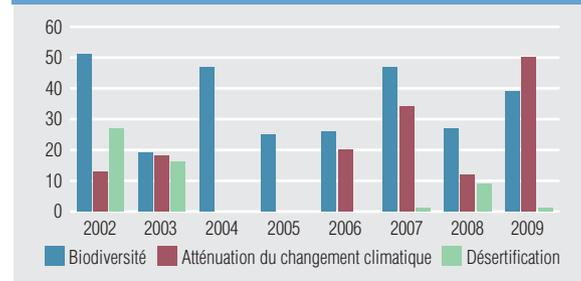


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517344>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

L'attachement de la Suisse à la défense de l'environnement trouve ses racines dans le principe de durabilité inscrit dans la Constitution helvétique. Cette préoccupation occupe une place essentielle dans la coopération suisse pour le développement depuis le début des années 90. Au vu des données sur les marqueurs Rio, les engagements d'APD ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio ont affiché d'amples fluctuations au cours de la période 2002-09.

Graphique A.97. Engagements d'APD de la Suisse ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2002-09 (millions USD)



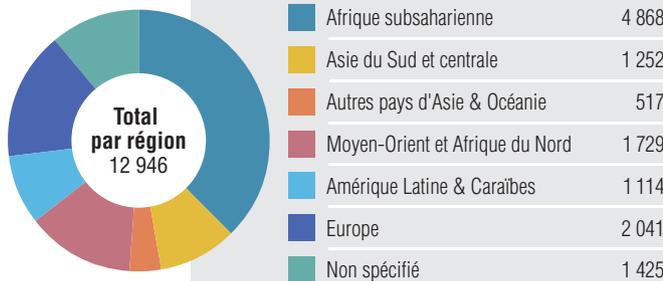
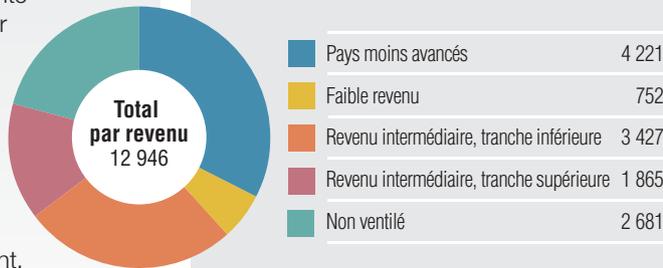
Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516869>

Union européenne

Les institutions de l'UE – financées par le Fonds européen de développement et d'autres contributions budgétaires comptabilisables dans l'APD – sont à l'origine d'environ 18 % de l'APD des membres de l'UE. Les éléments clés à noter à leur sujet pour 2010 sont les suivants :

- l'APD dispensée par l'intermédiaire des institutions de l'UE s'est élevée à 12.99 milliards USD ;
- la contraction apparente du chiffre de l'APD par rapport à 2009 s'explique pour beaucoup par les fluctuations de taux de change. En termes réels, on note en fait un léger accroissement, de 0.8 %.



Annexe A : Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

APD bilatérale

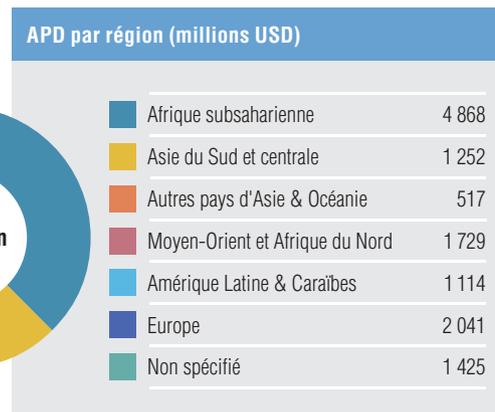
La majeure partie de l'aide émanant des institutions européennes présente un caractère direct. En 2008-09, la part la plus importante en est allée à l'Afrique subsaharienne (37 %) ; viennent ensuite, l'Europe (15 %), puis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (13 %).

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	2010 ^P	Variation 2009/10
Prix courants (millions USD)	13 197	13 444	12 986	-3.4%
Prix constants (millions USD de 2009)	12 865	13 444	13 546	0.8%
En euros (millions)	9 149	9 654	9 804	1.6%

P = Chiffres provisoires

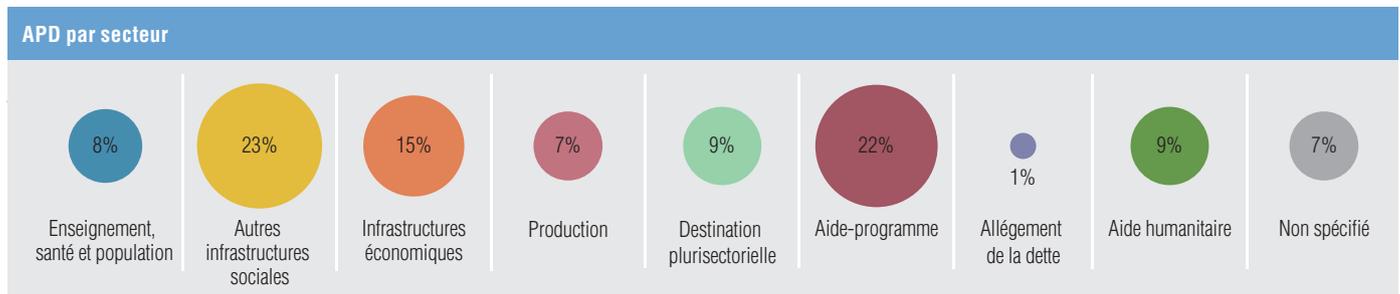
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932515235>



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)	
1	Turquie 611
2	Zones/adm.palestinienne 601
3	Afghanistan 372
4	Éthiopie 325
5	Serbie 306
6	Maroc 306
7	Soudan 252
8	Congo, Rép. dém. 229
9	Ukraine 210
10	Égypte 204

Memo : % de l'APD bilatérale brute	
5 principaux bénéficiaires	17%
10 principaux bénéficiaires	26%
20 principaux bénéficiaires	39%

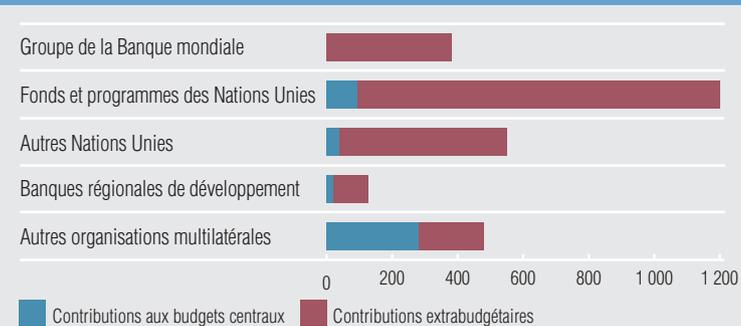
BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE
TURQUIE
611 MILLIONS USD



Aide multilatérale : contributions aux budgets centraux et contributions extrabudgétaires

L'Union européenne se distingue des autres membres du CAD par le double rôle qu'elle joue en matière d'aide au développement. Même si elle est souvent assimilée à une instance multilatérale dans les publications du CAD, elle est aussi un donneur à part entière avec une politique de développement et des ressources qui lui sont propres. A ce titre, elle collabore avec d'autres organismes multilatéraux et contribue au financement de leur budget ou de certaines de leurs activités extrabudgétaires. En 2009, les institutions de l'UE ont acheminé au total 2.7 milliards USD par le canal multilatéral.

Graphique A.98. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales de l'UE, 2009 (millions USD de 2009)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516888>

Tableau A.26. Aide humanitaire de l'Union européenne, 2009

TOTAL POUR 2009 :
1.65 MILLIARD USD

12.1%
DE L'APD TOTALE

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES :

1. Zones/adm. palestinienne
2. Soudan
3. Afghanistan

Source : Données et analyses de Development Initiatives basées sur des statistiques émanant de l'OCDE et des organismes humanitaires pour 2009. Pour certains donateurs, on dispose également d'informations sur les canaux d'acheminement, mais celles-ci remontent à 2008.

Aide humanitaire

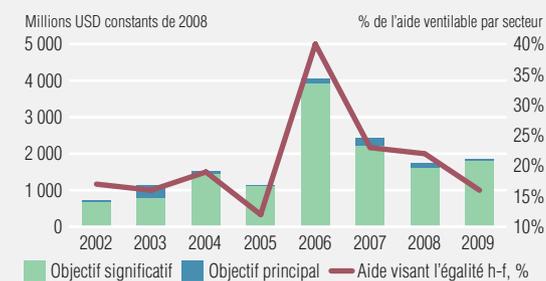
Au total, les institutions de l'UE ont consacré 1.65 milliard USD à l'aide humanitaire en 2009, dont 44 % ont transité par des instances multilatérales, 15 % par des ONG et les 41 % restants par d'autres canaux. Le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) se classe à la deuxième place des membres du CAD par le volume de ses apports. Ses atouts résident dans une forte présence sur le terrain, un vaste réseau d'experts techniques et la primauté accordée à des ONG partenaires bien établies pour l'acheminement des apports. ECHO possède un système d'alerte rapide qui s'appuie sur des modèles novateurs lui permettant de déterminer la vulnérabilité des pays face à une crise et la gravité des crises ainsi que de repérer les crises oubliées. Ces modèles sont de plus en plus utilisés par d'autres donateurs également pour guider leurs décisions. Une grande rapidité d'intervention est assurée par le déploiement immédiat d'experts basés dans la région où survient une crise et une collaboration avec un large éventail de partenaires aptes à intervenir dès qu'une crise se profile.

Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Seule une fraction minime de l'APD dispensée par les institutions de l'UE est destinée à des projets spécifiquement axés sur l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes.

L'UE ne passe pas toutes ses activités au crible du marqueur égalité hommes-femmes : dans le graphique A.99., le taux de couverture de l'aide ventilable par secteur est de 87 %.

Graphique A.99. Engagements d'APD des institutions de l'UE à l'appui de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, 2002-09

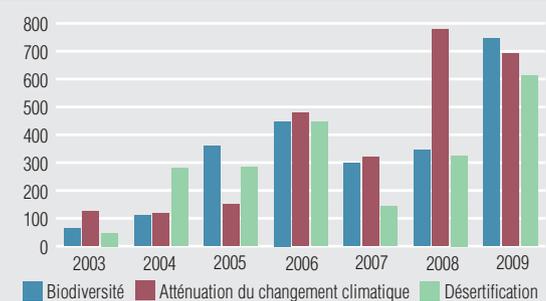


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932517363>

Aide en faveur de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique

Si l'on en croit les données qu'elles fournissent pour les marqueurs Rio, le soutien apporté par les institutions de l'UE pour de grands problèmes d'environnement et l'atténuation du changement climatique va croissant. En 2009, elles sont devenues un acteur à prendre en compte dans les domaines de la diversité biologique, de l'atténuation du changement climatique et de la désertification.

Graphique A.100. Engagements d'APD des institutions de l'UE ciblés sur les objectifs des Conventions de Rio, 2003-09 (millions USD)



Note importante concernant les données : Depuis 1998, le CAD opère un suivi des engagements d'aide ciblés sur les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers son Système de notification des pays créanciers (SNPC) au moyen d'outils appelés « marqueurs Rio ». Des données relatives aux années 1998 à 2006 ont été recueillies à titre expérimental ; l'application des marqueurs est devenue obligatoire à partir de la notification des apports de 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932516907>



Examens par les pairs des membres du CAD

Examen par les pairs du CAD de l'aide de l'Allemagne

13 octobre 2010

Examineurs : Australie et Royaume-Uni

Les auteurs du rapport établi à l'issue de l'examen par les pairs conduit en 2010 saluent l'engagement de longue date de l'Allemagne en faveur de l'aide et du développement. L'Allemagne est un des donateurs bilatéraux les plus généreux au monde depuis une vingtaine d'années, mais en 2009 elle n'a consacré à l'aide publique au développement (APD) que 0.35 % de son revenu national brut (RNB), chiffre largement inférieur aux 0.51 % qu'elle a promis pour 2010 et aux 0.7 % qu'elle a annoncés pour 2015. Malgré tout, elle affiche l'intention d'honorer son engagement de porter son APD à 0.7 % du RNB d'ici à 2015.

L'importance de l'Allemagne en tant que donneur est largement reconnue et le Comité d'aide au développement (CAD) l'encourage à affermir encore sa position de leader au sein de la communauté internationale du développement. Les auteurs de l'examen par les pairs se félicitent du rôle moteur joué par l'Allemagne sur les questions se rapportant au changement climatique et au développement, notant que les autorités allemandes ont intégré cette problématique dans tous leurs programmes de coopération pour le développement et accru de 40 % ces dernières années leurs apports d'APD relatifs au climat.

Depuis le dernier examen par les pairs, il y a cinq ans, l'Allemagne a accompli de grands progrès dans de nombreux domaines. Elle entretient désormais des liens étroits avec 57 pays en développement, et non plus 84, et prévoit de concentrer ses efforts sur la gouvernance, l'éducation, la santé, le climat et l'environnement, le développement rural et le développement économique durable, en y faisant une place accrue au secteur privé. Ces 57 pays ne reçoivent cependant à eux tous que 40 % de l'APD bilatérale allemande, et un accroissement de cette part en rehausserait l'impact en termes de développement. A l'instigation du CAD, les autorités ont approuvé des projets de réforme du système de coopération pour le développement, actuellement morcelé, et ont pris des dispositions pour améliorer la coordination des activités d'APD. Dans le rapport d'examen, le CAD invite l'Allemagne à approfondir et accélérer les réformes prévues afin d'accroître l'efficacité de son APD et l'efficacité de son acheminement. Cela ne pourrait que renforcer la contribution de l'Allemagne à la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en Afrique subsaharienne en particulier.

Défis à surmonter et recommandations :

■ Tout en confirmant son engagement à contribuer à la réalisation des OMD, le gouvernement fédéral a promis l'année dernière un changement de cap manifeste dans la coopération allemande pour le développement. Le nouveau projet est exposé dans

l'Accord de coalition d'octobre 2009, mais ses conséquences concrètes, de même que celles d'autres déclarations faites depuis lors, restent difficiles à cerner. L'Allemagne devrait arrêter, en matière de coopération pour le développement, une politique globale clairement définie qui permette d'orienter la poursuite des progrès vers les OMD et la lutte contre la pauvreté, en accordant une attention particulière aux situations de conflit et de fragilité et à l'Afrique subsaharienne, et induise une concentration accrue de l'aide allemande.

- L'Allemagne a conservé sa place dans le peloton de tête des apporteurs d'APD, mais elle n'a en revanche pas augmenté autant qu'elle s'y était engagée la part de son revenu national brut (RNB) qu'elle consacre à l'aide, qu'elle avait promis de porter à 0.51 % pour 2010 et à 0.7 % pour 2015. En 2009, l'APD n'a en effet représenté que 0.35 % du RNB, ce qui ne met pas du tout l'Allemagne en bonne position pour honorer le premier de ces engagements. Elle devrait donc fixer de nouvelles cibles annuelles réalistes et proposer un sentier de croissance plausible pour la concrétisation en 2015 de l'objectif de 0.7 % du RNB. Elle devrait en outre veiller à ce que ces nouvelles cibles et ce sentier de croissance rallient l'adhésion des dirigeants politiques (de toutes tendances) et soient largement diffusés.
- Le système allemand de coopération pour le développement, actuellement morcelé, reste pour l'essentiel identique à ce qu'il était en 2005, mais l'Allemagne a depuis peu engagé un vaste processus de réforme institutionnelle en vue de fusionner les trois principaux organismes de coopération technique, de renforcer le BMZ et d'améliorer la coordination interministérielle. L'Allemagne devrait veiller à ce que la fusion des trois principaux organismes de coopération se déroule dans les délais prévus et à ce qu'elle soit regardée comme une première étape du projet de réforme globale du système allemand de coopération pour le développement.
- L'Allemagne améliore ses performances à l'aune de l'ensemble des principaux indicateurs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ses résultats laissent cependant encore à désirer pour ce qui est de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de procédures ou dispositifs communs ainsi que des missions conjointes. L'Allemagne devrait poursuivre les progrès entrepris pour mettre en œuvre son plan d'action pour l'efficacité de l'aide en utilisant davantage les systèmes des pays partenaires et en adaptant ses instruments aux approches-programme placées sous la conduite des pays.

Examen par les pairs du CAD de l'aide du Danemark

30 mars 2011

Examineurs : Luxembourg et Nouvelle-Zélande

Lors de l'examen par les pairs qu'il a effectué en 2011, le CAD a salué l'attachement manifesté de longue date par le Danemark à la coopération pour le développement, dont témoignent plusieurs signes : en 2010, l'APD danoise s'est élevée à 2.87 milliards USD, soit 0.90 % du RNB. Le Danemark dépasse depuis 1978 l'objectif de 0.7 % du RNB fixé par les Nations Unies, ce qui lui vaut sa réputation mondiale de donneur généreux. A l'instar d'autres pays du CAD, le Danemark doit réduire son déficit budgétaire ; s'il n'a pas prévu de compression de ses apports d'aide dans les années à venir, il a néanmoins annoncé leur gel à leur niveau nominal de 2010 pendant trois ans. La démarche adoptée par le Danemark dans le domaine du développement constitue par ailleurs un modèle : collaboration avec les États fragiles, souci de l'efficacité en matière d'aide humanitaire comme d'aide au développement, et attention aux questions liées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes de même qu'au changement climatique.

Le Danemark a bien avancé dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations formulées par le CAD lors de son précédent examen en 2007. Il coopère avec des États fragiles et s'emploie à promouvoir des approches internationales de la sensibilisation aux risques et de leur gestion. Il a aussi entrepris de perfectionner les méthodes de gestion de l'aide appliquées par les ambassades danoises et collabore avec les autres donateurs pour renforcer l'efficacité de l'aide. De plus, le Danemark a adopté une nouvelle approche audacieuse de l'acheminement de l'aide humanitaire et il joue dans le monde un rôle de chef de file pour ce qui est des questions touchant au climat et à l'égalité hommes-femmes. Le CAD a jugé que l'aide fournie par le Danemark était transparente et prévisible, et que son soutien aux organisations multilatérales avait un caractère plus stratégique, l'accent étant mis sur les résultats.

Il ressort de l'examen par les pairs que la nouvelle politique de développement du Danemark (datant de 2010) et la réorganisation des services de son ministère des Affaires étrangères resserrent les liens existant entre la politique de développement, la politique étrangère et la politique de sécurité. Cela dit, le Danemark doit maintenant préciser comment il entend réaliser les objectifs qu'il s'est fixés – notamment en ce qui concerne les États fragiles – pour stimuler l'activité économique et l'emploi, et promouvoir les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes, la stabilité politique, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, et de quelle manière il mesurera les résultats obtenus.

Défis à surmonter et recommandations

- On note une continuité générale dans le choix des priorités de la coopération danoise pour le développement même si la nouvelle stratégie ne prête guère d'attention particulière aux secteurs traditionnels et n'indique pas comment le souci du Danemark d'aligner son action sur les priorités des pays partenaires et de respecter le principe de la division du travail influera sur les modalités de réalisation de ses nouvelles priorités. Il conviendrait d'utiliser les lignes directrices révisées relatives à la gestion des programmes pour préciser les incidences que les nouvelles priorités de la coopération pour le développement auront sur les activités de Danida, l'organisme danois chargé du développement, dans les secteurs traditionnels, sur sa sélection des partenaires pour l'acheminement de l'aide et sur son approche de la division du travail entre donateurs dans les pays partenaires.
- Sur le plan interne, le Danemark doit encore s'appuyer sur ses commissions interministérielles de coordination pour promouvoir la cohérence des politiques dans des domaines qui débordent la sphère des affaires extérieures, comme cela lui a été recommandé dans l'examen de l'aide de 2007. Le Danemark serait par ailleurs bien inspiré de renforcer les mécanismes institutionnels de coordination, de promotion, d'arbitrage et de suivi de la cohérence tant des politiques nationales que des politiques de l'UE avec les objectifs de développement.
- Pour améliorer son organisation, le ministère des Affaires étrangères devrait améliorer l'efficacité en renforçant les mécanismes de prise de décision, de coordination et d'échange de connaissances entre les différents centres traitant des questions de développement de même qu'avec les ambassades.
- Le Danemark a fait des progrès satisfaisants au niveau des services centraux et à l'échelon local dans l'accroissement de l'efficacité avec laquelle il met en œuvre son aide. Il lui faut néanmoins s'appliquer à faire en sorte que les ambassades soient dotées de capacités suffisantes et reçoivent le soutien nécessaire de la part des services centraux pour pouvoir adapter leurs activités aux situations locales, en particulier dans les États fragiles, et qu'elles privilégient les approches conjointes.

Examen par les pairs du CAD de l'aide des États-Unis

23 juin 2011

Examineurs : Danemark et Union européenne

Avec des dépenses d'aide s'élevant à 30,1 milliards USD en 2010, les États-Unis sont le plus généreux donneur au monde, et de loin, dans le domaine du développement et de l'action humanitaire, étant à l'origine du quart à peu près des apports mondiaux d'aide au développement. Au cours de ces dix dernières années, les Administrations républicaines aussi bien que démocrates ont augmenté considérablement les budgets de l'aide. Comme promis lors du Sommet du G8 de Gleneagles, les États-Unis ont doublé leur aide à l'Afrique subsaharienne depuis 2005. Les secours humanitaires absorbent une part importante de leur aide (15 %) contrairement aux allègements de dette qui sont restés limités ces dernières années. Leur aide prend presque exclusivement la forme de dons. Le CAD a encouragé les États-Unis à maintenir leur APD à son niveau de 2010 – le plus élevé qu'ils aient jamais atteint – et même à l'accroître à mesure du redressement de leur économie s'ils veulent satisfaire leur ambition de devenir un leader sur la scène mondiale du développement.

La volonté retrouvée des États-Unis d'exercer un leadership à l'échelle mondiale pour les questions de développement est étayée par de nouvelles orientations stratégiques et de nouvelles modalités de mise en œuvre du programme de coopération pour le développement. Cette évolution comporte de nombreux aspects positifs, notamment l'accent mis sur le développement durable, l'élévation du développement au rang de pilier de la politique étrangère aux côtés de la diplomatie et de la défense, l'adoption d'une approche pangouvernementale plus résolue, la mise en avant des grands principes de qualité de l'aide, et un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme. Les États-Unis jouent aussi un rôle pilote en faveur des partenariats public-privé et ils abordent de plus en plus les problèmes de changement climatique dans leur programme de coopération pour le développement.

Cette nouvelle dynamique inspirée par l'Administration au plus haut niveau suscite de grandes attentes parmi les parties prenantes et les partenaires des États-Unis. Le Département d'État et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) – principal organisme s'occupant des questions de développement – ont pris des mesures prometteuses afin de susciter les réformes fondamentales indispensables à la mise en œuvre aussi bien de la Directive présidentielle de 2010 concernant le développement mondial que des conclusions de l'Examen quadriennal Diplomatie et Développement.

Défis à surmonter et recommandations

Pour que la mise en œuvre de ces réformes soit classée au premier rang des priorités et assurée de manière que les progrès accomplis s'inscrivent dans la durée, il faut qu'une ferme volonté se manifeste dans ce sens à tous les niveaux. Est particulièrement préjudiciable à cet égard la fragmentation institutionnelle et budgétaire du programme américain de coopération pour le développement et des rôles respectifs de l'Administration et du Congrès.

- L'Administration doit continuer de s'employer à : *i*) élaborer un cadre stratégique pangouvernemental axé sur les résultats du développement et sur la qualité de l'aide et le faire largement connaître, *ii*) veiller à l'alignement du budget de l'aide sur les orientations stratégiques fournies par la Directive présidentielle et poursuivre l'action engagée avec le Congrès pour rationaliser et simplifier ce budget, *iii*) renforcer les moyens d'USAID et élargir son mandat afin de promouvoir la prise en compte du développement dans les processus budgétaires et les arbitrages, et *iv*) rationaliser les processus de programmation et d'établissement de rapports des 27 entités américaines qui interviennent dans la coopération pour le développement et définir, pour leurs activités, des orientations pratiques respectueuses des principes adoptés au niveau international pour assurer l'efficacité de l'aide.
- Les États-Unis doivent aussi veiller à assurer l'équilibre sur le plan stratégique et opérationnel entre les priorités géopolitiques et sécuritaires et les objectifs d'aide au développement, et des relations connexes entre les acteurs civils et militaires. Ce faisant, ils doivent veiller à ce que leur action appuie le développement et les impératifs humanitaires. Ils doivent aussi continuer à se prémunir de mettre un terme à leur aide aux pays les plus pauvres et les moins capables par suite de la primauté qu'ils accordent désormais aux États affichant de bonnes performances.
- Afin d'assurer une meilleure utilisation de leurs ressources, les États-Unis devraient délier entièrement leur aide aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés dans le droit fil de la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide telle que modifiée le 25 juillet 2008. Enfin, ils devraient faire fond sur leur approche globale du développement et mettre à profit la Directive présidentielle de 2010 pour assurer un contrôle plus systématique de l'impact de leurs politiques intérieures et extérieures sur les pays en développement.

Examen par les pairs du CAD de l'aide de la Nouvelle-Zélande

8 décembre 2010

Examineurs : Autriche et Union européenne

En 2009, les apports nets d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont élevés à 309 millions USD, ce qui représente 0.28 % du RNB. Depuis 2004, les dépenses d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont régulièrement accrues, pour atteindre un point haut à 348 millions USD en 2008. En dépit des fortes pressions qui pèsent sur les finances publiques, les autorités néo-zélandaises sont déterminées à porter l'APD à 416 millions USD pour 2012/13. Cela dit, la Nouvelle-Zélande est encore loin de l'objectif international de 0.7 % pour le rapport APD/RNB et de grandes incertitudes planent sur ses engagements financiers pour les années ultérieures à 2012/13. Le CAD a encouragé la Nouvelle-Zélande à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 0.7 % et à établir pour ce faire un plan prospectif de dépenses précis assorti d'un objectif intermédiaire et d'un calendrier de mise en œuvre.

Même si elle est un donneur de relativement petite taille, la Nouvelle-Zélande peut se targuer d'un programme d'aide internationalement reconnu et d'une connaissance approfondie du contexte particulier prévalant dans le Pacifique. Dans le domaine humanitaire, elle est considérée comme sachant faire preuve de souplesse tout en garantissant la prévisibilité de ses apports. Elle devrait s'appuyer sur ces atouts à mesure de l'augmentation de son budget d'aide.

Il ressort de l'examen par les pairs que des réformes majeures, d'ordre stratégique, institutionnel et organisationnel, sont en cours dans l'ensemble du programme d'aide néo-zélandais, avec notamment la totale réintégration de la coopération pour le développement dans la sphère de compétences du ministère des Affaires étrangères et du Commerce. Cette décision offre aux autorités l'occasion de renforcer le programme d'aide et d'affûter le ciblage sur le développement, au niveau aussi bien du ministère que de l'ensemble de l'administration. Elle est également porteuse de nouvelles possibilités d'ouverture en direction de la société civile et du secteur privé.

Selon le rapport, la Nouvelle-Zélande pourrait redoubler d'efforts pour préserver les compétences existantes en matière de développement et déléguer plus de pouvoirs à ses instances de terrain. Elle est encouragée à préciser sa vision stratégique, en incorporant les dimensions environnementale et sociale du développement économique durable, et à améliorer la communication autour de celle-ci. Elle est aussi incitée à maintenir la forte concentration géographique de ses efforts sur le Pacifique, où elle est déjà un acteur de premier plan.

Défis à surmonter et recommandations

- La Nouvelle-Zélande devrait préciser les nouvelles orientations stratégiques de son programme d'aide et élaborer une stratégie à moyen terme exposant l'apport du développement économique au recul de la pauvreté, tout en reconnaissant l'importance des dimensions environnementale et sociale du développement durable.
- Pour asseoir davantage sa crédibilité internationale en tant que partenaire pour le développement, la Nouvelle-Zélande devrait réduire encore la dispersion géographique de ses apports alloués en dehors de la région Pacifique et étendre à son aide multilatérale les bonnes pratiques en matière de prévisibilité qui prévalent déjà pour la programmation de ses activités bilatérales et régionales en souscrivant des engagements pluriannuels en faveur de ses partenaires multilatéraux prioritaires.
- La Nouvelle-Zélande aurait intérêt à mener à son terme la réorganisation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce. Avec la réintégration du programme d'aide dans ses attributions, le ministère devrait s'appuyer sur les points forts de ce dernier tout en reconnaissant les besoins spécifiques que cela implique, en particulier en matière d'expertise technique sur le développement. La Nouvelle-Zélande se doit de détacher dans les bureaux extérieurs les compétences voulues, de rationaliser ses systèmes de gestion de l'aide et de préciser les fonctions et les chaînes de responsabilité si elle veut préserver l'efficacité de son programme d'aide en pleine expansion et opérer une délégation plus efficace de pouvoirs au profit des bureaux extérieurs.
- Afin d'améliorer encore l'efficacité et l'impact de son aide, la Nouvelle-Zélande devrait s'appliquer à faire mieux connaître les principes de l'efficacité de l'aide et à renforcer l'adhésion à ces derniers au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce et des autres instances gouvernementales, et en rendre l'application plus systématique à travers une approche agréée par tous les secteurs concernés de l'administration. Elle devrait aussi continuer d'intensifier son utilisation des systèmes nationaux des pays partenaires, en s'armant pour gérer les obligations de comptes et les risques associés aux modalités d'aide correspondantes et en mettant en place les formations et les orientations voulues.

Examen par les pairs du CAD de l'aide des Pays-Bas

28 septembre 2011

Examineurs : Italie et États-Unis

Les Pays-Bas s'attirent le respect en tant que donneur, à la fois par le volume de leur aide et par leurs efforts pour assurer l'efficacité de cette dernière. Au moment où le CAD a procédé à son examen 2011 par les pairs, ils venaient d'engager une réforme en profondeur de leur coopération pour le développement.

Les Pays-Bas sont un des cinq seuls membres du CAD à remplir l'objectif de 0.7 % du revenu national fixé par les Nations Unies pour l'APD. Depuis 1975, ils dépassent chaque année cet objectif. En 2010, leurs apports d'APD ont représenté 0.81 % de leur RNB. Ils ont maintenant entrepris de réduire leur budget d'APD, en vue de le ramener à 0.7 % du RNB en 2015. Lors de l'examen par les pairs, les Pays-Bas ont été encouragés à ne pas laisser leur rapport APD/RNB tomber en-deçà du seuil de 0.7 %.

L'examen a mis en évidence quelques choix audacieux de la part des Pays-Bas en matière de coopération pour le développement. En particulier, ce sont maintenant les secteurs économiques et non plus les secteurs sociaux qui sont privilégiés, l'APD est plus rigoureusement articulée autour de quatre axes thématiques, un renforcement du rôle du secteur privé est encouragé et le nombre de pays partenaires prioritaires a été ramené de 33 à 15.

De l'avis des examinateurs, les réformes en cours sont source à la fois de possibilités nouvelles et de complications. Les Pays-Bas ont été incités à veiller à ce que les principes de l'appropriation, de l'alignement et de l'harmonisation inscrits dans la Déclaration de Paris soient respectés dans les efforts de recentrage de l'aide. Il a par ailleurs été noté que la réforme de la coopération néerlandaise pour le développement offrait aux Pays-Bas l'occasion d'améliorer la synergie entre leurs différents mécanismes d'acheminement de l'aide.

Dans le domaine humanitaire, les Pays-Bas entendent s'attaquer à l'amélioration du système mondial d'action humanitaire – tâche ambitieuse qui doit maintenant être ancrée sur une stratégie reliant l'adhésion de l'ensemble de l'administration.

Défis à surmonter et recommandations

- Afin que les réformes opérées portent leurs fruits, les Pays-Bas se doivent de compléter le cadre stratégique destiné à guider leur action de coopération pour le développement en : *i*) définissant les principes et critères qui détermineront les objectifs et les choix associés à chacun des leurs principaux canaux d'acheminement, et *ii*) exposant clairement les modalités d'application des nouvelles politiques à chacun de ces canaux. Dans le cadre de l'action qu'ils prévoient d'engager autour de la mondialisation, les Pays-Bas devraient mettre en place un programme pour la cohérence des politiques au service du développement qui traduise les engagements en plans d'action.
- Afin d'accroître encore l'efficacité de leur aide, les Pays-Bas devraient avant tout s'appliquer à : *i*) rehausser la prévisibilité de leurs apports et utiliser davantage les systèmes des pays partenaires, *ii*) améliorer la transparence de leurs plans, activités et décisions de financement, et *iii*) poursuivre le déliement de leur aide. Ils devraient aussi profiter du recentrage de leur aide sur seulement 15 pays pour mieux veiller à l'efficacité de cette dernière. Ils devraient faire fond sur les atouts que possèdent déjà leurs ambassades dans les pays partenaires – notamment en termes de flexibilité et de capacités – et s'assurer que celles-ci jouissent de compétences et de pouvoirs suffisants pour coordonner l'ensemble des efforts déployés par les Pays-Bas dans ces pays.
- Les Pays-Bas devraient mettre la dernière main à leur stratégie humanitaire pangouvernementale et se fixer des objectifs clairs en la matière. Afin de garantir l'efficacité et l'efficience des modalités d'acheminement de l'aide humanitaire dans tous les contextes, ils devraient revoir leurs dispositifs d'intervention rapide en cas d'urgence soudaine dans une crise qui se prolonge, envisager des financements pluriannuels et favoriser une délégation accrue de pouvoir aux instances de terrain.

Examen par les pairs du CAD de l'aide du Portugal

9 novembre 2010

Examineurs : Finlande et Irlande

L'aide publique au développement (APD) distribuée par le Portugal s'est élevée au total à 513 millions USD en 2009, soit 0.23 % de son revenu national brut (RNB) (données provisoires pour 2009). Ces chiffres placent le Portugal parmi les derniers pays du classement des membres du CAD pour ce qui est du volume de l'aide (21^e rang sur 23) et du rapport APD/RNB (18^e rang). Le Portugal est nettement en dehors de la trajectoire qui lui permettrait d'atteindre l'objectif consistant à porter à 0.7 % d'ici 2015 son rapport APD/RNB de même que l'objectif provisoire, de porter la part de son RNB consacrée à l'APD à 0.51 % d'ici à 2010, convenu au niveau de l'Union européenne.

Il s'emploie à inscrire sa politique de coopération pour le développement dans un cadre stratégique mieux défini en faisant du soutien destiné à favoriser les avancées sur la voie de la réalisation des OMD dans les pays partenaires l'une des ses principales priorités. Il œuvre à l'adoption d'une stratégie pangouvernementale dans le domaine de la coopération pour le développement. Dans le secteur de la sécurité par exemple, il s'efforce manifestement de coordonner ses interventions dans les domaines de la sécurité et du développement.

Les auteurs du rapport d'examen se félicitent des réalisations à porter à l'actif du Portugal sur le plan de la cohérence des politiques au service du développement. Une loi sur ce sujet a été approuvée par le Conseil des Ministres en novembre 2010 afin de *i*) confirmer l'engagement du Portugal à veiller à ce que les politiques qu'il mène aux niveaux national et international n'aient pas une influence négative sur le développement des pays partenaires, *ii*) renforcer les mécanismes de coordination interministérielle tant au niveau politique que technique, et *iii*) intensifier le suivi de la cohérence des politiques au service du développement grâce à l'établissement d'un rapport bisannuel à l'échelle de l'administration toute entière. Le Portugal a déjà accompli des progrès sur le plan de la cohérence au service du développement dans les domaines de la sécurité et des migrations.

Il a adhéré politiquement au programme d'action international pour l'efficacité de l'aide. Les dernières stratégies-pays qu'il a élaborées ont facilité une meilleure coordination au sein du système portugais de coopération pour le développement ainsi que l'alignement sur les priorités des pays partenaires. Le Portugal a en outre commencé à se rallier à des mécanismes de coordination entre donneurs. A l'avenir, ses stratégies-pays devraient être davantage axées sur les résultats et l'inciter à progresser encore dans l'exécution du programme d'action international pour l'efficacité de l'aide.

L'Institut portugais de soutien au développement (IPAD) s'emploie à améliorer la qualité et l'impartialité de ses évaluations et à mettre de plus en plus à profit les conclusions de ces évaluations

pour réformer ses programmes de coopération pour le développement. Néanmoins, il lui reste encore des progrès à accomplir pour évoluer vers une gestion axée sur les résultats.

Défis à surmonter et recommandations :

- Le Portugal n'a guère progressé dans la modernisation des modalités de son aide. Il continue d'acheminer la majeure partie de ses apports (environ 60 % de son APD brute) par la voie bilatérale, en particulier sous la forme d'activités relevant de la coopération technique conduites dans des pays lusophones (absorbant quelque 50 % de ses apports d'aide bilatérale). La coopération technique est généralement dispensée en nature et n'induit que de faibles transferts financiers vers les partenaires. Le Portugal devrait à l'avenir acheminer ses apports d'APD accrus en recourant à des modalités se concrétisant par des flux financiers réels à destination des pays partenaires et en utilisant les systèmes nationaux de ces pays.
- La coordination au sein d'un système actuellement morcelé de coopération pour le développement est également un défi de taille. Le système portugais de coopération pour le développement fait intervenir de nombreux acteurs (tous les ministères et un grand nombre d'administrations locales) et la coordination de l'ensemble est assurée par l'IPAD. Ce dernier a réalisé des progrès sur ce plan, en particulier grâce à une réforme du processus de programmation, mais plusieurs facteurs l'empêchent de jouer pleinement son rôle. Il n'a qu'une maîtrise limitée de son propre budget et du budget global de la coopération pour le développement, pâtit d'un manque de ressources humaines et n'exerce qu'une influence mineure sur le ministère des Finances (qui est l'acteur numéro un de la politique portugaise de coopération pour le développement). Le Portugal devrait revoir le modèle de fonctionnement tout entier de son système de coopération pour le développement afin d'améliorer la cohérence et la coordination.
- Malgré quelques avancées dans la mise en œuvre du programme d'action international pour l'efficacité de l'aide, des difficultés subsistent. Les efforts déployés par le Portugal se heurtent à une déconcentration insuffisante des compétences et des effectifs vers le terrain et à l'incapacité de fusionner une multitude de projets à petite échelle en un nombre plus restreint de programmes de plus vaste portée ou à les intégrer dans des programmes pilotés par les partenaires. Au cours des deux dernières années écoulées, le Portugal n'a pas notifié au CAD toutes les données relatives au degré de liaison de son aide et il devrait consentir un effort accru pour délier au maximum son aide, comme convenu aux termes du Programme d'action d'Accra.

Examens à mi-parcours

Depuis juin 2010, le CAD a mené à bien les examens à mi-parcours de l'Australie, de la France, du Luxembourg, de la Norvège et de la Suède. Ces examens servent : *i*) à repérer les évolutions, les résultats et les effets produits ; *ii*) à donner une nouvelle impulsion aux efforts engagés par les membres pour mettre en œuvre les recommandations ; et *iii*) à échanger des données d'expérience avec d'autres membres du CAD avec une fréquence plus élevée que tous les quatre ou cinq ans (puisque tel est le rythme normal des examens complets). Les examens à mi-parcours offrent également la possibilité de débattre des évolutions nationales et internationales récentes et de leur effets sur les programmes d'aide des pays soumis à examen.

A cet égard, la crise économique et financière est demeurée un thème central des examens à mi-parcours qui viennent d'être effectués. Les graves conséquences qu'elle a eues sur les pays en développement ont incité les membres à ne pas revenir sur leurs budgets d'aide en dépit des contraintes les invitant à restreindre leurs dépenses publiques. L'Australie a réaffirmé son engagement à atteindre un rapport APD/RNB de 0.5 % d'ici 2015-16 et, pour avancer sur la voie de la réalisation de cet objectif, elle a majoré de 9 % l'enveloppe budgétaire allouée à l'aide pour la période 2010-11. Le Luxembourg a conservé un rapport APD/RNB élevé, ressorti à 1.04 % en 2009, et la Norvège a réaffirmé son engagement de maintenir son APD à son niveau actuel de 1 % du RNB. Le budget d'APD de la Suède a suivi les fluctuations de son revenu national brut, lequel s'est redressé en 2010 après avoir essuyé un repli l'année précédente. En 2010, l'APD suédoise représentait l'équivalent de 0.97 % du RNB. Dans le même temps, la France – consciente du fait que son engagement de ramener son déficit budgétaire de 8 % en 2010 à 3 % en 2013 risquait de compromettre tout accroissement du volume de son APD – a lancé un appel en faveur de l'élaboration de mécanismes de financement novateurs.

Sur le plan stratégique, les membres du CAD ont tendance à élargir leurs programmes d'aide au développement et à faire en sorte que tous les efforts engagés au service du développement concourent à l'instauration d'un développement et d'une croissance économique durables. La Norvège a décidé de placer davantage l'accent sur l'aide en tant que catalyseur d'un développement à long terme et la Suède sur la mobilisation du secteur privé à l'appui de l'effort de développement. L'Australie et le Luxembourg ont confirmé que la coopération pour le développement est un pilier important de leur politique étrangère et, de

même que la France, ils ont fait du développement durable un objectif essentiel. Cette orientation va de pair avec l'intensification des actions destinées à communiquer sur les résultats afin d'entretenir l'adhésion à la cause de l'aide de l'opinion publique et des acteurs politiques même en période de crise. En Suède, le gouvernement s'est donné comme priorité d'œuvrer à une meilleure communication des résultats et à une amélioration de la transparence.

Les examens à mi-parcours ont en outre permis de mettre en évidence les efforts constants des membres du CAD pour acheminer une aide de meilleure qualité grâce à des structures et des systèmes institutionnels plus efficaces. L'Australie s'efforce de rendre plus autonome l'organisme qui gère son aide (AusAID) et poursuit le processus de déconcentration progressive qu'elle a engagé. La France consolide son système, en clarifiant le mandat du Comité de direction pour la coopération pour le développement du ministère des Affaires étrangères et en renouvelant le Conseil d'orientation stratégique (AFD). La Norvège revoit actuellement son organisation et rationalise ses processus administratifs. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) fait l'objet d'un ambitieux projet de réforme et de modernisation.

Les donateurs se préoccupent aussi davantage de la nécessité, qui est également un défi, de réunir la palette de compétences qui convient (et de faire en sorte d'affecter les bonnes personnes aux bons postes) pour mettre en œuvre une aide de qualité. L'Australie a lancé un projet de gestion prévisionnelle du personnel tout en recherchant des solutions pour affecter les personnes recrutées localement à des postes où les responsabilités qui leur sont confiées sont plus étendues. Le Luxembourg répond aux contraintes d'effectifs auxquelles il est soumis en instaurant des synergies nouvelles au sein de son système et en recrutant des experts extérieurs. La Suède, pour sa part, s'emploie à accroître la proportion des effectifs en poste sur le terrain tout en absorbant des réductions notables de ses effectifs globaux.

Les membres examinés poursuivent leurs efforts pour assurer un acheminement efficace de leur aide. Comme le montrent les examens à mi-parcours dont ils ont fait l'objet, c'est un défi particulièrement difficile à relever dans des situations de fragilité. La France et l'Australie insistent sur la nécessité d'adopter des stratégies pangouvernementales dans ce type de contexte tandis que la Norvège et la Suède attirent l'attention sur la difficulté qu'il y a à pourvoir des postes dans les conditions plus tendues prévalant dans les États fragiles.

Dans l'ensemble, les examens ont révélé le souci, porté par une dynamique, des pays examinés d'adapter leurs politiques aux enjeux qui se profilent au niveau international, de réformer leurs systèmes et de se tourner vers l'innovation en s'adaptant aux spécificités de chaque contexte. Parmi les bonnes pratiques et les enseignements à retenir qui ont été dégagés, il y a lieu de citer :

- la stratégie renforcée d'intégration de la problématique hommes-femmes adoptée par l'Australie : un champion de l'égalité des sexes siège au Comité exécutif de l'AusAID et des marqueurs de la parité hommes-femmes sont établis aux stades de la conception et de la mise en œuvre des programmes.
- l'approche plus stratégique de l'évaluation suivie par la France : l'évaluation est utilisée comme un instrument de gestion prospective.
- la décision du Luxembourg de mettre l'accent sur le soutien à l'intégration régionale en Afrique : elle se traduit concrètement par la fourniture aux principales organisations régionales d'un soutien au renforcement de leurs capacités institutionnelles.
- les progrès accomplis par la Norvège sur le plan de la prise en compte systématique des aspects environnementaux et du changement climatique, attestés par des résultats tangibles : la Norvège a conclu un partenariat avec l'Indonésie pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- les efforts déployés par la Suède pour simplifier le cadre régissant sa politique de coopération pour le développement : alors qu'il était auparavant excessivement touffu, il introduit désormais une clarification beaucoup plus nette, au niveau des responsabilités institutionnelles, entre prise de décision et exécution.



Notes relatives aux autres donneurs membres de l'OCDE

Hongrie

En 2009, l'APD nette de la Hongrie a progressé en termes réels de 22.5 % pour atteindre 117 millions USD contre 107 millions USD en 2008. Le rapport APD/RNB a également été porté de 0.08 % à 0.10 %.

Le volume des apports d'aide bilatéraux a presque doublé par rapport à l'année précédente tandis que l'aide multilatérale a légèrement reculé. Au total, 75 millions USD ont été drainés vers l'UE, soit 86 % des contributions multilatérales versées par la Hongrie.

Le programme hongrois d'aide obéit à une stratégie-pays à moyen terme et privilégie les pays partenaires hautement prioritaires suivants : Bosnie-Herzégovine, Moldova, zones sous administration palestinienne et Viêt-Nam. La Hongrie a dispensé son aide axée sur des projets à des pays d'Afrique subsaharienne, au Cambodge, à l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Kosovo, à la République kirghize, au Laos, à la Mongolie, au Monténégro, à l'Ukraine et au Yémen. La Hongrie maintient ses engagements en matière d'aide internationale vis-à-vis de l'Afghanistan et de l'Irak.

Compte tenu de l'avantage comparatif qu'elle estime posséder dans ce secteur, la Hongrie concentre son aide dans le domaine de la transformation politique et économique. Les autres secteurs jugés prioritaires par la Hongrie sont notamment l'agriculture, les programmes de gestion de l'eau et l'éducation.

Islande

En 2009, l'APD nette de l'Islande a chuté de 9.9 % en termes réels puisqu'elle a été ramenée de 48 millions USD l'année précédente à 35 millions USD. Le rapport APD/RNB s'est également replié de 0.47 % à 0.35 %. L'aide bilatérale s'est chiffrée à 27 millions USD et a représenté 76 % des apports d'APD totaux de l'Islande.

En dépit de la situation économique qui prévaut dans le pays, la coopération pour le développement demeure un pilier de la politique étrangère islandaise et le gouvernement s'est engagé à contribuer à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA) a assuré le versement d'environ 41 % de l'APD distribuée par l'Islande en 2009, répartis entre six pays : Malawi, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Ouganda et Sri Lanka. En 2009, les ambassades d'Islande au Nicaragua et au Sri Lanka ont été fermées pour des raisons tenant à des restrictions budgétaires.

La Direction de la coopération pour le développement du ministère des Affaires étrangères gère les 59 % restants de l'APD islandaise. Ces fonds servent à financer des activités relevant de la

coopération multilatérale avec des organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, de l'aide humanitaire et du soutien à des ONG. La participation à des missions de construction de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit est du ressort de l'Unité spécialisée de cette direction (l'Icelandic Crisis Response Unit). En 2009, elle a absorbé quelque 8 % du montant de l'APD globale islandaise, l'effort correspondant s'étant porté principalement sur l'Afghanistan, les zones sous administration palestinienne, les Balkans et le Libéria.

Mexique

Le Mexique n'est pour le moment pas en mesure de communiquer au CAD des données concernant son APD. Néanmoins, il s'est doté depuis quelques années des capacités institutionnelles requises pour commencer d'ici peu à notifier selon des modalités correctes et pérennes les données demandées par le CAD. Premièrement, le ministère mexicain des Affaires étrangères vient de mettre en place, avec le concours du CAD, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Institut national de géographie et de statistiques, un système national d'information sur la coopération internationale pour le développement. Ce système, qui oblige les institutions fédérales à enregistrer en ligne leurs activités de coopération et permettra au grand public d'avoir accès gratuitement à la base de données ainsi constituée, sera l'instrument par lequel les activités de coopération menées par le Mexique seront notifiées au CAD de façon efficace et transparente. Deuxièmement, le Congrès mexicain a adopté, au début de 2011, une loi sur la coopération internationale. Ce texte arrive à point nommé pour conforter le cadre légal et donner l'assise institutionnelle indispensables à l'amélioration de la gestion des activités de coopération du Mexique, et notamment à la production de rapports rigoureux et actualisés sur ces activités.

La politique mexicaine de coopération bilatérale et régionale pour le développement vise principalement les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et revêt essentiellement la forme d'activités de coopération scientifique et technique à l'appui du renforcement des capacités. En 2009, le Mexique a concentré ses efforts sur les pays d'Amérique centrale, notamment le Costa Rica, le Salvador et le Guatemala. Les programmes horizontaux de coopération Sud-Sud mis en œuvre en Amérique du Sud, en particulier ceux qui ont été menés à bien au Chili et en Colombie, font actuellement l'objet d'un processus de consolidation. Il en va de même pour un certain nombre de partenariats triangulaires associant des acteurs comme le Japon, l'Espagne, l'Allemagne et le PNUD. L'agriculture, les administrations publiques, la santé, la protection de l'environnement, l'éducation, les sciences et technologies sont les domaines vers lesquels le Mexique a choisi, en 2009, d'orienter en priorité ses activités de coopération technique.

Pologne

En 2009, l'APD nette de la Pologne a été portée à 375 millions USD, soit une hausse de 23.7 % en termes réels par rapport à 2008. Le rapport APD/RNB a également progressé, passant de 0.08 % en 2008 à 0.09 % en 2009. L'aide bilatérale s'est chiffrée à 92 millions USD, soit l'équivalent de 25 % du total de l'aide polonaise au développement.

En sa qualité de membre de l'Union européenne, la Pologne fait transiter l'essentiel de son aide par le budget que l'UE consacre à l'aide au développement, soit près de 96 % de l'aide multilatérale polonaise en 2009.

L'aide bilatérale polonaise recouvre les crédits consentis à des conditions préférentielles à l'Angola, la Chine, le Monténégro et le Viêt-Nam ainsi que des programmes de bourse et l'aide sociale et les soins de santé dispensés aux réfugiés pendant les douze premiers mois où ils résident en Pologne. La Pologne a également dispensé une aide humanitaire à l'Indonésie, au Kenya, au Pakistan, aux Philippines, aux zones sous administration palestinienne et au Viêt-Nam.

Le programme polonais de coopération pour le développement vise à encourager une collaboration étroite entre la communauté des donateurs, en particulier l'Union européenne et l'OCDE. Comme par le passé, l'aide polonaise au développement demeure axée sur la promotion et le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et du développement durable et le renforcement de la société civile.

Encadré A.8. Examen spécial conduit par le CAD du programme de la Pologne dans le domaine de la coopération pour le développement

L'aide polonaise au développement est axée sur la promotion et le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, du développement durable et de la société civile, en particulier dans ses pays voisins d'Europe de l'Est. En 2008, l'APD de la Pologne s'est élevée à 372 millions USD, soit l'équivalent de 0.08 % de son RNB. La Pologne s'est engagée à accroître son aide pour porter son rapport APD/RNB à 0.33 % d'ici 2015. Elle a en outre promis d'améliorer l'efficacité de son aide en mettant en application les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée en 2005.

La Pologne a demandé au CAD d'effectuer en 2009 un examen spécial de son programme de coopération pour le développement. Une équipe composée d'examineurs représentant la Belgique, le Canada, la Turquie et le CAD s'est rendue en janvier 2010 à Varsovie où des consultations ont eu lieu avec des représentants gouvernementaux et des acteurs de la société civile. Les conclusions de l'examen donnent à penser que la Pologne doit continuer à aligner son aide sur les systèmes nationaux de ses pays partenaires, à délier son aide et à améliorer l'harmonisation de son aide avec celle dispensée par d'autres donateurs. Elles ont été examinées par des représentants de la Pologne, les membres du CAD et d'autres donateurs émergents lors d'une table ronde organisée à Varsovie le 17 mai 2010.

République slovaque

En 2009, les versements nets d'APD de la République slovaque ont totalisé 75 millions USD, soit 17,6 % de moins que l'année précédente. Le rapport APD/RNB a également fléchi, passant de 0,10 % à 0,09 %. Cette décreue est due à la crise économique. L'aide slovaque passe par le canal bilatéral à hauteur de 26 %. La contribution de 52 millions USD versée à l'UE a absorbé 93 % de l'aide slovaque empruntant la voie multilatérale.

En avril 2009, le gouvernement a approuvé de nouveaux projets concernant les pays de programme (Afghanistan, Kenya et Serbie) et les pays prioritaires suivants : Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Soudan, Tadjikistan, Ukraine et Viêt-Nam.

L'APD slovaque a vocation à servir la réalisation des OMD, l'accent étant placé sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, du développement économique durable et de l'environnement, ainsi que sur la mise en place d'institutions démocratiques.

Encadré A.9. Examen spécial conduit par le CAD du programme de la République slovaque dans le domaine de la coopération pour le développement

A la demande du ministère des Affaires étrangères de la République slovaque, la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE (DCD) et des représentants auprès du Comité d'aide au développement (CAD) du Royaume-Uni et des Pays-Bas ont mené à bien un examen spécial de la politique slovaque de coopération pour le développement international qui s'est déroulé entre le mois de novembre 2010 et le mois d'avril 2011. Cet examen avait principalement pour objectif de dégager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience acquise afin d'éclairer le dialogue engagé sur le plan interne par les autorités slovaques sur la réforme de l'aide extérieure. La publication du rapport qui a marqué l'aboutissement de l'examen spécial a été officiellement annoncée par le gouvernement slovaque à Bratislava en octobre 2011 et le rapport a été examiné par le CAD à sa réunion du 3 novembre 2011. Le CAD s'est félicité que l'examen spécial ait offert l'occasion de bénéficier des avis et des compétences sans équivalent de pourvoyeurs d'aide au développement n'appartenant pas au cercle de ses membres.

Les auteurs du rapport sont arrivés à la conclusion que la République slovaque s'emploie actuellement à mettre en place un grand nombre de fondements d'ordre législatif, stratégique et institutionnel sur lesquels reposera sa politique de coopération pour le développement. La Slovaquie a désormais la latitude nécessaire pour consolider son système de coopération pour le développement afin de se donner les moyens d'atteindre ses objectifs de développement de manière plus efficace, plus efficiente et plus transparente au bénéfice des populations pauvres des pays partenaires. Plusieurs défis lui sont lancés, mais les auteurs du rapport estiment qu'il existe pour chacun des solutions. Pour relever ces défis, la Slovaquie doit privilégier les axes suivants :

- i)* renforcer la fonction de pilotage de sa politique de coopération pour le développement, en particulier le rôle déterminant dévolu au ministère des Affaires étrangères ;
- ii)* accroître la visibilité de l'ensemble du programme slovaque de coopération pour le développement en Slovaquie ;
- iii)* améliorer l'acheminement de son APD.

République tchèque

En 2009, l'APD nette de la République tchèque s'est élevée à 215 millions USD, soit 8,5 % de moins, en termes réels, qu'en 2008. Le rapport APD/RNB, s'établissant à 0,12 %, est demeuré stable. Le recul de l'APD nette est pour l'essentiel imputable à des restrictions budgétaires liées à la crise économique et financière.

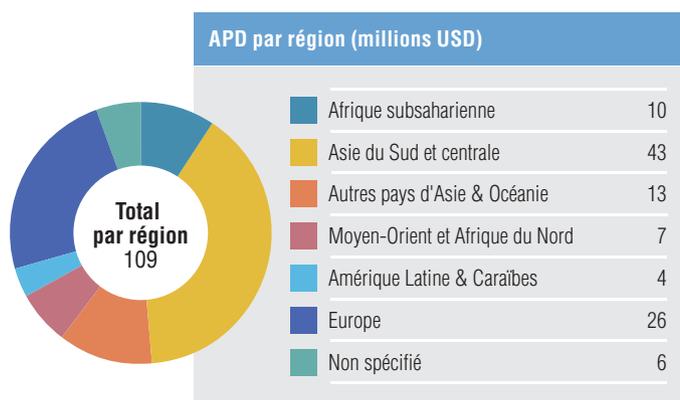
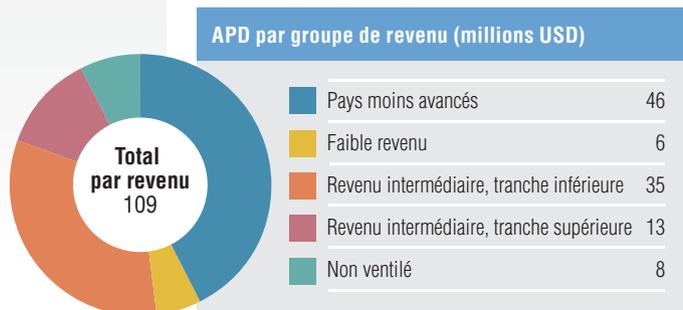
L'aide bilatérale a absorbé 47 % des fonds affectés au programme tchèque d'aide au développement, qui est resté axé sur huit pays prioritaires : Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldova, Mongolie, Serbie, Viêt-Nam, Yémen et Zambie. La République tchèque a également accordé une aide à la reconstruction à la Géorgie et réagi à des situations de crise en Afghanistan et dans les zones sous administration palestinienne.

La transformation du dispositif institutionnel sous-tendant le système tchèque de coopération pour le développement s'est poursuivie en 2009. L'Agence tchèque de développement a fêté sa première année d'existence et a sensiblement intensifié ses activités consistant à mettre en œuvre des projets. Une loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire a été approuvée par le gouvernement et soumise pour approbation au Parlement tchèque. En outre, le ministère des Affaires étrangères a entrepris des travaux préparatoires en vue de doter la République tchèque d'une nouvelle stratégie en matière d'APD pour la période 2010-17.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

APD nette	2008	2009	Variation 2008/09
Prix courants (millions USD)	249	215	-13,8%
Prix constants (millions USD de 2008)	249	228	-8,5%
En Koruny (millions)	4 323	4 077	-5,7%
APD/RNB	0,12%	0,12%	
Aide bilatérale (%)	47%	47%	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932522151>



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Afghanistan	34
2	Mongolie	6
3	Serbie	6
4	Bosnie-Herzégovine	4
5	Ukraine	4
6	Géorgie	4
7	Viêt-Nam	4
8	Zones/adm.palestinienne	3
9	Moldavie	3
10	Angola	2

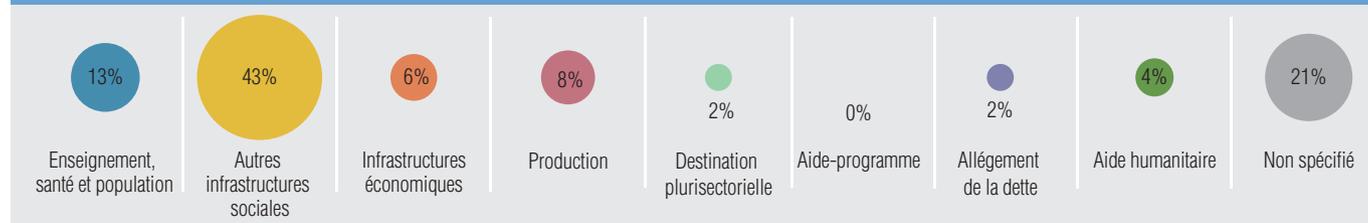
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	50%
10 principaux bénéficiaires	65%
20 principaux bénéficiaires	76%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

AFGHANISTAN
34 MILLIONS USD

APD par secteur



Turquie

En 2009, les apports d'APD nets de la Turquie se sont élevés à 707 millions USD, chiffre en légère augmentation, de 0.6 %, en termes réels par rapport à 2008. Le rapport APD/RNB est demeuré à 0.11 %.

L'aide bilatérale s'est chiffrée à 665 millions USD, soit 94 % des apports totaux de la Turquie. La majeure partie de cette aide bilatérale a été dispensée sous la forme d'aide-projet et d'aide-programme, d'activités d'assistance technique et de participation à des opérations de construction de la paix après un conflit ainsi que d'aide humanitaire.

Sur le plan géographique, l'APD bilatérale turque est drainée à hauteur de plus de 50 % vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale. L'Afghanistan, qui a perçu plus de 96 millions USD, demeure le premier bénéficiaire de l'APD bilatérale distribuée par la Turquie. La Bosnie-Herzégovine, l'Irak, le Kazakhstan, la République kirghize et les zones sous administration palestinienne figurent également au nombre des principaux partenaires en développement de la Turquie.

La Turquie s'attache à faire profiter ses partenaires de l'expérience qu'elle a accumulée dans le cadre de son propre développement, surtout à travers des activités de coopération technique. Leur efficacité par rapport à leur coût, en raison du niveau peu élevé des frais administratifs, peut être regardée comme le principal avantage comparatif de ces activités, qui sont centrées sur le développement institutionnel et l'amélioration des ressources humaines dans les pays partenaires.

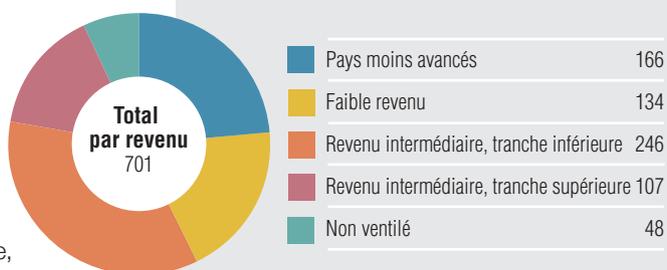
L'Agence turque de coopération internationale et de développement (TIKA) est la principale instance chargée de l'administration de l'aide de la Turquie. C'est un organisme de coopération technique autonome qui relève du Premier ministre. Sa fonction première est de servir de relais entre les pays partenaires et les ministères et organismes turcs au vu des besoins des premiers et des compétences des seconds.

APD bilatérale brute, moyenne 2008-09, sauf indication contraire

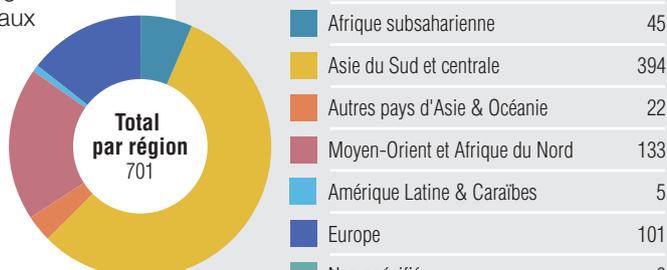
APD nette	2008	2009	Variation 2008/09
Prix courants (millions USD)	780	707	-9.4%
Prix constants (millions USD de 2008)	780	785	0.6%
In Liras (billion)	1 021	1 093	7.1%
APD/RNB	0.11%	0.11%	
Aide bilatérale (%)	94%	94%	

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932522132>

APD par groupe de revenu (millions USD)



APD par région (millions USD)



Dix principaux bénéficiaires d'APD brute (millions USD)

1	Afghanistan	119
2	Kazakhstan	62
3	République Kirghize	60
4	Pakistan	57
5	Irak	50
6	Zones/adm.palestinienne	34
7	Azerbaïdjan	31
8	Bosnie-Herzégovine	24
9	Liban	19
10	Serbie	17

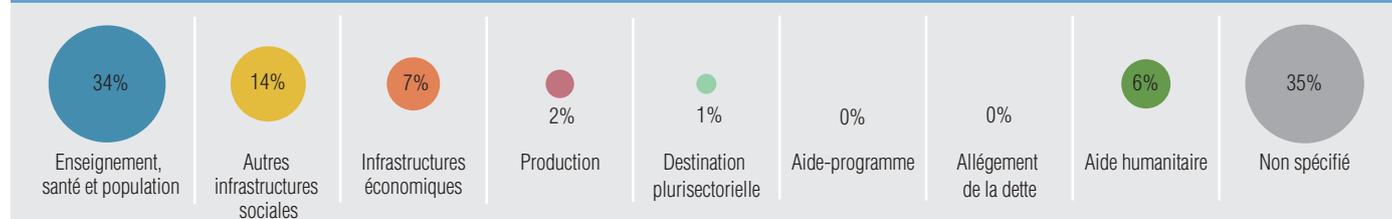
Memo : % de l'APD bilatérale brute

5 principaux bénéficiaires	50%
10 principaux bénéficiaires	68%
20 principaux bénéficiaires	82%

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL D'APD BRUTE

AFGHANISTAN
119 MILLIONS USD

APD par secteur



Notes relatives aux nouveaux membres de l'OCDE

En 2010, quatre nouveaux pays sont devenus membres de l'OCDE (les dates exactes d'adhésion sont indiquées entre parenthèses) : le Chili (7 mai 2010), l'Estonie (9 décembre 2010), Israël (7 septembre 2010) et la Slovaquie (21 juillet 2010). En 2009, l'APD nette estonienne, composée à hauteur de 80 % d'APD multilatérale, s'est chiffrée à 18.4 millions USD. Les apports nets totaux d'Israël¹, acheminés pour l'essentiel (87 %) par le canal bilatéral, sont ressortis à 123.9 millions USD en 2009. Sur ce total, quelque 35.4 millions USD (soit 33 %) ont été consacrés à la prise en charge, pendant un an, des frais de subsistance de personnes arrivant en Israël en provenance de pays en développement

(dont beaucoup ont vécu des situations de guerre civile ou de graves troubles sociaux) ou de personnes ayant quitté leur pays d'origine pour des raisons humanitaires ou politiques. En 2009, l'APD nette consentie par la Slovaquie, composée à hauteur de 65 % d'APD multilatérale, s'est élevée au total à 71.3 millions USD, dont la majeure partie a transité par l'Union européenne. L'Estonie et Israël notifient au CAD leurs apports d'APD depuis les années 90 et la Slovaquie a commencé à le faire en 2005. Pour le moment cependant, le CAD ne reçoit pas de notification de ses apports d'aide de la part du Chili.



Notes relatives aux donateurs d'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE

Plusieurs pays n'appartenant pas à l'OCDE sont depuis longtemps des acteurs importants de la coopération pour le développement et le volume des financements concessionnels accordés aux pays en développement par un grand nombre d'entre eux s'accroît. Le CAD de l'OCDE est conscient du rôle joué par ces pays non membres de l'OCDE sur la scène internationale de la coopération pour le développement et il s'en félicite. Il a la volonté d'unir ses efforts aux leurs pour faire reculer la pauvreté, promouvoir une croissance économique durable et relever les défis du développement dans le monde.

En tant que source de statistiques sur la coopération pour le développement faisant autorité, le CAD s'emploie à dresser un tableau complet des apports d'aide mondiaux contenant des informations sur l'ensemble des pourvoyeurs d'aide au développement. Le CAD espère que tous les pays conduisant des programmes de coopération pour le développement d'une certaine dimension vont s'efforcer de fournir dans un proche avenir des données sur les apports financiers qu'ils consentent, ce qui leur donnera la possibilité de faire reconnaître l'ampleur de leurs efforts et permettra de mieux éclairer la prise de décision tant du côté des donateurs que du côté des pays partenaires. Vingt pays non membres du CAD ont déjà notifié à ce dernier leurs statistiques sur l'APD.

La présente section contient des informations relatives au volume et aux principales caractéristiques des programmes de coopération pour le développement menés par seize pays non membres de l'OCDE. Onze d'entre eux notifient officiellement au CAD leurs apports d'APD : l'Arabie saoudite, Chypre¹², les Émirats arabes unis, le Koweït, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, Malte, la Roumanie et la Thaïlande. Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) ne communiquent pas leurs données, mais ils apportent depuis de nombreuses années des contributions non négligeables à la coopération pour le développement international¹³.

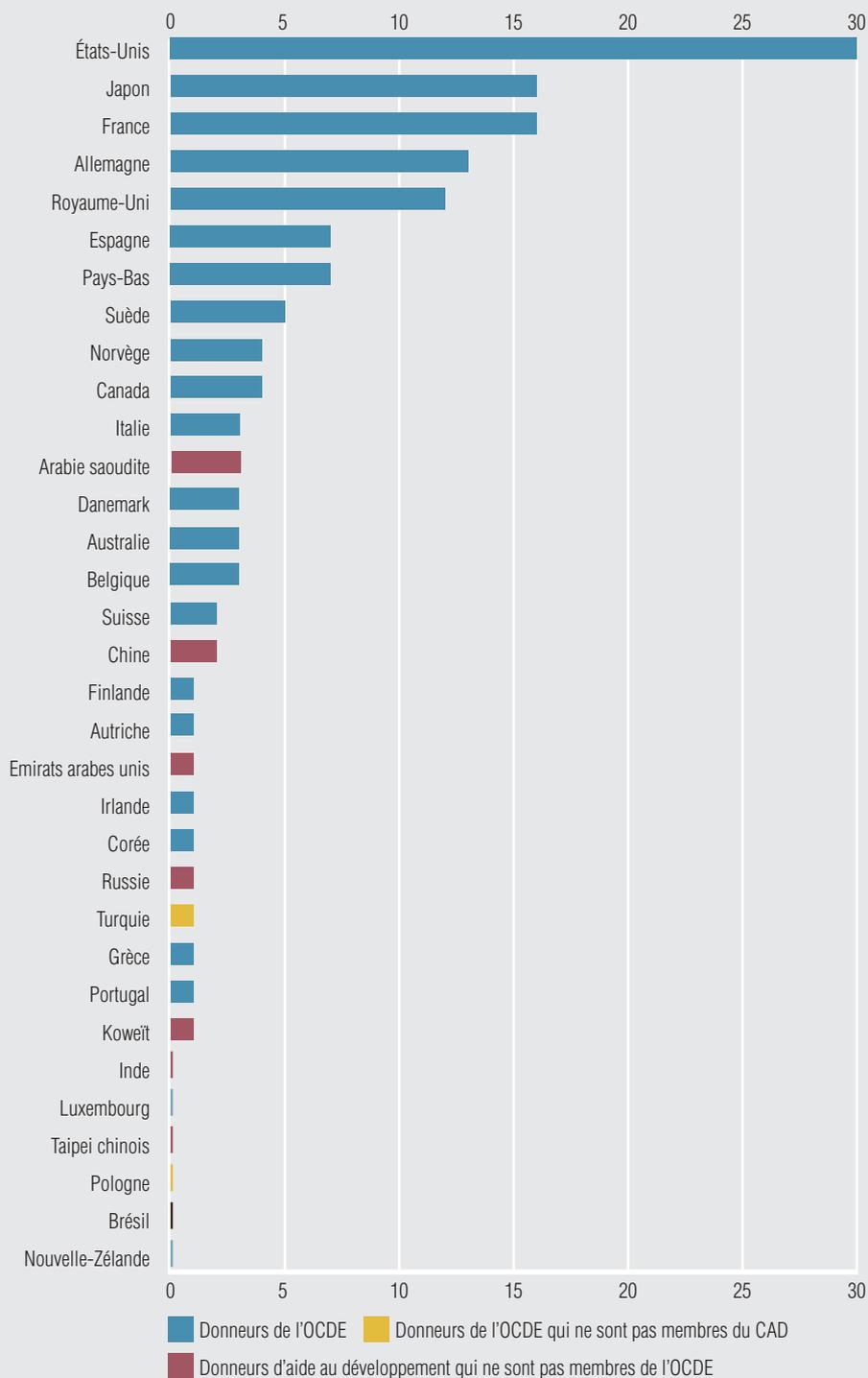
Les apports d'aide consentis par les seize pays non membres de l'OCDE ont représenté une proportion modeste, mais croissante, des flux d'APD totaux en 2009. Globalement, ces pays ont versé en 2009 au titre de l'aide au développement des sommes estimées à 9.3 milliards USD en chiffres bruts, soit 6.4 % du total des apports bruts d'APD. Les flux émanant de ces pays ont parfois excédé les contributions de certains membres du CAD. C'est notamment le cas de l'Arabie saoudite (3.2 milliards USD d'APD brute), de la Chine (1.9 milliard USD d'APD brute) et les Émirats arabes unis (plus de 1.0 milliard USD d'APD brute) (voir graphique 101).

Plusieurs pays du Moyen-Orient pratiquent la coopération pour le développement depuis des décennies et ont perfectionné les mécanismes de coordination et d'harmonisation de leurs efforts, notamment grâce au Groupe de coordination des organismes d'aide arabes. Lors de trois réunions qui se sont tenues récemment (au Koweït en mai 2009, à Vienne en avril 2010 et à Londres en juillet 2011), les membres de ce groupe et le CAD se sont déclarés extrêmement désireux d'apprendre les uns des autres. En marge des échanges d'informations sur leurs programmes d'aide respectifs, ils sont convenus de collaborer dans plusieurs domaines prioritaires : soutien aux pays partenaires pour le renforcement de la sécurité alimentaire ; contribution à l'amélioration de la fourniture aux pauvres de sources d'énergie appropriées, accessibles et peu onéreuses ; prise en compte des effets sur le changement climatique des sources d'énergie traditionnelles ; et apport d'un soutien mieux coordonné au Yémen pour l'aider à mettre en œuvre des réformes.

Trois des plus généreux donateurs de la région du Golfe notifient au CAD les données relatives à leur APD : le Koweït, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. La majeure partie de leur aide est distribuée sous forme d'aide bilatérale et drainée vers des secteurs tels que les infrastructures, l'énergie et l'agriculture. L'aide au développement a constitué un instrument important d'affichage de la solidarité entre les pays arabes, un instrument qui a permis d'aider et de stabiliser des États de la région se trouvant dans des situations de conflit et de fragilité. En 2009, l'Arabie saoudite a conservé la première place du classement des donateurs n'appartenant pas au CAD, en versant 3.2 milliards USD d'APD brute. Ce chiffre marque pourtant une chute de 42 % par rapport à l'année précédente au titre de laquelle l'Arabie saoudite avait mobilisé 5.1 milliards USD. Le Koweït a lui aussi amputé en 2009 ses apports d'aide au développement qui se sont chiffrés à 527.7 millions USD d'APD brute contre 663.4 millions USD en 2008. Les Émirats arabes unis ont fait état d'un montant de 1.0 milliard USD d'APD brute pour 2009. En 2010, ils ont procédé pour la première fois à une notification au CAD de leurs apports d'aide à l'échelle de l'ensemble de l'administration, activité par activité, et sont ainsi devenus le premier pays non membre de l'OCDE à notifier des données aussi détaillées (Smith 2011a).

Les performances en matière d'APD des États membres de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE ont évolué en 2009. D'un côté, la Roumanie et Chypre¹⁴ ont accru leurs versements bruts d'APD : la Roumanie a distribué 152.5 millions USD en 2009, contre 122.9 millions USD en 2008, et Chypre¹⁵ a porté dans le même temps ses apports de 37.4 millions USD à 45.4 millions USD. D'un autre côté, l'APD nette dispensée par la Lituanie a chuté, passant de 47.9 millions USD en 2008 à 36.2 millions USD

Graphique A.101. Apports bruts d'APD émanant des donateurs en 2009 (milliards USD courants)



Source : Statistique du CAD de l'OCDE complétées par des estimations pour le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie tirées de Zimmermann et Smith (2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514114>

en 2009. Les flux d'APD en provenance de Lettonie sont également en recul, même si le mouvement est léger : 21.0 millions USD en 2009 contre 21.9 millions USD en 2008. Malte a notifié au CAD ses apports d'APD pour la première fois en 2009, soit 13.7 millions USD d'APD brute. Compte tenu de leur capacité limitée à exécuter des programmes d'aide bilatéraux sur le terrain, ces pays de l'UE ont tendance à faire transiter une bonne partie de leur aide par des organisations multilatérales, notamment l'Union européenne et le système des Nations Unies.

Le Taipei chinois, la Thaïlande et le Liechtenstein notifient eux aussi au CAD leurs statistiques sur l'APD. Deux de ces trois pays ont réduit leurs apports d'aide en 2009 : le Taipei chinois a totalisé des versements bruts d'APD de 411.4 millions USD, contre 435.2 millions USD en 2008 ; la Thaïlande a pour sa part consacré 40.2 millions USD à l'APD, ce qui représente une baisse notable par rapport au chiffre de 178.5 millions USD atteint en 2008. Le Liechtenstein a majoré ses versements bruts d'APD, passés de 23.3 millions USD en 2008 à 26.3 millions USD en 2009. Ces trois pays acheminent l'essentiel de leur aide au développement par la voie bilatérale : 98 % de l'APD distribuée par le Taipei chinois, 86 % de l'APD thaïlandaise et 80 % de l'APD consentie par le Liechtenstein empruntent le canal bilatéral.

Concernant les pays qui ne lui notifient pas leurs statistiques, le CAD a également procédé pour l'année 2009 à des estimations des apports d'aide émanant du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de la Russie et de l'Afrique du Sud.

Selon une étude récente menée à bien par le gouvernement brésilien, le budget de l'aide brésilienne au développement s'est chiffré à 362.2 millions USD en 2009 contre 336.8 millions USD en 2008 (IPEA et ABC 2010). Ces données se rapportent uniquement aux dons effectués par l'État fédéral et ne tiennent pas compte des prêts (ne portant pas intérêts et octroyés à des conditions préférentielles), des allègements de dette ou des activités de coopération menées par les administrations locales et centrale. Aussi le volume de l'aide brésilienne au développement est-il probablement plus élevé que ne le laissent penser les estimations des autorités. Selon un rapport du gouvernement, plus de 68 % des ressources allouées par le Brésil à la coopération pour le développement sont allés en 2009 à des organisations multilatérales, 13.5 % ont servi à financer des activités de coopération technique, 12 % à financer des actions d'aide humanitaire et 6 % à financer des bourses accordées au Brésil à des étudiants étrangers (IPEA et ABC 2010). La Banque nationale brésilienne de développement (BNDES) a intensifié ses efforts pour stimuler les échanges et la croissance intérieure au Brésil en octroyant des prêts à des pays en développement ; le degré de concessionnalité de ces prêts est toutefois difficile à préciser (Zimmermann et Smith, 2011). Alors qu'il concentrait auparavant ses moyens sur ses voisins d'Amérique latine et sur les pays lusophones, le Brésil oriente désormais de plus en plus son aide au développement vers d'autres partenaires africains comme le Ghana.

Dans un Livre blanc publié récemment sous le titre "China's Foreign Aid", le gouvernement chinois déclare avoir consacré approximativement 38.5 milliards USD (soit 256.3 milliards RMB) à l'aide extérieure entre 1950 et 2009 (GoC 2011). Ce chiffre recouvre des dons (41 %), des prêts ne portant pas intérêts (30 %) et des aides à l'octroi de prêts à des conditions préférentielles (29 %). En 2009, le budget affecté par la Chine à la coopération pour le développement a représenté 1.9 milliard USD d'après le budget des dépenses pour 2010 de l'administration centrale (GoC 2010) contre 1.8 milliard USD en 2008. Cependant, cette estimation ne tient pas compte des dotations destinées à financer les prêts consentis à des conditions préférentielles et les allègements de dettes qui, s'ils étaient comptabilisés, pourraient porter l'aide chinoise à quelque 3 milliards USD (Zimmermann et Smith 2011). Selon l'administration chinoise, le pays a consacré en 2009 63 % de son aide au développement aux pays à faible revenu (GoC 2011). Sur cette période, l'aide de la Chine a surtout bénéficié à des pays d'Afrique (à hauteur de 45.7 %) et d'Asie (à hauteur de 32.8 %), bien que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (à hauteur de 12.7 %), d'Océanie (à hauteur de 4 %), d'Europe (à hauteur de 0.3 %) et quelques autres (à hauteur de 4.5 %) aient également perçu une part de cette manne. Les secteurs jugés prioritaires par le gouvernement chinois sont notamment l'agriculture, l'industrie, l'infrastructure économique, les services publics, l'éducation et la santé. Depuis quelque temps, la Chine veille avec une attention accrue à aider d'autres pays en développement à lutter contre le changement climatique (GoC 2011).

D'après le rapport annuel du ministère indien des Affaires extérieures, l'aide distribuée par le pays et son programme de prêts ont mobilisé 488.0 millions USD au titre de l'exercice budgétaire 2009-10, contre 609.5 millions USD pour l'exercice précédent (Gol 2010). C'est le Département des affaires économiques du ministère des Finances qui gère le budget indien de l'aide au développement et assure la supervision du programme de prêts de la Banque indienne d'exportation et d'importation, EXIM. A la date du 25 mai 2011, la banque EXIM avait ouvert 140 lignes de crédit, pour la plupart destinées à financer des projets d'infrastructure précis dans des pays en développement exécutés par des entreprises indiennes dans des secteurs tels que l'électricité, l'énergie, l'irrigation et les transports (Indian EXIM Bank 2011). La Division de la coopération technique et économique du ministère des Affaires extérieures est chargée de la coopération technique. Dans le cadre de son programme international pour la coopération technique et économique (ITEC), l'Inde assure chaque année la formation de centaines de personnes issues de plus de 150 pays dans des domaines aussi divers que les technologies de l'information, l'éducation et la création d'entreprises (Gol 2010). La majeure partie de son budget de la coopération pour le développement bénéficie à des pays voisins, dont le Bhoutan, le Bangladesh, le Népal, le Sri Lanka, Myanmar et les Maldives. L'Afrique s'adjuge cependant une part croissante de l'aide au développement

distribuée par l'Inde. Lors du premier Sommet Inde-Afrique qui s'est tenu en 2008, l'Inde a promis de procurer aux pays d'Afrique 5.4 milliards USD sous forme de prêts et 500 millions USD sous forme de dons sur les cinq à six ans à venir (Zimmermann et Smith 2011).

Les autorités russes estiment que les versements de la Fédération de Russie au titre de l'aide se sont élevés à 785.0 millions USD en 2009, soit une hausse notable en comparaison des chiffres de 220.0 millions et 100.0 millions USD atteints respectivement en 2008 et en 2004 (GoR 2010). Une bonne partie de l'aide russe transite par des canaux multilatéraux, notamment la Communauté économique eurasiennne, la Banque mondiale, le système des Nations Unies, ou encore des initiatives mondiales de grande ampleur et des fonds d'affectation spéciale. Les principaux pays partenaires de la Russie sont les membres de la Communauté des États indépendants (CEI), suivis des pays de la région Asie-Pacifique et des pays d'Afrique subsaharienne. La santé est un secteur prioritaire, mais la Russie investit également dans d'autres secteurs comme la sécurité alimentaire, l'énergie, l'éducation et l'intégration régionale (GoR 2010). La Russie a annoncé son intention de commencer à notifier ses apports d'aide au CAD dès qu'elle se sera dotée des moyens nécessaires pour le faire.

Le budget consacré par l'Afrique du Sud à la coopération pour le développement s'est contracté, passant de 112.6 millions USD au titre de l'exercice 2008-09 à 108.7 millions USD pour l'exercice 2009-10 (South African National Treasury 2010). L'aide bilatérale sud-africaine transite pour l'essentiel par le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale, dont la dotation a été portée de 7 millions USD en 2003 à près de 40 millions USD en 2008-09. L'Afrique du Sud a annoncé la création d'une nouvelle agence de la coopération pour le développement en 2011, la South African Development Partnership Agency (Agence sud-africaine de partenariat au développement) qui remplacera le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale et aura vocation à améliorer la coordination entre les différentes activités et instruments de coopération pour le développement (Ramachandran 2011). L'Afrique du Sud accorde en priorité son aide aux pays de sa région. On estime qu'environ 70 % de l'aide sud-africaine est orientée vers des pays membres de la Communauté du développement de l'Afrique australe (Zimmermann et Smith 2011).

En dehors des donateurs bilatéraux susmentionnés, des donateurs privés mobilisent également au service du développement des sommes non négligeables sous forme de financements concessionnels. C'est la première fois en 2010 que les statistiques du CAD tiennent compte des décaissements effectués par l'une des plus grandes fondations privées du monde, la Fondation Bill & Melinda Gates (Smith 2011b).

En 2009, la Fondation Bill and Melinda Gates a versé pas moins de 1.8 milliard USD sous forme de dons au bénéfice de l'amélioration de la santé dans les pays en développement, qui ont servi notamment à financer des actions de soutien à la vaccination et à la lutte contre la poliomyélite, le VIH/sida, le paludisme, la pneumonie, la tuberculose (TB), les maladies diarrhéiques et autres maladies infectieuses, et des actions en faveur de la régulation des naissances, de la nutrition et de la santé maternelle et infantile. Ce chiffre a permis à la Fondation Gates de se hisser au troisième rang des donateurs au niveau international pour l'aide à la santé après les États-Unis et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Une bonne partie des dépenses consenties par la Fondation Gates en faveur de la santé dans le monde vont en priorité à la recherche et au développement de vaccins, de médicaments et d'instruments de diagnostic, dont les résultats pourraient être partagés à l'échelle mondiale. Aussi, 50 % des dépenses qu'elle a consacrées en 2009 à la santé dans le monde ont-elles été non pas affectées à un pays en particulier, mais affectées à un niveau mondial ou régional. Cependant, la Fondation Gates investit également dans l'amélioration de l'accès à des outils éprouvés pour résoudre les problèmes de santé ayant des répercussions majeures dans les pays en développement. Dans le cadre des travaux qu'elle a financés, ses contributions ont bénéficié principalement aux pays d'Afrique et d'Asie, qui se sont adjugé respectivement 34 % et 15 % des dépenses qu'elle a consacrées en 2009 à la santé dans le monde.

Notes

1. Ces prévisions ont été publiées dans le *Rapport 2005 sur la coopération pour le développement* (tableau 1.1).
2. L'aide programmable par pays (APP) est un sous-ensemble de l'aide publique au développement (APD) qui fait abstraction d'éléments tels que les secours humanitaires, les allégements de dette et les dépenses encourues dans les pays donateurs comme les frais administratifs et le coût des réfugiés dans les pays donateurs.
3. Les données des États-Unis sur l'aide orientée vers l'égalité hommes-femmes ne sont pas comparables avec celles fournies par les autres donateurs. Ce pays a réexaminé ses méthodes de collecte des données sur le marqueur égalité hommes-femmes et entend les modifier radicalement afin d'assurer la fiabilité et la validité de ses statistiques.
4. La part de l'aide orientée vers l'égalité hommes-femmes dans le total des engagements d'APD est calculée sur la base des apports d'aide ventilable par secteur auxquels le marqueur a été appliqué. Dans l'analyse des chiffres, il ne faut pas oublier que l'utilisation du marqueur par les donateurs a été un processus progressif. Les chiffres rétrospectifs fournis pour l'ensemble des donateurs tiennent compte de cette progressivité et de l'augmentation du volume de l'aide auquel le marqueur est appliqué.
5. Officiellement, la notification sur les marqueurs Rio a débuté en 2007.
6. Pour déterminer les dépenses d'aide humanitaire des donateurs du CAD, Global Humanitarian Assistance (GHA) additionne les éléments suivants : *i*) les sommes notifiées dans le tableau CAD 1 au titre des apports publics et privés à la ligne pour mémoire « Aide humanitaire (versements nets) », et *ii*) les versements nets totaux d'APD au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et au Programme alimentaire mondial (PAM), tels que notifiés dans le tableau CAD 2a. Dans ses calculs, le GHA n'intègre pas la totalité des versements d'APD au PAM, mais un pourcentage de ces derniers, pour tenir compte du fait que toutes les dépenses du PAM n'ont pas une vocation « humanitaire ». Les versements d'aide humanitaire consentis au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et aux « autres organismes des Nations Unies » notifiés dans le tableau CAD 2 sont également inclus. (Pour plus de précisions, voir www.globalhumanitarianassistance.org/data-guides/calculations-methodologies.)
7. En 2011, le DFID a rendu publique sa nouvelle Vision stratégique pour les filles et les femmes, qui vise à améliorer notablement et transformer durablement les conditions de vie de la gent féminine grâce à une action plus intense et plus efficace s'articulant autour de quatre grands axes.
8. Le Royaume-Uni a aussi promis d'intégrer les considérations liées au changement climatique dans toutes les composantes, bilatérales et multilatérales, de son programme. La conduite des efforts dans ce sens a été confiée à un Directeur général et des cadres de l'organisation s'en font les champions à tous les niveaux. Le Royaume-Uni continue aussi de soutenir à travers son programme d'aide l'action plus générale en faveur de l'environnement, par exemple par ses contributions au Fonds pour l'environnement mondial.

9. Il en résultera une augmentation de près de 50 % de ses concours au cours des quatre années en question de sorte que la part de son APD servant à financer la lutte contre le changement climatique se trouvera portée à 7.5 % en 2014/15. Avec ce fonds, le Royaume-Uni honore intégralement l'engagement qu'il a souscrit au niveau international de débloquer 1.5 milliard GBP de financements « à mise en œuvre rapide » entre 2010 et 2012. L'International Climate Fund servira à financer des dépenses aussi bien multilatérales que bilatérales, se répartissant de manière équilibrée entre des activités en faveur de l'adaptation (50 %), d'un développement économe en carbone (30 %) et de la sylviculture (20 %). L'adéquation de ces parts respectives sera surveillée.
10. Dans le cas des États-Unis, le marqueur égalité hommes-femmes a été affecté aux projets dont le descriptif comportait certains termes (comme « fille » ou « femme ») ; les données des États-Unis sur l'aide orientée vers l'égalité hommes-femmes ne sont pas comparables avec celles fournies par les autres donateurs. Ce pays a réexaminé ses méthodes de collecte des données sur le marqueur égalité hommes-femmes et entend les modifier radicalement afin d'assurer la fiabilité et la validité de ses statistiques.
11. Les statistiques pour Israël sont communiquées par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'OCDE utilise ces données sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des implantations israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.
12. *i)* Note de la Turquie : Dans le présent document, les informations faisant référence à « Chypre » concerne la partie sud de l'île. Il n'existe pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs sur l'île. La Turquie a reconnu la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le contexte des Nations Unies, la Turquie réservera sa position concernant la « question chypriote ». *ii)* Note de tous les États membres de l'Union européenne et de la Commission européenne : la République de Chypre a été reconnue par tous les membres des Nations Unies à l'exception de la Turquie. Les informations figurant dans le présent document concernent la zone placée sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
13. Les chiffres figurant dans cette section sont présentés sur la base des décaissements bruts afin qu'ils soient plus aisément comparables avec les estimations des efforts consentis dans le domaine de la coopération pour le développement par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS), pour lesquels les données relatives aux remboursements de prêts ne sont pas disponibles.
14. Voir note 12.
15. Voir note 12.

Références

GoC (Government of China) (2010), "Expenditure Budget for Central Level Government", Ministère des Finances, Pékin.

GoC (2011), "China's Foreign Aid", Libre blanc du Bureau de l'Information du Conseil d'État de la République populaire de Chine, Pékin. Consultable à l'adresse suivante : www.china.org.cn/government/whitepaper/node_7116362.htm, consulté le 28 juin 2011.

Gol (Government of India) (2010), "Annual Report 2009-2010", Ministère des Affaires extérieures, New Delhi.

GoR (Government of Russia) (2010), "Assessing Action And Results Against Development-Related G8 Commitments: The Russian Federation Contribution", Ministère des Finances, Moscou. Consultable à l'adresse suivante : www.minfin.ru, consulté le 23 septembre 2010.

Indian EXIM Bank (Indian Export Import Bank) (2011), Operative Line of Credit, au 25 mai 2011. New Delhi. Consultable à l'adresse suivante : www.eximbankindia.com/locstat250511.doc, consulté le 29 juin 2011.

IPEA (Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada) et ABC (Agência Brasileira de Cooperação) (2010), "Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional: 2005-2009", IPEA, Brasília. Consultable à l'adresse suivante : www.ipea.gov.br/portal/images/stories/PDFs/Book_Cooperacao_Brasileira.pdf, consulté le 15 février 2011.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), *2011 OECD Report on Aid Predictability : Survey on Donors' Forward Spending Plans 2011-13* (à paraître), OCDE, Paris.

Ramachandran, V. (2011), "South Africa to Launch Development Aid Agency", blog *Global Development: Views from the Center*, Center for Global Development, Washington. Consultable à l'adresse suivante : <http://blogs.cgdev.org/globaldevelopment/2011/01/south-africa-to-launch-development-aid-agency.php>, consulté le 29 juin 2011.

Smith, K. (2011a), "United Arab Emirates Statistical Reporting to the OECD Development Assistance Committee", Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, mars 2011, Paris, consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/37/0/47283752.pdf, consulté le 30 juin 2011.

Smith, K. (2011b), "Statistical reporting by the Bill and Melinda Gates Foundation to the OECD DAC", avril 2011, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, Paris, consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/dataoecd/5/60/47539494.pdf, consulté le 1er juillet 2011.

South African National Treasury (2010), "National Budget 2010", *International Relations and Co-operation*, Johannesburg.

Zimmermann, F. et K. Smith (2011), "More Money, More Actors, More Ideas for Development Co-operation", *Journal of International Development*, à paraître.



Annexe B :
Tendances de la coopération
pour le développement, 1960-2010

Graphiques et tableaux par thème

Apports de ressources

Graphique B.1.	Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement (1970-2009)	238
Graphique B.2.	Aide publique au développement nette sur 50 ans (1960-2010)	238
Graphique B.3.	Part d'APD nette des donateurs (1970-2009)	238
Graphique B.4.	Répartition par région de l'APD apportée par les pays membres du CAD (1978-79 et 2008-09)	239
Tableau B.1.	Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport (1970-2009)	242
Tableau B.2.	APD nette par pays donneur du CAD (1960-2009)	243
Tableau B.3.	APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2009 (2000-10)	244
Tableau B.4.	Financement public du développement vers les pays en développement (1980-2009)	245

Aide multilatérale

Graphique B.5.	Aide multilatérale par groupe d'agences (1970-2009)	239
Tableau B.5.	Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux (1970-2009)	246

Secteur d'aide

Graphique B.6.	Tendances par secteur de destination de l'aide (1970-2009)	240
----------------	--	-----

Aspects qualitatifs de l'APD

Graphique B.7.	Indicateurs de qualité de l'aide (1980-2009)	240
----------------	--	-----

ODA par bénéficiaire

Graphique B.8.	Recettes d'APD par habitant (1970-2009)	240
Graphique B.9.	Modifications apportées à la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD	241
Tableau B.6.	Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD (1970-2009)	248
Tableau B.7.	Répartition de l'APD par groupe de revenu (1970-2009)	250

APD des donateurs non membres du CAD

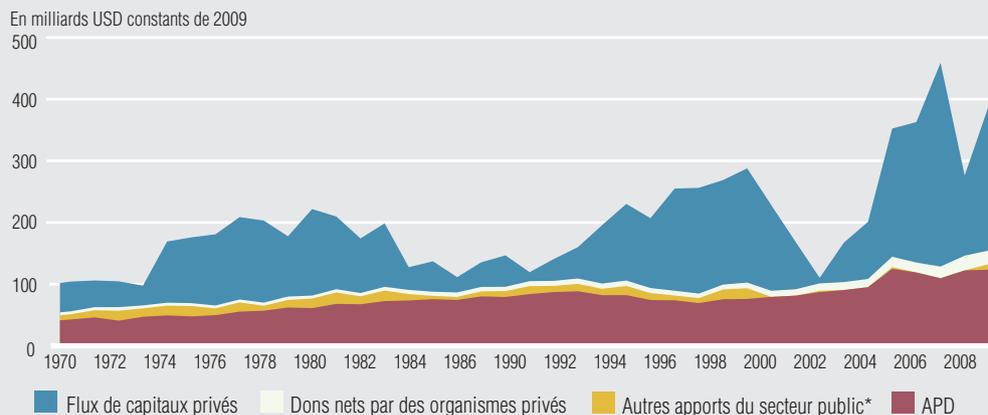
Tableau B.8.	Aide publique au développement nette des donateurs non membres du CAD (2000-09)	253
--------------	---	-----

Indicateurs

Tableau B.9.	Revenu national brut et population des pays membres du CAD	254
Tableau B.10.	Déflateurs pour les apports financiers des pays membres du CAD (2009 = 100)	256
Tableau B.11.	Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD	258

Notes techniques		260
-------------------------	--	-----

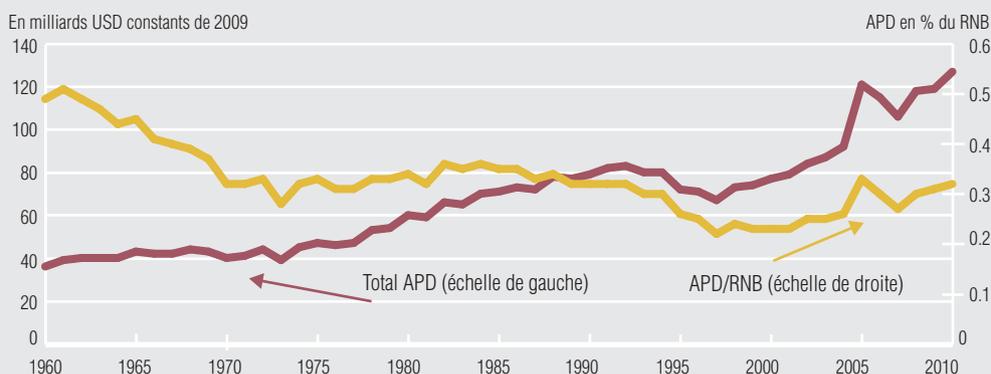
Graphique B.1. Apports nets totaux des membres du CAD vers les pays en développement, 1970-2009



* Les apports nets d'AASP ont été négatifs en 2000, 2001, 2004, 2006 et 2007.

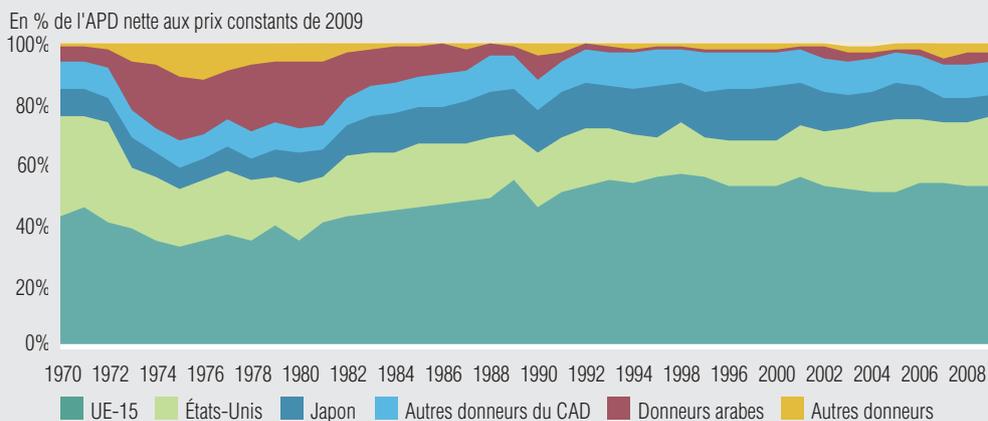
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514798>

Graphique B.2. Aide publique au développement nette sur 50 ans, 1960-2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514817>

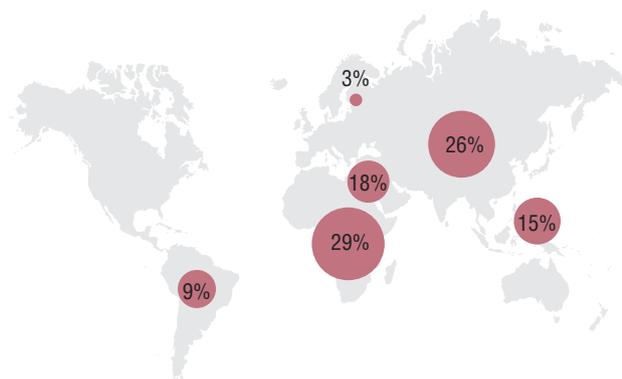
Graphique B.3. Part d'APD nette des donateurs, 1970-2009



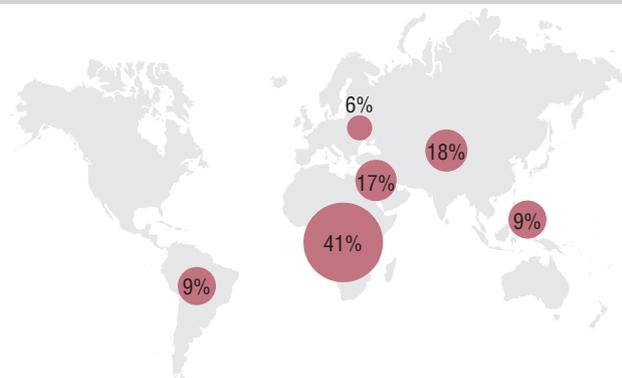
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514836>

Graphique B.4. Répartition par région de l'APD apportée par les pays membres du CAD*

1978-79



2008-09

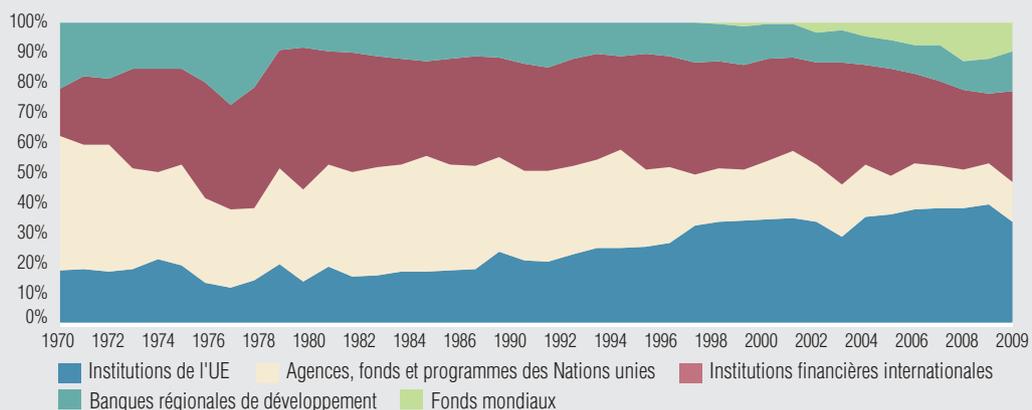


*Y compris les apports multilatéraux imputés, ne comprend pas l'aide non ventilée par région.

Les régions incluses dans ce graphique sont : l'Amérique latine et les Caraïbes, les pays en développement en Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et centrale, et l'Extrême-Orient et le Pacifique.

Graphique B.5. Aide multilatérale par groupe d'agences, 1970-2009

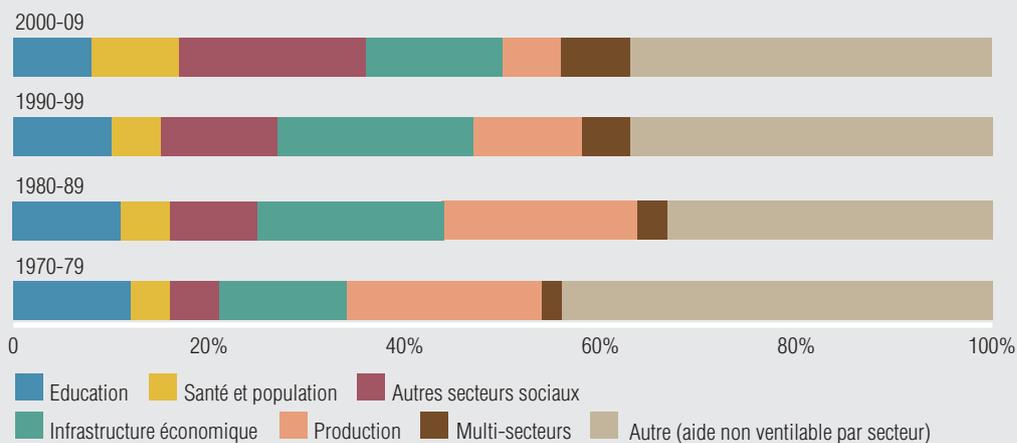
(en pourcentage des apports nets totaux assortis de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux*)



*Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

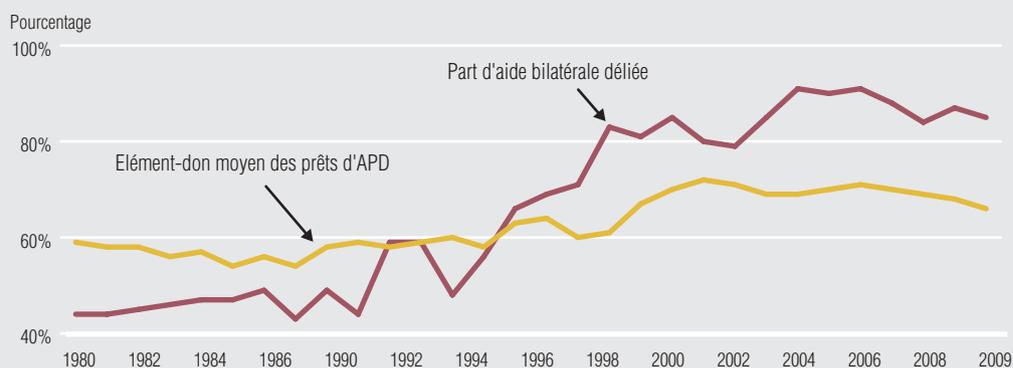
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514855>

Graphique B.6. Tendances par secteur de destination de l'aide, 1970-2009



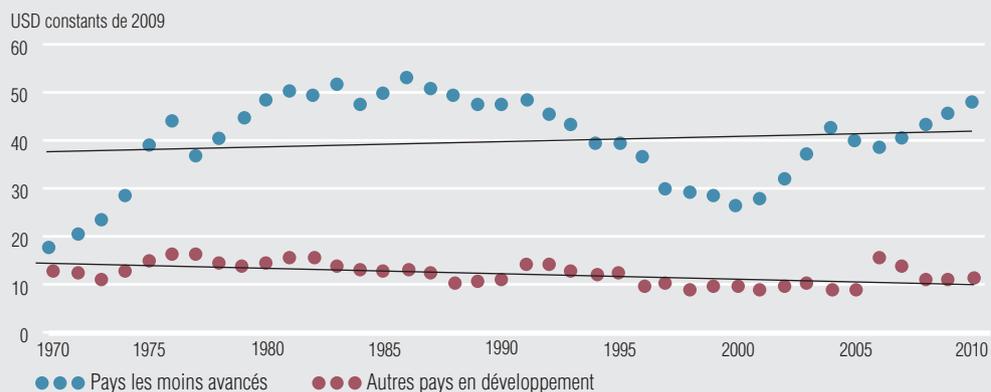
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514874>

Graphique B.7. Indicateurs de qualité de l'aide, 1980-2009



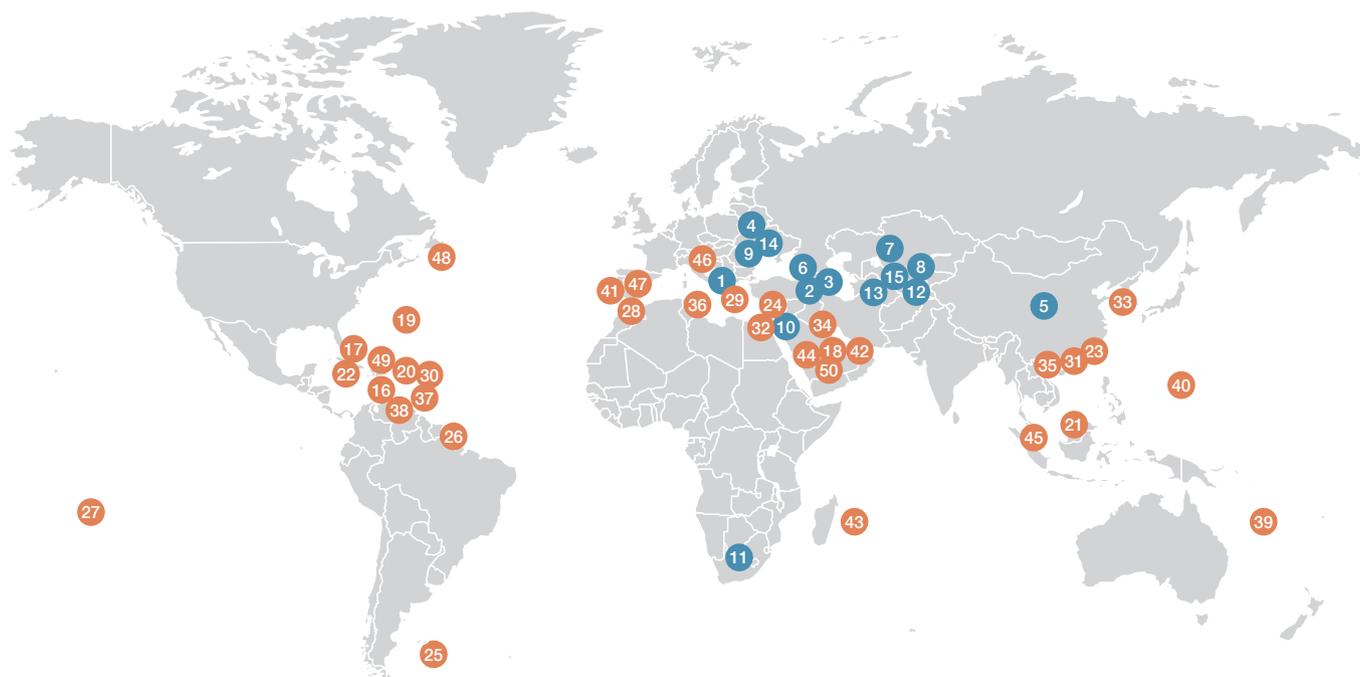
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514893>

Graphique B.8. Recettes d'APD par habitant, 1970-2009



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932514912>

Graphique B.9. Modifications apportées à la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD



Pays bénéficiaires ajoutés à la liste du CAD depuis 1970

1. Albanie	5. Chine	9. Moldova	13. Turkménistan
2. Arménie	6. Géorgie	10. Zones sous administration palestinienne	14. Ukraine
3. Azerbaïdjan	7. Kazakhstan	11. Afrique du Sud	15. Ouzbékistan
4. Bélarus	8. République kirghize	12. Tadjikistan	

Pays bénéficiaires retirés de la liste du CAD depuis 1970

16. Aruba	25. Îles Falkland	34. Koweït	43. Réunion
17. Bahamas	26. Guyane française	35. Macao	44. Arabie Saoudite
18. Bahreïn	27. Polynésie française	36. Malte	45. Singapour
19. Bermudes	28. Gibraltar	37. Martinique	46. Slovénie
20. Îles Vierges Britanniques	29. Grèce	38. Antilles néerlandaises	47. Espagne
21. Brunei	30. Guadeloupe	39. Nouvelle-Calédonie	48. St Pierre et Miquelon
22. Îles Caïmans	31. Hong Kong (Chine)	40. Mariannes du Nord	49. Îles Turques et Caïques
23. Taipei chinois	32. Israël	41. Portugal	50. Émirats Arabes Unis
24. Chypre	33. Corée	42. Qatar	

Tableau B.1. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport
(versements nets aux prix et taux de change constants)

	En millions USD constants de 2009				En pourcentage du total			
	moyenne 1970-1979	moyenne 1980-1989	moyenne 1990-1999	moyenne 2000-2009	moyenne 1970-1979	moyenne 1980-1989	moyenne 1990-1999	moyenne 2000-2009
I. Aide publique au développement	46 693	70 210	77 960	100 739	33	45	37	38
1. APD bilatérale	35 041	48 112	54 059	71 187	24	31	26	27
dont : Soutien budgétaire général	1 770	1
Soutien de caractère général aux ONG nationales	..	596	1 285	2 062	..	0	1	1
Projets d'investissement	..	9 583	6 411	7 008	..	6	3	3
Dons d'allègement de dette	..	748	4 536	9 443	..	0	2	3
Frais administratifs	..	2 314	3 565	4 682	..	2	2	2
Autres dépenses dans le pays donneur (a)	1 082	2 568	0	1
2. Contributions aux organismes multilatéraux	13 884	22 098	23 901	29 553	10	14	11	11
dont : Nations Unies (b)	3 640	5 963	6 082	6 456	3	4	3	2
UE (b)	2 270	4 229	6 720	10 579	1	2	3	4
IDA (b)	5 021	6 893	6 196	5 956	4	4	3	2
Banques régionales de développement (b)	382	3 216	2 522	2 704	0	2	1	1
II. Autres apports publics	12 541	11 345	12 258	-1 758	8	6	6	-1
1. Apports bilatéraux	11 543	11 237	11 506	-1 557	7	6	6	-1
2. Apports multilatéraux	997	108	752	-201	0	0	0	-0
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	77 979	74 000	110 454	146 676	56	45	53	57
1. Investissements directs	25 161	28 638	75 652	122 484	18	19	36	47
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	34 474	26 822	33 946	19 938	26	16	17	9
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	537	8 784	-2 049	-1 840	1	5	-1	-1
4. Crédits à l'exportation	17 807	9 756	2 905	6 093	12	5	2	2
IV. Dons nets des ONG	4 795	6 065	8 075	15 418	3	4	4	6
TOTAL DES APPORTS	142 008	161 619	208 747	261 075	100	100	100	100

a) Comprend la sensibilisation au développement et l'aide aux réfugiés dans le pays donneur.

b) Uniquement les dons et les souscriptions au capital.

Source des apports privés : notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517382>

Tendances de la coopération pour le développement, 1960-2010

Tableau B.2. APD nette par pays donneur du CAD (1960-2009)

	APD nette (en milliards USD constants de 2009)					Part dans l'APD (en pourcentage)					Ratio APD/RNB (en pourcentage)				
	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09
Allemagne	4.29	5.61	8.40	8.96	10.56	10.2	12.0	12.0	11.5	10.5	0.40	0.37	0.43	0.32	0.33
Australie	0.93	1.46	1.72	1.71	2.19	2.2	3.1	2.5	2.2	2.2	0.52	0.52	0.44	0.31	0.28
Autriche	0.09	0.27	0.57	0.53	1.26	0.2	0.6	0.8	0.7	1.2	0.09	0.18	0.25	0.19	0.36
Belgique	0.82	1.20	1.44	1.28	2.10	1.9	2.6	2.0	1.6	2.1	0.54	0.53	0.50	0.36	0.47
Canada	0.74	2.40	3.20	3.32	3.52	1.8	5.1	4.6	4.3	3.5	0.23	0.48	0.46	0.38	0.29
Corée	0.04	0.15	0.48	0.1	0.2	0.5	0.02	0.03	0.07
Danemark	0.20	0.84	1.56	2.37	2.73	0.5	1.8	2.2	3.0	2.7	0.19	0.57	0.84	1.00	0.87
Espagne	0.67	2.23	4.21	1.0	2.9	4.2	0.10	0.24	0.33
États-Unis	18.84	13.51	15.36	13.24	21.69	44.9	28.9	21.9	17.0	21.5	0.50	0.25	0.22	0.13	0.16
Finlande	0.03	0.15	0.57	0.69	0.91	0.1	0.3	0.8	0.9	0.9	0.05	0.16	0.45	0.44	0.41
France	7.12	5.48	9.08	10.86	10.30	17.0	11.7	12.9	13.9	10.2	0.87	0.43	0.57	0.53	0.41
Grèce	0.30	0.51	0.4	0.5	0.15	0.18
Irlande	..	0.06	0.12	0.23	0.81	..	0.1	0.2	0.3	0.8	..	0.14	0.21	0.26	0.48
Italie	0.99	1.19	4.28	4.17	3.93	2.4	2.6	6.1	5.4	3.9	0.16	0.11	0.31	0.23	0.19
Japon	2.48	4.98	9.92	12.38	11.57	5.9	10.7	14.1	15.9	11.5	0.24	0.23	0.31	0.27	0.22
Luxembourg	0.03	0.12	0.33	0.0	0.2	0.3	0.16	0.44	0.88
Norvège	0.15	0.77	1.82	2.40	3.20	0.4	1.7	2.6	3.1	3.2	0.20	0.71	1.04	0.96	0.91
Nouvelle-Zélande	0.07	0.17	0.16	0.17	0.25	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.19	0.34	0.27	0.25	0.26
Pays-Bas	0.89	2.41	4.09	4.56	5.95	2.1	5.2	5.8	5.9	5.9	0.42	0.76	0.98	0.82	0.80
Portugal	0.09	0.42	0.58	0.1	0.5	0.6	0.11	0.27	0.28
Royaume-Uni	3.92	4.40	4.19	4.41	8.36	9.3	9.4	6.0	5.7	8.3	0.48	0.43	0.33	0.28	0.40
Suède	0.27	1.34	1.99	2.23	3.44	0.6	2.9	2.8	2.9	3.4	0.22	0.74	0.87	0.86	0.92
Suisse	0.17	0.48	0.95	1.39	1.87	0.4	1.0	1.4	1.8	1.9	0.09	0.18	0.29	0.35	0.40
TOTAL DU CAD	41.99	46.69	70.21	77.96	100.74	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	0.45	0.32	0.33	0.27	0.27

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517401>

Tableau B.3. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2009 (2000-10)
(en millions USD, versements nets)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (données préliminaires)
Allemagne	8 399	8 471	8 469	8 897	8 900	11 827	12 075	12 805	13 686	12 079	13 272
Australie	1 855	1 772	1 851	1 866	1 893	2 014	2 447	2 661	2 809	2 762	3 096
Autriche	767	1 115	858	686	826	1 884	1 739	1 887	1 672	1 142	1 242
Belgique	1 485	1 584	1 823	2 579	1 812	2 374	2 314	2 046	2 329	2 610	3 109
Canada	2 756	2 498	3 276	2 866	3 304	4 304	3 848	3 912	4 423	4 000	4 509
Corée	235	322	319	385	415	656	369	540	723	816	1 026
Danemark	3 060	3 017	2 809	2 453	2 543	2 563	2 637	2 715	2 721	2 810	2 931
Espagne	2 457	3 528	3 169	2 907	3 158	3 749	4 504	5 386	6 670	6 584	6 197
États-Unis	12 310	13 821	15 814	19 010	22 320	30 621	24 981	22 467	26 679	28 831	29 852
Finlande	627	656	732	742	818	1 081	979	1 026	1 137	1 290	1 380
France	7 399	7 636	9 262	10 026	10 485	12 157	12 429	10 369	10 586	12 602	13 523
Grèce	441	397	500	526	412	479	508	534	688	607	509
Irlande	416	497	627	644	692	799	1 084	1 147	1 230	1 006	957
Italie	2 618	3 094	4 081	3 444	3 087	6 254	4 349	4 240	4 794	3 297	3 248
Japon	14 094	11 724	11 568	10 410	9 862	14 960	13 540	9 542	10 541	9 457	10 574
Luxembourg	246	286	281	292	317	330	347	397	399	415	413
Norvège	2 444	2 616	2 980	3 092	3 006	3 361	3 252	3 678	3 495	4 086	4 233
Nouvelle-Zélande	200	204	200	213	230	273	273	287	320	309	297
Pays-Bas	5 772	5 719	5 508	5 351	5 112	6 070	6 295	6 470	6 740	6 426	6 570
Portugal	514	506	557	447	1 280	456	462	489	600	513	674
Royaume-Uni	5 842	6 099	6 131	6 943	7 618	10 256	11 371	8 026	10 067	11 283	13 475
Suède	2 548	2 604	2 913	2 842	2 907	3 619	4 132	4 048	4 219	4 548	4 225
Suisse	1 535	1 552	1 474	1 745	1 907	2 189	2 005	1 917	2 067	2 310	2 205
TOTAL DU CAD	78 021	79 719	85 202	88 365	92 904	122 276	115 942	106 588	118 594	119 782	127 518
dont : Pays CAD-UE	42 593	45 210	47 720	48 779	49 967	63 898	65 227	61 585	67 538	67 211	71 726
Pour mémoire :											
Total du CAD aux prix et taux de change courants	53 962	52 687	58 575	69 432	79 854	107 838	104 814	104 206	121 954	119 782	128 728

Tableau B.4. Financement public du développement vers les pays en développement (1980-2009)
(en milliards USD constants de 2009)

	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	97.3	111.1	115.0	88.9	83.5	92.2	96.9	89.9	90.0	137.0	120.5	127.1	145.0	168.8
1. Aide publique au développement (APD)	80.7	81.1	89.5	73.7	72.8	80.2	90.8	91.6	93.6	123.6	118.8	111.8	124.3	127.7
dont : Donneurs bilatéraux (a)	62.6	60.4	70.0	51.1	52.9	53.9	63.5	67.9	67.1	97.1	90.2	81.1	92.7	89.3
Organismes multilatéraux	18.1	20.7	19.6	22.6	19.9	26.3	27.3	23.7	26.4	26.6	28.6	30.7	31.7	38.4
2. Autres FPD	16.7	30.0	25.5	15.2	10.7	12.0	6.1	-1.7	-3.6	13.3	1.7	15.3	20.6	41.1
dont : Donneurs bilatéraux (a)	5.4	10.5	10.0	10.9	-2.2	-0.5	8.9	5.8	0.6	12.6	2.8	1.2	1.8	10.0
Organismes multilatéraux	11.2	19.5	15.5	4.3	12.9	12.5	-2.8	-7.6	-4.1	0.7	-1.2	14.1	18.8	31.1
Pour référence														
Montant total net de l'APD du CAD (b)	61.2	72.3	82.7	73.0	78.0	79.7	85.2	88.4	92.9	122.3	115.9	106.6	118.6	119.8
dont : Dons bilatéraux	31.4	41.3	49.3	46.1	48.8	50.8	57.7	64.7	66.6	94.6	87.9	77.6	86.0	81.2

a) Apports bilatéraux des pays du CAD et des pays non membres du CAD (voir le tableau B.8 pour les pays non membres du CAD dont les données sont disponibles).

b) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les contributions aux organismes multilatéraux, à la place des versements d'APD de la part des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517439>

Tableau B.5. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux^a (1970-2009)
(versements nets, en millions USD constants de 2009)

	Total				Groupe de la Banque mondiale ^b				Banques régionales de développement ^b			
	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09
Allemagne	1 756	2 700	3 206	4 002	642	922	809	728	48	217	189	234
Australie	238	496	422	378	108	180	147	149	12	110	97	84
Autriche	123	157	215	415	66	72	62	81	7	34	23	39
Belgique	361	534	531	741	112	160	131	130	0	44	26	42
Canada	849	1 142	1 068	935	303	372	315	243	32	269	184	197
Corée	-	12	69	145	-	6	30	56	-	3	13	52
Danemark	378	729	997	1 001	69	121	135	127	0	18	54	73
Espagne	-	234	781	1 551	-	52	84	220	-	31	59	143
États-Unis	3 477	4 075	3 501	3 078	1 462	1 793	1 418	1 056	49	683	457	260
Finlande	83	222	274	373	27	56	44	46	2	30	33	33
France	1 069	2 069	2 544	3 464	334	608	569	479	10	219	236	216
Grèce	-	-	85	265	-	-	4	19	-	-	2	8
Irlande	28	70	98	266	10	15	12	38	-	-	-	6
Italie	800	1 766	1 964	2 433	217	528	393	280	9	227	136	123
Japon	1 287	3 156	2 848	3 283	621	1 581	1 283	1 301	78	880	644	606
Luxembourg	-	19	38	93	-	2	8	15	-	0	-	6
Norvège	365	760	749	851	82	152	164	153	4	71	75	98
Nouvelle-Zélande	36	34	38	57	5	11	11	10	1	6	3	7
Pays-Bas	737	1 206	1 371	1 627	146	357	352	291	2	79	80	97
Portugal	-	36	118	205	-	2	8	16	-	4	7	27
Royaume-Uni	1 568	1 791	1 942	2 873	891	565	434	642	112	141	85	172
Suède	528	633	649	1 062	176	169	153	204	8	64	62	111
Suisse	200	257	393	456	35	-	140	173	6	88	59	71
TOTAL DU CAD	13 884	22 098	23 901	29 553	5 305	7 726	6 705	6 457	382	3 216	2 522	2 704
dont : Pays CAD-UE	7 430	12 166	14 814	20 369	2 690	3 631	3 197	3 316	198	1 106	992	1 330

a) Contributions non réservées à un usage spécifique.

b) Uniquement dons et souscriptions au capital.

Tableau B.5. (suite) Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux^a (1970-2009)
(versements nets, en millions USD constants de 2009)

Organismes des Nations Unies ^b				UE ^b				
1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	
234	405	438	433	648	1 087	1 668	2 358	Allemagne
55	168	134	83	-	-	-	-	Australie
31	46	44	37	-	-	66	237	Autriche
66	75	68	77	164	236	270	436	Belgique
305	430	336	250	-	-	-	-	Canada
-	1	17	33	-	-	-	-	Corée
260	374	460	397	26	109	140	223	Danemark
-	26	71	175	-	51	548	898	Espagne
957	1 393	1 274	993	-	-	-	-	États-Unis
39	118	141	120	-	-	37	153	Finlande
79	223	224	242	592	976	1 286	2 170	France
-	-	8	17	-	-	68	210	Grèce
7	13	19	82	11	41	63	118	Irlande
73	333	349	326	414	630	978	1 481	Italie
204	637	718	983	-	-	-	-	Japon
-	0	9	33	-	3	21	30	Luxembourg
233	469	482	508	-	-	0	-	Norvège
16	10	12	23	-	-	-	-	Nouvelle-Zélande
333	438	452	596	210	328	416	486	Pays-Bas
-	0	9	13	-	11	90	142	Portugal
327	272	307	443	204	757	1 010	1 417	Royaume-Uni
311	373	345	443	-	-	58	219	Suède
110	158	167	149	-	-	-	-	Suisse
3 640	5 963	6 082	6 456	2 270	4 229	6 720	10 579	TOTAL DU CAD
1 761	2 697	2 943	3 434	2 270	4 229	6 720	10 579	dont : Pays CAD-UE

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517458>

Tableau B.6. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a (1970-2009)
(pourcentage des versements nets)

	Afrique subsaharienne				Asie du Sud et centrale				Autres pays d'Asie et Océanie			
	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09
Allemagne	27.4	36.9	35.3	40.1	24.1	19.2	13.2	12.9	9.0	11.2	16.5	9.7
Australie	4.5	12.1	13.5	9.4	15.0	17.1	12.3	14.2	78.3	66.8	69.5	65.8
Autriche	21.5	19.8	38.5	35.2	20.3	8.9	11.3	8.1	10.3	16.7	7.3	4.7
Belgique	62.7	66.0	56.3	61.7	12.6	10.6	7.4	7.3	7.8	9.4	11.0	5.8
Canada	30.6	38.7	41.1	45.6	42.3	30.8	19.2	17.7	8.0	10.5	15.6	10.4
Corée	..	29.5	20.9	18.2	..	27.8	27.2	22.8	..	33.6	35.4	29.7
Danemark	45.0	53.5	54.2	54.1	24.9	25.7	18.1	15.3	13.8	8.8	10.3	10.4
Espagne	..	33.2	23.9	31.4	..	10.1	3.9	8.0	..	7.2	15.8	6.3
États-Unis	11.2	19.3	25.5	33.4	22.7	15.5	12.4	17.8	25.4	8.1	8.7	6.2
Finlande	56.5	56.0	48.1	46.4	16.2	19.0	15.2	14.9	8.8	10.0	15.0	10.4
France	49.5	53.2	51.3	54.1	8.2	8.8	4.9	6.4	18.1	18.7	20.3	8.5
Grèce	19.8	25.1	9.7	12.0	3.7	3.9
Irlande	88.5	76.1	70.7	69.7	6.4	10.8	6.9	8.8	0.6	4.6	5.2	6.5
Italie	36.6	58.7	41.5	46.3	27.5	13.5	7.5	10.3	10.1	7.1	9.7	3.9
Japon	10.6	18.3	18.2	26.9	30.1	28.0	20.0	22.0	43.6	38.9	42.5	29.1
Luxembourg	47.4	48.2	8.9	9.4	8.3	13.1
Norvège	45.5	54.7	52.2	49.2	30.0	25.7	16.9	18.7	10.3	7.9	8.5	7.6
Nouvelle-Zélande	4.9	5.3	8.9	12.2	11.5	5.8	5.9	11.0	79.0	86.6	81.1	70.0
Pays-Bas	26.9	38.6	40.4	51.8	24.2	22.7	16.4	13.6	15.7	13.2	7.8	9.6
Portugal	..	99.5	89.5	60.3	..	0.2	1.3	6.3	..	0.2	4.4	13.7
Royaume-Uni	30.3	44.6	46.0	52.4	39.5	31.1	22.5	21.6	12.0	9.2	10.6	6.6
Suède	41.0	51.4	48.2	49.1	29.8	24.0	14.9	14.1	16.3	13.5	12.1	9.4
Suisse	34.2	49.0	42.0	40.7	33.2	21.3	19.8	20.3	9.8	8.8	10.9	8.1
TOTAL DU CAD	24.8	34.2	34.6	41.0	24.4	19.7	14.0	15.3	22.5	17.3	20.8	11.7
dont : Pays CAD-UE	37.4	47.2	44.2	48.2	22.6	17.7	11.4	12.4	13.2	12.7	14.4	8.0

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

b) La Finlande à partir de 1971, l'Irlande à partir de 1974, la Nouvelle-Zélande à partir de 1972.

c) La Corée et l'Espagne à partir de 1987, le Portugal à partir de 1989.

d) La Grèce à partir de 1996.

Tableau B.6. (suite) Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD^a (1970-2009)
(pourcentage des versements nets)

Afrique du Nord et Moyen-Orient				Europe				Amérique latine et Caraïbes				
1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	
17.5	13.3	14.7	19.0	10.4	7.0	7.9	9.1	11.6	12.5	12.5	9.1	Allemagne
1.3	2.7	2.2	8.9	0.2	0.1	1.1	0.7	0.7	1.2	1.3	1.0	Australie
31.7	39.3	(4.5)	31.1	7.9	10.1	35.8	15.5	8.3	5.1	11.5	5.4	Autriche
9.1	6.2	8.9	10.6	1.9	1.7	2.2	5.5	5.9	6.2	14.2	9.0	Belgique
7.1	6.4	7.8	8.0	1.1	0.3	2.1	3.7	11.0	13.1	14.2	14.6	Canada
..	3.6	5.5	13.8	..	0.9	2.9	4.2	..	4.7	8.1	11.3	Corée
8.7	6.6	7.2	7.5	1.3	0.5	1.8	4.5	6.4	4.9	8.5	8.2	Danemark
..	7.2	14.7	15.3	..	0.7	3.1	8.8	..	41.7	38.5	30.2	Espagne
24.9	38.1	36.7	27.7	1.8	2.0	3.7	4.2	14.0	17.0	13.1	10.6	États-Unis
5.7	7.0	8.3	11.1	0.9	0.6	5.0	8.3	11.9	7.5	8.4	8.9	Finlande
19.4	12.3	16.1	18.0	1.1	1.2	2.0	7.1	3.7	5.7	5.4	5.9	France
..	..	14.4	14.7	43.9	39.0	8.5	5.3	Grèce
1.2	3.6	5.9	5.3	-	0.9	5.8	4.4	3.3	4.0	5.5	5.3	Irlande
13.6	8.5	16.9	21.8	3.5	2.0	9.7	10.2	8.7	10.2	14.7	7.5	Italie
9.0	5.9	7.5	12.3	0.8	1.5	1.7	2.6	5.9	7.5	10.1	7.2	Japon
..	..	9.6	7.5	6.7	7.8	19.0	14.0	Luxembourg
5.7	3.7	6.9	8.8	3.1	1.2	6.7	7.8	5.3	6.8	8.9	7.8	Norvège
1.6	0.9	1.1	3.0	0.3	0.1	0.6	0.7	2.8	1.3	2.4	3.1	Nouvelle-Zélande
5.6	5.7	7.7	7.9	1.7	0.7	6.1	6.9	25.9	19.0	21.7	10.1	Pays-Bas
..	0.1	1.9	8.8	..	0.0	1.4	7.7	..	0.0	1.5	3.1	Portugal
5.0	5.2	5.9	9.8	2.6	1.8	4.6	5.8	10.5	8.2	10.4	3.9	Royaume-Uni
6.3	4.0	7.5	8.9	1.2	0.4	6.5	8.6	5.4	6.7	10.9	9.9	Suède
7.1	5.5	7.2	8.0	2.0	0.8	6.4	11.9	13.6	14.6	13.7	11.0	Suisse
15.2	15.7	14.7	16.7	2.7	2.1	4.3	6.2	10.4	11.1	11.6	9.1	TOTAL DU CAD
12.9	9.9	12.2	14.6	4.1	2.7	5.6	8.0	9.9	9.7	12.1	8.8	dont : Pays CAD-UE

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517477>

Tableau B.7. Répartition de l'APD par groupe de revenu^a (1970-2009)
(versements nets en pourcentage de l'APD totale)

	APD aux PMA				APD aux autres PFR			
	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09
Allemagne	32.8	39.3	32.7	33.6	10.4	9.1	10.5	13.5
Australie	13.4	23.4	24.0	33.3	64.1	43.8	36.0	27.0
Autriche	19.1	19.1	36.4	23.9	10.5	4.6	10.5	9.6
Belgique	64.0	63.6	49.4	54.0	5.8	6.0	10.9	11.8
Canada	35.3	44.2	42.7	51.2	17.3	14.9	13.1	14.1
Corée	..	19.6	26.5	33.0	..	50.9	19.3	16.6
Danemark	47.8	55.0	53.5	53.6	17.8	12.7	14.1	17.9
Espagne	..	30.6	19.6	30.2	..	4.2	5.6	7.9
États-Unis	24.8	30.2	32.8	36.1	18.8	8.2	8.3	11.0
Finlande	59.8	55.8	46.1	48.7	11.4	15.6	13.9	12.2
France	41.1	46.8	37.6	36.4	9.7	9.9	13.7	16.0
Grèce	16.9	26.5	4.2	5.5
Irlande	81.9	73.6	66.4	67.7	4.4	8.4	8.6	9.9
Italie	40.8	57.5	39.6	41.7	14.5	7.9	7.8	12.3
Japon	27.0	29.8	20.8	30.6	10.5	9.6	12.2	20.7
Luxembourg	35.1	44.7	5.9	10.7
Norvège	46.6	53.9	53.8	55.9	19.1	15.0	9.0	9.6
Nouvelle-Zélande	21.0	25.8	32.8	43.2	7.4	7.6	12.5	15.2
Pays-Bas	31.4	42.8	42.7	49.9	11.2	11.1	11.8	14.5
Portugal	..	83.5	83.0	63.0	..	0.1	1.4	3.8
Royaume-Uni	34.8	44.8	42.0	44.6	12.4	15.1	15.3	21.8
Suède	44.0	50.6	46.3	50.2	20.0	16.6	12.4	11.6
Suisse	43.9	54.1	46.0	43.8	12.5	8.7	11.0	14.6
TOTAL DU CAD	32.2	39.3	34.0	39.2	16.2	11.1	11.8	14.7
dont : Pays CAD-UE	38.6	46.5	39.0	41.1	11.6	10.7	11.7	14.7

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

b) La Finlande à partir de 1971, l'Irlande à partir de 1974, la Nouvelle-Zélande à partir de 1972.

c) La Corée et l'Espagne à partir de 1987, le Portugal à partir de 1989.

d) La Grèce à partir de 1996.

Tableau B.7. (suite) Répartition de l'APD par groupe de revenu^a (1970-2009)
(versements nets en pourcentage de l'APD totale)

APD aux PRITI				APD aux PRITS				
1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	1970-79 ^b	1980-89 ^c	1990-99 ^d	2000-09	
43.3	38.9	49.0	41.9	13.4	12.7	7.8	11.0	Allemagne
19.3	25.5	34.1	36.1	3.2	7.3	5.9	3.6	Australie
61.3	62.8	43.9	55.5	9.1	13.5	9.2	11.0	Autriche
25.4	25.5	33.2	26.1	4.9	4.9	6.5	8.2	Belgique
40.0	33.4	38.0	28.9	7.4	7.6	6.2	5.8	Canada
..	25.1	49.4	45.0	..	4.4	4.8	5.3	Corée
28.1	28.3	27.7	23.1	6.3	4.0	4.7	5.4	Danemark
..	45.5	56.8	50.8	..	19.7	18.0	11.1	Espagne
47.6	53.1	54.9	47.6	8.8	8.5	4.0	5.4	États-Unis
21.8	25.5	35.1	29.5	7.1	3.1	4.9	9.5	Finlande
42.9	32.9	39.6	34.1	6.3	10.4	9.1	13.5	France
..	..	60.6	45.1	18.3	22.9	Grèce
12.1	15.2	19.2	15.3	1.5	2.8	5.8	7.0	Irlande
34.2	28.4	44.4	35.6	10.6	6.2	8.1	10.5	Italie
55.8	52.9	61.1	43.1	6.6	7.6	6.0	5.7	Japon
..	..	47.8	36.2	11.2	8.4	Luxembourg
25.9	24.8	30.3	27.0	8.4	6.3	6.9	7.6	Norvège
40.7	37.1	35.7	33.8	30.9	29.6	19.0	7.8	Nouvelle-Zélande
39.3	38.6	36.2	27.8	18.1	7.5	9.3	7.9	Pays-Bas
..	16.3	14.3	26.2	..	0.0	1.4	7.0	Portugal
40.9	30.8	34.2	26.1	11.9	9.3	8.5	7.5	Royaume-Uni
29.2	28.3	33.8	30.9	6.8	4.5	7.5	7.3	Suède
36.3	32.7	37.7	33.0	7.3	4.6	5.3	8.6	Suisse
42.4	41.1	47.2	38.0	9.2	8.5	7.0	8.1	TOTAL DU CAD
39.2	33.8	40.8	34.2	10.6	9.1	8.5	10.0	dont : Pays CAD-UE

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517496>

Tableau B.8. Aide publique au développement nette des donateurs non membres du CAD (2000-09)
 (en millions USD)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Pour mémoire: 2009 APD/RNB (%)
Pays de l'OCDE non membres du CAD											
Estonie	1	0	1	1	5	10	14	16	22	18	0.10
Hongrie	21	70	100	149	103	107	117	0.10
Islande	9	10	13	18	21	27	41	48	48	35	0.35
Israël ^{a,b}	164	93	131	112	84	95	90	111	138	124	0.06
Pologne	29	36	14	27	118	205	297	363	372	375	0.09
République slovaque	6	8	7	15	28	56	55	67	92	75	0.09
République tchèque	16	26	45	91	108	135	161	179	249	215	0.12
Slovénie	35	44	54	68	71	0.15
Turquie	82	64	73	67	339	601	714	602	780	707	0.11
Pays arabes											
Arabie saoudite	276	205	2 478	2 391	1 734	1 026	2 025	1 551	4 979	3 134	..
Emirats Arabes Unis	399	487	558	926	485	510	783	2 426	1 266	834	0.35
Koweït	165	73	20	138	161	218	158	110	283	221	..
Autres donateurs											
Taipei chinois	421	483	513	514	435	411	0.13
Thaïlande	74	67	178	40	0.02
Autres donateurs ^c	..	2	2	3	17	41	63	118	253	295	..
TOTAL	1 146	1 005	3 342	3 809	3 592	3 543	5 181	6 330	9 271	6 672	
dont : bilatéral											
Pays de l'OCDE non membres du CAD											
Estonie	0	0	0	0	1	2	2	3	6	4	
Hongrie	14	35	40	84	33	15	30	
Islande	4	5	5	14	16	20	28	37	36	27	
Israël ^{a,b}	158	86	125	104	75	80	75	96	119	108	
Pologne	13	31	9	19	25	48	119	156	84	92	
République slovaque	2	3	4	9	11	31	25	28	41	20	
République tchèque	6	15	31	80	63	64	78	81	117	101	
Slovénie	14	18	21	29	25	
Turquie	26	19	27	26	292	532	643	545	736	665	
Pays arabes											
Arabie saoudite	129	110	2 410	2 340	1 691	980	1 980	1 526	4 958	2 925	
Emirats Arabes Unis	399	487	558	926	484	508	779	2 416	1 258	834	
Koweït	164	73	20	114	99	218	157	109	282	220	
Autres donateurs											
Taipei chinois	410	465	494	495	407	402	
Thaïlande	65	61	166	35	
Autres donateurs ^c	..	0	0	1	1	7	23	65	88	96	
TOTAL	901	830	3 188	3 647	3 204	3 008	4 569	5 671	8 344	5 582	

a) Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

b) Ces données incluent 66.8 millions USD en 2000, 50.1 millions USD en 2001, 87.8 millions USD en 2002, 68.8 millions USD en 2003, 47.9 millions USD en 2004, 49.2 millions USD en 2005, 45.5 millions USD en 2006, 42.9 millions USD en 2007, 43.6 millions USD en 2008 et 35.4 millions USD en 2009 qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

c) Comprend les pays suivants : Chypre, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte et Roumanie.

Note : Ce tableau ne prend pas en compte l'aide en provenance de plusieurs pays donateurs non membres de l'OCDE car des informations sur leur aide n'ont pas été communiquées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517515>

Tableau B.9. Revenu national brut et population des pays membres du CAD

	Revenu national brut (en milliards USD)													
	moyenne 1970-79	moyenne 1980-89	moyenne 1990-99	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Allemagne	417	848	2 052	1 862	1 841	1 987	2 389	2 729	2 798	2 931	3 350	3 652	3 403	3 354
Australie	76	179	330	370	346	387	493	596	679	720	827	935	941	1 185
Autriche	36	87	196	188	185	204	250	291	302	320	363	400	378	373
Belgique	61	111	234	229	235	248	308	357	373	396	458	498	474	470
Canada	153	354	564	684	705	718	854	971	1 113	1 254	1 410	1 473	1 320	1 547
Corée ^a	..	178	405	510	481	548	606	682	790	887	971	935	837	1 015
Danemark	36	72	150	157	159	170	209	240	260	280	317	343	319	317
Espagne ^a	..	229	533	552	574	652	839	1 018	1 110	1 210	1 400	1 537	1 434	1 389
États-Unis	1 588	3 842	7 152	9 929	10 159	10 490	10 981	11 656	12 359	13 260	13 926	14 410	14 011	14 660
Finlande	24	67	114	119	120	131	160	185	196	211	249	266	238	242
France	314	681	1 384	1 347	1 357	1 463	1 799	2 059	2 117	2 267	2 604	2 831	2 678	2 602
Grèce ^a	122	112	117	133	173	204	224	245	308	334	322	296
Irlande	10	21	52	79	87	99	128	156	171	189	216	225	185	170
Italie	185	555	1 118	1 074	1 083	1 174	1 454	1 669	1 756	1 847	2 091	2 233	2 081	2 024
Japon	531	1 709	4 190	4 808	4 245	4 065	4 376	4 759	4 675	4 486	4 524	5 042	5 180	5 603
Luxembourg ^a	..	6	16	18	18	19	23	30	32	33	41	43	40	37
Norvège	26	65	129	165	169	191	222	252	297	333	392	451	386	416
Nouvelle-Zélande	12	27	47	45	44	55	73	91	101	97	120	114	111	134
Pays-Bas	83	166	346	375	386	412	499	573	625	676	770	869	783	780
Portugal ^a	..	28	91	104	107	119	145	164	179	187	214	229	219	222
Royaume-Uni	226	577	1 144	1 418	1 431	1 595	1 829	2 180	2 279	2 424	2 772	2 672	2 223	2 444
Suède	65	126	220	225	217	241	302	350	357	386	464	483	406	467
Suisse	54	130	268	258	267	286	350	389	407	421	439	461	514	564
TOTAL DU CAD	(3 898)	(10 058)	20 858	24 627	24 335	25 387	28 463	31 602	33 198	35 057	38 227	40 438	38 483	40 309
dont : Pays CAD-UE	(1 458)	(3 573)	7 772	7 858	7 918	8 648	10 508	12 207	12 778	13 600	15 618	16 616	15 182	15 185

a) Les données ne sont présentées que pour les années où un pays a notifié de l'APD.

Tableau B.9. (suite) Revenu national brut et population des pays membres du CAD

Population (en milliers)														
moyenne 1970-79	moyenne 1980-89	moyenne 1990-99	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
61 510	61 417	79 616	82 210	82 310	82 500	82 500	82 490	82 490	82 440	82 260	82 140	81 840	81 760	Allemagne
13 710	15 718	17 999	19 230	19 490	19 580	19 880	20 110	20 330	20 510	21 020	21 370	21 880	22 340	Australie
7 553	7 571	7 979	8 110	8 130	8 030	8 050	8 140	8 230	8 280	8 300	8 330	8 360	8 380	Autriche
9 764	9 873	10 117	10 250	10 280	10 320	10 370	10 400	10 430	10 540	10 580	10 690	10 810	10 850	Belgique
22 926	25 792	29 161	30 770	31 080	31 490	31 710	32 040	32 380	32 730	33 090	33 390	34 020	34 109	Canada
..	..	46 455	47 270	47 340	47 640	48 390	48 580	48 140	48 300	48 460	48 610	48 750	48 870	Corée ^a
5 039	5 120	5 225	5 340	5 360	5 380	5 400	5 410	5 430	5 450	5 480	5 510	5 530	5 560	Danemark
..	38 271	39 182	39 930	40 270	41 180	42 710	43 200	43 210	44 710	45 200	46 160	46 750	47 020	Espagne ^a
215 027	237 483	261 377	275 370	285 020	288 210	291 050	293 910	296 410	299 400	301 620	304 060	307 010	309 050	États-Unis
4 692	4 881	5 092	5 180	5 200	5 210	5 210	5 240	5 260	5 260	5 300	5 330	5 330	5 330	Finlande
52 405	55 153	57 887	58 890	59 190	59 440	59 770	62 000	60 740	63 400	61 700	62 280	64 490	64 670	France
..	..	10 505	10 920	10 960	10 950	11 020	11 040	11 090	11 110	11 180	11 240	11 260	11 280	Grèce ^a
3 247	3 504	3 606	3 790	3 840	3 880	4 000	4 000	4 000	4 240	4 340	4 340	4 460	4 470	Irlande
54 381	56 334	56 806	57 190	57 350	57 920	57 480	57 550	58 530	58 750	58 880	59 340	60 260	60 600	Italie
110 721	120 437	125 267	126 930	127 210	127 440	127 620	127 720	127 610	127 740	127 750	127 660	127 490	127 390	Japon
..	372	409	440	440	440	450	450	450	460	460	490	490	500	Luxembourg ^a
3 987	4 153	4 348	4 490	4 510	4 550	4 570	4 610	4 640	4 680	4 740	4 800	4 860	4 920	Norvège
3 018	3 247	3 623	3 830	3 850	3 940	4 010	4 060	4 090	4 170	4 220	4 270	4 350	4 390	Nouvelle-Zélande
13 583	14 484	15 398	15 930	15 990	16 140	16 250	16 290	16 340	16 360	16 400	16 480	16 580	16 650	Pays-Bas
..	9 950	9 940	10 260	10 340	10 340	10 340	10 340	10 340	10 340	10 340	10 340	10 340	10 340	Portugal ^a
56 106	56 696	58 417	58 660	58 790	58 980	59 200	60 000	60 000	60 200	60 580	60 970	60 970	60 970	Royaume-Uni
8 179	8 368	8 758	8 870	8 900	8 940	8 980	9 010	9 050	9 110	9 180	9 260	9 350	9 420	Suède
6 364	6 532	6 980	7 180	7 230	7 320	7 320	7 360	7 450	7 500	7 590	7 700	7 780	7 866	Suisse
(652 212)	(745 356)	864 147	891 040	903 080	909 820	916 280	923 950	926 640	935 680	938 670	944 760	952 960	956 735	TOTAL DU CAD
(276 459)	(331 994)	368 937	375 970	377 350	379 650	381 730	385 560	385 590	390 650	390 180	392 900	396 820	397 800	dont : Pays CAD-UE

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517534>

Tableau B.10. Déflateurs pour les apports financiers des pays membres du CAD^a
(2009 = 100)

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002
Allemagne	13.58	27.41	45.16	32.78	67.29	87.80	59.89	58.90	62.87
Australie	14.81	30.31	42.36	38.81	61.31	62.42	53.20	49.26	53.42
Autriche	10.49	22.43	38.81	30.47	62.81	83.00	57.30	56.79	60.65
Belgique	13.35	27.35	45.17	29.30	59.95	77.67	55.20	54.76	58.78
Canada	19.73	31.46	41.29	47.69	67.80	63.10	63.27	61.36	61.18
Corée	51.44	86.07	115.66	90.24	82.12	87.44
Danemark	11.17	24.46	37.60	28.88	59.68	71.19	54.38	54.17	58.49
Espagne	8.36	18.08	33.28	24.13	57.46	61.09	48.62	49.23	54.04
États-Unis	22.18	30.62	43.56	56.17	65.87	74.38	80.87	82.70	84.04
Finlande	12.73	27.02	42.48	38.44	82.38	80.25	59.13	59.27	63.12
France	13.67	27.21	44.51	32.39	63.19	75.30	55.47	54.97	59.23
Grèce	10.79	18.36	29.76	24.89	47.98	62.97	51.25	50.76	55.23
Irlande	11.14	18.95	34.74	29.96	55.19	61.64	56.27	57.70	63.48
Italie	11.16	19.22	32.73	28.49	63.51	59.24	52.56	52.59	57.15
Japon	11.61	22.76	38.93	40.20	70.64	113.36	95.84	83.99	80.25
Luxembourg	12.26	22.59	38.93	26.17	50.98	68.51	49.92	48.55	52.16
Norvège	11.44	23.07	36.11	30.90	51.98	54.77	51.71	51.45	56.92
Nouvelle-Zélande	13.61	23.11	40.19	34.78	64.24	76.64	56.74	54.70	60.96
Pays-Bas	11.31	25.06	42.88	30.04	56.79	72.05	54.31	55.47	60.61
Portugal	10.59	20.35	26.92	21.26	46.80	64.93	52.69	53.03	57.90
Royaume-Uni	13.20	22.64	47.60	36.59	67.81	71.42	77.04	74.86	80.40
Suède	18.73	35.98	57.70	42.41	85.94	86.09	70.59	63.95	69.06
Suisse	8.27	20.49	35.29	29.65	61.45	81.11	58.00	58.50	63.69
TOTAL DU CAD	16.46	27.49	42.82	39.77	65.66	80.69	69.16	66.09	68.75
Institutions de l'UE	12.81	22.00	36.13	29.09	59.74	72.78	55.21	54.98	59.34

a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

Tableau B.10. (suite) Déflateurs pour les apports financiers des pays membres du CAD^a
 (2009 = 100)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
76.25	84.66	85.25	86.42	95.98	102.15	100.00	95.87	Allemagne
65.31	77.15	83.42	86.78	100.29	105.17	100.00	124.33	Australie
73.57	82.03	83.52	86.15	95.82	102.51	100.00	96.54	Autriche
71.85	80.75	82.70	85.44	95.35	102.42	100.00	96.51	Belgique
70.85	78.67	87.27	95.72	104.29	108.40	100.00	113.82	Canada
95.14	101.92	114.71	123.26	128.85	111.02	100.00	113.80	Corée
71.28	80.11	82.30	84.80	94.39	103.01	100.00	97.82	Danemark
67.47	77.18	80.51	84.66	95.42	102.96	100.00	95.47	Espagne
85.85	88.28	91.23	94.20	96.97	99.09	100.00	101.01	États-Unis
75.23	83.14	83.47	85.21	95.61	102.56	100.00	96.79	Finlande
72.34	80.80	82.47	85.29	95.32	103.04	100.00	95.51	France
68.81	77.94	80.18	83.46	93.74	102.25	100.00	98.25	Grèce
78.23	87.73	89.95	94.25	103.90	107.91	100.00	93.54	Irlande
70.64	79.73	81.40	83.72	93.65	101.40	100.00	95.77	Italie
85.30	90.47	87.74	82.24	80.67	91.08	100.00	104.46	Japon
66.31	74.23	77.68	83.72	94.66	103.95	100.00	96.57	Luxembourg
66.11	73.12	83.12	90.57	101.55	114.63	100.00	108.24	Norvège
77.77	92.33	100.29	94.64	111.60	108.85	100.00	118.66	Nouvelle-Zélande
74.24	82.23	84.26	86.60	96.20	103.74	100.00	96.66	Pays-Bas
71.50	80.56	82.62	85.76	96.17	103.33	100.00	96.16	Portugal
90.19	103.77	105.03	109.57	122.71	114.24	100.00	102.14	Royaume-Uni
84.47	93.64	92.89	95.71	107.18	112.15	100.00	107.13	Suède
74.45	81.04	80.92	82.11	87.90	98.57	100.00	104.08	Suisse
78.57	85.95	88.19	90.40	97.76	102.82	100.00	100.95	TOTAL DU CAD
72.70	81.43	83.04	85.48	95.43	102.58	100.00	95.86	Institutions de l'UE

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517553>

Tableau B.11. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD

1 USD =		1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002
Allemagne	Euro	1.8644	1.2579	0.9291	1.5051	0.8262	0.7327	1.0851	1.1166	1.0611
Australie	Dollars	0.8980	0.7597	0.8771	1.4317	1.2818	1.3496	1.7265	1.9354	1.8413
Autriche	Euro	1.8799	1.2660	0.9404	1.5033	0.8262	0.7328	1.0851	1.1166	1.0611
Belgique	Euro	1.2309	0.9119	0.7252	1.4732	0.8285	0.7312	1.0851	1.1166	1.0611
Canada	Dollars	1.0442	1.0170	1.1694	1.3659	1.1671	1.3725	1.4851	1.5484	1.5700
Corée	Won	310.8	484.0	607.4	870.9	708.0	771.4	1130.6	1290.4	1251.0
Danemark	Couronnes	7.4995	5.7413	5.6358	10.5945	6.1864	5.6037	8.0880	8.3208	7.8843
Espagne	Euro	0.4209	0.3450	0.4311	1.0221	0.6127	0.7494	1.0851	1.1166	1.0611
Finlande	Euro	0.7083	0.6171	0.6256	1.0421	0.6429	0.7345	1.0851	1.1166	1.0611
France	Euro	0.8429	0.6536	0.6443	1.3696	0.8302	0.7608	1.0851	1.1166	1.0611
Grèce	Euro	0.0880	0.0940	0.1251	0.4052	0.4643	0.6796	1.0725	1.1166	1.0611
Irlande	Euro	0.5300	0.5737	0.6180	1.2008	0.7678	0.7930	1.0851	1.1166	1.0611
Italie	Euro	0.3239	0.3371	0.4423	0.9861	0.6189	0.8413	1.0851	1.1166	1.0611
Japon	Yen	358.2	296.8	226.7	238.6	144.8	94.1	107.8	121.5	125.2
Luxembourg	Euro	1.2309	0.9119	0.7252	1.4732	0.8285	0.7312	1.0851	1.1166	1.0611
Norvège	Couronnes	7.1471	5.2233	4.9369	8.5938	6.2583	6.3372	8.7967	8.9930	7.9856
Nouvelle-Zélande	Dollars	0.8971	0.8259	1.0272	2.0256	1.6779	1.5240	2.2047	2.3817	2.1633
Pays-Bas	Euro	1.6411	1.1481	0.9020	1.5076	0.8262	0.7285	1.0851	1.1166	1.0611
Portugal	Euro	0.1426	0.1271	0.2494	0.8476	0.7098	0.7479	1.0851	1.1166	1.0611
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.4174	0.4518	0.4302	0.7793	0.5630	0.6336	0.6606	0.6943	0.6665
Suède	Couronnes	5.1862	4.1506	4.2292	8.6022	5.9184	7.1336	9.1606	10.3384	9.7210
Suisse	Francs	4.3106	2.5819	1.6761	2.4574	1.3889	1.1821	1.6879	1.6869	1.5568
UE - 12	EURO	..	0.7537	0.7182	1.3105	0.7877	0.7652	1.0851	1.1166	1.0611

Tableau B.11. (suite) Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		1 USD =
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Allemagne
1.5415	1.3592	1.3128	1.3279	1.1952	1.2129	1.2800	1.0902	Dollars	Australie
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Autriche
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Belgique
1.4001	1.3011	1.2117	1.1343	1.0743	1.0753	1.1410	1.0302	Dollars	Canada
1190.7	1145.2	1024.2	951.8	929.5	1110.1	1273.9	1155.4	Won	Corée
6.5766	5.9876	5.9961	5.9430	5.4426	5.1675	5.3465	5.6218	Couronnes	Danemark
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Espagne
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Finlande
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	France
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Grèce
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Irlande
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Italie
115.9	108.1	110.1	116.4	117.8	103.5	93.4	87.8	Yen	Japon
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Luxembourg
7.0791	6.7393	6.4414	6.4148	5.8584	5.7073	6.2784	6.0445	Couronnes	Norvège
1.7240	1.5090	1.4208	1.5416	1.3609	1.4455	1.5988	1.3876	Dollars	Nouvelle-Zélande
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Pays-Bas
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	Euro	Portugal
0.6124	0.5457	0.5501	0.5434	0.4997	0.5527	0.6402	0.6475	Livre Sterling	Royaume-Uni
8.0781	7.3460	7.4724	7.3733	6.7575	6.6797	7.6322	7.2022	Couronnes	Suède
1.3450	1.2427	1.2459	1.2532	1.1998	1.0966	1.0839	1.0427	Francs	Suisse
0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305	0.6933	0.7181	0.7550	EURO	UE - 12

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932517572>

Notes techniques

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions USD) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80 étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB

des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 90. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 % et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la Liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – maintenant dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan (1992) ; Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994) ; Moldova (1997) ; Belarus, Libye et Ukraine (2005) ; Kosovo (2009).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, Îles Caïman, Chypre, Îles Falkland, Hong Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Îles Vierges (RU) (2000) ; Malte et la Slovénie (2003) ; Bahreïn (2005) ; Îles Turques et Caïques et Arabie saoudite (2008).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires «d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992, la Grèce en 1999 et la Corée en 2010. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD^a (en millions USD)

	1990	1991	1992
Allemagne	-	-	620.4
Australie	-	-	4.2
Autriche	-	4.2	25.3
Belgique	-	-	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	-	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	-	-	46.8
Pays-Bas	12.0	-	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	-	7.1
TOTAL CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

a) Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donateurs.

Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD
Effective pour la notification des apports de 2009 et 2010

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < USD 935 en 2007)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant USD 936-USD 3 705 en 2007)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant USD 3 706-USD 11 455 en 2007)
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Centrafricaine, Rép. Comores Congo, Rép. dém. Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée équatoriale Guinée-Bissau Haïti Kiribati Laos Lesotho Liberia Madagascar Malawi Maldives Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda Rwanda Salomon, Îles Samoa Sao Tomé et Príncipe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Tchad Timor-Leste Togo Tuvalu Vanuatu Yémen Zambie	Corée, Rép. dém. Côte d'Ivoire Ghana Kenya Kirghize, Rép. Nigeria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Tadjikistan Viet Nam Zimbabwe	Albanie Algérie Arménie Azerbaïdjan Bolivie Bosnie-Herzégovine Cameroun Cap Vert Chine Colombie Congo, Rép. Dominicaine, Rép. Égypte El Salvador Équateur Ex-république yougoslave de Macédoine Géorgie Guatemala Guyana Honduras Inde Indonésie Irak Iran Jordanie Kosovo ³ Maroc Marshall, Îles Micronésie, États fédérés Moldova Mongolie Namibie Nicaragua Niue Paraguay Pérou Philippines Sri Lanka Swaziland Syrie Thaïlande *Tokelau Tonga Tunisie Turkménistan Ukraine *Wallis et Futuna Zones sous admin. palestinienne	Afrique du Sud *Anguilla Antigua-et-Barbuda ¹ Argentine Barbade Biélorus Belize Botswana Brésil Chili Cook, Îles Costa Rica Croatie Cuba Dominique Fidji Gabon Grenade Jamaïque Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maurice *Mayotte Mexique Monténégro *Montserrat Nauru Oman ¹ Palau Panama Serbie Seychelles Ste-Lucie *Ste-Hélène St-Kitts et Nevis St-Vincent et Grenadines Suriname Trinité-et-Tobago ² Turquie Uruguay Venezuela

* Territoire

(1) Antigua-et-Barbuda et Oman ont dépassé le seuil de pays à haut revenu en 2007. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, ces pays ne feront plus partie de la Liste en 2011 s'ils restent des pays à haut revenu jusqu'en 2010.

(2) La Barbade et Trinité-et-Tobago ont dépassé le seuil de pays à haut revenu en 2006 et 2007. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, ces pays ne feront plus partie de la Liste en 2011 s'ils restent des pays à haut revenu jusqu'en 2010.

(3) Cela n'implique aucune position juridique de la part de l'OCDE concernant le statut du Kosovo.



Glossaire des principaux termes et concepts

Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé.

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE-PAYS PROGRAMMABLE (APP) : Vise à isoler la part de l'aide sur laquelle les pays bénéficiaires ont, ou pourraient avoir, une influence significative et que les donateurs (bilatéraux ou multilatéraux) peuvent programmer pour chaque pays. Elle est calculée sur la base des données relatives aux versements bruts d'APD, dont sont exclues les dépenses :

- par nature non prévisibles (telles que l'aide humanitaire et l'allègement de la dette).
- n'entraîne pas de flux vers le pays bénéficiaires (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, recherche sur le développement, sensibilisation au développement et aide aux réfugiés dans les pays donateurs).
- ne relève pas d'accords bilatéraux entre les gouvernements du principal organisme donneur et du pays bénéficiaire (aide alimentaire et aide des collectivités locales, contribution au budget central des ONG, aide transitant par des organismes secondaires et aide non ventilable par pays).

Les remboursements de prêts ne sont pas exclus de l'APP, parce qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation de l'aide.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD et aux organisations multilatérales, par le secteur public, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %) dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons d'organisations non gouvernementales et d'autres organismes privés, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct** : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux** : PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires** : Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés** : Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation** : voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

APPORTS MULTILATÉRAUX IMPUTÉS : Distribution géographique des contributions des pays donateurs aux organismes multilatéraux, calculée sur la base de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non-résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe i) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et ii) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : Se dit des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an (voir LONG TERME).

DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE : La Déclaration de Paris (2005) – à laquelle ont adhéré plus de 100 pays – trace un plan d'action traduisant une vision pragmatique pour améliorer la qualité de l'aide et ses retombées sur le développement d'ici à 2010. Elle décrit un ensemble de mesures précises pour la mise en œuvre ainsi qu'un système de suivi international, destiné à s'assurer que donateurs et bénéficiaires se rendent mutuellement compte du respect de leurs engagements, ce qui constitue une particularité absolument unique de cet accord international. Les 56 ENGAGEMENTS DE PARTENARIAT énoncés dans la Déclaration de Paris s'articulent autour de cinq principes fondamentaux pour une aide plus efficace :

- **Appropriation** : Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de développement, renforcent leurs institutions et luttent contre la corruption.
- **Alignement** : Les pays donateurs apportent leur soutien en respectant les objectifs définis dans ces stratégies et utilisent les systèmes locaux.
- **Harmonisation** : Les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et partagent les informations afin d'éviter les doubles emplois.
- **Gestion axée sur les résultats** : Les pays en développement et les donateurs mettent l'accent sur l'obtention de résultats et la mesure de ces résultats.
- **Responsabilité mutuelle** : Les donateurs et les partenaires des pays en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

Destiné à consolider et approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le **Programme d'action d'Accra** (PAA, 2008) dresse un bilan des progrès accomplis et définit un programme d'action pour accélérer la progression en direction des objectifs fixés pour 2010. Il représente une alliance sans précédent de plus de 80 pays en développement, des donateurs membres du CAD, de quelque 3 000 organisations de la société civile, d'économies émergentes, d'institutions des Nations Unies, d'institutions multilatérales et de fonds mondiaux.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT ; par extension, durée de vie de ce prêt.

EFFICACITÉ DE L'AIDE : Les efforts de la communauté du développement en vue d'améliorer la prestation de l'AIDE afin d'optimiser son impact sur le développement.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir **l'équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme *i)* des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et *ii)* des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre *i)* l'APD bilatérale, *ii)* les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et *iii)* les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

FORUMS DE HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE : L'idée de formuler un ensemble de principes garants de l'efficacité de l'aide (voir DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE) est née de la nécessité de comprendre pourquoi l'aide ne produisait pas, sur le plan du développement, les résultats que tout le monde aurait souhaités et de relancer les efforts en vue de faire des ambitions affichées à travers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) une réalité. Ces principes trouvent leur ancrage dans un désir permanent d'améliorer l'acheminement de l'aide, dont attestent trois grandes manifestations, les Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Rome, Paris et Accra tenus respectivement en 2003, 2005 et 2008.

FRAGMENTATION DE L'AIDE : se dit d'une aide constituée de trop nombreux apports d'un volume réduit provenant d'une multitude de donateurs, ce qui alourdit inutilement les coûts administratifs, d'où des gaspillages, et rend difficile le ciblage de l'aide sur ceux qui en ont le plus besoin.

INTENSIFICATION DE L'AIDE : cette expression signifie non seulement une augmentation des apports d'aide mais également un accroissement de l'impact et de l'efficacité de cette dernière grâce à plusieurs mesures : meilleure répartition de l'aide en fonction des besoins/priorités des pays bénéficiaires, élargissement de la couverture des populations, régions et thèmes qui reçoivent proportionnellement une aide trop réduite, application plus générale des enseignements de l'expérience concernant l'amélioration de l'efficacité d'acheminement et de gestion de l'aide, concrétisation plus rigoureuse des engagements (concernant le volume de l'aide de même que l'amélioration des mécanismes d'acheminement et de gestion de celle-ci), manifestation de plus grandes ambitions s'agissant de la levée des obstacles reconnus à l'efficacité de l'aide.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'APD ÉTABLIE PAR LE CAD : Établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques du CAD, cette liste est reprise à la fin du volume. On trouve dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure » des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Au 1 janvier 2008, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 935 dollars en 2007 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 936 et 3 705 dollars en 2007. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont classés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 706 et 11 455 dollars en 2007.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an (voir COURT TERME).

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés (voir ENGAGEMENT, VERSEMENT).

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS PARTENAIRES : pays qui reçoivent d'autres pays une aide pour soutenir leur développement.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

PRINCIPES DE PARTENARIAT : Voir DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

SUIVI AFFINÉ : Ventilation des résultats ressortant du suivi statistique, par sexe, région, groupe ethnique et catégorie sociale.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des États-Unis. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe B un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans ce rapport (tableau B.10).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement, dont le mandat est de promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. À cette fin, le Comité d'Aide au Développement réunit les plus importants donateurs du monde en élaborant des méthodes de définition et de suivi qui constituent la référence mondiale dans les domaines clés du développement.

Les membres du CAD sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Corée, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

Coopération pour le développement 2011

ÉDITION SPÉCIALE « 50^e ANNIVERSAIRE »

Sommaire

Préface

Hillary Rodham Clinton

Résumé

Introduction : Les moteurs du développement futur

J. Brian Atwood

Partie I. Qu'avons-nous appris en cinquante années de coopération pour le développement ?

Chapitre 1. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE à 50 ans et les nouveaux enjeux d'un monde en pleine évolution

James Wolfensohn

Chapitre 2. La vraie richesse des nations : Ce que le *Rapport sur le développement humain* nous a appris

Helen Clark

Chapitre 3. Le développement et l'aide en Afrique : Quels enseignements pouvons-nous tirer des cinquante dernières années ?

Donald Kaberuka

Partie II. L'égalité hommes-femmes, l'autonomisation, les droits de l'homme et l'environnement : Qu'est-ce qui freine les progrès ?

Chapitre 4. Femmes et développement : Traduire les engagements en résultats

Michelle Bachelet

Chapitre 5. L'Amazonie n'est pas *Avatar*

Hernando de Soto

Chapitre 6. Un développement solidaire pour affronter l'avenir

Sadako Ogata

Chapitre 7. Changement climatique, équité et développement durable : Trouver le juste équilibre

R.K. Pachauri

Partie III. Face à l'évolution des enjeux et des objectifs, quel avenir pour l'aide publique au développement ?

Chapitre 8. Le devenir des financements internationaux assortis de conditions libérales

Richard Manning

Chapitre 9. La résurrection de l'aide

Jean-Michel Severino

Ce volume comprend également un chapitre spécial anniversaire qui s'intitule « L'OCDE à 50 ans : La coopération pour le développement au passé, au présent et au futur ».

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2012), *Coopération pour le développement 2011 : Édition spéciale « 50^e anniversaire »*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2011-fr>

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

2011

éditions OCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-09624-0
43 2011 01 2 P



9 789264 096240